



Rapport annuel 2003

VINCI 



Réseau
2500
entreprises

Activités
Concessions et services
Énergies
Routes
Construction

Chantiers
250 000
par an

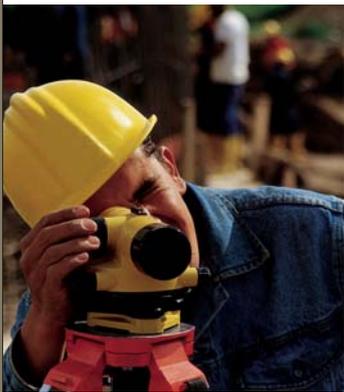
Effectif
127 000
salariés dans le monde

Le groupe VINCI

Devenu indépendant en 2003, le groupe VINCI met en œuvre une stratégie visant à inscrire ses quatre secteurs dans un schéma de rentabilité durable. Fort de la progression constante de ses résultats, il est aujourd'hui la référence de son secteur.

0405

Le groupe VINCI p. 4



Chiffre d'affaires
18 111
milliards d'euros

Résultat
d'exploitation
1166
milliards d'euros

Résultat net
541
milliards d'euros

L'activité en 2003

Dans les conditions difficiles de leur marché, les quatre secteurs de VINCI enregistrés en 2003 ont progressé de leur activité comme de leur résultat. Et tous abordent le nouvel exercice dans une perspective de croissance et de nouvelle amélioration de leur rentabilité.

2021

L'activité en 2003 p. 20

LE GROUPE VINCI — 02. Message du Président — 06. Chiffres clés — 07. Profil
08. VINCI dans le monde — 10. Faits marquants — 12. Gouvernement d'entreprise — 16. Bourse et actionariat
18. VINCI à la rencontre de ses actionnaires
L'ACTIVITÉ EN 2003 — 22. **Concessions** — 25. Profil — 26. Activités — 35. Perspectives — 36. **Énergies**
39. Profil — 40. Activités — 45. Perspectives — 46. **Routes** — 49. Profil — 50. Activités — 55. Perspectives
56. **Construction** — 59. Profil — 60. Activités — 67. Perspectives

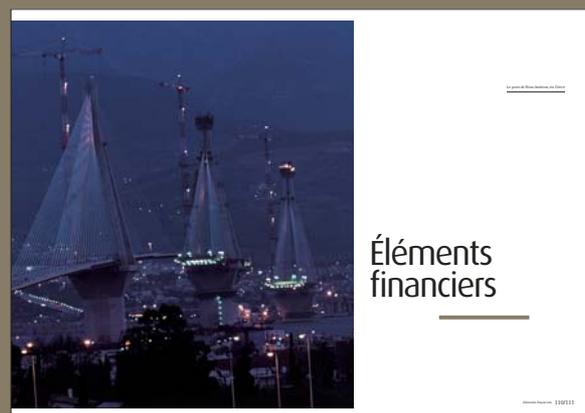
Effectif
127 000
salariés dans le monde

Présent dans plus
de **80** pays

VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés*



Un groupe responsable p. 68



Éléments financiers p. 108

UN GROUPE RESPONSABLE — 72. Responsabilité sociale — 86. Indicateurs sociaux — 89. Avis du commissaire aux comptes sur la démarche de développement durable — 90. Engagement citoyen — 96. Responsabilité environnementale — 104. Innovation et développement — 107. Les prix de l'Innovation VINCI 2003 — **ÉLÉMENTS FINANCIERS** — 113. Rapport de gestion — 128. Rapport du président — 133. Comptes consolidés — 182. Résumé des comptes sociaux — 188. Rapports des commissaires aux comptes — 200. Rapports complémentaires du conseil d'administration — 206. Résolutions — 212. Renseignements généraux — 230. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes — 232. Table de concordance

Chiffre d'affaires
18,1 Mds
d'euros réalisés dans le monde

Capitalisation boursière
6,6 Mds
d'euros au 25 mars 2004

Résultat net
541
millions d'euros

* Source : classement du *Moniteur*, novembre 2003 (base : chiffre d'affaires 2002).

Antoine Zacharias
Président-directeur général



Message du Président

Inscire la réussite de VINCI dans la durée : tel est l'objectif poursuivi d'année en année. Un rapide regard sur l'exercice écoulé montre que nous avons atteint notre but cette année encore. Dans un environnement économique globalement attentiste, VINCI est en effet parvenu à améliorer significativement ses résultats : notre résultat d'exploitation a progressé de 9 % à 1 166 millions d'euros, et notre résultat net de 13 %, à 541 millions d'euros.

Nos quatre métiers, nos 2500 entreprises et nos 127000 collaborateurs y ont contribué chacun à sa façon. Les principes de rigueur et de sélectivité désormais diffusés à tous les échelons du Groupe, les efforts de productivité, mais aussi le travail inlassable de nos cadres opérationnels pour moderniser nos métiers, réinventer nos méthodes, rénover nos procédures se concrétisent dans des résultats qui placent VINCI en tête de la rentabilité dans tous ses secteurs d'activité.

Cette excellente performance accompagne un retour à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, qui s'est accru de 5,5 % à changes constants. Tous les métiers de VINCI ont enregistré une augmentation significative de leur activité, en particulier la construction qui a progressé de 7,5 % à changes constants, sans rien renier des principes de sélectivité qui permettent à VINCI Construction d'être aujourd'hui

Une réussite inscrite dans la durée

d'hui le premier contributeur au résultat net du Groupe. La performance opérationnelle de VINCI se traduit naturellement dans l'excellente santé financière du Groupe : la trésorerie générée depuis deux ans par nos entreprises a permis non seulement de financer intégralement l'investissement de 1,2 milliard d'euros consacré à notre prise de participation de 20 % dans les ASF, mais aussi de reconstituer une trésorerie supérieure à son niveau antérieur.

Ces résultats doivent beaucoup à un schéma de management qui repose sur la confiance et la dynamique de l'esprit d'entreprise partagé par les dirigeants de nos entités opérationnelles, grâce à l'autonomie et à la responsabilité dont ils bénéficient.

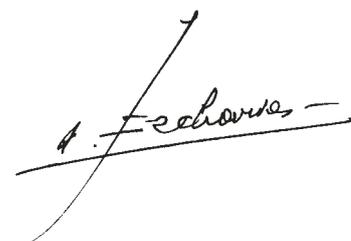
Le succès rencontré par le Prix de l'Innovation VINCI 2003, qui a vu 740 dossiers soumis à un jury indépendant, montre combien les salariés de VINCI sont collectivement engagés dans la modernisation de nos métiers et combien leur créativité et leur imagination fécondes irriguent toutes les branches de notre groupe.

De la même façon, l'engagement du groupe VINCI pour améliorer la sécurité de ses salariés sur la route et sur les chantiers manifeste l'ambition générale partagée de faire progresser encore davantage notre métier de constructeur sur la voie de la modernité.

Plus généralement, en matière de développement

durable, VINCI comprend sa responsabilité d'entreprise comme celle d'un acteur majeur de l'aménagement des territoires, qui s'efforce de conjuguer performance économique, sociale et environnementale, dans l'intérêt à long terme de la collectivité et de l'entreprise, de ses salariés et de ses actionnaires comme de ses clients et partenaires.

Avec des positions de leader dans tous ses métiers, VINCI est bien placé pour poursuivre son développement sur les marchés porteurs d'Europe et en particulier d'Europe centrale et d'Europe orientale. De plus, le développement de schémas contractuels favorisant les partenariats public-privé ouvre dans toute l'Europe de nouvelles perspectives en favorisant la mobilisation de financements privés sur des projets que les finances publiques ne peuvent plus supporter seules. C'est ainsi que VINCI, demain comme aujourd'hui, entend inscrire ses performances et son développement dans la durée, en gardant intacte sa réactivité pour saisir les opportunités de croissance externe.



J. Eschwege





Réseau
2500
entreprises

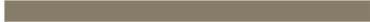
Activités
Concessions et services
Énergies
Routes
Construction

Chantiers
250 000
par an

Effectif
127 000
salariés dans le monde

Le groupe VINCI

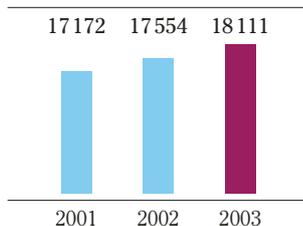
Devenu indépendant en 2000, le groupe VINCI met en œuvre une stratégie visant à inscrire ses quatre métiers dans un schéma de rentabilité durable. Fort de la progression constante de ses résultats, il est aujourd'hui la référence de son secteur.



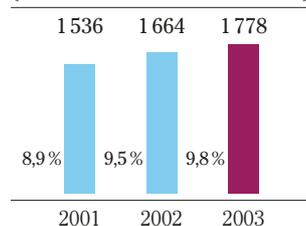
Chiffres clés

Des résultats en croissance constante

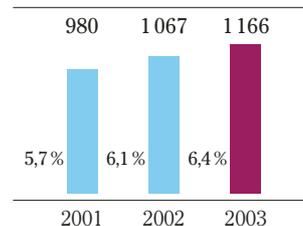
Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



Excédent brut d'exploitation
(en millions d'euros et en % du CA)

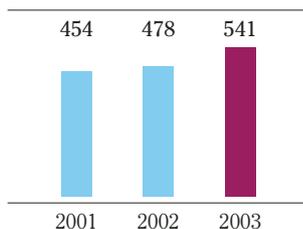


Résultat d'exploitation
(en millions d'euros et en % du CA)

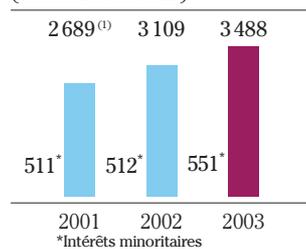


Capitalisation boursière
6,6 Mds
d'euros au 25 mars 2004

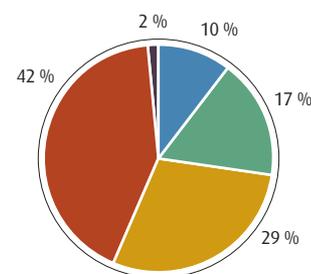
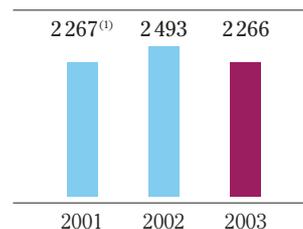
Résultat net part du groupe
(en millions d'euros)



Capitaux propres et intérêts minoritaires
(en millions d'euros)

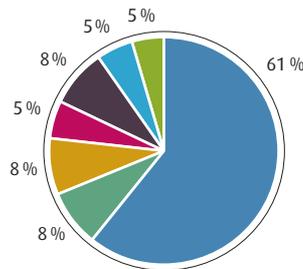


Endettement financier net
(en millions d'euros)



Chiffre d'affaires par métier⁽²⁾
(en millions d'euros)

Concessions et services	1 895
Énergies	3 115
Routes	5 338
Construction	7 716
Immobilier	274
Éliminations	(227)
Total	18 111



Chiffre d'affaires par zone géographique
(en millions d'euros)

France	10 999
Allemagne	1 457
Grande-Bretagne	1 448
Europe centrale et orientale	968
Autres pays d'Europe	1 488
Amérique du Nord	935
Reste du monde	816
Total	18 111

(1) Après reclassement en déduction des capitaux propres des actions autodétenues fin 2001 et annulées en 2002 (195,5 millions d'euros).
(2) Avant élimination des opérations intra groupe.

Profil

VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés⁽¹⁾

Formé du rapprochement, en 2000, des groupes SGE et GTM, VINCI est organisé de façon décentralisée autour de 2 500 centres de profit fonctionnant en réseau. Les savoir-faire de ses quatre métiers et son réseau européen d'implantations constituent des atouts sans équivalent.

VINCI Concessions. La gestion déléguée d'infrastructures fait partie intégrante de l'activité et de la stratégie de VINCI depuis ses origines. Bénéficiant d'un savoir-faire exceptionnel dans la conception, la construction clés en main, le financement et l'exploitation de projets, VINCI Concessions intervient dans trois domaines : les infrastructures routières et autoroutières, le stationnement, les activités aéroportuaires (management et services d'assistance), auxquels s'ajoute l'exploitation du Stade de France.

VINCI Energies. Leader en France⁽¹⁾ et acteur de premier plan en Europe des technologies des énergies et de l'information, VINCI Energies exerce quatre métiers complémentaires (ingénierie, ensemblier, réalisation, maintenance) dans les secteurs des infrastructures d'énergie, de l'industrie, du tertiaire et des télécommunications. Il développe dans tous ces domaines des solutions à la fois locales et globales.

Eurovia. Parmi les leaders mondiaux des travaux routiers et du recyclage des matériaux, numéro un français de la production de granulats routiers⁽²⁾, Eurovia intervient tout au long de la chaîne de l'activité routière. Il conçoit, construit, rénove et entretient des infrastructures routières et autoroutières, et réalise des aménagements urbains, industriels et commerciaux. Il gère un réseau de 230 carrières, 517 sites de production de matériaux et 105 unités de recyclage.

VINCI Construction. La construction est le moteur du développement du Groupe depuis plus d'un siècle et le creuset de sa diversification dans ses autres métiers. Parmi les leaders mondiaux du BTP, VINCI Construction réunit un ensemble sans équivalent d'expertises dans les domaines du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques, de la maintenance multitechnique et des services. Fortement ancré sur ses marchés locaux en France, en Europe et en Afrique, il est aussi un acteur majeur sur le marché mondial de la conception-construction de grands projets et du génie civil spécialisé.

(1) Source : classements du *Moniteur*, novembre 2003 (base : chiffre d'affaires 2002).

(2) Source : étude interne (base : production 2002).

Premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés, VINCI dispose d'un réseau exceptionnellement dense de 2 500 entreprises. Enraciné en Europe, où il réalise 90 % de son activité, VINCI est historiquement présent en Afrique et, de façon sélective, en Amérique du Nord et dans le reste du monde, *via* des grands projets ou des métiers de spécialité.

VINCI est présent dans les pays suivants :

Afrique

Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Mayotte, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Réunion, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie ;

Asie

Afghanistan, Cambodge, Chine, Hong Kong, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Vietnam ;

Moyen-Orient

Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Koweït, Liban, Palestine, Yémen ;

Europe

Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine ;

Amériques

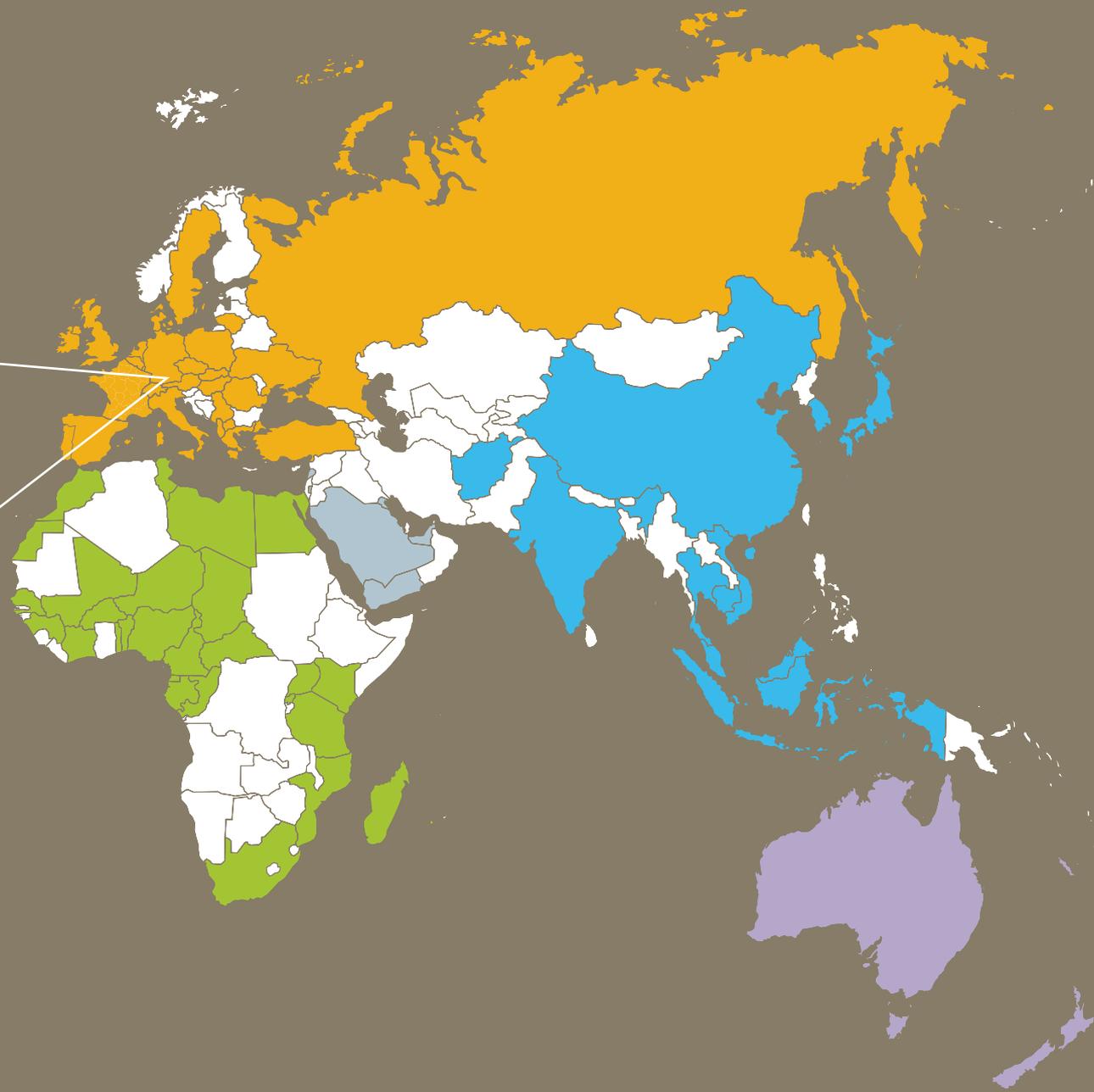
Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, Guadeloupe, Guyane, Hawaï, Jamaïque, Martinique, Mexique, Salvador, Venezuela ;

Océanie

Australie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Polynésie française.



Un groupe européen présent dans le monde



Janvier

- Aux termes de la convention de mécénat signée avec le Château de Versailles, VINCI prend en charge la restauration de la galerie des Glaces pour un montant de 10 millions d'euros sur cinq ans.
- La troisième charte de jumelage entre entreprises du Groupe est signée entre GTM Terrassement et la direction régionale Équateur de Sogea-Satom.



Février

- GTIE, le pôle énergies du Groupe, change de nom et devient VINCI Energies.

Mars

- Cofiroute et Eurovia remportent le contrat d'exploitation de la traversée de la Tamise à Dartford, à l'est de Londres, le plus important ouvrage à péage d'Europe.
- Eurovia signe une charte avec l'État, qui l'engage à réduire de 30 % en trois ans le nombre d'accidents de la circulation impliquant ses collaborateurs. Pour atteindre cet objectif, Eurovia met en œuvre son plan de prévention-sécurité : Vigiroute®.

Avril

- Première réunion du comité d'entreprise européen de VINCI, à Bruxelles.
- VINCI Construction Grands Projets est certifié ISO 9001:V2000.

Mai

- Inauguration du nouveau terminal passagers de l'aéroport international

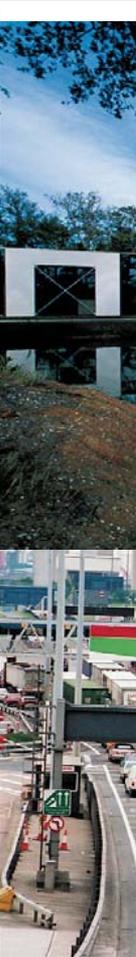
de Phnom Penh, concédé à une filiale de VINCI Airports.

- Axians, réseau d'entreprises de VINCI Energies spécialisé dans la communication voix-données-images, obtient la certification Cisco Gold.
- Sogea Construction et GTM Construction achèvent la rénovation de l'ancien siège du Crédit Lyonnais, à Paris.

Juin

- La convention annuelle des cadres dirigeants de VINCI se réunit sur le thème central de la prévention-sécurité; chaque pôle de métier s'engage sur un plan d'actions impliquant fortement le management et associant l'ensemble des collaborateurs.
- VINCI obtient un troisième marché pour la construction de la ligne à grande vitesse est-européenne, et signe une charte de partenariat avec Réseau ferré de France et la SNCF.
- À Kuala Lumpur (Malaisie), VINCI Construction Grands Projets livre le

Antoine Zacharias, président de VINCI, reçoit la médaille de Grand Mécène du ministère de la Culture et de la Communication pour la restauration de la galerie des Glaces du château de Versailles.



Faits marquants 2003



Berjaya Times Square, le plus important complexe commercial et résidentiel d'Asie.

Juillet

- Freyssinet reçoit le premier prix de l'innovation FNTF 2003 pour son nouveau système d'ancrage compact pour câbles en fibres de carbone.
- En Allemagne, SKE remporte trois nouveaux contrats, d'un montant de 190 millions d'euros, pour la maintenance des installations des forces armées des États-Unis.

Septembre

- VINCI Airports obtient en groupement le contrat d'exploitation pour cinq ans de l'aéroport de Grenoble.

Octobre

- SSZ, la filiale tchèque d'Eurovia, remporte un contrat de 140 millions d'euros pour la construction d'une section de 6,5 km de l'autoroute D47, qui relie Prague et Cracovie.
- Le percement du premier tunnel de l'A86 Ouest, entre Rueil-Malmaison et l'A13, marque une étape majeure de cet important projet d'autoroute souterraine financée, construite et destinée à être exploitée en concession par Cofiroute.



Novembre

- L'inauguration du nouveau centre international de recherche et développement d'Eurovia, à Bordeaux, donne un nouvel élan à la politique d'innovation du Groupe dans le domaine des travaux routiers.
- Parution de *La Trace des bâtisseurs*, livre retraçant sur 630 pages l'histoire de la centaine d'entreprises dont VINCI est l'héritier.

Décembre

- Cegetel confie à Opteor (VINCI Energies) la maintenance multiservice de 74 bâtiments hébergeant ses centres de télécommunications stratégiques, avec astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Remise des prix de l'Innovation VINCI 2003. Par sa très forte participation comme par la qualité des projets présentés et primés, ce concours confirme la vitalité du Groupe en matière d'innovation.
- VINCI porte sa participation dans ASF à 20 %.
- Les nouveaux contrats remportés par VINCI Park (France, Grande-Bretagne, Luxembourg, Slovaquie, Canada...) portent à plus de 810 000 le nombre de places de stationnement gérées par le Groupe dans le monde.
- Inauguration d'une nouvelle section de 32 km (Villefranche-sur-Cher - Saint-Romain-sur-Cher) de l'autoroute A85, financée, construite et exploitée par Cofiroute.
- La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, qui soutient l'engagement citoyen des salariés du Groupe et agit pour l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, a soutenu 67 projets en 2003, pour un montant de 1,15 million d'euros.

VINCI adhère en avril 2003 au Pacte mondial de l'ONU et s'engage à promouvoir neuf principes portant sur le respect des droits de l'homme, des normes du travail et de l'environnement.

- 1 / Le Berjaya Times Square, à Kuala Lumpur.
- 2 / Le nouveau centre de recherche d'Eurovia.
- 3 / Le pont et le tunnel de Dartford sur la Tamise.
- 4 / Jean-Jacques Aillagon et Antoine Zacharias.

Gouvernement d'entreprise

Devenu indépendant en 2000, le Groupe a mis en place des instances d'administration et de direction qui respectent les principes modernes du gouvernement d'entreprise.

VINCI, dont l'actionnariat se caractérise par l'absence d'actionnaire de référence, attache une importance particulière à la qualité et à la compétence des personnes siégeant dans ses structures d'administration et de direction. Ces structures ont pour mission de veiller, avec transparence, à ce que les décisions prises le soient dans l'intérêt des actionnaires, tout en assurant la pérennité de l'entreprise. Compte tenu du modèle de management du Groupe, dont l'efficacité découle de l'autonomie de ses très nombreuses filiales constituant autant de centres de profit, un effort particulier porte sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Conseil d'administration

Le désengagement des actionnaires historiques de VINCI (Vivendi Universal, Dalkia et Suez) a entraîné une évolution de la composition du conseil d'administration, qui comprend quinze membres, dont :

- deux sont d'actuels dirigeants de la société (MM. Antoine Zacharias et Bernard Huvelin) ;
- un est un collaborateur d'une filiale de VINCI (M. Denis Vernoux, représentant les salariés actionnaires) ;
- douze sont des personnalités du

monde industriel et financier, extérieures au Groupe (MM. Dominique Bazy, François David, Quentin Davies, Guy Dejouany, Alain Dinin, Patrick Faure, Dominique Ferrero, Serge Michel, Alain Minc, Henri Saint Olive, Yves-Thibault de Silguy et Willy Stricker), dont trois (MM. Guy Dejouany, Serge Michel et Alain Minc) sont d'anciens dirigeants du Groupe mais n'y exercent plus de fonctions opérationnelles.

La composition du conseil est un gage de son indépendance par rapport aux organes de direction de la société car, même si certains administrateurs exercent des fonctions au sein de groupes susceptibles d'avoir des relations d'affaires avec VINCI ou ses filiales :

- les administrateurs disposent de compétences et d'une expérience professionnelle utiles à la société, d'une entière liberté et d'une indépendance de jugement ;
- ils sont en mesure d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Le 14 mai 2003, le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur précisant formellement certaines règles applicables tant au fonctionnement du conseil et de ses comités qu'au comportement at-

Les trois comités du conseil

Le conseil d'administration a constitué trois comités spécialisés composés d'administrateurs.

Le comité des comptes : Dominique Bazy (président), Henri Saint Olive, Quentin Davies.

Le comité des investissements : Dominique Ferrero (président), Willy Stricker, Yves-Thibault de Silguy, François David.

Le comité des rémunérations : Serge Michel (président), Patrick Faure, Alain Minc.

Les attributions de chacun de ces comités et leur activité au cours de l'exercice 2003 sont décrites dans le rapport du président page 128.

tendu de chacun de ses membres. À cet égard, le règlement prévoit notamment :

– l'obligation, pour chaque administrateur, de maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, et de rejeter toute pression directe ou indirecte pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'autres administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tous tiers, et de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle ou à venir, dans laquelle il se trouve ou est susceptible de se trouver ;

– l'obligation, pour le conseil, d'examiner la situation de chacun de ses membres au regard de son indépendance (un administrateur étant considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation avec le Groupe qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement) ;

– l'obligation, pour chaque mandataire social ou administrateur, de déclarer à la société toutes les opérations qu'il réalise directement ou par personne interposée sur les titres ou produits dérivés de la société.

Le nombre minimal d'actions VINCI

que doit détenir chaque administrateur, conformément aux statuts de la société, est de 250 (ce qui correspond, sur la base du cours de la fin décembre 2003, à un patrimoine minimum de 16 413 euros investi en actions VINCI). Au 31 décembre 2003, les quinze membres du conseil détenaient ensemble 184 471 actions VINCI.

Le mandat des administrateurs est de six ans, et le nombre de ceux-ci dépassant l'âge de 70 ans ne peut excéder un tiers, conformément à la loi.

Les administrateurs reçoivent au titre de leur mandat des jetons de présence dont l'enveloppe annuelle globale a été fixée à 500 000 euros par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 19 décembre 2000.

Au titre de l'exercice 2003, les jetons de présence ont été répartis comme suit : 80 000 euros pour le président, 40 000 euros pour le président de chaque comité et 20 000 euros pour chaque administrateur.

L'activité du conseil au cours de l'exercice 2003 est décrite dans le rapport du président sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, page 128.

Conseil d'administration

Président

Antoine Zacharias,
P-DG de VINCI

Administrateurs

Bernard Huvelin,
directeur général
délégué de VINCI.

Dominique Bazy,
P-DG de UBS Holding
France SA.

François David,
P-DG de la Coface.

Quentin Davies
député à la Chambre
des Communes du
Parlement britannique.

Guy Dejouany,
président d'honneur
de Vivendi Universal.

Alain Dinin,
président du directoire
de Nexity Holding.

Patrick Faure,
P-DG de Renault Sport
et directeur général
adjoint de Renault.

Dominique Ferrero,
administrateur des
Assurances générales
de France et d'Atos
Origin.

Serge Michel,
président de Soficot.

Alain Minc,
P-DG de AM Conseil
et président du conseil
de surveillance
du *Monde*.

Henri Saint Olive,
P-DG de Banque
Saint Olive.

Yves-Thibault
de Silguy,
délégué général
de Suez.

Willy Stricker,
senior banker
à CDC Ixis.

Denis Vernoux,
président du conseil
de surveillance
des FCPE Castor
et Castor Avantage.

Structures de direction

Le comité exécutif et le comité d'orientation et de coordination constituent les principales structures de direction du groupe VINCI. Lieux d'échanges et de décisions, ces comités se réunissent régulièrement au cours de l'année. Ils abordent notamment la stratégie du Groupe, sa politique d'acquisitions et ses perspectives.

Comité exécutif

Le comité exécutif assure la direction générale de la société. Il s'est réuni à 12 reprises en 2003.

Antoine Zacharias,
président-directeur général
de VINCI, président de VINCI
Concessions.

Bernard Huvelin,
administrateur-directeur général
délégué de VINCI.

Xavier Huillard,
directeur général délégué
de VINCI, président de
VINCI Energies.

Roger Martin,
directeur général délégué
de VINCI, président d'Eurovia.



Comité d'orientation et de coordination

Le comité d'orientation et de coordination rassemble aux côtés des membres du comité exécutif les principaux dirigeants du Groupe et a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni trois fois en 2003.

David Azéma,
directeur général de
VINCI Concessions.

Renaud Bentegeat,
administrateur délégué
de CFE.

Bruno Dupety,
président-directeur
général de Freyssinet.

Denis Grand,
président-directeur
général de VINCI Park.

Robert Hosselet,
président-directeur
général de GTM
Construction.

Jean-Yves Le Brouster,
directeur général
délégué de VINCI
Energies.

Patrick Lebrun,
directeur général
adjoint de VINCI
Energies.

Jean-Louis Marchand,
directeur général
délégué d'Eurovia.

Jean-Pierre
Marchand-Arpoumé,
président-directeur
général de VINCI
Airports.

Jean-Luc Pommier,
directeur du
développement
de VINCI.

Daniel Roffet,
directeur général
adjoint international
d'Eurovia.

Jean Rossi,
président de Sogea
Construction.

John Stanion,
président de VINCI plc.

Henri Stouff,
président-directeur
général de Cofiroute.

Philippe Touyarot,
directeur général
adjoint de VINCI
Energies.

Guy Vacher,
directeur général
adjoint France
d'Eurovia.

Philippe Ratynski,
président de VINCI Construction.

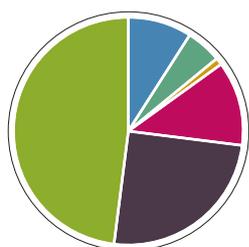
Christian Labeyrie,
directeur financier.

Pierre Coppey,
directeur communication,
ressources humaines et synergies.



Bourse et actionnariat

En 2003, l'action VINCI a progressé de 22 % et ses volumes de transactions de 14 %. L'actionnariat de VINCI se caractérise par la part importante de l'actionnariat salarié (9 %), son large flottant (86 %) et la répartition géographique équilibrée de ses investisseurs institutionnels.



Actionnariat au 31 décembre 2003

Salariés	9 %
Autodétention	5 %
Veolia Environnement	1 %
Actionnaires individuels ⁽¹⁾	12 %
Institutionnels français ⁽¹⁾	25 %
Institutionnels étrangers ⁽¹⁾	48 %
dont : États-Unis : 18 %	
Royaume-Uni : 15 %	
Autres pays européens : 15 %	

Total 100 %

(1) Estimations.

L'action VINCI

ISIN	FR0000125486
Sedol	4818083
Datastream	F:DG@F
Reuters	SGEF.PA
Bloomberg	DG FP
Indices	- CAC 40
	- Euronext 100
	- DJ Stoxx
	- Next Prime
	- Aspi Eurozone

Cours de l'action et volumes de transactions

Après deux années de baisse, l'année 2003 a vu le redressement des marchés boursiers, mouvement que l'action VINCI a suivi et amplifié en enregistrant une hausse de 22 % sur l'exercice, tandis que le CAC 40 progressait de 16 %.

Après une forte augmentation en début d'année, qui l'a conduit à un point haut de 58,45 euros le 4 février, le titre VINCI a décroché jusqu'à un point bas de 50,75 euros le 12 mars, dans un marché ébranlé par la crise irakienne notamment. L'action a ensuite accompagné le redressement du CAC 40, en progressant de façon régulière pour atteindre un plus haut de 67,80 euros le 4 décembre. À l'annonce de la décision gouvernementale de geler la privatisation du secteur autoroutier, le cours a perdu 4 % le 18 décembre, pour clôturer l'année à 65,65 euros. Il s'est ensuite rapidement redressé dès le début de l'année 2004 et atteignait un niveau historique à 84,05 euros en clôture le 8 mars.

Au 31 décembre 2003, la capitalisation boursière de VINCI s'élevait à 5,5 milliards d'euros, ce qui en faisait la 35^e valeur du CAC 40 par la capitalisation, et la 30^e valeur par la capitalisation flottante, selon les nouvelles

règles de pondération utilisées par Euronext. Le volume des transactions quotidiennes de titres VINCI a progressé de 14 % en 2003, pour s'élever en moyenne à 526 000 titres, représentant un montant de 31 millions d'euros d'échanges quotidiens en capitaux.

Actionnariat

En novembre 2003, Dalkia, filiale de Veolia Environnement qui détenait 1,6 million d'actions VINCI en contrepartie d'obligations remboursables en actions VINCI émises en 2001 par Vivendi Universal, a cédé 750 000 titres, réduisant ainsi sa participation à 1 % du capital au 31 décembre 2003. Depuis le désengagement des actionnaires historiques Vivendi Universal et Suez, les premiers actionnaires de VINCI sont ses salariés, avec 9,2 % du capital au 31 décembre 2003. Près de 40 000 salariés sont actionnaires de VINCI au travers des plans d'épargne groupe, soit un salarié sur deux en France et un salarié sur cinq à l'international. En dehors de ses actionnaires salariés, le Groupe compte environ 110 000 actionnaires individuels, qui détiennent 12 % du capital. Les investisseurs institutionnels, présents dans une quarantaine de pays, détiennent quant à eux 73 % du capital. Grâce aux efforts menés depuis plusieurs années pour accroître

Données boursières

	2003	2002	2001	2000
Cours au 31/12 (en euros)	65,65	53,70	65,85	65,50
Cours de clôture le plus haut (en euros)	67,80	74,50	76,00	66,00
Cours de clôture le plus bas (en euros)	50,75	52,70	55,40	38,40
Volume quotidien moyen de transactions (en titres)*	526 437	461 154	333 749	165 283
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	5 501	4 450	5 458	5 185
Nombre d'actions au 31/12	83 795 032	82 873 367	82 879 911	79 154 601
Dividende net (en euros)	2,36**	1,80	1,70	1,65
Dividende global (en euros)	3,54**	2,70	2,55	2,475
Rendement global (par rapport au cours au 31/12)	5,4 %	5,0 %	3,9 %	3,8 %

* Hors opérations réalisées par Vivendi Universal (cession de 13 millions de titres en 2000 et de 5,3 millions de titres en 2002), par Suez (cession de 4,9 millions de titres en 2000, de 13,5 millions de titres en 2001 et rachat puis cession de 2 millions de titres en 2002) et par Veolia Environnement (cession de 750 000 titres en 2003).

** Proposé à l'assemblée générale.

tre la notoriété du Groupe auprès du plus grand nombre d'investisseurs sur les différents continents, la répartition géographique est désormais bien équilibrée entre les investisseurs français (25%), américains (18%), britanniques (15%) et ceux des autres pays européens (15%).

Rachats et annulations d'actions

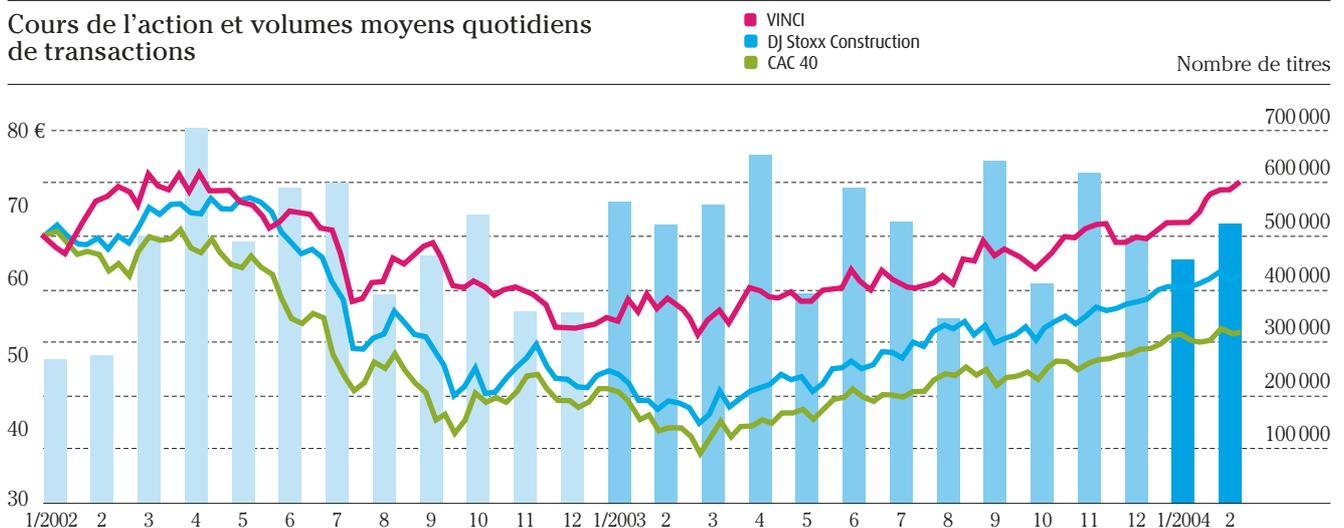
Depuis 2003, la politique du Groupe en matière de rachat d'actions vise à neutraliser l'effet dilutif des levées

d'options de souscription d'actions en procédant à l'achat sur le marché d'une quantité d'actions, destinées à être annulées, équivalente à celle des actions nouvelles ainsi créées. Dans ce cadre, le Groupe a acquis 560 000 titres en 2003, au prix moyen de 64,33 euros, dont 420 000 ont été annulés en décembre.

Au 31 décembre 2003, le Groupe détenait 4,9% de son capital, soit 4,1 millions d'actions affectées pour l'essentiel à la couverture des options d'achat d'actions attribuées à

des salariés, et disposait d'une capacité d'achat de 4,3 millions de titres supplémentaires. En 2004, la poursuite de la politique de rachat et d'annulation d'actions s'est traduite par le rachat, au cours des 2 premiers mois de l'exercice, de 449 500 titres supplémentaires, suivi de l'annulation, le 2 mars, de 285 000 titres.

Cours de l'action et volumes moyens quotidiens de transactions



VINCI à la rencontre de ses actionnaires



Au salon Actionaria, à Paris, VINCI accueille chaque année de nombreux actionnaires.

Agenda 2004 de l'actionnaire

29 avril
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2004
4 mai
Assemblée générale des actionnaires
11 mai
Paiement du dividende
5 août
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2004
7 septembre
Résultats du 1 ^{er} semestre 2004
4 novembre
Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2004

Soucieux d'apporter à tous ses actionnaires une information claire et complète, VINCI met à leur disposition des documents d'information et son site Internet, et suscite au cours de l'année des occasions de rencontre et de dialogue.

Actionnaires individuels

Le Service des relations avec les actionnaires privilégie les rencontres avec les actionnaires individuels du Groupe.

En 2003, à Paris, l'assemblée générale du 14 mai a été une occasion importante de rencontre et de dialogue entre les 700 actionnaires présents et les dirigeants de l'entreprise. Au mois de novembre, également à Paris, le salon Actionaria, où VINCI disposait d'un espace, a quant à lui permis à plus de 30 000 visiteurs de recueillir des informations sur VINCI, ses activités, ses résultats financiers et ses perspectives de développement.

En province, les réunions organisées avec les actionnaires ont permis à 600 d'entre eux de dialoguer avec des représentants du Groupe.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

En 2003, VINCI a poursuivi et élargi sa politique de communication envers la communauté financière. Outre les réunions d'information organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels, VINCI a participé tout au long de l'exercice à une dizaine de ma-

nifestations thématiques destinées à des investisseurs, organisées par les banques et les brokers, en particulier sur le thème des concessions autoroutières. VINCI a également pris part, pour la deuxième année, au forum Next Prime d'Euronext, et est intervenu à la réunion annuelle « CFO 2003 » organisée par le magazine britannique *The Economist*. De son côté, le management continue de recevoir régulièrement de nombreux investisseurs ; près d'une centaine ont été accueillis en rendez-vous individuels en 2003.

VINCI a également renforcé sa communication vis-à-vis des analystes financiers et des vendeurs spécialisés « actions » dans les établissements bancaires. Quatre réunions de présentation du Groupe ont ainsi été organisées pour une cinquantaine de vendeurs de sociétés de bourse. En outre, une dizaine d'analystes ont pu découvrir le chantier du pont de Rion-Antirion, en cours de construction sur le golfe de Corinthe, en Grèce. Ces efforts ont permis d'améliorer la couverture du titre par les analystes. 23 sociétés de bourse, dont une dizaine de sociétés étrangères, suivent ainsi régulièrement VINCI.

<http://www.vinci.com>



Le site Internet [vinci.com](http://www.vinci.com) permet aux actionnaires de consulter les données boursières en temps réel, les retransmissions vidéo des réunions de présentation des résultats et toute l'actualité de l'entreprise.

Par ailleurs, les dirigeants de VINCI ont participé en 2003 à cinq *road-shows* sur les principales places financières d'Europe (Paris, Londres, Francfort, Zurich, Bruxelles, Luxembourg, Édimbourg, Milan) et des États-Unis (New York, Boston, San Francisco, San Diego, Los Angeles, Austin). Ces *road-shows*, qui ont mobilisé la direction générale de VINCI pendant près de quatre semaines, lui ont permis de présenter le Groupe, sa stratégie et ses perspectives de développement aux investisseurs institutionnels.

Au total, le Groupe a rencontré près de 700 investisseurs et analystes au cours de l'exercice.

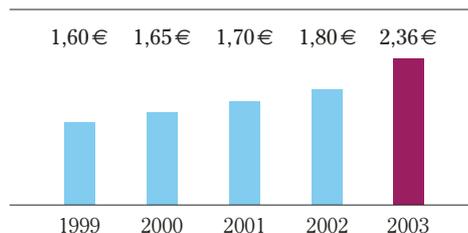
Internet : un accès direct et en temps réel à l'information

Le site Internet du groupe VINCI (<http://www.vinci.com>), quotidiennement mis à jour, offre un accès privilégié à l'information. Les données boursières sont disponibles en temps réel, les communiqués de presse sont mis en ligne dès leur diffusion à la presse et aux analystes. Dans la rubrique «Finances» peuvent être consultés tous les résultats finan-

ciers de VINCI et l'ensemble des présentations faites aux analystes financiers et aux investisseurs tout au long de l'année. Ainsi, les actionnaires individuels disposent du même niveau d'information que la communauté financière.

Un dividende en forte progression et un paiement accéléré

Le dividende proposé à l'assemblée générale est de 2,36 euros par action (3,54 euros avoir fiscal de 50 % inclus), en progression de 31 % sur l'exercice précédent, ce qui correspond à un rendement, y compris avoir fiscal, de 5,4 % par rapport au cours du 31 décembre 2003. La date de paiement du dividende a été fixée au 11 mai 2004 (le dividende 2002 avait été payé le 27 juin 2003).



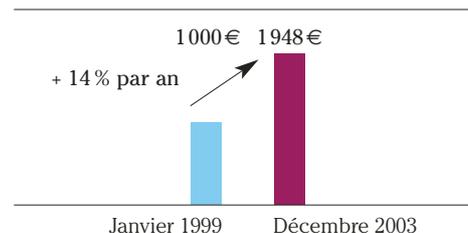
Nous contacter

Le Service des relations avec les actionnaires est à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez le contacter :

- par téléphone au 01 47 16 31 82
- par fax au 01 47 16 33 88
- par e-mail : actionnaires@vinci.com
investors@vinci.com
- par courrier : Service des relations avec les actionnaires
1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex

Rendement d'un investissement sur 5 ans en actions VINCI

Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1^{er} janvier 1999 se retrouverait à la tête d'un capital de 1 948 euros au 31 décembre 2003, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés (avoir fiscal inclus). Son investissement lui aurait donc rapporté en moyenne 14 % par an.







Chiffre d'affaires

18 111

millions d'euros

Résultat
d'exploitation

1 166

millions d'euros

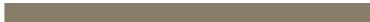
Résultat net

541

millions d'euros

L'activité en 2003

Dans les contextes différenciés de leurs marchés, les quatre métiers de VINCI enregistrent en 2003 une progression de leur activité comme de leurs résultats. Et tous abordent le nouvel exercice dans une perspective de croissance et de nouvelle amélioration de leur rentabilité.







Chiffre d'affaires

1 895

millions d'euros

Résultat
d'exploitation

600

millions d'euros

100 millions d'automobilistes empruntent chaque année les 928 km d'autoroute du réseau Cofiroute dont VINCI est actionnaire à 65 %.

Résultat net

164

millions d'euros

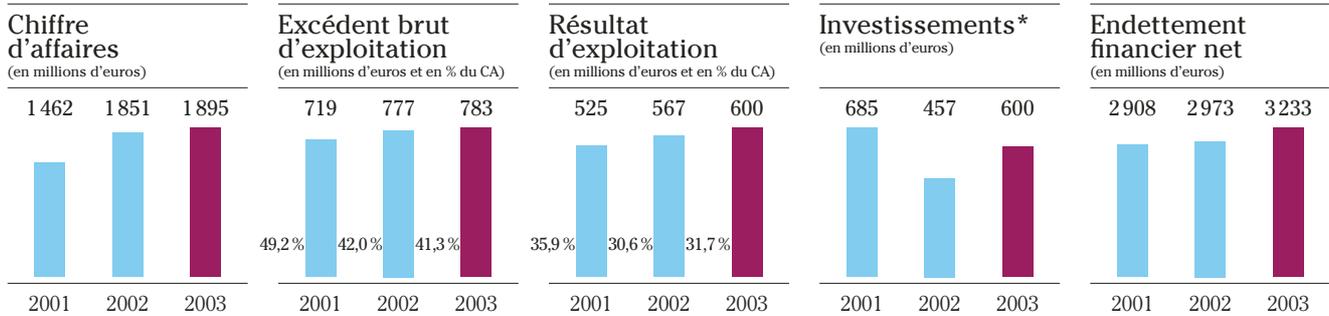
Effectif

21 900

Concessions

Héritier d'un savoir-faire acquis dès le XIX^e siècle, VINCI met à la disposition de ses clients publics ou privés l'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation de projets d'équipements ou de services clés en main, depuis le financement, la conception et la construction jusqu'à l'exploitation et à la maintenance.

Chiffres clés



* Investissements d'exploitation et du domaine concédé.

Les concessions de VINCI

Ouvrage	Filiale ou participation	Pays	% de détention	Mode de consolidation ⁽¹⁾	Durée résiduelle (en années) à partir du 31/12/2003
Autoroutes					
Réseau interurbain (928 km)	Cofiroute	France	65,3 %	IG	27
Réseau ASF (2 446 km)	Groupe ASF	France	20,0 %	Part.	29
Réseau Escota (459 km)	Groupe ASF	France	20,0 %	Part.	23
Chillán-Collipulli (165 km)	Autopista Del Bosque	Chili	83,0 %	IG	18
Fredericton-Moncton (195 km)	MRDC/VCCI	Canada	12,5 %	Part.	25
Don Muang (14 km)	DMTC	Thaïlande	4,5 %	Part.	18
Newport (10 km) ⁽²⁾	Morgan-VINCI Ltd	Royaume-Uni	50,0 %	IP	39
Ouvrages de franchissement					
Pont de la Confédération	SCDI/VCCI	Canada	49,9 %	IP	29
Ponts sur la Severn	SRC	Royaume-Uni	35,0 %	EQ	13
Ponts sur le Tage	Lusoponte	Portugal	30,9 %	EQ	27
Tunnel du Prado-Carénage	SMTPC	France	31,3 %	EQ	22
Tunnel du Puymorens	Groupe ASF	France	20,0 %	Part.	34
Tunnels de l'A86 Ouest ⁽³⁾	Cofiroute	France	65,3 %	IG	70 ⁽³⁾
Pont de Rion-Antirion ⁽²⁾	Gefyra	Grèce	53,0 %	IG	36
Stationnement					
Parkings	VINCI Park	France et étranger	100,0 %	IG	31 ⁽⁴⁾
Aéroports					
Mexique Sud (9 aéroports)	ITA ⁽⁵⁾	Mexique	24,5 %	EQ	46
Mexique Centre et Nord (13 aéroports)	SETA ⁽⁶⁾	Mexique	37,3 %	EQ	47
Cambodge (2 aéroports)	SCA	Cambodge	70,0 %	IP	22
Pékin	ADPM ⁽⁷⁾	Chine	34,0 %	EQ	46
Liège	ADPM ⁽⁸⁾	Belgique	34,0 %	EQ	36
Stade de France	Consortium Stade de France	France	66,7 %	IP	21

(1) IG: intégration globale; IP: intégration proportionnelle; EQ: mise en équivalence; Part.: participation non consolidée.

(2) En construction.

(3) À compter de la mise en service complète des tunnels.

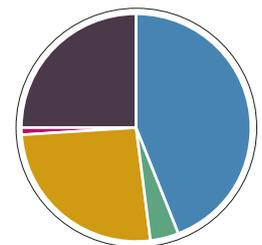
(4) En moyenne pour les parcs en concession et en pleine propriété.

(5) «Partenaire stratégique» détenant 15% du capital d'Asur, société concessionnaire de 9 aéroports mexicains.

(6) «Partenaire stratégique» détenant 15% du capital du GACN, société concessionnaire de 13 aéroports mexicains.

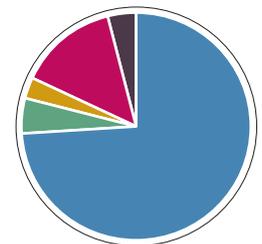
(7) «Partenaire stratégique» détenant 10% du capital de l'aéroport de Pékin.

(8) «Partenaire stratégique» détenant 25% du capital de l'aéroport de Liège.



Chiffre d'affaires par métier

Cofiroute	44 %
VINCI Infrastructures	4 %
VINCI Park	26 %
Management aéroportuaire	1 %
Services aéroportuares	25 %
Total	100 %



Chiffre d'affaires par zone géographique

France	74 %
Grande-Bretagne	5 %
Autres pays d'Europe	3 %
Amérique du Nord	14 %
Reste du Monde	4 %
Total	100 %

Profil

La maîtrise globale des solutions intégrées

Des contrats de longue durée, source de récurrence et de visibilité à long terme des revenus.

Présent depuis plus d'un siècle dans la gestion déléguée d'infrastructures, VINCI apporte à ses clients publics ou privés des solutions intégrées répondant à leurs besoins d'équipements et de services associés, en particulier dans le domaine des infrastructures de transport. Maîtrisant de bout en bout le processus de gestion déléguée – choix du projet, financement, montage, construction, exploitation –, VINCI Concessions, filiale de VINCI à 100 % créée à la fin 2002, est à même de prendre en charge des opérations complexes, réduisant d'autant l'engagement des concédants, clients, et partenaires. Cette capacité tient à son ancrage dans un groupe de construction qui dispose de l'expertise, de la culture de management, de la couverture géographique, du portefeuille de références et de l'assise financière nécessaires pour mener à bien et valoriser pleinement un projet. Directement ou au travers de quatre filiales – Cofiroute, VINCI Infrastructures, VINCI Park et VINCI Airports –, VINCI Concessions exerce son activité dans :

– les infrastructures routières et autoroutières, avec 1 300 km de voies à péage exploitées en concession, 200 km d'autoroutes à construire et

six grands ouvrages de franchissement. S'y ajoutent les ouvrages de Newport (Grande-Bretagne) et de Rion-Antirion (Grèce), qui seront mis en service en 2004, ainsi que les tunnels de bouclage de l'A86 en Île-de-France. ASF dont VINCI Concessions est le premier actionnaire privé avec 20 % du capital, exploite quant à elle 2 900 km d'autoroutes ;

– le stationnement, avec plus de 810 000 places gérées en ouvrages et sur voirie, faisant de VINCI Park le leader mondial du stationnement concédé⁽¹⁾ et le premier exploitant européen⁽¹⁾ ;

– le secteur aéroportuaire, où le Groupe exerce deux métiers complémentaires : la gestion en concession (directement ou en participation) de 26 plates-formes ; les services aéroportuaires (services en piste et aux passagers, assistance cargo), dont VINCI est le troisième opérateur mondial⁽²⁾.

Outre ces trois activités, VINCI détient 67 % de la société concessionnaire du Stade de France.

VINCI dispose ainsi d'un ensemble cohérent et sans équivalent de contrats de longue durée, source de récurrence et de visibilité à long terme des revenus.

(1) Source : étude interne (base : nombre de places gérées).

(2) Source : étude KPMG Corporate Finance, printemps 2002, mise à jour sur la base du chiffre d'affaires 2003.

Infrastructures routières et autoroutières

Cofiroute :
Chiffre
d'affaires

837

millions d'euros

Résultat
d'exploitation

475

millions d'euros

Cofiroute

Le chiffre d'affaires consolidé de Cofiroute, qui inclut dorénavant les recettes accessoires (sous-concessions commerciales, location d'infrastructures de télécommunications) et le chiffre d'affaires des filiales d'exploitation étrangères, a atteint 837 millions d'euros en 2003. Les recettes de péage ont progressé de 3,5% à 815 millions d'euros, sous l'effet d'une croissance du trafic à réseau stable de 1,3% et d'une hausse tarifaire de 1,7% intervenue le 1^{er} février. Sur les 928 km du réseau interurbain exploité par Cofiroute dans l'ouest de la France, le nombre de transactions quotidiennes s'est élevé en moyenne

**Chaque jour,
280 280
transactions
sont
enregistrées
sur le réseau
interurbain.**

à 280 280, soit une progression de 2,5% par rapport à 2002. L'année 2003 a été marquée par trois événements importants pour Cofiroute. Suite à un dégrèvement prononcé par l'administration fiscale, Cofiroute a retiré son recours contentieux relatif au crédit de départ de TVA. Par ailleurs, pour financer son programme de travaux, l'entreprise a réalisé le 30 avril une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros. Enfin, l'État et Cofiroute ont abouti à un accord, début 2004, sur les termes d'un avenant au contrat de concession du réseau interurbain, et d'un contrat de plan pour la période 2004-2008.

Le 14 octobre 2003, deux ans après le début des travaux de creusement, le tunnelier qui a foré la première moitié du souterrain de l'autoroute A86 entre Rueil-Malmaison et l'A13 effectuait le percement du tunnel.



Des initiatives et des engagements pour la sécurité routière.



Un nouveau « plan hiver »

En décembre 2003, Cofiroute a déployé son nouveau dispositif d'intervention et d'information en cas d'enneigement massif du réseau. Ce « plan hiver » associe des équipements dédiés (gicleurs de saumure, véhicules légers d'intervention), des formations spécifiques pour les équipes de Cofiroute et le renforcement des supports d'information à la disposition des automobilistes (mobilisation totale d'Autoroute FM, panneaux à messages variables supplémentaires, centre d'appel fonctionnant sept jours sur sept).

France

En 2003, Cofiroute a confirmé son engagement en matière d'innovation et de sécurité. Première société d'autoroute en France à publier un rapport « développement durable », Cofiroute est aussi le premier opérateur à avoir obtenu la certification ISO 9001 pour l'exploitation de la totalité de son réseau. Par ailleurs, l'entreprise ouvre de nouvelles perspectives dans le domaine de la sécurité avec la mise en place d'un système de mesure des vitesses moyennes et la signature, en décembre, d'une charte « sécurité routière » avec la Cnamts et le délégué interministériel à la sécurité routière.

Réseau interurbain. Sur l'A85, qui reliera à terme Vierzon et Tours, une nouvelle section de 32 km (Villefranche-sur-Cher - Saint-Romain-sur-Cher) a été mise en service le 12 décembre, et sur la section Saint-Romain-sur-Cher - Montabon, les recherches archéologiques se sont engagées en janvier 2004.

Sur l'A28, entre Écommoy et Montabon, le dénouement de six ans de procédures administratives liées à la présence d'espèces protégées permet d'envisager un lancement effectif des travaux au printemps 2004 et une ouverture à la mi-2006. Les travaux de Cofiroute, qui ont représenté, au cours des dernières années,

un investissement annuel proche de 300 millions d'euros en moyenne, portent également sur l'amélioration continue du réseau existant.

Sur l'A10, les travaux d'élargissement se sont poursuivis conformément aux prévisions : une troisième voie de circulation a été mise en service sur 51 km entre Blois et Tours-Nord. 31 voies automatiques à cartes ont été mises en service sur quatre sites de péage, dans le cadre d'une politique d'équipement visant à concilier la pérennisation de l'emploi et la réponse aux attentes d'une partie de la clientèle.

Le 12 décembre 2003, Cofiroute a inauguré la nouvelle section de 32 km de l'A85 reliant Villefranche-sur-Cher à Saint-Romain-sur-Cher.

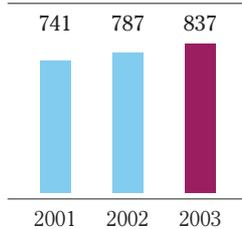


France

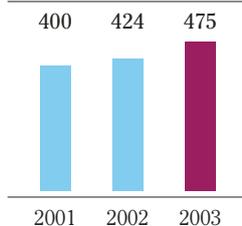
928 km
d'autoroutes en exploitation

Chiffres clés
Cofiroute (à 100 %)

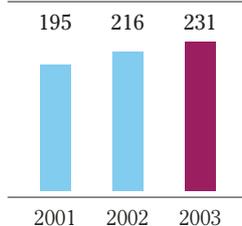
Chiffre
d'affaires
(en millions d'euros)



Résultat
d'exploitation
(en millions d'euros)



Résultat
net
(en millions d'euros)



Les données 2003 incluent
la consolidation des filiales
d'exploitation étrangères.



Le tunnel du Prado-Carénage, à Marseille, a enregistré une progression de son trafic. En période de pointe, on compte jusqu'à 52 000 passages quotidiens.

A86. Dans le cadre du contrat de concession de l'A86, future autoroute souterraine à péage en Île-de-France, le creusement de la première section de 4,5 km entre Rueil-Malmaison et l'A13 s'est achevé le 14 octobre ; les dernières autorisations administratives requises ont été produites, permettant une mise en service de l'ouvrage en 2007. La seconde partie du tunnel (5,5 km), reliant l'A13 à l'autre extrémité de l'A86, à Versailles, sera achevée en 2009.

International

En Allemagne, le système de télépéage autoroutier pour poids lourds Toll Collect, développé en groupe par Cofiroute (10 %), Daimler-Chrysler Services et Deutsche Telekom, n'a pu – pour des raisons techniques – être mis en service le 31 août 2003, comme le prévoyait le protocole d'accord initial. Une première version du système sera déployée au

En mars, Cofiroute emporte en groupement le contrat d'exploitation de la traversée de la Tamise à Dartford, à l'est de Londres.

1^{er} janvier 2005, suite à un accord signé en février 2004 entre Toll Collect et le gouvernement allemand. En Grande-Bretagne, en groupement avec Ringway, la filiale routière britannique de VINCI (43 %) et le bureau d'études Babtie (14 %), Cofiroute (43 %) a remporté le contrat d'exploitation de la traversée routière de la Tamise à Dartford, à l'est de Londres, dans la continuité de l'autoroute périphérique M25. Le contrat porte sur la collecte du péage, l'entretien courant des voiries et la viabilité du trafic. Il est entré en vigueur le 1^{er} avril pour une durée de 3 ans (extensible à 5 ans) et devrait générer un chiffre d'affaires de l'ordre de 25 millions d'euros par an. Aux États-Unis, Cofiroute a poursuivi l'exploitation intégrale de 10 km d'*express lanes* (SR91) à l'est de Los Angeles, une voie à péage entièrement automatisée située sur le terre-plein central d'une autoroute urbaine fréquemment encombrée.



Autoroutes du Sud de la France

Le gouvernement français a annoncé, le 18 décembre, son intention de conserver sa participation majoritaire dans le capital d'ASF, premier concessionnaire d'autoroutes en France, exploitant un réseau de 2 900 km. VINCI Concessions est désormais le premier actionnaire privé de cette société avec une participation portée à 20 % en 2003.

VINCI Infrastructures

VINCI Infrastructures gère le portefeuille existant d'autoroutes et de grands ouvrages en concession hors Cofiroute. Ce portefeuille (qui inclut également le Stade de France) a généré en 2003 un chiffre d'affaires consolidé de 81 millions d'euros. VINCI Infrastructures a légèrement augmenté sa participation (de 30,70 à 30,85%) dans la société Lusoponte,

qui exploite à Lisbonne les ponts Vasco de Gama et du 25-Avril. En France, le tunnel du Prado-Carénage, à Marseille, a enregistré une progression de 5,4 % de son trafic, avec une moyenne quotidienne de 38 000 passages et des pointes à 52 000 passa-

À Marseille, 118 millions d'automobilistes ont emprunté le tunnel du Prado-Carénage.

ges. Depuis l'ouverture de l'ouvrage, en 1993, 118 millions d'automobilistes l'ont emprunté. Par ailleurs, la société concessionnaire de cet ouvrage (SMTPC) a procédé à un refinancement de sa dette pour un montant de 73 millions d'euros. Les chantiers du pont de Rion-Antirion, en Grèce, et du contournement rou-

tier de Newport, au pays de Galles, seront achevés en 2004. Ces ouvrages seront exploités respectivement durant 35 et 38 ans par le Groupe. Au Chili, la réception définitive de l'autoroute Chillán-Collipulli a été obtenue le 11 juin ; les 165 km de ce mail-

lon chilien de la Panaméricaine sont désormais exploités par le Groupe pour une durée résiduelle de 18 ans.



Le pont de la Confédération

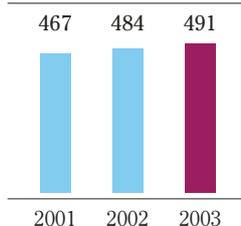
Mis en service en 1997 après trois ans et demi de travaux, le pont de la Confédération relie les provinces de l'île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, dans l'est du Canada (ci-contre). Long de 13 km, il franchit le détroit du Northumberland, pris par les glaces pendant quatre à six mois par an. En 2003, plus de 700 000 véhicules l'ont emprunté.

Au Nouveau-Brunswick également, le groupe exploite depuis 1998 l'autoroute Fredericton-Moncton, longue de 200 km – une concession d'une durée résiduelle de 25 ans.

Chiffres clés
VINCI Park

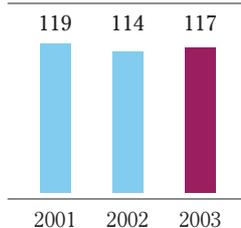
Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



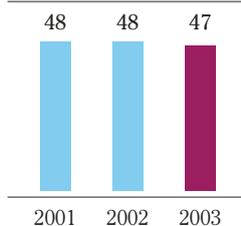
Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)

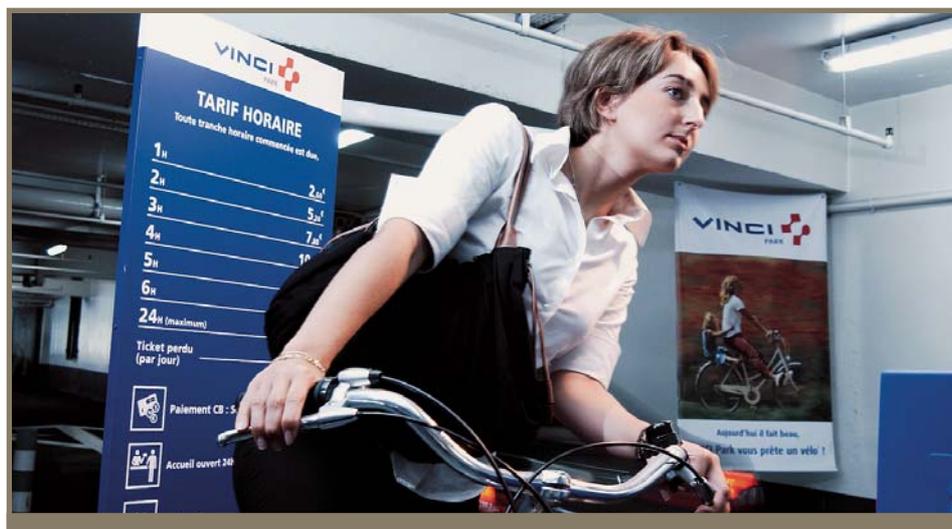


Résultat net

(en millions d'euros)



Stationnement



Le prêt de vélos ainsi que de nombreux autres services proposés aux clients de VINCI Park soutiennent la fréquentation des parkings.

VINCI Park a accéléré son développement en 2003. L'obtention ou le renouvellement de contrats ainsi que les acquisitions réalisées au cours de l'exercice ont permis de porter à plus de 810 000 le nombre total de places gérées par l'entreprise dans 12 pays, consolidant ainsi sa position de leader du stationnement en Europe⁽¹⁾.

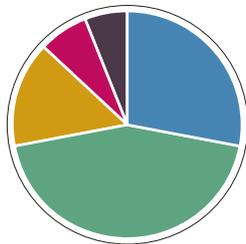
France

Les limitations imposées par les autorités françaises de la concurrence au développement commercial de VINCI Park à la suite de la fusion des groupes VINCI et GTM ont pesé sur son développement, qui a légèrement marqué le pas en 2003. Toutefois, avant même la levée de ces limitations en juin 2004, qui donnera une nouvelle impulsion à son expansion en France, l'entreprise a fait la preuve

Une nouvelle expansion de VINCI Park en France attendue à partir de juin 2004.

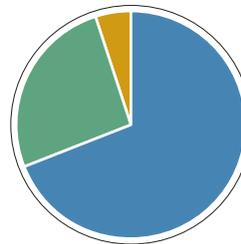
de sa vitalité commerciale et de la qualité de ses offres en remportant plusieurs opérations dans un contexte particulièrement concurrentiel.

À Paris, VINCI Park a obtenu la nouvelle concession (8 ans) du parc Lobau et, pour la première fois dans la capitale, un contrat pour la collecte et l'entretien d'horodateurs. En régions, VINCI Park a remporté en fin d'année la consultation lancée par la Ville de Toulouse pour l'exploitation du parc de la place du Capitole (930 places), dans le cadre d'un contrat de concession de 23 ans. Conçu il y a plus de 30 ans, ce parc sera entièrement restructuré. Incluant les travaux de réaménagement, l'investissement s'élève à environ 20 millions d'euros. De nouvelles concessions ont par ailleurs été obtenues à Nice, pour le parc Mozart (14 ans) ; à Chambéry, pour trois parcs et



Chiffre d'affaires par zone géographique

■ Paris	28 %
■ Régions	44 %
■ Grande-Bretagne	15 %
■ Autres pays d'Europe	7 %
■ Reste du monde	6 %
Total	100 %



Chiffre d'affaires par type de contrat

■ Concessions et affermages	69 %
■ Prestations de services	26 %
■ Pleine propriété	5 %
Total	100 %

2 000 places sur voirie (8 ans) ; à Sarreguemines, pour 900 places sur voirie (6 ans) ; et à Grenoble, pour 10 000 places sur voirie (5 ans). Dans cette dernière ville, VINCI Park met en œuvre un système innovant de modélisation économique du stationnement à partir des données recueillies sur les horodateurs. Poursuivant la diversification de son portefeuille, VINCI Park a accru son patrimoine en pleine propriété en acquérant à Paris le parc Étoile-Wagram (531 places) et à Toulouse le parc Saint-Georges - Est, en vue d'un réaménagement complet du site. Cette stratégie s'est également concrétisée par la signature d'un bail à construction pour le nouveau parking d'un célèbre site de loisirs dans l'Est parisien. Enfin, l'année 2003 a vu la mise en service de trois nouveaux ouvrages : le parc Anatole-France à Tours

Places gérées
811 000
dans le monde

Implanté
dans **12** pays

(400 places), le parc de la Médiathèque à Narbonne (235 places) et le parc Cœur-de-Ville à Vincennes (265 places).

International

Axée sur l'Europe et l'Amérique du Nord, la stratégie de développement international de VINCI Park s'est traduite en 2003 par plusieurs opérations significatives. En Grande-Bretagne, les positions de premier plan de VINCI Park ont été confortées par l'obtention de deux contrats majeurs : le premier à Wigan, dans le Lancashire, porte sur la gestion de six parcs de stationnement en ouvrages (2 500 places), de 13 parcs de surface (1 780 places) et de 300 places sur voirie pendant 5 ans ; le second concerne la gestion de 20 parcs de stationnement dans le périmètre des aéroports de Heathrow et de Gatwick, soit une capacité de 17 500 places,

pour une durée de 5 ans extensible à 7 ans. Au Luxembourg, les contrats pour la gestion de deux nouveaux parcs de stationnement (1 880 places) et de 900 horodateurs supplémentaires ont porté à plus de 37 000 le nombre total de places gérées. À Malines, en Belgique, VINCI Park a mis en service les parcs concédés Groot Markt et Veemarkt (155 et 129 places). En Slovaquie, l'acquisition d'une première concession, pour l'exploitation durant 50 ans d'un parc de 360 places dans le centre historique de Bratislava, s'inscrit dans la stratégie de développement de VINCI sur les marchés à fort potentiel d'Europe centrale et orientale, où le Groupe dispose d'un réseau d'entreprises. Au Canada, Gestiparc, la filiale à 50 % de VINCI Park, s'est vu confier par l'Agence métropolitaine des transports de Montréal l'exploitation de 18 parcs, représentant 6 500 places. S'ajoutant à celui

Les services font la différence

La politique de services de VINCI Park, soutenue par la notoriété et l'image positive de la marque, est au cœur de sa stratégie de développement. Mise en place initialement dans quelques parkings, la gamme de services gratuits (prêt de vélos, parapluies, kits de dépannage, paniers et chariots, offre anniversaire...) a été étendue en 2003 à l'ensemble du réseau français. Un service innovant de location de Segway Human Transporter (ci-contre), nouveau mode de déplacement urbain, est en cours d'expérimentation. De nombreuses animations commerciales contribuent, en outre, à fidéliser la clientèle dans l'ensemble du réseau. La qualité de l'accueil et des prestations mises en œuvre dans chaque parc est garantie par la charte d'engagement de VINCI Park. Régulièrement mesuré par des sondages, l'indice de satisfaction de la clientèle est en constante progression.



(1) Source : étude interne (base : nombre de places gérées).

obtenu sur l'aéroport de Montréal (1500 places), ce nouveau contrat consolide la position de leader de VINCI Park sur le marché québécois, avec un total de 46 000 places en exploitation. À Santiago, au Chili, après l'achèvement des travaux de construction du parc Plaza de Armas, l'ouvrage a été mis en service en novembre.

Enfin, à Hong Kong, où VINCI Park exploite 30 500 places de stationnement, le groupe a cédé deux sociétés exerçant des activités non stratégiques (gardiennage, équipements de contrôle d'accès) afin de recentrer l'entreprise sur son cœur de métier.

Un parking à visiter

Créé en groupement par VINCI Park, le nouveau Parking du Centre, à Lausanne (Suisse), a reçu le 1^{er} octobre 2003 le grand prix (catégorie parc neuf) de l'European Parking Association, décerné tous les deux ans à l'occasion du congrès annuel de cette institution. L'attribution de ce prix repose à la fois sur des critères esthétiques, sur la fonctionnalité de l'ouvrage et sur la qualité des services proposés. Orné d'une œuvre spectaculaire, sur un thème végétal, ce parc de 639 places se distingue par ses jeux de transparence et ses nombreuses surfaces vitrées.



Activités aéroportuaires

La guerre en Irak puis l'épidémie de Sras ont fortement pesé sur l'activité de l'ensemble du secteur aérien au premier semestre, entraînant des variations chaotiques du trafic et du chiffre d'affaires des compagnies aériennes dans le monde entier. Toutefois, compte tenu de l'amélioration obser-

vée au second semestre, les résultats de 2003 sont globalement meilleurs qu'en 2002.

Management aéroportuaire

Au Cambodge, comme dans toute l'Asie, les aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap, exploités par VINCI



Management aéroportuaire

26

plates-formes gérées

WFS au service de

300

compagnies aériennes et aéroports

Développement aéroportuaire : l'exemple de Grenoble



Situé au pied des Alpes et de leurs stations de ski, l'aéroport de Grenoble accueille environ 200 000 passagers par an. Pour la saison hiver 2003-2004, le programme charters est en croissance de 50 % par rapport à l'année dernière. Outre les quatre vols quotidiens vers Paris-Orly en semaine (et deux le week-end), l'aéroport accueille pendant la saison hivernale jusqu'à 30 vols par jour, soit 13 000 passagers, en provenance d'une vingtaine de pays d'Europe (Scandinavie, Royaume-Uni, Russie, Turquie...). Après avoir remporté fin 2003 le contrat de gestion de l'aéroport, VINCI Airports et son partenaire Keolis ont commencé, dès le début 2004, à mettre en œuvre leur stratégie de développement, en engageant des premiers partenariats avec les acteurs de l'économie régionale.



Airports, ont enregistré une forte baisse de leur trafic durant les huit premiers mois de l'année, avant de retrouver puis de dépasser légèrement, en fin d'exercice, le niveau d'activité de la fin 2002. Le travail de fond accompli par les équipes de VINCI Airports a permis d'obtenir la certification ISO 9000:V2000. Inauguré en mai, le nouveau terminal passagers de Phnom Penh porte à 2 millions de passagers la capacité d'accueil – dans les meilleures conditions – de cet aéroport international.

Au Mexique, le Groupe Centre-Nord (GACN), gestionnaire de 13 aéroports dans le centre et le nord du pays, a poursuivi sa politique soutenue d'investissements : 7 terminaux et 11 pistes ont été construits ou renouvelés depuis l'année 2000. Parmi

Grâce à son nouveau terminal passagers inauguré en mai 2003, l'aéroport de Phnom Penh, au Cambodge, peut accueillir jusqu'à 2 millions de passagers.

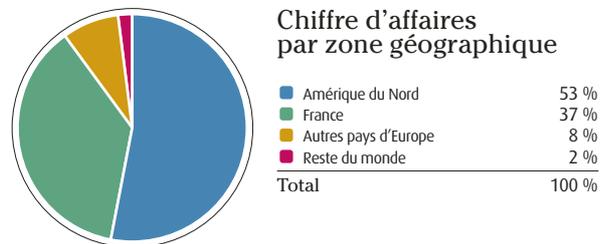
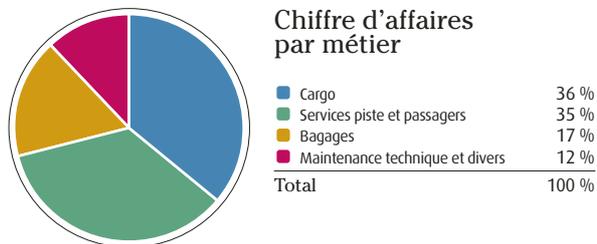
Trafic

50

millions de
passagers par an
dans le monde

eux, le nouveau terminal cargo de l'aéroport de Monterrey a été inauguré en fin d'exercice ; plus important équipement de ce type au Mexique, il renforce les positions de VINCI Airports dans ce secteur d'activité. Trois projets similaires sont en cours sur les sites aéroportuaires de Chihuahua, Reynosa et Ciudad Juarez. En France, le conseil général de l'Isère a confié au groupement constitué à parité de VINCI Airports (mandataire) et Keolis l'exploitation de l'aéroport de Grenoble, premier aéroport régional de cette taille géré par un opérateur privé. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004 pour une durée de 5 ans, le contrat comprend l'entretien, la maintenance et l'exploitation de l'ensemble des installations techniques (aérogare, pistes, équipements) et des implantations commerciales. Plus largement, la mission du groupement est aussi d'assurer le développement de l'aéroport, qui accueille actuellement 200 000 passagers par an. Dans la

Chiffres clés
Services aéroportuaires



perspective de l'évolution attendue de l'environnement juridique du secteur, cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de VINCI Airports sur le marché français.

Services aéroportuaires

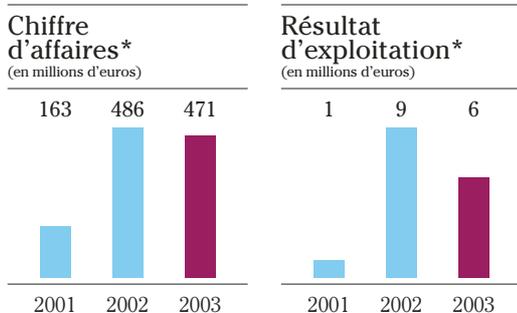
Opérant désormais sous la marque unique Worldwide Flight Services (WFS), les activités de services de VINCI Airports dans le monde ont bien résisté à une conjoncture difficile, en particulier dans le domaine de l'assistance cargo, moins affecté par la crise du transport aérien. Le chiffre d'affaires de la division a ainsi pu enregistrer une crois-

Présent sur plus de 100 aéroports dans le monde, WFS réalise désormais 45 % de son activité en Europe.

sance de 3 % (à périmètre et changes constants) par rapport à 2002. Présent dans plus de 100 aéroports dans le monde avec une offre complète (assistance en piste, gestion des bagages, assistance passagers, cargo, *fueling*, assistance technique), WFS a poursuivi ses efforts pour élargir à partir de ses positions historiques la couverture de son marché vers l'Europe, qui représente désormais près de 45 % de son activité, et surtout vers la zone Pacifique, qui connaît un fort développement, notamment dans le domaine du fret. En 2003, WFS a ouvert un nouveau bureau à Pékin, en Chine, et obtenu deux licences d'opérateur sur le nouvel

aéroport de Bangkok, en partenariat avec Bangkok Airways, pour les activités de piste et de cargo. En France, la réorganisation de SEN, détenue à 100 % par VINCI Airports depuis 2002, s'est traduite par une forte amélioration de la profitabilité. L'entreprise a signé avec Air France, l'un de ses principaux clients, plusieurs contrats, dont un contrat pluriannuel de 9 millions d'euros par an pour la gestion des bagages en correspondance courte.

Chiffres clés
Services aéroportuaires



* Inclut WFS à partir du 1^{er} octobre 2001, SEN à 50 % jusqu'au 30 juin 2002 et à 100 % depuis cette date.

(1) Source : Airline Service Council, 2003.

WFS, numéro un des services aéroportuaires aux États-Unis⁽¹⁾, travaille pour le compte de 300 compagnies ou opérateurs aéroportuaires dans le monde.



Un fort potentiel de croissance

S'appuyant sur ses racines historiques en France et ses positions significatives en Europe et en Amérique du Nord, VINCI Concessions poursuivra sa stratégie visant à se placer parmi les tout premiers opérateurs mondiaux à même de gérer et de renouveler un portefeuille diversifié de concessions d'infrastructures. Cette stratégie s'inscrit dans un environnement institutionnel marqué en 2004 par l'élargissement de l'Union européenne, qui favorisera l'émergence de projets nouveaux dans un cadre légal plus favorable, et par l'élaboration dans plusieurs pays, dont la France, de nouvelles législations sur les partenariats public-privé, qui devraient stimuler le marché de la gestion déléguée.

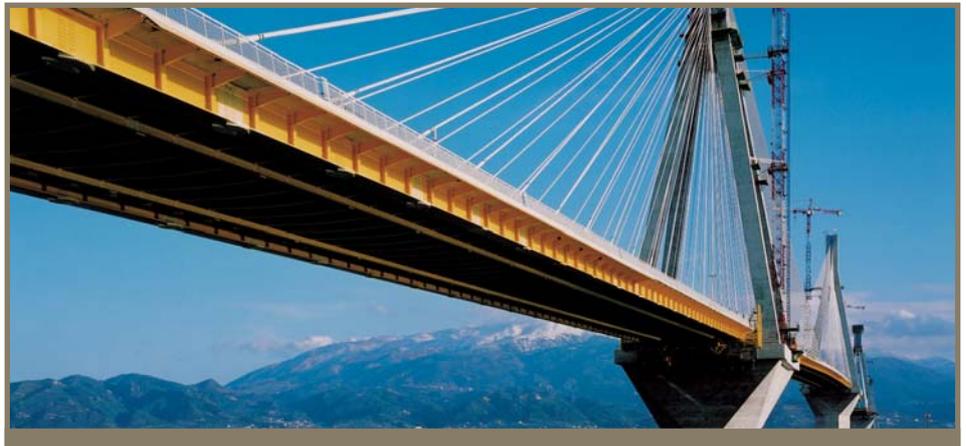
Dans le domaine des infrastructures routières et autoroutières, après la mise en service en 2004 de deux nouveaux ouvrages en concession – le pont de Rion-Antirion, en Grèce, et le contournement de Newport, au pays de Galles –, le groupe entend engager un ou plusieurs nouveaux projets prenant le relais de ces deux opérations. En France, Cofiroute poursuivra son programme soutenu de travaux sur le réseau interurbain et sur l'A86 en Île-de-France, dans la perspective de l'ouverture de plusieurs sections nouvelles entre 2006 et 2009. L'activité devrait enregistrer une croissance régulière et durable sous l'effet conjugué de la progression du trafic, des augmentations

tarifaires et de l'extension du réseau. Dans le stationnement, VINCI Park poursuivra sa politique de différenciation par le service, qui contribue à la fois à augmenter la fréquentation de ses ouvrages et à renforcer l'attractivité de son offre aux concédants. En France, la levée des restrictions imposées par les autorités de la concurrence devrait susciter un développement sensible de l'activité en concession. À l'international, VINCI Park recherchera de nouvelles opportunités dans les

Se placer parmi les tout premiers opérateurs mondiaux de concessions.

pays rejoignant l'Union européenne. Dans le domaine aéroportuaire, VINCI Airports poursuivra son recentrage sur ses activités à plus forte valeur ajoutée, notamment en consolidant sa position de numéro un mondial de l'assistance cargo⁽¹⁾. Après l'obtention d'un premier contrat de gestion aéroportuaire (Grenoble), de nouvelles opportunités seront recherchées dans la gestion de plates-formes en France et en Europe, parallèlement au désengagement ponctuel des actifs non stratégiques.

Le pont de Rion-Antirion, sur le golfe de Corinthe, en Grèce, doit être mis en service en 2004, en avance sur le planning contractuel.



(1) Source : étude interne (base : volume de fret traité).





Chiffre d'affaires

3 115

millions d'euros

Résultat
d'exploitation

129

millions d'euros

Infrastructures de télécommunications: un technicien de VINCI Energies installe une antenne dans le cadre du déploiement du Wi-Fi (système qui permet de se connecter sur Internet par ondes radio, c'est-à-dire sans fil).

Résultat net

53

millions d'euros

Effectif

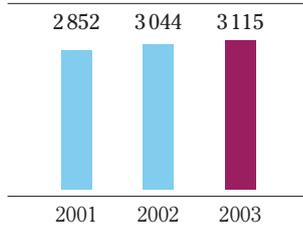
25 900

Énergies

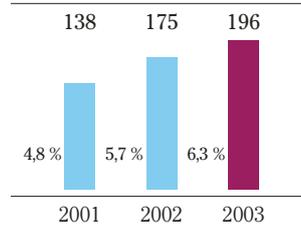
Leader français et acteur de premier plan en Europe sur le marché des installations électriques, des technologies des énergies et de l'information, VINCI Energies a tiré parti de son organisation et de la richesse de ses offres pour maintenir ses parts de marché et améliorer sa rentabilité.

Chiffres clés

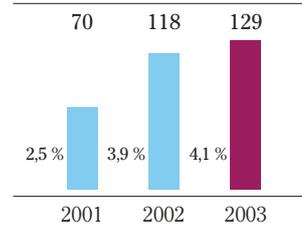
Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



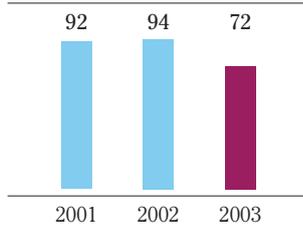
Excédent brut d'exploitation
(en millions d'euros et en % du CA)



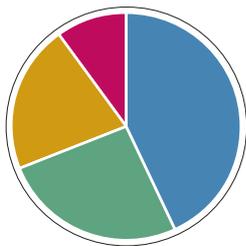
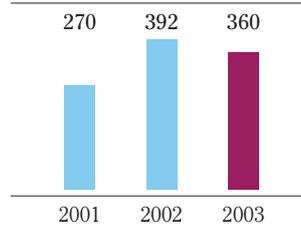
Résultat d'exploitation
(en millions d'euros et en % du CA)



Investissements d'exploitation
(en millions d'euros)

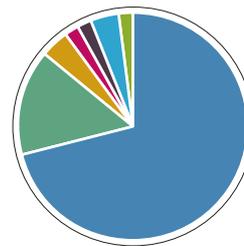


Excédent financier net
(en millions d'euros)



Chiffre d'affaires par secteur d'activité

Industrie	43 %
Tertiaire	26 %
Infrastructures d'énergie	21 %
Télécommunications	10 %
Total	100 %



Chiffre d'affaires par zone géographique

France	71 %
Allemagne	15 %
Espagne	4 %
Suède	2 %
Pays-Bas	2 %
Autres pays d'Europe	4 %
Reste du monde	2 %
Total	100 %

Profil

La force de la réactivité

Une activité diversifiée, réalisée au travers d'un grand nombre de contrats.

VINCI Energies est le numéro un français⁽¹⁾ et un acteur de premier plan en Europe des technologies des énergies et de l'information. Intégrant ces technologies dans des offres sur mesure à fort contenu de service, qui assurent le lien entre les constructeurs d'équipements et leurs utilisateurs, il répond aux besoins multiples et évolutifs de ses clients dans quatre domaines :

– les infrastructures d'énergie :

transport, transformation et distribution de l'énergie électrique, mise en lumière des villes ;

– l'industrie : distribution d'énergie électrique, contrôle-commande, traitement de l'air, protection incendie ;

– le tertiaire : réseaux d'énergie, génie climatique, protection incendie, gestion technique de bâtiment, sécurité, etc. ;

– les télécommunications : infrastructures et réseaux de communication d'entreprise voix-données-images.

Maîtrisant quatre métiers complémentaires – ingénierie, ensemble, réalisation, maintenance –, VINCI Energies propose des offres complètes, mises en œuvre par 700 entreprises fortement ancrées sur leurs marchés et fédérées en réseau. Cette organisation leur permet de développer pour leurs clients des solutions à la fois globales et locales, et leur confère une grande réactivité aux mutations d'un marché en évolution permanente.

Se traduisant par une activité diversifiée et répartie entre un grand nombre de contrats pluriannuels ou récurrents comportant une part significative de maintenance et de services, cette organisation préserve VINCI Energies des variations conjoncturelles. Rassemblant 26 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays, principalement en Europe, VINCI Energies réalise près de 30 % de son chiffre d'affaires hors de France.

(1) Source : classement du *Moniteur*, novembre 2003 (base : chiffre d'affaires 2002).

Une rentabilité améliorée

Sur fond de conjoncture attentiste, les entreprises de VINCI Energies ont poursuivi leur progression en France et en Espagne.

Chiffre
d'affaires
+2%

Résultat
d'exploitation
+10%

Dans un environnement économique globalement difficile, notamment dans l'industrie, la qualité de l'ancrage de VINCI Energies sur ses marchés, associée à une stratégie de différenciation et de positionnement sur des segments récurrents, a permis d'enregistrer une progression de 2% de l'activité et une nouvelle amélioration

**Des pôles
de management
plus réactifs.**

de la rentabilité, après la progression sensible de l'exercice précédent: le résultat d'exploitation a ainsi atteint 4,1% du chiffre d'affaires, contre 3,9% en 2002.

En France, où VINCI Energies a mis en place en début d'année une nouvelle organisation fondée sur des pôles de management plus réactifs et mieux enracinés sur leurs marchés





Haute tension : diversification dans les postes privés

Face à la réduction des commandes de l'opérateur public RTE, VINCI Energies a réorienté son activité « postes de transformation haute tension » vers les clients industriels. En 2003, il a ainsi réalisé pour le site sidérurgique de Sollac à Dunkerque le plus important poste privé 225 kV créé en France ces dernières années (ci-contre). Sur le même site, VINCI Energies a également réalisé la liaison souterraine avec la centrale de production d'électricité qui utilise les gaz des hauts-fourneaux.

et leurs bassins économiques, les entreprises du groupe ont particulièrement bien résisté à une conjoncture attentiste, puisqu'elles ont fait progresser leur chiffre d'affaires de 6% et dégagé une marge d'exploitation de 5,4%. La situation est plus contrastée hors de France. Satisfaisants en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, les résultats s'inscrivent à un haut niveau

en Espagne, où Spark Iberica est entré dans le périmètre de consolidation du groupe le 1^{er} janvier 2003. En revanche, ils se révèlent médiocres pour Emil Lundgren, en Suède, qui a souffert des difficultés des opérateurs de télécommunications, et pour TMS, en Autriche, spécialiste des systèmes de production automatisés pour l'industrie automobile, confronté à une forte pression sur les prix dans son secteur ; des plans de redressement ont été mis en œuvre dans ces deux sociétés.

En Allemagne, sur un marché demeuré déprimé, les activités d'isolation résistent bien et Calanbau a réalisé de bonnes performances en protection incendie.

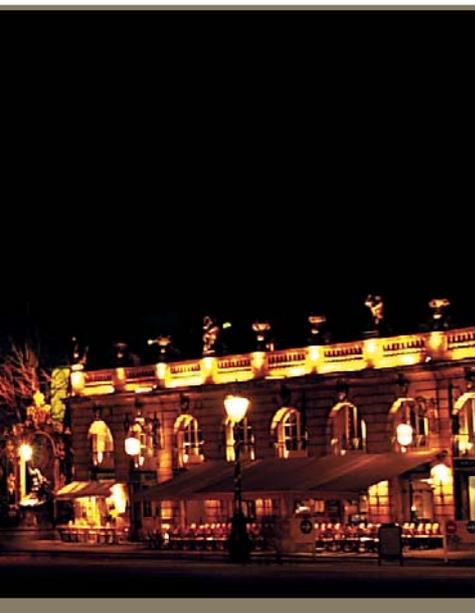
Infrastructures d'énergie

Sur ce marché, VINCI Energies a tiré parti de ses positions fortes et des efforts permanents de diversification de ses offres. Dans les réseaux à haute et très haute tension, l'activité exercée en France par Omexom a atteint globalement le niveau attendu. La forte charge de travail dans les lignes THT, générée par les investissements de l'opérateur RTE (Réseau

de transport d'électricité) dans la modernisation du réseau et les programmes d'interconnexion avec les autres réseaux européens, a compensé en partie la réduction des commandes publiques dans les postes de transformation. Cette diminution s'est également trouvée compensée par la réorientation vers la clientèle industrielle, illustrée notamment par la réalisation du plus important poste privé en France (voir ci-dessus).

Ancrées de longue date sur leurs marchés locaux, les entreprises d'électrification rurale ont maintenu une activité soutenue et dégagé une bonne rentabilité. Dans le domaine de l'éclairage urbain (marque Citéos), VINCI Energies a poursuivi l'élargissement de ses offres de gestion globale et de mise en valeur du patrimoine en développant sa capacité d'intervention en amont des projets.

En Espagne, le dynamisme du marché des infrastructures électriques a permis à Spark Iberica d'enregistrer une croissance de 20% de son chiffre d'affaires et un bon niveau de résultat.



Éclairage public et mise en valeur du patrimoine de la ville de Nancy.

Industrie

L'investissement industriel, qui avait sensiblement baissé en Europe en 2001 et 2002, semble avoir atteint un point bas en 2003. En dépit de cette conjoncture difficile, en particulier en France, les entreprises de VINCI Energies ont globalement préservé leur activité grâce à la qualité de leurs offres, à leur dynamisme commercial et à la multiplicité de petites affaires, qui a compensé le report de programmes d'investissements importants. Si la situation est demeurée difficile dans l'industrie lourde (sidérurgie, chimie de base...), qui a poursuivi sa mutation structurelle, l'activité a été mieux orientée dans les secteurs chimie fine, pharmacie, agroalimentaire, automobile et industries de l'environnement.

Dans ce contexte, VINCI Energies

s'est adapté à l'évolution des besoins de ses clients. Ainsi, dans le domaine du contrôle-commande, Actemium a poursuivi la spécialisation de ses offres, répondant aux fortes attentes des industriels en matière d'optimisation de leur outil de production. De même, le développement d'Opteor dans la maintenance multitechnique, confirmé par plusieurs contrats significatifs acquis en cours d'exercice, accompagne la tendance croissante à l'externalisation de cette fonction par les entreprises, avec des solutions qui intègrent l'ensemble des savoir-faire requis en ingénierie, maintenance opérationnelle et maintenance d'équipements.

Sur le marché porteur des industries de l'environnement, le développement d'offres innovantes (acquisition de données ; traitement et resti-

tution de l'information ; systèmes d'informations graphiques...), rassemblées en 2003 sous un management unique, s'inscrit dans la même démarche et répond à une forte attente de services tels que la mesure de la pollution atmosphérique, l'observation météorologique, la prévention des risques sur les sites industriels classés Seveso ou encore la surveillance des zones inondables.

Tertiaire

VINCI Energies a pleinement tiré parti de la bonne orientation des marchés liés à la santé, à l'éducation, à la culture, à la sécurité et à l'équipement logistique.

La qualité de ses offres spécialisées dans ces secteurs a été confirmée par plusieurs commandes significatives et par un niveau d'activité soutenu

Du sur-mesure pour les process

Partenaire de longue date de groupes industriels de tous les secteurs, VINCI Energies répond à leurs besoins avec des offres sur mesure, bâties spécifiquement pour leurs process. En 2003, Actemium (contrôle-commande industriel) a ainsi accompagné l'unité d'Évreux du groupe pharmaceutique GlaxoSmithKline dans la mise en place de lignes de conditionnement sécurisées, de nouveaux équipements de tests et d'un système de monitoring environnemental destiné aux salles blanches.

Dans l'aéronautique, VINCI Energies est intervenu pour l'équipementier Zodiac-Aérazur (machines de thermosoudage de tissu pour toboggans d'évacuation d'avion) et participe pour EADS à l'équipement du nouveau site de production de l'Airbus A380 à Toulouse : conception et réalisation d'un banc d'essai hydraulique du tronçon central de l'appareil, climatisation du hangar Aéroconstellation, maintenance multitechnique du site d'assemblage Jean-Luc Lagardère (ci-contre).

Enfin, dans l'industrie des mines et carrières, le groupe britannique Hanson Aggregates a confié à VINCI Energies deux nouveaux contrats pour l'équipement en systèmes mécaniques et en dispositifs de sécurité de plusieurs carrières au pays de Galles.



Industrie et tertiaire : maintenance à valeur ajoutée

Réseau dédié de 31 entreprises et 1 800 ingénieurs, techniciens et opérateurs, Opteor met en œuvre des solutions à la fois globales et locales, qui accompagnent les entreprises dans l'optimisation de leur système de production et la valorisation de leur patrimoine. En 2003, Opteor a signé un contrat de cinq ans avec le groupe papetier M-real, pour la maintenance de l'un de ses plus importants sites de production en Europe (ci-contre), avec engagement de résultat et système d'intéressement mutuel. Opteor assure ainsi la maintenance des moyens de production et des utilités industrielles dans le cadre d'un plan de progrès qui vise à réduire de 15 % sur cinq ans les coûts de maintenance. Le pilotage global du contrat, assuré par Opteor, la mise à disposition de compétences intégrées et la recherche constante de synergies entre les différentes prestations contribuent à l'efficacité de cette politique de maintenance évolutive.

Opteor a également été choisi par TNT Jet Services pour gérer la maintenance des chambres froides des 80 sites qu'il compte en France, ainsi que par Cegetel pour la reconduction d'un contrat de maintenance multiservice (avec astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) portant sur 74 bâtiments et infrastructures hébergeant les centres de télécommunications stratégiques de l'opérateur.



La réhabilitation de l'immeuble Valhubert, à Paris : un marché d'électricité, de climatisation, de plomberie et de protection incendie réalisé grâce aux synergies commerciales et techniques du groupe.



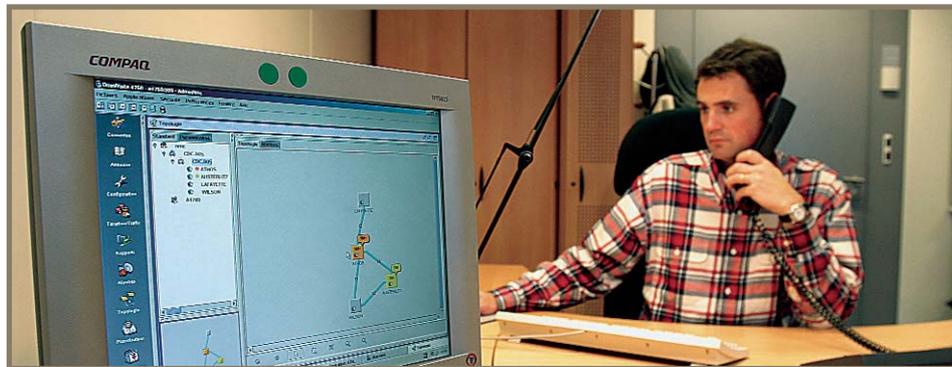
tout au long de l'exercice – rééquilibrant la stagnation du marché de l'immobilier de bureaux.

Les efforts de différenciation technique poursuivis avec constance par VINCI Energies lui permettent de faire valoir la qualité de ses expertises et de maintenir des niveaux de prix satisfaisants sur des marchés soumis à une pression concurrentielle croissante.

Cette spécificité s'illustre notamment dans l'équipement de bâtiments accueillant du public, au travers d'offres intégrant les dernières évolutions en matière de gestion technique centralisée, de sécurité, de sonorisation ou de réseaux de communication.

Les synergies commerciales et techniques développées avec Axians, réseau spécialisé en communication d'entreprise, contribuent à élargir la couverture de ces marchés. De même, le développement d'offres de maintenance multitechnique et multisite répond aux attentes croissantes des entreprises pour des solu-

Avec la téléphonie sur Internet Protocol (IP), les réseaux transportent sur un même canal les voix, les données et les images.



tions intégrées leur permettant d'optimiser la gestion de leur patrimoine immobilier.

Télécommunications

Dans les infrastructures de télécommunications (marque Graniou), l'activité a progressé de 16% en 2003 à la faveur du redémarrage des investissements des opérateurs dans les réseaux de mobilité, qu'il s'agisse du renforcement des réseaux existants ou du déploiement d'équipements de nouvelle génération conjuguant mobilité et haut débit (GPRS, Edge, UMTS, Wi-Fi...). En revanche, l'activité a été faible dans les réseaux

fixes, en dépit des efforts commerciaux déployés auprès des collectivités locales. Plus longues à se concrétiser que celles des opérateurs, leurs décisions devraient toutefois progressivement aboutir et offrir un relais de croissance. Prolongement de son expertise en déploiement de réseaux, Graniou a poursuivi également le développement de sa gamme de services. Retenu en 2003 notamment par l'opérateur suédois Hi3G pour la maintenance de 550 sites, il élargira sa prestation à 1 100 sites en 2004.

Dans la communication d'entreprise, marché où les constructeurs

ont enregistré une nouvelle baisse des ventes de matériels, l'activité d'Axians a progressé de 5%. Cette nouvelle progression en parts de marché confirme la cohérence d'une stratégie fondée sur des offres à fort contenu de service et haut niveau d'expertise, en particulier dans les nouvelles technologies comme la voix sur IP (Internet Protocol) et le Wi-Fi. Plusieurs contrats obtenus auprès de grands comptes (3M, CNP, Cegelec) contribueront à soutenir l'activité en 2004.



Premiers contrats Wi-Fi

SEFR a retenu VINCI Energies pour le déploiement en France de ses *hot-spots* Wi-Fi, des équipements qui permettent aux utilisateurs d'ordinateurs portables de se connecter à Internet par ondes radio. La prestation de VINCI Energies inclut la négociation des emplacements, l'installation des antennes et équipements de commutation et leur mise en service. La première opération de ce type a concerné en 2003 le Palais des festivals (ci-contre), à Cannes, où 140 bornes ont été installées.

L'offre Wi-Fi d'Axians, Nomad Access, a été retenue par ailleurs pour l'équipement intégral de l'hôtel Sofitel Arc-de-Triomphe, à Paris.

Nouvelle progression en vue

VINCI Energies aborde 2004 avec confiance dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Après un exercice caractérisé par une excellente résistance à un environnement difficile, le rebond attendu de l'investissement permet d'envisager une nouvelle progression de l'activité et de la rentabilité. S'appuyant sur ses positions de leader, sur la diversité et la qualité de ses offres et sur la réactivité de son réseau, VINCI Energies poursuivra sa stratégie de développement visant à couvrir l'ensemble des segments qui correspondent au spectre de ses expertises, de ses métiers et de ses marchés.

Cette stratégie associera croissance organique et croissance externe, et s'appuiera également sur le développement de partenariats non capitalistiques, en cohérence avec la volonté de renforcer les capacités d'ensemble du groupe.

Dans les infrastructures d'énergie, l'ouverture des marchés de l'électricité en Europe, le développement des projets d'interconnexion et le renforcement des moyens de production destinés à pallier d'éventuelles défaillances d'approvisionnement, mais aussi les attentes des collectivités locales pour des solutions globales d'éclairage urbain ouvrent des perspectives favorables.

Dans l'industrie, le développement de l'activité de maintenance multi-technique et multisite, l'extension des

réseaux Opteor (maintenance) et Actemium (solutions process) en Europe et le renforcement des capacités d'ensemble de VINCI Energies devraient permettre au groupe de tirer pleinement parti du redémarrage attendu de l'investissement. Dans le secteur tertiaire, VINCI Energies poursuivra la valorisation de ses activités de fonds de commerce et la densification de son réseau sur les segments porteurs de la maintenance immobilière et du génie climatique.

Dans les infrastructures de télécommunications, après la phase d'essai-

Un rebond attendu de l'investissement.

nissement de ces dernières années, les projets de déploiement de sites GSM et UMTS, le développement des services à haut débit et les attentes des opérateurs pour des services de maintenance et d'aide à l'exploitation des réseaux offrent des perspectives de croissance importantes à Graniou. Enfin, dans la communication d'entreprise, la bonne résistance d'Axians durant deux exercices difficiles et ses importants investissements dans les nouvelles technologies placent le groupe en position favorable face à la reprise attendue de ce marché.

La maquette en 3D, réalisée par le logiciel i.g.o développé par VINCI Energies, permet de visualiser le projet d'aménagement de la ville de Nîmes et de le modifier à volonté en temps réel.







Chiffre d'affaires

5 338

millions d'euros

Résultat
d'exploitation

201

millions d'euros

Réfection des pistes sur l'aéroport de
Nice-Côte d'Azur.

Résultat net

126

millions d'euros

Effectif

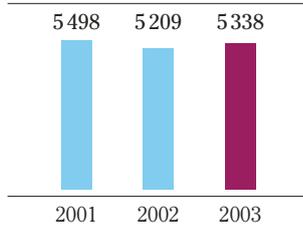
35 100

Routes

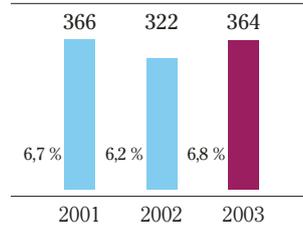
Parmi les leaders mondiaux des travaux routiers, Eurovia appuie son développement sur l'intégration de ses métiers de travaux et de production de matériaux de construction pour la route, la densité d'un réseau relayant l'ensemble de ses expertises, sa capacité de R&D et l'offre de solutions environnementales pour les collectivités locales.

Chiffres clés

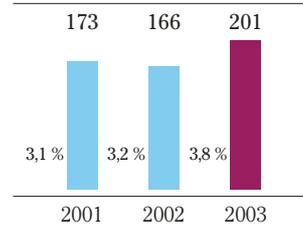
Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



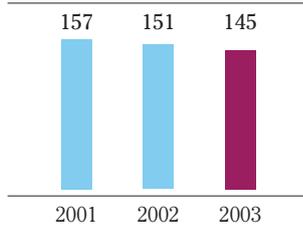
Excédent brut d'exploitation
(en millions d'euros et en % du CA)



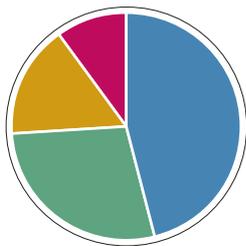
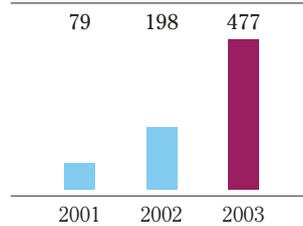
Résultat d'exploitation
(en millions d'euros et en % du CA)



Investissements d'exploitation
(en millions d'euros)



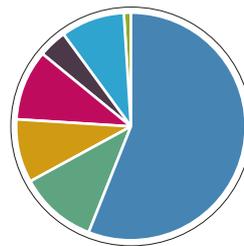
Excédent financier net
(en millions d'euros)



Chiffre d'affaires par métier

Routes et autoroutes	46 %
Cadre de vie et environnement	28 %
Aménagements industriels	16 %
Ventes de matériaux ⁽¹⁾	10 %
Total	100 %

(1) Hors consommations internes.



Chiffre d'affaires par zone géographique

France	56 %
Allemagne	11 %
Grande-Bretagne	9 %
Europe centrale et orientale	10 %
Autres pays d'Europe	4 %
Amérique du Nord	9 %
Reste du monde	1 %
Total	100 %

Profil

La voie de l'international

Une expertise et des positions de premier plan dans les métiers de l'environnement.

Premier producteur français de granulats routiers⁽¹⁾, Eurovia figure parmi les leaders mondiaux des travaux routiers et du recyclage des matériaux. Réalisant 90 % de son chiffre d'affaires en Europe (principalement en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne et en Europe centrale), il détient également des positions significatives aux États-Unis (Floride, Caroline du Nord et Caroline du Sud), au Canada (Québec), au Mexique et au Chili. Associant un fort ancrage sur de multiples marchés locaux, une politique ambitieuse d'innovation et un management qui optimise la diffusion des compétences dans ses 330 agences, Eurovia a développé un ensemble intégré d'expertises, qui couvre toute la chaîne de valeur de l'activité routière et s'étend aux métiers de l'aménagement urbain et de l'environnement. Eurovia conçoit, construit, rénove et entretient des infrastructures routières et autoroutières, et réalise des voiries et réseaux divers pour des aménagements urbains, industriels et commerciaux. Exercée pour le compte de clientèles publiques (environ 70 % du chiffre d'affaires) et privées, cette activité représente environ deux tiers du chiffre d'affaires d'Eurovia. Sa répartition sur de

multiples chantiers (environ 50 000 par an) réduit l'exposition aux risques et assure la récurrence des résultats. Par ailleurs, Eurovia gère un réseau de 230 carrières (produisant 47 millions de tonnes de granulats par an), 62 usines de liants (450 000 tonnes), 455 postes d'enrobage (23 millions de tonnes) et 105 unités de recyclage de déchets de chantier (3,3 millions de tonnes). Cette activité industrielle, complémentaire des travaux routiers en termes d'implantations, de savoir-faire et de profil économique, optimise la couverture de ses marchés et sécurise ses approvisionnements (1,5 milliard de tonnes de réserves de matériaux, soit environ 30 ans de production). Enfin, engagé de longue date dans une politique de développement durable, Eurovia a développé une expertise et des positions de premier plan dans les métiers de l'environnement : recyclage des matériaux (matières premières d'origine domestique ou industrielle), lutte contre les nuisances sonores (écrans antibruit, enrobés phoniques), sécurité (glissières, balisage, revêtements adhérents et antidérapants), stockage (centres d'enfouissement, membranes géotechniques), démolition-déconstruction.

(1) Source : étude interne (base : production 2002).

La reprise de la croissance

Dans une conjoncture plus favorable en 2003 qu'en 2002, Eurovia a continué à améliorer sa rentabilité, notamment en France, et à renforcer ses positions à l'international.



Eurovia, qui est intervenu en France (ici à Nantes) et à l'étranger sur de nombreux chantiers d'aménagement de tramways, a remporté le contrat de la troisième ligne de l'agglomération grenobloise.

Chiffre d'affaires
+2,5%

Résultat d'exploitation
+21%

Après une contraction de l'activité en 2002, le chiffre d'affaires d'Eurovia a retrouvé la croissance en 2003 (+2,5% et +5% hors effet de changes), dans un environnement de marché demeuré pourtant moins favorable qu'en 2000 et 2001 – deux années marquées par une conjoncture exceptionnelle. Poursuivant sa politique de sélectivité dans les prises de commandes et d'optimisation de la gestion des chantiers, Eurovia a enregistré une nouvelle progression très significative de sa rentabilité en haussant son résultat d'exploitation de 21%, pour

Un nouveau centre de R&D pour renforcer le potentiel d'innovation du Groupe.

le porter à 3,8% du chiffre d'affaires, contre 3,2% en 2002. Par ailleurs, Eurovia a renforcé son potentiel d'innovation en créant son nouveau centre international de recherche et développement, implanté à Bordeaux. Cœur d'un réseau reliant plus de 400 ingénieurs et techniciens dans une vingtaine de pays, ce centre conçoit et développe les nouveaux produits et procédés déployés sur les divers marchés d'Eurovia, en les adaptant aux conditions climatiques et aux spécificités techniques locales. Par la qualité de ses équipes, qui participent à de nombreux programmes

Carrières 230

Usines de liants 62

Postes d'enrobage 455

Un revêtement économe en énergie et respectueux de l'environnement



Suite à un programme européen de recherche, le centre de R&D d'Eurovia a élaboré le premier béton bitumineux dense à froid sans fluxant : l'Ecolvia. Réalisé sans additifs pétroliers, l'Ecolvia ne produit pas de fumées lors de sa mise en œuvre et ne dégage que des quantités très minimes de composés organiques volatils ; sa fabrication, entièrement à froid, permet en outre une économie d'énergie de 70 thermies par tonne.

de recherche européens et de son équipement, il concentre un capital d'expertise qui lui permet de répondre aux problématiques les plus complexes dans des domaines tels que les enrobés à froid, le recyclage des scories industrielles ou les bitumes polymères. Plus généralement, il conforte l'avance du Groupe sur des marchés où la capacité à mettre en œuvre des solutions innovantes devient un critère déterminant, notamment au regard des préoccupations de développement durable. Cette ambitieuse politique d'innovation va de pair avec une stratégie visant à valoriser l'expertise d'Eurovia

dans le cadre de nouvelles offres déployées à l'échelle européenne, en optimisant les synergies techniques, commerciales et managériales entre les composantes de son réseau.

France

Soutenue par la diversité de ses métiers, la qualité de ses offres et la densité de son réseau de proximité, réparti sur l'ensemble du territoire, l'activité d'Eurovia a progressé de 2,5 % en France, et le résultat d'exploitation a dépassé le niveau record de 2002 pour atteindre 4,9 % du chiffre d'affaires.

L'activité a été particulièrement sou-

tenue dans la rénovation et l'entretien d'infrastructures routières et autoroutières. La mise en œuvre de solutions à forte valeur ajoutée environnementale – à l'exemple de l'autoroute A75, où 90 % des besoins en matériaux ont été couverts par recyclage, et du chantier expérimental de recyclage en place de la RD87 – conforte les positions d'Eurovia sur ce marché. Complémentaires des travaux routiers, les activités de VRD (voirie et réseaux divers) se sont réparties sur de très nombreux chantiers d'aménagements urbains, industriels et commerciaux. Parmi les plus significatifs : la construction de la

La route de l'A380

Entre Langon et Toulouse, Eurovia réalise les deux principaux lots de l'itinéraire à très grand gabarit destiné à l'acheminement des éléments du futur Airbus A380. D'une longueur totale de 94 km, ces deux sections incluent la création de cinq déviations et de quatre pistes d'évitement, et devraient être livrées en mai 2004. Eurovia réalise par ailleurs les voies de circulation à l'intérieur de la ZAC Aéroconstellation, où seront assemblés les éléments de l'avion, et le renforcement de structures fortement sollicitées dans la forêt de Bouconne, où seront mises en œuvre 40 000 tonnes de béton de ciment compacté (Bétoncompact).



plate-forme et des voiries du tramway de Bordeaux ; la rénovation de l'esplanade du château de Vincennes et du parking de l'hôtel Ritz à Paris ; la réalisation des voies d'accès de l'ancienne gare de Monaco ;

plusieurs références significatives dans la déconstruction (barre de la Duchère à Lyon, bâtiments des mines d'Alès) et l'équipement de sites de stockage (bassins de rétention pour Atofina à Carling, en Moselle).

dressement des filiales déficitaires conjugué à une politique sélective de prise d'affaires s'est traduit par une contraction limitée de l'activité (- 1,2%) et une amélioration de la rentabilité. Eurovia GmbH a ainsi clôturé l'exercice sur un résultat bénéficiaire. La création, en fin d'année, d'Eurovia Béton GmbH, regroupant trois entités opérationnelles spécialisées dans les activités béton, les ouvrages d'art et les murs antibruit, s'inscrit dans la stratégie de développement d'offres nouvelles à l'échelon européen. En Grande-Bretagne, Ringway a enregistré une progression sensible de l'activité (près de 20%, hors effet de change). L'obtention d'un contrat pluriannuel de 105 millions d'euros portant sur le réseau autoroutier ouest du comté

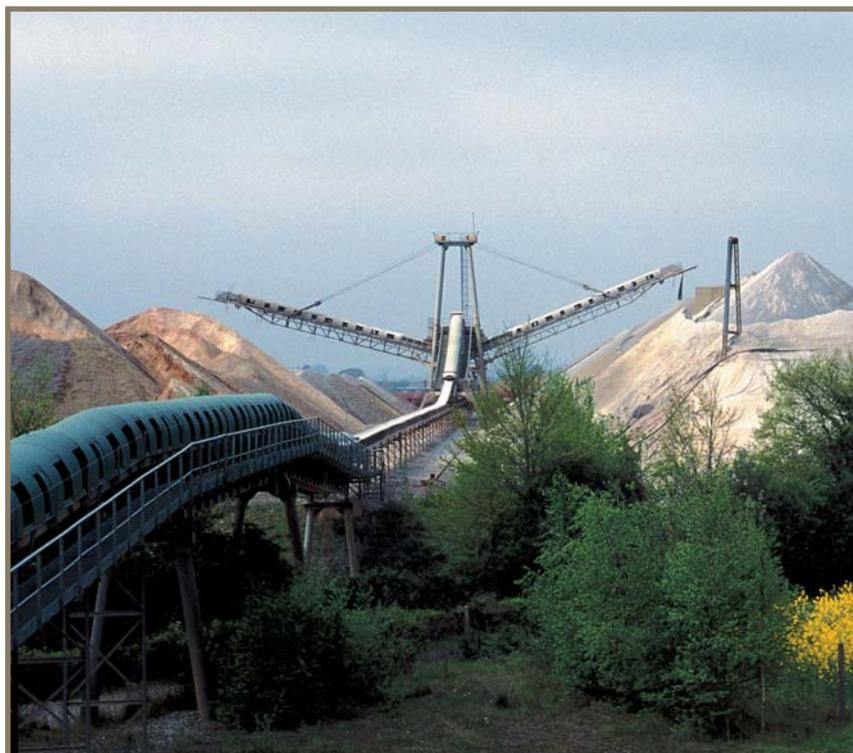
L'ouverture en 2003 de nouveaux sites de recyclage de déchets de chantier conforte la position d'Eurovia parmi les leaders du secteur.

la conception et la construction d'un site pour Toyota dans le nord de la France. La maîtrise d'une large gamme de savoir-faire (assainissement, étanchéité, petits travaux de génie civil, aménagements paysagers...) conforte l'ancrage d'Eurovia sur ces marchés.

Premier producteur français d'agrégats à usage routier, Eurovia a augmenté sa capacité d'autoconsommation en perfectionnant l'exploitation de ses carrières ; l'acquisition, à la fin 2002, de la carrière Piketty, qui traite 600 000 tonnes de roche calcaire par an, a permis de renforcer son dispositif d'approvisionnement en Île-de-France. Eurovia compte également parmi les leaders du recyclage de déchets de chantier, disposant de 17 plates-formes fixes, en propre ou en participation, auxquelles s'ajoutent 15 installations mobiles. Au total, Eurovia traite annuellement en France plus de 7 millions de tonnes de matériaux recyclés en tout genre (déchets de chantier, mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, laitiers de hauts-fourneaux, etc.). Enfin, dans les métiers de l'environnement, la qualité des procédés développés par Eurovia s'est illustrée à travers

Europe

En Allemagne, où Eurovia figure parmi les leaders des travaux routiers, le groupe a bien résisté dans un environnement économique déprimé depuis plusieurs années. Le re-





Maintenance globale

Dans le cadre d'un contrat de quatre ans, assorti d'une option d'extension sur dix ans, Ringway, la filiale britannique d'Eurovia, assure l'entretien, les inspections et une partie de la conception du réseau autoroutier ouest du comté du Surrey, au sud de Londres. Ce contrat « à livre ouvert » assure au client une totale transparence financière et impose un niveau élevé de performances – contrôlé par le conseil du comté.



du Surrey – qui s'ajoute au contrat de 204 millions d'euros sur cinq ans obtenu en 2002 pour l'entretien du réseau routier du nord de Londres – renforce les positions d'Eurovia sur le marché porteur des activités de services associant travaux et maintenance dans le cadre de contrats à long terme.

Bénéficiant d'une tendance similaire sur le marché espagnol, Probisa a obtenu ou poursuivi l'exécution de quatre contrats de maintenance intégrale de réseaux routiers (23 millions d'euros au total sur des périodes de deux à quatre ans), et a développé un partenariat innovant avec une société publique pour la réutilisation de mâchefers d'incinération comme matériau de remblai.

Deuxième producteur français de matériaux routiers⁽¹⁾, Eurovia contrôle ou possède en France des participations dans 210 postes d'enrobage, 35 usines de liants et 191 carrières. Ici la carrière de Chailloué, dans l'ouest de la France.

Chiffre d'affaires

République
tchèque
+20%

Son expertise dans le domaine des émulsions de bitume s'illustre dans la rénovation en cours de 900 000 m² de chaussées à trafic moyen, mettant en œuvre le procédé innovant de retraitement en place.

En Europe centrale, la progression de l'activité a été particulièrement forte en République tchèque (+ 20% hors effet de changes), quatrième plus important marché d'Eurovia après la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Le contrat de 140 millions d'euros confié à SSZ pour la construction d'une section de 6,5 km de l'autoroute D47 en République tchèque consolide sa position de numéro un national des travaux routiers (voir encadré p.54). L'activité a fortement progressé également en Slovaquie et en Lituanie. Globalement, les performances d'Eurovia en Europe centrale confirment la pertinence d'une stratégie visant à constituer un réseau dense d'implantations dans cette zone promise à un fort développement en conjuguant création de filiales et opérations de croissance externe.

(1) Source : étude interne.

SSZ : un développement exemplaire



Le parcours de SSZ, ancienne société d'État entrée dans le périmètre du Groupe en 1991, aujourd'hui leader des travaux routiers⁽¹⁾ et numéro deux de la construction⁽¹⁾ en République tchèque, est une illustration éloquent de du modèle de développement international d'Eurovia. Associant la valorisation des équipes locales et le développement de synergies avec les pôles d'expertise du Groupe dans un cadre stratégique clair et partagé, ce modèle a fait de SSZ l'une des entreprises les plus performantes de la République tchèque.

Employant 3 800 salariés (dont 39 % de cadres et techniciens), certifiée ISO 9001, 9002 et 14001, SSZ maîtrise l'ensemble des savoir-faire propres à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures de transport (autoroutes, voies urbaines, couloirs ferroviaires, voies de tramway, ouvrages d'art, pistes aéroportuaires). L'entrée de la République tchèque dans l'Union européenne devrait donner un nouvel élan à son développement.

Amérique

Aux États-Unis, Eurovia a bénéficié du développement des contrats en *design & build* – où un constructeur s'associe avec un concepteur pour répondre à un appel d'offres global –, qui favorise les acteurs de premier rang du marché. Hubbard, qui gère actuellement trois contrats de ce type pour un montant total de 130 millions de dollars, et Blythe, qui a obtenu un nouveau marché de 89 millions de dollars (voir ci-dessous), ont

ainsi consolidé leurs positions significatives en Floride, en Caroline du Sud et en Caroline du Nord. Au Québec, après deux années de forte croissance, Eurovia a fait face à une contraction du marché tout en préservant un niveau très élevé de résultat. DJL a confirmé sa maîtrise avancée des procédés respectueux de l'environnement en assurant la réfection de l'autoroute 30 par recyclage à froid en place à l'émulsion. Le nouveau contrat d'entretien hivernal

confié par la ville de Montréal, au Canada, renforce par ailleurs son portefeuille d'activités récurrentes. Enfin, l'activité a fortement progressé au Mexique, où Bitunova assure la réhabilitation intégrale du Paseo de la Reforma, la plus grande avenue de Mexico. Toutes filiales confondues, l'activité internationale a représenté 44% du chiffre d'affaires total d'Eurovia, pour un résultat d'exploitation qui a doublé en 2003 en atteignant 2,3% du chiffre d'affaires.

Autoroute clés en main aux États-Unis

Filiale d'Eurovia aux États-Unis, Blythe a obtenu le marché de rénovation et d'élargissement d'une section de 13 km de l'Interstate 85, en Caroline du Nord. Outre la création de quatre nouvelles voies, le contrat inclut la construction de deux ponts, les équipements d'éclairage et de signalisation et le déploiement d'un système d'information sur l'état du trafic. Dans le même esprit, l'entreprise avait obtenu en 2002 deux importants contrats en Floride, portant sur l'aménagement de l'Interstate 4 : échangeur, rampes d'accès et voies additionnelles (ci-contre).



(1) Source : classement BIG Public Relations, juillet 2003 (base : chiffre d'affaires 2002).

Une rentabilité améliorée

L'activité d'Eurovia continuera de progresser en 2004. La poursuite de la politique de sélectivité et d'optimisation de la production et l'intensification des synergies entre les diverses entités du groupe devraient conduire à une nouvelle progression du résultat d'exploitation.

Dans la continuité de sa stratégie de développement, Eurovia consolidera ses positions dans les pays où il est présent. En Europe centrale, où la perspective de l'élargissement de l'Union européenne suscite d'importants programmes de remise à niveau des infrastructures, Eurovia s'appuiera sur la qualité de son ancrage pour densifier sa couverture des territoires et des marchés dans les travaux routiers comme dans la production de matériaux. Aux États-Unis et au Canada, dans un mouvement comparable à celui déjà en cours en Grande-Bretagne, le développement des contrats globaux (*design & build*) et pluriannuels (maintenance) valorise les positions significatives d'Eurovia sur ces marchés. En France, la perspective du transfert aux départements d'une large part du patrimoine routier national devrait susciter à moyen terme un regain d'investissement dans les programmes de rénovation et de modernisation.

Sur l'ensemble de ses marchés, le développement attendu des partenariats public-privé représente un relais

de croissance pour Eurovia, qui dispose de toutes les compétences et ressources nécessaires pour prendre globalement en charge d'importants projets de construction et de maintenance.

Dans les travaux routiers et les activités de VRD, Eurovia poursuivra sa démarche de structuration et de consolidation de ses offres, afin d'optimiser la couverture de ses marchés locaux tout en élargissant son accès à des projets complexes et importants. Dans la production de matériaux, l'acquisition de carrières stratégiques et le développement des flux

Le relais de croissance des partenariats public-privé.

de granulats par voie maritime, à l'import comme à l'export, renforceront la capacité d'autoconsommation d'Eurovia, en synergie avec le développement continu des activités de recyclage, qu'il s'agisse du retraitement de matériaux routiers, de sous-produits industriels ou de déchets du BTP. Enfin, dans les métiers de l'environnement, Eurovia poursuivra l'enrichissement de son offre de produits et de services dédiés à la lutte contre les nuisances sonores, à la sécurité, à la dépollution des sols, au stockage des déchets et à la déconstruction.

Fabriqués en bois, en béton, en verre ou en métal et intégrés au paysage urbain, les murs antibruit limitent l'impact sonore de certaines infrastructures dans les zones habitées.







Chiffre d'affaires

7 716

millions d'euros

Résultat
d'exploitation

222

millions d'euros

Le ferrailage et le bétonnage des pylônes aux sommets desquels sont ancrés les 368 haubans du pont de Rion-Antirion, en Grèce, ont nécessité l'intervention d'équipes spécialisées à plus de 130 m au-dessus du niveau de la mer.

Résultat net

178

millions d'euros

Effectif

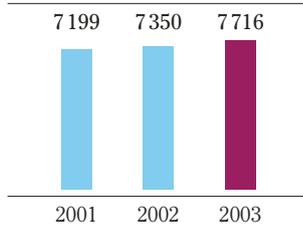
44 200

Construction

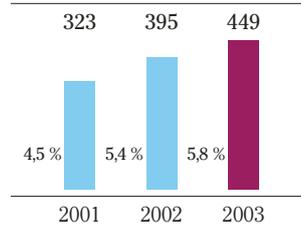
Parmi les leaders mondiaux du BTP, VINCI Construction se caractérise par un modèle de développement original et des principes rigoureux de maîtrise des risques qui lui ont permis d'atteindre et de pérenniser un niveau élevé de résultats.

Chiffres clés

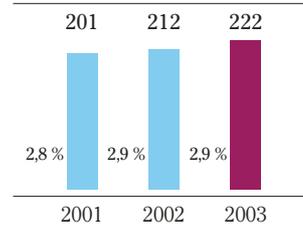
Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



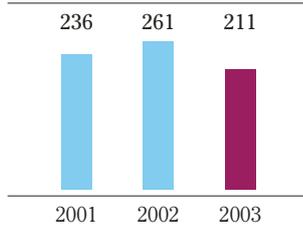
Excédent brut d'exploitation
(en millions d'euros et en % du CA)



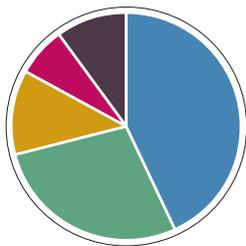
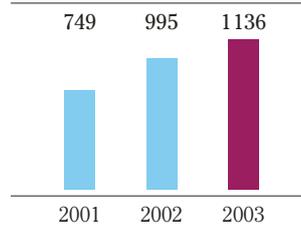
Résultat d'exploitation
(en millions d'euros et en % du CA)



Investissements d'exploitation
(en millions d'euros)

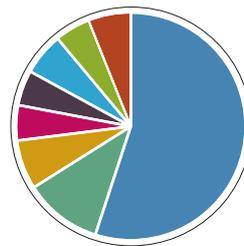


Excédent financier net
(en millions d'euros)



Chiffre d'affaires par métier

■ Bâtiment	43 %
■ Génie civil	28 %
■ Génie civil spécialisé	12 %
■ Hydraulique	7 %
■ Services et divers	10 %
Total	100 %



Chiffre d'affaires par zone géographique

■ France	55 %
■ Grande-Bretagne	11 %
■ Belgique	7 %
■ Allemagne	5 %
■ Europe centrale et orientale	5 %
■ Autres pays d'Europe	6 %
■ Afrique	5 %
■ Reste du monde	6 %
Total	100 %

Profil

Le moteur du développement du Groupe

La principale contribution au chiffre d'affaires et au résultat net de VINCI.

Parmi les leaders mondiaux du BTP, VINCI Construction a, depuis plusieurs années, diversifié ses marchés, ses métiers et ses clients. Conjugée à une grande sélectivité, cette politique a permis une constante progression des résultats acquis, si bien que la construction, activité historique du Groupe, représente aujourd'hui la plus importante contribution à son chiffre d'affaires et à son résultat net. L'activité de VINCI Construction se répartit en trois grandes composantes complémentaires :

– la France métropolitaine, avec deux réseaux multimétiers et indépendants (Sogea Construction et GTM Construction), disposant de nombreuses agences ancrées sur des marchés locaux ;

– les marchés locaux hors de France métropolitaine, couverts par trois réseaux de filiales qui exercent l'ensemble des métiers de la construction dans leurs zones d'intervention : l'un en Europe centrale, dans les DOM-TOM et en Afrique (VINCI Construction Filiales Internationales), le deuxième en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux États-Unis, et le dernier à travers

les 45 % que VINCI Construction détient dans CFE, société leader⁽¹⁾ sur le marché belge de la construction (elle-même co-actionnaire de Dredging International, l'un des majors sur le marché mondial du dragage) ;

– les grands ouvrages et le génie civil spécialisé, activités relevant de marchés mondiaux, exercées en France et à l'exportation par VINCI Construction Grands Projets et Freyssinet.

Creuset du modèle de développement du Groupe, VINCI Construction se caractérise par un mode de management conjuguant organisation décentralisée au plus près du terrain, responsabilité individuelle du management, culture du profit, travail en réseau. Associé à des principes rigoureux de maîtrise des risques, ce modèle a permis d'atteindre des niveaux de rentabilité qui ont déplacé les normes historiques du secteur.

(1) Source : classement Trend Tendances, 2004 (base : chiffre d'affaires 2002).

Des performances historiques

Présentes sur tous les segments de marché de la construction, les entreprises de VINCI Construction ont su tirer le meilleur parti de la qualité de leurs offres et engranger un niveau très élevé de prises de commandes.

Chiffre d'affaires
+ 5 %

Résultat net
+ 18 %

VINCI Construction a poursuivi en 2003 sa stratégie de développement maîtrisé. S'appuyant sur la diversité de ses offres et de ses marchés, qui mettent son niveau d'activité et de résultat à l'abri des variations de la conjoncture, sur sa politique constante de sélectivité et de développement de la valeur ajoutée, VINCI Construction a enregistré une progression de 5 % de son chiffre d'affaires et de 18 % de son résultat net.

En fin d'année, le carnet de commandes atteignait le niveau historique de 7,5 milliards d'euros, soit près de 12 mois d'activité.

Forte progression du chiffre d'affaires pour les deux grands réseaux français.

France

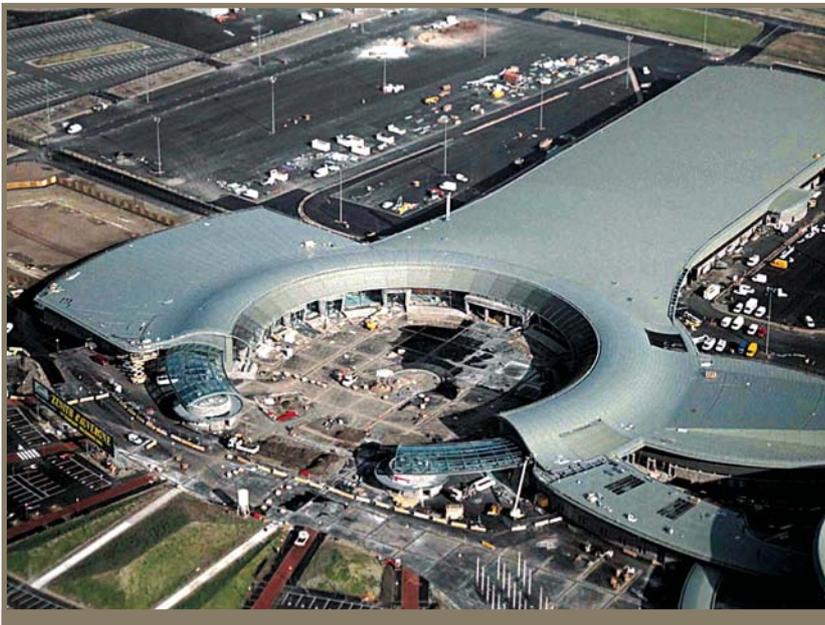
Tirant parti de la densité de leurs réseaux de proximité et de la qualité de leurs savoir-faire dans tous les métiers de la construction et des services associés, Sogea Construction et GTM Construction ont enregistré une forte progression de leurs chiffres d'affaires (respectivement 14 % et 5 %) et ont atteint un niveau correct de profitabilité (3,2 % de marge nette avant impôt en moyenne). Soutenues par des démarches de progrès qui visent à optimiser la production à tous les stades de l'activité et à augmenter la profitabilité de chaque entité, ces performances ont été obtenues

Un chantier parisien prestigieux, à l'angle de la place de la Concorde et de la rue Royale: la réhabilitation de l'hôtel de Coislin (XVIII^e siècle), classé monument historique.



Principales opérations de bâtiment en France

Bureaux et commerces. *Construction* : immeubles Avant-Seine (75) et Frontalis (93) ; ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (75) ; ensemble V2000 et opération Euralliance (59). *Réhabilitation* : siège de Groupama, projet AXA-Hammerson, nouveau site des Galeries Lafayette (75) ; tour CB16 (92). / **Équipements sportifs.** Centre nautique de Bois-Colombes, palais des sports et piscine de l'île de Puteaux (92) ; salle omnisports de Toulon (83) ; salle Rhénus de Strasbourg (67) ; piste de ski intérieure d'Amnéville (57). / **Hôtels.** Four Seasons des Terres-Blanches (83) ; Holiday Inn de Magny-le-Hongre (77). / **Industrie.** Centre de design du groupe PSA (78) ; plates-formes de tri de La Poste (35, 38, 69). / **Administrations.** Archives départementales (13) ; palais de justice de Narbonne (11) ; commissariat de police de La Seyne-sur-Mer (83). / **Culture, éducation.** Réhabilitation du théâtre national de l'Odéon, restauration des façades du Petit Palais (75) ; UFR de droit de Créteil (94) ; groupe scolaire à Levallois-Perret (92) ; Grande Halle d'Auvergne (63). / **Santé.** Construction ou extension-rénovation des hôpitaux d'Anancy et Sallanches (74), Clermont-Ferrand (63), Tours (37), Saint-Étienne (42), Perpignan (66), Angoulême (16), Angers (49), Toulon (83).



Ci-dessus : l'Avant-Seine, un nouvel immeuble de 70 000 m² construit pour Capital & Continental dans la ZAC Tolbiac (Paris 13^e).

Ci-contre : la Grande Halle d'Auvergne, à Clermont-Ferrand, le plus important chantier jamais réalisé dans la région, a été bâtie en 16 mois.

sur tous les segments du marché. Dans le bâtiment, l'activité a progressé de 5% en Île-de-France, sur un marché pourtant orienté à la baisse. Cette progression est due à l'expertise et aux positions fortes de VINCI Construction dans les grandes opérations d'immobilier de bureaux, qui ont permis de maintenir un haut niveau d'activité en projets neufs et plus encore en rénovation et en réhabilitation – et donc de progresser en parts de marché. L'activité a également été soutenue dans le domaine des équipements

publics, du bâtiment commercial de prestige, des sites industriels et des monuments historiques. La diversité des réalisations en cours et des nouvelles commandes obtenues durant l'exercice permet d'anticiper une bonne résistance aux fluctuations du marché.

La progression de l'activité a été encore plus marquée en province (+14%), en particulier en Rhône-Alpes. Aux très nombreux petits contrats (environ 7500 par an) qui constituent le fonds de commerce des réseaux de proximité des filia-

les de Sogea Construction et de GTM Construction s'est ajoutée une grande variété de projets importants, notamment dans le domaine de la santé (10 projets hospitaliers en cours, pour un montant total de 108 millions d'euros) et des grands ouvrages fonctionnels.

Dans les travaux publics, l'expertise de VINCI Construction dans les processus de traitement des eaux lui a permis de tirer pleinement parti de la forte demande des collectivités territoriales, avec une dizaine de chantiers de stations d'épuration en

cours ou en préparation – dont celles d’Achères et de Valenton en Île-de-France. Complémentaire de cette expertise, l’ancrage historique du Groupe dans les métiers de l’hydraulique s’est illustré par d’importants chantiers de canalisations, tels la rénovation de l’aqueduc de l’Avre, en région parisienne, ou la nouvelle station d’épuration de Montpellier, mais aussi par un très grand nombre de petits chantiers en province. La poursuite ou le lancement d’importants projets d’infrastructures de transport, dans la continuité de la reprise des investissements publics en 2002, ont généré une activité de terrassements et de construction d’ouvrages d’art soutenue sur tous les segments de ce marché : infrastructures autoroutières (A85, A86, A89), ferro-

viaires (avec le démarrage des grands chantiers de la LGV Est), urbaines (6 projets de métros et de tramways en cours), portuaires (La Condamine à Monaco, Port 2000 au Havre), aéroportuaires (satellite S3 de Roissy - Charles-de-Gaulle). L’expertise de VINCI Construction dans les ouvrages complexes de génie civil s’est illustrée également à travers plusieurs projets industriels majeurs (ZAC Aéroconstellation à Toulouse, réacteur d’essai de Cadarache). **Dans les services**, la politique d’élargissement des offres en amont et en aval des métiers de la construction s’est concrétisée par une activité soutenue en montage d’opérations immobilières, en maintenance multitechnique et multiservice (fin 2003, Manei a remporté l’équivalent de

La poursuite ou le lancement d’importants projets d’infrastructures de transport ferroviaires ou autoroutières ont généré une activité de terrassements et de construction d’ouvrages d’art soutenue en 2003.



Station d'épuration de la Cereirède : toutes les compétences

VINCI Construction intervient à chaque étape du très important projet de modernisation et d'extension de la station d'épuration de la Cereirède, près de Montpellier (Hérault) : travaux de génie civil (construction de trois blocs de traitement et de trois bassins d'orage), qui permettront de doubler la capacité de la station ; émissaire de rejet en mer (ci-contre), comprenant une section lagunaire de 4,5 km, un tronçon maritime de 11 km et le réseau d'évacuation reliant la station à la lagune, quatrième et dernier lot, remporté comme les précédents par VINCI Construction. Au total, le projet s'élève à 150 millions d'euros.

À sa mise en service, la nouvelle station, qui desservira à terme les 38 communes de l'agglomération, rejettera en haute mer (et non plus dans les étangs environnants) des eaux traitées à 95 %, au lieu de 80 % actuellement.



1 000 000 m² de nouveaux contrats pour la maintenance de grands immeubles de bureaux et de bâtiments techniques) et sur les marchés émergents de l'exploitation de réseaux de fibres optiques (réseau haut débit du Maine-et-Loire) et du traitement de l'eau.

International

Europe. En Grande-Bretagne, plusieurs nouveaux projets de partenariat public-privé ont permis à VINCI plc de renforcer ses positions sur ce marché en fort développement (voir encadré p.64). En Allemagne, sur un marché en récession pour la huitième année consécutive, le recentrage de l'activité sur des métiers à forte valeur ajoutée a permis de dégager une rentabilité satisfaisante. La qualité

Le viaduc de la Sioule, sur l'A89, est l'un des plus importants ouvrages construits en encorbellement en France.

Chiffre d'affaires

**Europe
centrale et
orientale**
400
millions d'euros

des services déployés par SKE pour la maintenance des installations des forces armées des États-Unis outre-Rhin a été attestée par le renouvellement des principaux contrats-cadres ou l'attribution de nouvelles commandes pour un montant total de 250 millions d'euros.

En Europe centrale, sur des marchés portés par la perspective de l'élargissement de l'Union européenne, la progression de l'activité a été spectaculaire en Pologne pour Warbud (+ 62 % en monnaie locale), en République tchèque pour SMP et FCC (+ 19 %) et en Hongrie pour Hídépítő (+ 14 %). Diversifiant leurs réseaux et leurs activités à partir de leurs positions fortes sur leurs marchés respectifs, ces entreprises illustrent la validité du modèle de développement du Groupe.

En Belgique, dans un marché difficile, l'activité a progressé en 2003. Les efforts de repositionnement technique et commercial, qui se traduisent par un carnet de commandes élevé au début de l'exercice 2004, et la

Les PFI, concessions à l'anglaise



Le collège-lycée de Balfour, dans le comté de Staffordshire, a été construit dans le cadre d'un PFI, comme presque tous les établissements scolaires britanniques.

En Grande-Bretagne, VINCI plc a été désigné en 2003 soumissionnaire le mieux placé pour trois nouveaux projets en PFI (*private finance initiative*) concernant un établissement scolaire à Newport (10 M£) et les services de police de deux comtés, le Kent (18 M£) et le Wiltshire (17 M£). L'entreprise a également été retenue en groupement comme l'un des douze principaux partenaires du programme-cadre de santé publique ProCure 21, d'une durée minimum de cinq ans.

Maîtrisant l'ensemble des savoir-faire associés à de tels projets, du montage financier à la maintenance, VINCI plc réalise une part croissante de son chiffre d'affaires dans le cadre de partenariats public-privé. Selon une étude de la Cour des comptes britannique (National Audit Office) de juin 2003, portant sur 15 ans de pratique des PFI en Grande-Bretagne, ce mode de contrat a permis de générer des économies de 10 à 20 % sur les coûts de construction obtenus dans les modes publics de financement et de dévolution des marchés, et de respecter les délais initialement prévus dans 80 % des cas, contre 35 % lors des appels d'offres traditionnels.

mise en œuvre d'un schéma de management resserré devraient permettre d'améliorer la performance de CFE. **Afrique.** La diversité des savoir-faire de Sogea-Satom et sa capacité à se projeter rapidement sur de nouveaux marchés ont permis de maintenir un niveau correct d'activité ; l'achèvement d'importants chantiers en Afrique centrale a trouvé un relais dans l'essor de l'activité dans l'ouest du continent.

DOM-TOM. Tirant pleinement parti du retour de la croissance grâce à leur ancrage de proximité, les entreprises de VINCI Construction ont enregistré une activité soutenue tant dans le bâtiment que dans les travaux publics : 1 500 logements sociaux locatifs ont ainsi été livrés ou réalisés en Martinique et en Guadeloupe durant l'exercice.

Grands projets et génie civil spécialisé

Le haut niveau d'expertise et les fortes capacités d'ingénierie de VINCI Construction Grands Projets, valorisés

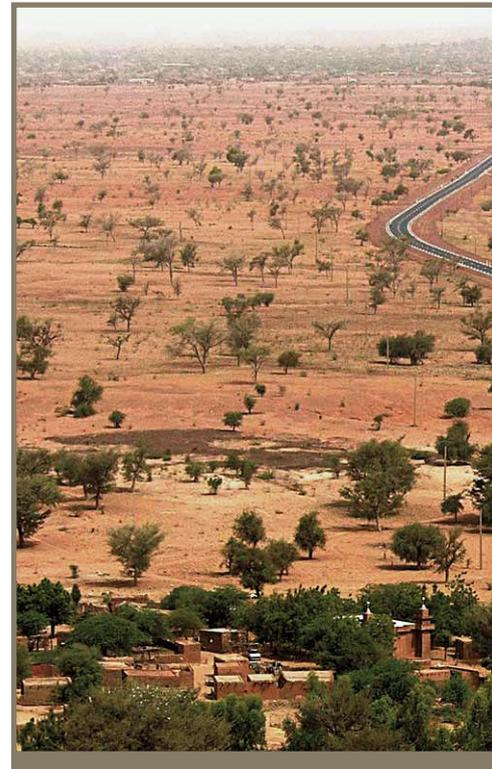
Chiffre d'affaires

Afrique
410
millions d'euros

par un effort constant de sélectivité et de maîtrise des risques, ont permis d'enregistrer une progression de 7 % du chiffre d'affaires et une nouvelle amélioration sensible de la rentabilité – le résultat net approchant 5 % du chiffre d'affaires, soit un niveau largement supérieur aux normes usuelles du secteur. L'activité a été particulièrement soutenue dans le domaine des tunnels (voir encadré p.66) et s'est répartie de manière équilibrée dans les autres secteurs du génie civil (infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, hydrauliques, industrielles).

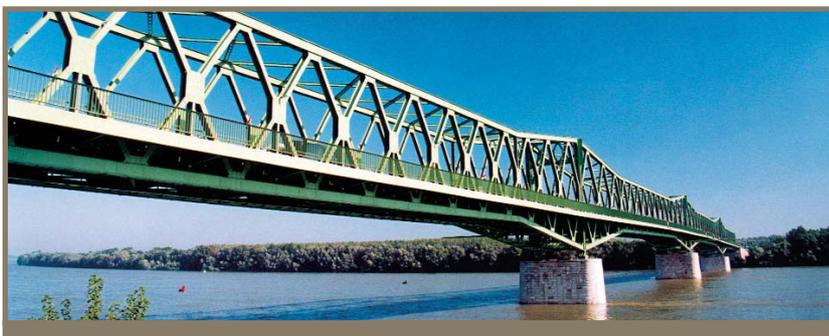
Dans le génie civil spécialisé, l'activité de Freyssinet a progressé de 4 % (hors effet de changes) et la mise en œuvre d'une stratégie volontariste de

Depuis 70 ans, Sogea-Satom a construit plus de 10 000 km de routes bitumées en Afrique. Ici, l'axe Niamey-Dosso, au Niger.



L'essor d'Hídépítő en Hongrie

Ancienne entreprise publique acquise par VINCI Construction en 1993, Hídépítő s'est imposée depuis lors comme un major du génie civil en Hongrie. En 2003, elle a notamment démarré la réalisation de quatre échangeurs, quinze ponts et trois viaducs sur un tronçon de 20 km de l'autoroute M7 reliant Budapest à Trieste (montant pour l'entreprise : 100 millions d'euros ; livraison prévue : juin 2005). L'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne devrait donner une nouvelle impulsion au développement d'Hídépítő, qui prévoit de doubler son activité à l'horizon 2008.



VINCI Construction est présent en Afrique depuis 70 ans, avec des positions de leader dans le domaine hydraulique et dans les travaux publics.

La référence en grands ouvrages souterrains



Après l'achèvement du tunnel routier de Lefortovo, en Russie (ci-contre), et des tunnels ferroviaires du Pannerdensch Kanaal, aux Pays-Bas, VINCI Construction Grands Projets a poursuivi la réalisation de l'Airside Road Tunnel d'Heathrow (sept ouvrages sous l'aéroport), en Grande-Bretagne, du tunnel de Soumagne, en Belgique, des tunnels ferroviaires de Mitholz, en Suisse, et du métro de Saint-Petersbourg, en Russie. En France, le percement du premier tunnel de l'A86 entre Rueil-Malmaison et l'A13 a marqué une étape majeure de cet important projet d'autoroute souterraine. En Suède, les derniers obstacles juridiques ont été levés pour la construction des deux tunnels ferroviaires d'Hallandsas, sur la nouvelle ligne à grande vitesse Göteborg-Malmö. Enfin, la forte capacité d'ingénierie de VINCI Construction Grands Projets lui a valu d'obtenir un contrat d'études pour l'extension du métro d'Athènes, en Grèce, ainsi qu'un contrat d'assistance technique avec la mairie de Moscou, en Russie, dans le cadre du projet de tunnel routier de la Forêt d'argent.

redressement de ses marges a permis à son résultat net de se rapprocher de l'équilibre. Dans le domaine des structures, l'activité a été soutenue en haubanage, marché mondial où Freyssinet intervient en position de leader, en précontrainte de constructions neuves et en réparation d'ou-

vrages. Pour ce qui concerne les sols, les procédés exclusifs de Ménard Soltraitement et de Terre Armée International ont été fortement sollicités pour rendre constructibles des terrains difficiles en zones suburbaines et maritimes, et pour la réalisation d'ouvrages de soutènement.

Activité soutenue sur le marché mondial des haubans, sur lequel Freyssinet est leader.

Freyssinet a fourni et installé les 16 haubans qui soutiennent la toiture métallique de 25 670 m² du nouveau stade du Sporting, à Lisbonne, au Portugal.



Vers une nouvelle amélioration des performances

En 2004, VINCI Construction maintiendra les principes qui lui ont permis d'atteindre une forte rentabilité : priorité donnée à la politique de sécurité et à la formation, amélioration de la productivité sur les chantiers, densification du maillage des entreprises dans leur terroir ou leur savoir-faire, élimination systématique des affaires à risques significatifs, développement d'activités amont et aval.

En France,

le volume et la qualité des carnets de commandes de Sogea Construction et de GTM Construction augurent de bonnes perspectives pour l'année à venir. Des projets importants et un rythme soutenu dans les quatre métiers – bâtiment, génie civil, hydraulique et services – permettront aux deux réseaux de continuer à améliorer leurs performances de profitabilité.

En Europe,

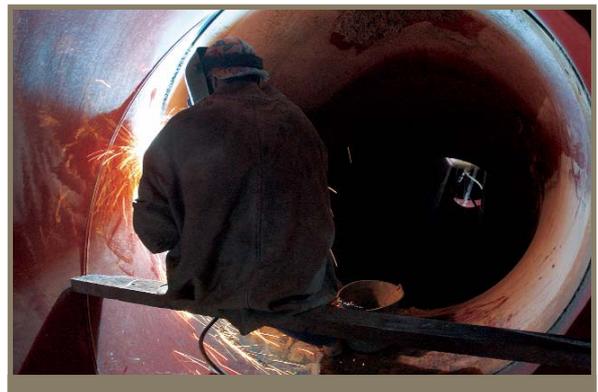
VINCI Construction anticipe une évolution contrastée selon les marchés. En Grande-Bretagne, les investissements publics scolaires et hospitaliers devraient augmenter grâce au développement des partenariats

public-privé, qui ont démontré tout leur intérêt après 15 ans de pratique, tandis que devraient diminuer les investissements publics en génie civil. En Allemagne, où la reprise se fait toujours attendre, le recentrage sur les activités récurrentes de services (SKE) et l'adaptation des structures permettent de s'accommoder de la situation. En Belgique, la politique commerciale et managériale mise en œuvre devrait commencer à porter ses fruits. En Europe centrale, le haut niveau du carnet de commandes à la fin 2003 laisse prévoir une nouvelle progression de l'activité en 2004. VINCI Construction, implanté depuis une dizaine d'années en Pologne, en République tchèque et en Hongrie, devrait parfaitement bénéficier de l'intégration de ces pays dans l'Union européenne et notamment des programmes d'infrastructures concernés par les fonds structurels.

VINCI Construction prévoit par ailleurs une stabilisation, à un niveau élevé, de l'activité dans les DOM-TOM et en Afrique, où le groupe bénéficie de positions fortes. L'activité grands projets devrait connaître une baisse en volume après une année

2003 soutenue. VINCI Construction intensifiera ses efforts commerciaux en maintenant sa politique de sélection drastique, qui a permis d'atteindre sur ce marché une rentabilité élevée. Enfin, Freyssinet devrait poursuivre sa progression du résultat net. Au total, 2004 s'annonce comme une très bonne année pour VINCI Construction, permettant de poursuivre sereinement les actions de fond préparant l'avenir et d'inscrire sa performance dans la durée.

L'ancrage historique de VINCI Construction dans les métiers de l'hydraulique se confirme en France comme partout dans le monde.



Poursuivre sereinement les actions de fond préparant l'avenir.





Embauches:
21 239
en 2003 dans le monde

Projets:
67
soutenus par la Fondation
VINCI pour la Cité en 2003

Mécénat :
10
millions d'euros consacrés
à la restauration de la galerie des
Glaces du château de Versailles

Un groupe responsable

VINCI a poursuivi en 2003 ses actions de progrès dans les domaines social et environnemental, au service de l'ensemble de ses publics, dans une logique citoyenne de développement durable.

Un groupe responsable

Les sociétés de VINCI ont une vocation d'ensembliers de l'aménagement du territoire. Depuis leur origine, elles accompagnent les collectivités et les entreprises dans leurs efforts pour mettre en valeur et embellir le cadre de vie. La vocation même de VINCI – concevoir, financer, construire et exploiter des infrastructures au service de la qualité du cadre de vie –, son mode d'organisation, fondé sur la responsabilisation des hommes, la décentralisation et la proximité, ainsi que les matériaux utilisés pour son activité font de lui un acteur essentiel du développement durable.

La politique de développement durable de VINCI

Démarche et organisation

En cohérence avec son système de management décentralisé, VINCI mobilise ses échelons opérationnels et les incite à intégrer les concepts et les outils du développement durable à leurs pratiques managériales et commerciales. Cette démarche est animée par un comité développement durable placé auprès du comité exécutif, et elle est coordonnée par le délégué au développement durable. Réunissant des représentants des principales entités du Groupe, cette instance a notamment pour mission de coordonner la mise

Intégrer les concepts et outils du développement durable aux pratiques commerciales et managériales.

en place des dispositifs de *reporting* et de valoriser les bonnes pratiques par la mobilisation des outils de partage des connaissances.

Reporting social et environnemental

La présentation retenue par VINCI s'inspire des principes de transparence et d'ouverture de la Global Reporting Initiative (GRI) et des principes de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) et de son décret d'application du 20 février 2002. Depuis 2003, VINCI dispose du fruit de deux ans de travail, avec un outil de *reporting* social complet (voir page 72). Couplé aux instruments de *reporting* financier, ce dispositif couvre la totalité du pé-

rimètre du Groupe. Dans le domaine environnemental, VINCI a engagé une démarche adaptée à la diversité de ses métiers, qui doit aboutir à terme à l'identification d'indicateurs pertinents pour la totalité du périmètre du Groupe.

Formation, information et initiatives des entreprises

Près de 4 000 salariés ont bénéficié en 2003 de formations aux enjeux et aux pratiques du développement durable. Deux modules spécifiques ont été proposés : sensibilisation et hiérarchisation des enjeux. Une lettre d'information trimestrielle et un espace dédié sur le site Internet <http://www.vinci.com> ont été créés.

VINCI adhère au Global Compact



Jacques Chirac, président de la République française, accueille Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, lors de la réunion des entreprises signataires du Global Compact à Paris, en janvier 2004.

En adhérant en avril 2003 au Global Compact (Pacte mondial des entreprises), une initiative de l'Organisation des Nations unies (ONU) lancée par son secrétaire général, Kofi Annan, VINCI s'est engagé à respecter, promouvoir et garantir les neuf principes suivants.

Droits de l'homme

1. Soutenir et respecter la protection des droits de l'homme dans sa sphère d'influence ;
2. S'assurer que ses propres sociétés ne sont pas complices de violation des droits de l'homme ;

Droit du travail

3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives ;
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants ;
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions ;

Protection de l'environnement

7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux ;
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande ;
9. Encourager le développement et la diffusion des technologies environnementales.

Le site répertorie une sélection de plus de 70 bonnes pratiques. Des expérimentations sur le thème de l'environnement et des ressources humaines ont été engagées, notamment par le club pivot Rhône-Alpes, qui réunit les différentes entités de VINCI en région. Enfin, les travaux d'un groupe de réflexion sur l'environnement et le développement durable (Gredd) créé par GTM Construction nourrissent la réflexion du Groupe sur tous les aspects liés à son activité de constructeur.

Pour sa part, Cofiroute a publié en 2003 son premier rapport « développement durable » et a créé sur ce thème un groupe de travail perma-

nent associant les différentes fonctions de l'entreprise.

Partenariats institutionnels

Au plan européen, plusieurs sociétés de VINCI Construction sont associées aux projets Forsapre (sécurité et santé des salariés), Ecohousing (recommandations pour la mise en place de « bâtiments verts ») et Presco (synthèse des différentes démarches nationales du secteur de la construction en matière de développement durable). Par ailleurs, la participation de VINCI au projet Europ@Acte (aide au retour vers l'emploi des personnes sous main de justice), dans le cadre du programme Equal, s'est concrétisée par

Le site Internet répertorie une sélection de plus de 70 bonnes pratiques de développement durable.

plusieurs recrutements dans trois entreprises du Groupe.

En France, VINCI adhère aux principales organisations nationales en charge de la réflexion sur le développement durable : Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises (Orse), association Oree, Comité 21, association 4D, Admical, Entreprises pour l'environnement (EPE), Institut du mécénat de solidarité (IMS). Les entreprises de VINCI participent activement aux travaux des groupes thématiques mis en place par les organisations professionnelles du secteur (FFB, FNTF, EGF-BTP, Afsa...). Enfin, le Groupe parraine le mastère de développement durable de l'école HEC.

Responsabilité sociale

La gestion des ressources humaines de VINCI est assurée de façon décentralisée, conformément à la logique de l'organisation du Groupe. La mise en réseau des responsables des ressources humaines permet de déployer l'ensemble des politiques du Groupe : formation, mobilité, épargne salariale, insertion... Les salariés de VINCI bénéficient ainsi d'une gestion de proximité et des avantages liés à la politique de ressources humaines de VINCI.

Politique et organisation des ressources humaines

Dans tous ses métiers, VINCI mène une politique de ressources humaines destinée à inscrire ses salariés dans leur entreprise, tout en leur offrant les avantages d'un grand groupe (mobilité, formation, épargne salariale...).

L'organisation des ressources humaines de VINCI est le reflet de son schéma de management décentralisé, associant une gestion autonome assurée par les entreprises et les pôles de métier, selon le principe de subsidiarité, et une coordination à l'échelle du Groupe, assurée par le réseau des directeurs de ressources humaines, qui se réunit périodiquement et aborde les grandes lignes directrices en matière d'emploi, de politique salariale, de formation... La coordination régionale de cette politique est facilitée par la mise en place de clubs pivots « ressources humaines » (voir pp. 76-77).

Le dispositif de *reporting* social du Groupe, dont la méthode d'élaboration et les procédures ont été vérifiées en 2002, a été déployé en 2003

Le dispositif de reporting social de VINCI a été déployé dans l'ensemble du Groupe en 2003.

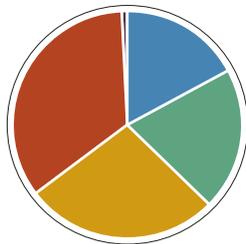
dans l'ensemble du Groupe. Traduit en quatre langues, il est utilisé par 880 filiales consolidées et couplé avec celui de la consolidation financière. Plus de 150 personnes ont été formées à ce jour à son utilisation. Le dispositif regroupe des informations quantitatives et qualitatives, consolidées une fois par an. Les résultats sont diffusés aux instances représentatives du personnel compétentes. VINCI s'est donné pour objectif de réaliser en 2004 un *reporting* social semestriel sur une partie des données ainsi qu'une analyse sectorielle comparative. Une équipe permanente est dédiée à la gestion et au suivi du dispositif. Toutes les procédures sont à la disposition des utilisateurs.

Emploi, politique de recrutement et d'intégration professionnelle

En 2003, le groupe VINCI a employé 127 513 collaborateurs, essentiellement sur le continent européen. Avec 71 648 salariés en France, VINCI figure parmi les 20 premiers employeurs nationaux.

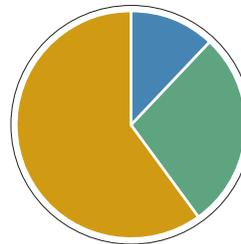
Salariés
127 513
dans le monde, dont
71 648
en France

Nombre
d'embauches
en CDI
21 239
dans le monde



Effectif par métier

Concessions et services	21 873	17 %
Énergies	25 933	20 %
Routes	35 072	27 %
Construction	44 207	35 %
Holding et immobilier	428	1 %
Total	127 513	100 %



Effectif par catégorie

Cadres	15 433	12 %
Etam	35 911	28 %
Ouvriers	76 169	60 %
Total	127 513	100 %

La faible variation des effectifs par rapport à 2002 reflète la stabilité globale du périmètre d'activité du Groupe et ses progrès en matière de productivité. Cette stabilité recouvre toutefois des variations géographiques. Ainsi, les créations d'emplois en France, en Espagne et dans les pays d'Europe centrale – notamment la République tchèque, la Pologne et la Hongrie – compensent les baisses d'effectifs en Europe du Nord, où le Groupe a vu son activité se réduire. En France, la part relative de l'encadrement (cadres et agents de maîtrise encadrants sur les chantiers) a progressé en 2003. Cette tendance, qui accompagne l'évolution technique des métiers du Groupe et répond à des exigences croissantes en matière d'hy-

giène et de sécurité, est particulièrement sensible dans les activités routières et la construction. Elle est moins marquée dans le domaine des énergies, où le taux de qualification est généralement déjà élevé. Le recours au travail temporaire, CDD ou intérim, est resté limité aux situations de variations d'activité, représentant respectivement 7 % et 11 % de l'effectif global.

Attirer les jeunes vers les entreprises du Groupe

Soucieux de rajeunir sa pyramide des âges (un quart des salariés du Groupe ont plus de 50 ans) et de revaloriser l'image de ses métiers, VINCI a intensifié sa politique de recrutement en direction des jeunes. Parmi les nombreuses actions dans

Près de 150 collaborateurs de VINCI forment le réseau des « campus managers ».

ce domaine, on retiendra :

- la mise en place d'un réseau de « campus managers ». Près de 150 collaborateurs sont chargés d'animer et de coordonner les relations du Groupe avec 70 écoles d'ingénieurs et filières d'enseignement supérieur (participation à l'enseignement, présentations des métiers de VINCI, visites de chantiers, stages...);
- la participation en 2003 à une trentaine de forums d'écoles (ESTP, Insa, Ensam, Supelec, Centrale Lille, Mines Nancy, etc.);
- les parrainages de promotions, notamment celles de l'École supérieure des travaux publics, et l'attribution de bourses à des étudiants de l'ESTP en 2003;



VINCI a renouvelé sa participation à une trentaine de forums d'étudiants, tel celui de l'ESTP (ci-contre), le 21 janvier 2004.

- la participation de nombreuses sociétés du Groupe à la Semaine école-entreprise (organisée conjointement par le Medef et le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche) et à l'opération « Les coulisses du bâtiment », qui ont permis de faire découvrir à un large public – scolaire en particulier – les chantiers et les métiers de VINCI ;
- l'utilisation des chantiers comme support d'affichage pour des campagnes de recrutement, à l'exemple de l'initiative de Campenon Bernard Régions en Rhône-Alpes ;
- la généralisation, sur les sites Internet des filiales, des formulaires de dépôt de candidature en ligne, en complément du portail de recrutement du Groupe (<http://www.vinci.com/jobs>) ;
- l'application @venir, accessible sur Internet (<http://www.vinci-energies.com>, rubrique « Nos offres de stage »), qui permet à l'ensemble des entreprises de VINCI Energies de proposer en ligne des stages aux étudiants français et européens.

Initier des parcours professionnels à long terme

La volonté d'offrir de réelles perspectives de carrière aux nouveaux embauchés se traduit par l'organisation de parcours d'intégration. L'Académie VINCI, créée en 2002 pour développer la formation au management des cadres dirigeants et, plus généralement, pour fédérer l'ensemble des actions de formation du Groupe et accroître les transversalités dans ce domaine, favorise l'intégration et le perfectionnement des jeunes cadres. Des forums du management sont également organisés à leur intention et contribuent à développer les qualités managériales

de ces futurs dirigeants du Groupe. Les Entretiens de VINCI, conférences-débats accueillant des intervenants de haut niveau s'exprimant sur des thèmes variés (éthique, questions internationales, relations sociales...), participent de la même démarche d'enrichissement de la culture managériale des cadres du Groupe.

À l'échelle des filiales, le programme « GTM Manager », cycle d'intégration mis en place par GTM Construction à l'intention des jeunes cadres, a été étendu en 2003 aux agents de maîtrise. Articulé en trois modules (accueil, découverte, pilotage), il permet d'accompagner dans la durée de véritables parcours professionnels. Chez Sogea Construction, l'opération

« Coaching Team » poursuit le même objectif : 40 collaborateurs en ont bénéficié en 2003. VINCI Construction Grands Projets organise pour sa part depuis 2002 des cycles de formation destinés aux cadres ayant de trois à dix ans d'expérience, afin de les préparer aux fonctions de directeur de projet et de manager.

Eurovia, qui recrute chaque année en France 1 500 nouveaux collaborateurs, dont environ 150 cadres, a créé en 2003 un site Internet dédié au recrutement (<http://www.euroviarh.com>) et a mis en place un système de parrainage pour les nouveaux embauchés, associé à un cursus d'intégration de plusieurs années. Cette politique d'intégration



« Exactement ce que je recherchais »



« Entré chez Sogea Construction après mes études d'ingénieur, je fais partie de la première génération de bénéficiaires de Coaching Team, un programme d'intégration des jeunes embauchés sur deux ans, basé sur le tutorat, la formation et la mobilité. Suivant ce parcours sur le chantier du viaduc de la Sioule avec pour tuteur

le directeur du chantier, François Batifoulier, j'y ai trouvé exactement ce que je recherchais, une entreprise avec une politique dynamique et ambitieuse, qui n'hésite pas à vous faire confiance et qui offre de grandes perspectives d'évolution. » Jean-Charles Taravella, ingénieur d'études de prix chez Campenon Bernard TP



permet un accès rapide à des postes de responsabilité.

Élargir le champ des personnels recrutés

En partenariat avec les acteurs locaux du service public de l'emploi (ANPE, Afp, Greta...), les filiales de VINCI construisent des parcours qualifiants permettant de former des demandeurs d'emploi aux métiers de BTP et d'élargir le champ des personnels recrutés. De nombreux partenariats locaux avec des groupements d'entreprises d'insertion et de qualification (Geiq) permettent de proposer des parcours d'intégration à des jeunes sans formation initiale – démarches soutenues également, dans leur volet insertion, par la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité (voir p.90).

VINCI Energies développe pour sa part une politique volontariste en fa-

En Afrique, Sogea-Satom propose différentes opportunités de formation qualifiante à ses jeunes recrues.

1600
jeunes en formation
en alternance

veur de l'alternance et accueille chaque année 700 jeunes en contrat d'apprentissage ou de qualification.

Former et intégrer les personnels locaux

La démarche de Sogea-Satom en Afrique illustre la manière dont VINCI conçoit l'intégration des personnels locaux dans ses entreprises et l'insertion de ses chantiers dans leur environnement social. Appliquée initialement aux personnels sédentaires – 75% des postes administratifs et financiers sont occupés par des salariés africains –, cette démarche est centrée aujourd'hui sur le développement du management local. Les salaires des cadres locaux, définis sur la base d'une évaluation de l'ensemble du personnel d'encadrement africain de haut niveau, sont généralement supérieurs à ceux pratiqués par des entreprises locales.

VINCI Construction offre également différents avantages et perspectives d'évolution aux jeunes diplômés africains candidats à l'expatriation, et propose à ses jeunes recrues des possibilités de formation qualifiante. Les

partenariats noués avec des institutions d'enseignement – telle l'École inter-États de l'équipement rural (Burkina-Faso), qui forme des jeunes issus de 14 pays d'Afrique occidentale – et le recrutement de jeunes diplômés africains qui ont effectué leurs études en France et souhaitent retourner vivre dans leur pays, ont permis de développer fortement l'encadrement local.

Mobilité

Par sa dimension, par la diversité de ses implantations et de ses métiers, VINCI offre de très importantes perspectives d'évolution à ses collaborateurs. Pour favoriser leur mobilité au sein du Groupe, l'intranet VINCI recense l'ensemble des postes à pourvoir par filières professionnelles, régions et entreprises; la gestion décentralisée des offres par les responsables des ressources humaines de chaque entité permet d'assurer leur actualisation permanente. VINCI a en outre mis en place un observatoire des métiers structuré par régions, accessible sur l'intranet du Groupe depuis février 2003. Support de gestion prévisionnelle des emplois, cet outil permet également d'identifier les passerelles entre les métiers et de favoriser la mobilité dans le Groupe.

Les jumelages d'entreprises, institués en 2002, favorisent également la mobilité; une troisième charte de ce type a été signée en 2003 entre Sogea-Satom Équateur et GTM Terrassement. Ces initiatives vont de pair avec une démarche d'accompagnement des expatriés; ainsi, le programme «Passport pour l'Afrique», créé par Sogea-Satom, aide les salariés en mission et leurs familles à s'intégrer dans leur nouvel environnement. Plus généralement, une réflexion est en cours pour harmoniser le statut des expatriés au sein des diverses filiales de VINCI Construction.

Partage des connaissances

Les clubs pivots rassemblent par régions ou bassins d'activité les responsables des différents pôles de métier et sociétés de VINCI. Leur vocation est de renforcer la cohésion du Groupe et de développer son potentiel de synergies autour de projets communs: échanges de connaissances, formations, mise en commun de matériels... Les 9 clubs pivots en France et 11 à l'international (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Grande-Bretagne,

Suède et Chili) sont le relais des démarches transverses de VINCI, telles que l'organisation des prix de l'Innovation, le développement du plan d'épargne salariale Castor ou la recherche de «pilotes» pour les projets soutenus par la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.

L'année 2003 a été marquée par le développement des clubs pivots thématiques. Quatre clubs «ressources humaines» ont été créés, et deux sont en cours de mise en place, afin d'organiser des actions communes en matière de recrutement, de gestion des équipes, de mobilité et d'accueil des nouveaux collaborateurs. Dans le domaine des achats, en relation avec la Coordination achats de VINCI, 20 clubs thématiques en France, au Royaume-Uni, en Belgique et en Allemagne mettent en œuvre des projets d'achat regroupant plusieurs filiales, organisent des formations et des échanges de bonnes pratiques, et déclinent à l'échelle régionale les contrats-cadres signés par le Groupe. L'intranet VINCI est également un outil essentiel de mutualisation des savoir-faire, de partage des connaissances et de développement des synergies. Il permet de consulter des bases d'informations techniques



Politique achats : instaurer une relation clients-fournisseurs équilibrée

La coordination achats de VINCI favorise l'échange des bonnes pratiques en interne au travers des clubs achats en régions ou sur des thèmes transversaux. Sept «règles d'or» régissent les relations avec les fournisseurs référencés, et des chartes de bons comportements complètent les accords-cadres les plus importants (location de matériel, intérim) afin d'orienter utilisateurs et fournisseurs vers des attitudes efficaces et de promouvoir le règlement rapide des litiges à l'amiable.

ou générales (innovation, achats, mobilité, vie du Groupe...), d'accéder aux 200 sites intranets et Internet des filiales, et sert de support à de nombreuses opérations transverses.

Rémunérations

VINCI pratique une politique salariale attractive. Encadrée par des principes stricts d'intéressement aux résultats, la mise en œuvre de la politique de rémunération variable est gérée par métier. Les accords d'intéressement et de participation sont négociés localement, conformément à la loi. 57 % des salariés bénéficient d'accords de participation, et 32 % d'accords d'intéressement.

En France, la rémunération moyenne annuelle brute est de 25 900 euros, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale du secteur pour toutes les catégories de personnel. La rémunération brute des hommes et des femmes présente une différence de 2 100 euros, soit 8 %. Cet écart – très inférieur à la moyenne nationale, qui est de 20 % – est principalement dû à la nature des métiers exercés et à leurs contraintes.

Épargne salariale

Le succès du plan d'épargne Castor, créé en 1995, s'est confirmé en 2003. Plus de 54 millions d'euros ont été collectés auprès de 17 200 souscripteurs durant l'exercice, toutes formules d'épargne confondues. Au travers des fonds communs de placement investis en titres VINCI, près de 40 000 salariés, soit 30 % de l'effectif, sont actionnaires du Groupe. Ils détenaient, au 31 décembre 2003, 9,2 % du capital de VINCI et restent collectivement, les premiers actionnaires. En France, un salarié sur deux adhère au plan d'épargne Castor, les cadres représentant 30 % des épargnants, les Etam 37 % et les ouvriers 33 %. L'investissement moyen en 2003

Capital

9,2 %
détenu par
les salariés

Castor

40 000
salariés adhérents

Mobilité interne

1 500
collaborateurs
en France, soit 10 %
des mouvements
de personnel

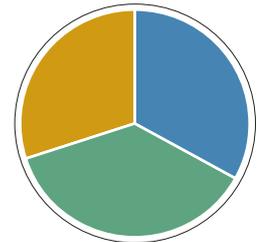
s'est élevé à près de 2 500 euros, le portefeuille moyen atteignant 9 000 euros. Au cours de l'année, trois augmentations de capital à prix préférentiel (20 % de rabais sur le prix de l'action VINCI) ont été proposées aux salariés des filiales françaises, lesquels ont bénéficié d'un abondement pouvant aller jusqu'à 1 900 euros pour 7 000 euros de versement par an, avec une première tranche de 100 % d'abondement pour les 200 premiers euros versés. 1,29 million d'actions VINCI ont ainsi été souscrites pendant l'année.

Nouveau produit et possibilités étendues en 2003

Plusieurs possibilités nouvelles ont été proposées aux salariés français :

- investir dans un nouveau produit d'épargne diversifié créé en mai 2003, Castor Équilibre, qui est une alternative de placement à Castor. Ce fonds est investi en produits de taux (obligataires pour deux tiers de son actif net, monétaires pour un tiers), dont 10 % maximum d'obligations cotées du groupe VINCI ; les salariés peuvent ainsi panacher leurs versements entre les deux supports d'épargne, dans la limite du quart de leur rémunération annuelle brute ;
- modifier l'affectation de leurs avoirs d'un fonds sur l'autre, sous certaines conditions, et arbitrer ainsi entre un fonds à profil sécuritaire mais à rendement modéré, et un fonds reposant uniquement sur des actions VINCI ;
- transférer leurs avoirs détenus sur les plans d'épargne d'anciens employeurs vers le plan Castor, sans modifier pour autant la date de disponibilité de leur épargne.

Les salariés français peuvent en outre accéder depuis 2003 au portail Internet « Pactéo à l'écoute », proposé par le Crédit Lyonnais Épargne Entreprise, et bénéficier de nom-



Souscripteurs aux plans Castor

Ouvriers	33 %
Etam	37 %
Cadres	30 %
Total	100 %



Grâce aux différents plans d'épargne Castor, les salariés du Groupe détiennent 9,2 % du capital de VINCI et en sont collectivement les premiers actionnaires.



Créé en 2002, le comité d'entreprise européen de VINCI s'est réuni pour la première fois en avril 2003 à Bruxelles. Au centre, le bureau, composé de **1** Michel Moutel, secrétaire (salarié de VINCI Energies Ouest-Centre) ; **2** Jean Moons (salarié de CFE, Belgique) ; **3** Dennis Richards (Rosser & Russel Build Services Ltd, Royaume-Uni) ; **4** Georg Bach (Felix Schuh & Co GmbH, Allemagne).

Comité
d'entreprise
européen :
8 pays
représentés

breux services : consultation d'une base juridique complète, conseils, accès à un espace sécurisé permettant de consulter leur compte, de suivre les demandes de remboursement, etc.

Effort accru en direction des bas salaires

VINCI développe une politique particulière en direction des bas salaires. Outre l'intéressement et la participation, cette politique repose sur l'actionnariat salarié, avec près de 70% des souscripteurs au plan Castor qui sont des ouvriers ou des Etam. Cette situation, sans équivalent dans les autres entreprises françaises, prouve la confiance des salariés dans leur entreprise – et l'attractivité du dispositif d'épargne salariale qui leur est proposé. Celle-ci sera renforcée en 2004 en direction des bas salaires, avec un abondement non plus de 200 euros pour les premiers 200 euros versés, mais de 400 euros pour les premiers 400 euros versés. Très incitatif, le dispositif permet en outre des versements par prélèvements mensuels (pour un montant minimum de 20 euros par mois).

70% des souscripteurs au plan Castor sont des ouvriers ou des Etam.

Relations sociales

La politique de dialogue social de VINCI traduit le respect de plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux, et de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les organisations syndicales et les instances représentatives du personnel.

Organisation du dialogue social

Au plan national, la formule de représentation la mieux adaptée à la diversité des organisations a été retenue pour chaque pôle ou entité : comité central d'entreprise (CCE), comité d'entreprise (CE), délégation unique du personnel (DUP), délégués du personnel (DP). Plusieurs instances spécifiques ont été créées à l'échelle du Groupe ou au niveau national, en complément des instances représentatives relevant des entreprises

(parmi elles, l'instance de dialogue et de concertation économique et sociale du groupe VINCI Energies). Les échanges au sein de ces différentes instances sont relayés au niveau national par le comité de groupe, et à l'échelle européenne par le comité d'entreprise européen.

Le comité de groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités en France et se réunit deux fois par an. Le comité d'entreprise européen, créé en 2002, se réunit une fois par an et a vocation à informer les partenaires sociaux sur l'ensemble des thèmes concernant la vie du Groupe (stratégie, situation économique et financière, investissements, activités, formation, organisation, emploi, sécurité...). Il s'est réuni pour la première fois en avril 2003.

La Fédération européenne des travailleurs du bois et du bâtiment (FETBB), organisation membre de la CES (Confédération européenne des syndicats) et de l'IFBWW (International Federation of Building and Wood Workers), la FECC (Fédération

européenne des cadres de la construction), organisation membre de la CEC (Confédération européenne des cadres), disposent chacune d'un expert au sein du comité d'entreprise européen de VINCI. Elles ont contribué à la désignation des membres issus des pays autres que la France.

Climat social

L'enrichissement de l'outil de *reporting* social a permis pour la première fois en 2003 de disposer d'indicateurs fiables sur le climat social. Un nombre élevé d'accords collectifs, 1 193 au total, ont ainsi été enregistrés, concernant un tiers des effectifs du Groupe et portant principalement sur les équipements de protection individuels (EPI), la rémunération et les régimes de prévoyance. Ces accords sont l'illustration sur le terrain de la politique de ressources humaines de VINCI visant à améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité, et les conditions de travail des collaborateurs. La rareté des conflits du travail

1 193
accords
collectifs
signés

en est une autre démonstration : en 2003, les absences pour grève ont représenté une journée pour 10 000 jours travaillés.

L'information à disposition de tous
L'ensemble des salariés a accès à l'intranet de VINCI, qui permet d'obtenir en temps réel des informations sur la vie du Groupe et de consulter des bases de données techniques ou générales. Équipé de moteurs de recherche dédiés, l'intranet de VINCI permet le partage des connaissances, la mutualisation des savoir-faire et des synergies. Il est accessible en trois langues (français, anglais, allemand) et a été consulté plus de 230 000 fois en 2003.

Participation des salariés aux instances décisionnaires du Groupe
Les salariés porteurs de parts des fonds Castor disposent d'un représentant au conseil d'administration du Groupe (voir pp. 12-13) ; celui-ci est par ailleurs membre des conseils de surveillance des fonds Castor.

La sécurité, au cœur du dialogue social

« [...] Les participants ont convenu d'affirmer solennellement leur engagement pour faire de la santé au travail une priorité absolue pour l'ensemble du Groupe. [...] Ils appellent les instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail à jouer pleinement leur rôle au service de l'objectif commun du "zéro accident" que chacun doit s'approprier sur le terrain où surviennent les accidents, c'est-à-dire sur les lieux de travail et pendant les déplacements professionnels. »

Extrait de la déclaration commune d'Antoine Zacharias, président de VINCI, et du comité d'entreprise européen de VINCI le 10 décembre 2003



En signant la charte Vigiroute®, chaque salarié d'Eurovia s'engage à respecter 10 règles de bonne conduite au volant.



En matière de prévention et de sécurité, VINCI Airports a adapté ses matériels et procédures aux tâches de maintenance qui caractérisent son activité.

Prévention-santé-sécurité

Après une dizaine d'années d'amélioration régulière des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail au sein des entreprises du Groupe, l'année 2002 et les premiers mois de 2003 ont été marqués par une stagnation des résultats – VINCI enregistrant toutefois de meilleurs scores que la moyenne de son secteur d'activité. Dans ce contexte, l'amélioration de la prévention-sécurité a été l'axe principal de la politique de ressources humaines en 2003. De nombreuses manifestations centrées sur ce thème – dont une convention réunissant tous les responsables en charge de la sécurité dans les filiales françaises – ont été organisées. La politique de prévention-sécurité est également abordée de manière systématique lors des réunions du comité exécutif et des différents comités de direction du Groupe. Au cours de la convention 2003 des

cadres dirigeants de VINCI, axée elle aussi sur la prévention-sécurité, chaque pôle de métier s'est engagé sur un plan d'actions impliquant fortement le management et associant l'ensemble des collaborateurs.

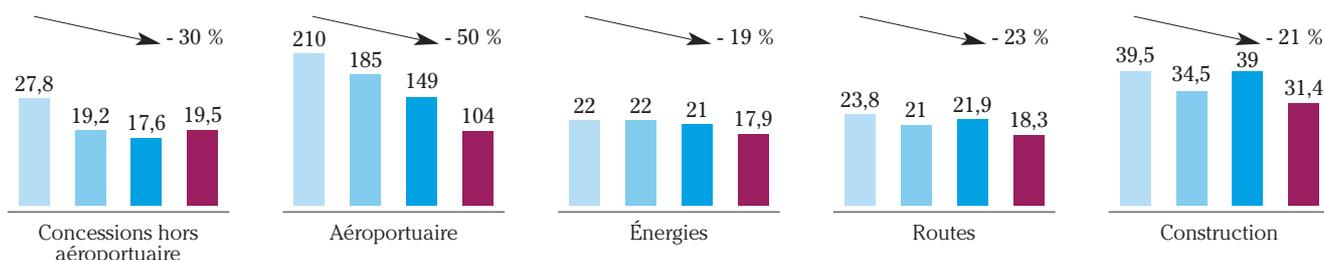
VINCI Construction a intensifié dans ce cadre le déploiement de la démarche « la Sécurité d'abord! », concrétisée par la multiplication des actions de sensibilisation et des outils d'échanges dédiés (conventions, formations, lettres d'information, espaces intranets...). La forte mobilisation de l'ensemble des équipes s'est déjà traduite par une amélioration en 2003 du taux de fréquence des accidents du travail.

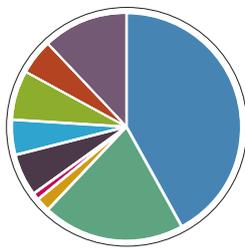
VINCI Energies a mis l'accent sur le partage des bonnes pratiques en organisant un réseau d'échanges entre les entreprises qui n'ont enregistré aucun accident avec arrêt de travail durant les 12 derniers mois (soit 47 % de ses entreprises) et celles qui ont obtenu les moins bons résultats

Indicateurs sécurité :

Taux de fréquence

■ 2000 ■ 2001 ■ 2002 ■ 2003





Grands thèmes de formation

Technique	42 %
Hygiène et sécurité	20 %
Qualité	2 %
Environnement	1 %
Management	6 %
Informatique	5 %
Adm./compta./gest./juridique	7 %
Langues	5 %
Autres	12 %
Total	100 %

dans ce domaine. Ces dernières ont mis en place durant l'année un plan sécurité présenté à la direction générale et assorti d'indicateurs de suivi quotidien.

Eurovia a signé avec la Direction interministérielle à la sécurité et à la circulation routière (DSCR), en mars 2003, une charte visant à réduire de 30 % en trois ans le nombre d'accidents de la circulation impliquant ses collaborateurs. Cet engagement, formalisé dans le plan de prévention Vigiroute®, concerne les 20 000 salariés français d'Eurovia et associe des actions de sensibilisation (*Guide du conducteur* remis à chaque salarié), des formations spécifiques et une analyse systématique de tous les accidents, afin de mettre en place les mesures de prévention appropriées. En 2003, les accidents de la circulation ont enregistré une baisse de 21 % chez Eurovia.

Cofiroute est engagé dans une démarche similaire. En parallèle aux initiatives concernant la sécurité de son réseau et la sensibilisation des

automobilistes aux enjeux de la conduite sur autoroute, l'entreprise a mis en œuvre un plan de prévention interne qui a pour objectif d'inciter chaque salarié à adopter un comportement exemplaire en matière de prévention du risque routier. Dans ce cadre, Cofiroute s'est engagé à réduire de 20 % en cinq ans le nombre d'accidents impliquant ses salariés. Des enregistreurs de conduite ont été installés sur une vingtaine de véhicules de fonction, permettant aux salariés qui participent à l'opération à titre volontaire de mieux connaître et d'analyser leur comportement au volant.

SEN, filiale de services aéroportuaires de VINCI Airports en France, a renforcé sensiblement en 2003 son équipe prévention, et adapté ses matériels et procédures aux tâches de manutention qui caractérisent son activité. Ces efforts ont permis de réduire de 30 % en un an les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

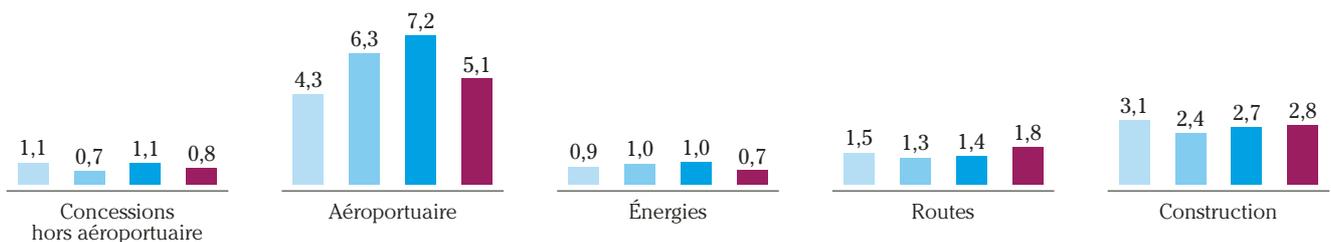
La charte Vigiroute® a permis une baisse de 21 % du nombre des accidents de la route en 2003 chez Eurovia.

Formation à la sécurité

Le budget de formation à la sécurité est en hausse, traduisant la priorité donnée par VINCI à ce sujet majeur. Des moyens importants sont consacrés à des initiatives et outils complémentaires à la formation, comme la démarche « la Sécurité d'abord! », au sein de diverses entités de VINCI Construction, le Challenge prévention-sécurité chez VINCI Construction Grands Projets, le plan Vigiroute® chez Eurovia, en cours d'extension à l'ensemble des sociétés de VINCI. Concernant les intérimaires, les procédures d'accueil sont appliquées systématiquement dans toutes les filiales. Dans le cadre de l'amélioration permanente du dispositif, la Coordination des achats de VINCI a lancé pour la première fois en 2003 un audit des agences d'intérim référencées (4 000 agences au niveau national) pour apprécier la formation à la sécurité des personnels intérimaires.

Taux de gravité

■ 2000 ■ 2001 ■ 2002 ■ 2003



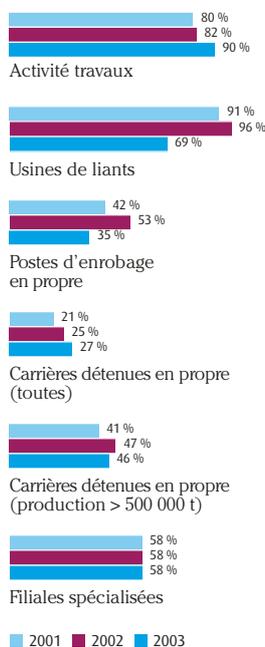
Un partenariat au long cours



« L'Afpa travaille de longue date pour Sogea Construction dans le cadre d'un partenariat qui vise à aider à recruter, à former et à fidéliser les salariés du BTP. En lien avec Sogeform, la structure de formation de Sogea Construction, 15 000 heures de formation continue sont dispensées chaque année sur les métiers des chantiers – et s'adressent à tous, du compagnon au chef de chantier. »

Patricia Behr, responsable grands comptes à l'Afpa (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes)

Évolution des certifications qualité chez Eurovia (en% par activité)



La baisse des certifications qualité des usines de liants et des postes d'enrobage est due à la fin de validité du certificat « multisite national postes et usines » en juillet 2003.

Qualité

La qualité est un axe fort d'Eurovia. En 2003, 80 % de son activité en France est certifiée selon la nouvelle norme ISO 9001 version 2000. Par ailleurs, Eurovia développe ses propres outils qualité sur Internet au moyen de bases de données partagées : gestion des écarts, conduite d'activités de progrès, retours d'expérience, évaluation de la satisfaction clients. Ces outils facilitent la gestion qualité et sont des aides à la prise de décision pour améliorer les performances de l'entreprise. Depuis novembre 2003, l'entreprise dispose également d'un outil, « Analyse des risques chantiers », en réseau, qui permet aux responsables d'études et aux conducteurs de travaux de mieux apprécier et maîtriser les risques en matière de qualité-sécurité-environnement lors des phases d'appel d'offres et de préparation de chantier. La Direction des techniques et de la promotion et le centre de recherche d'Eurovia sont certifiés ISO 9001:V2000.

La politique qualité de Sogea Construction s'appuie sur la valorisation de l'homme au travail, l'amélioration des performances de l'entreprise, la satisfaction des clients et la consolidation des finances. Cette démarche

GTM Construction est la première entreprise du secteur de la construction à avoir obtenu la triple certification ISO 14001 (environnement), ISO 9001 (qualité) et BS 8800 (sécurité).

est suivie par le Service QSEF (qualité, sécurité, environnement, formation). En 2003, plusieurs filiales de Sogea Construction ont obtenu ou renouvelé leur certification ISO 9001:V2000 : Campenon Bernard Méditerranée pour ses activités génie civil et bâtiment ; Sogea Sud-Est TP, Cofex, Claisse et Sobeia Environnement pour leurs activités hydrauliques ; Dodin pour ses activités génie civil ; Énergilec pour ses activités maintenance ; Deschiron pour ses activités terrassements ; Cofex littoral pour ses activités génie civil ; Bateg pour ses activités bâtiment ; Sogea Nord-Ouest pour son activité bâtiment Normandie ; Sogea Nord pour ses activités hydrauliques ; Sogea Est pour ses activités bâtiment et hydrauliques ; EMCC et Armor pour leurs activités de travaux maritimes et fluviaux ; CTS pour ses activités de plongée ; Sogea Sud-Ouest pour ses activités hydrauliques. VINCI Construction Grands Projets a obtenu en 2003 la certification ISO 9001:V2000 pour l'ensemble de ses activités de conception et de réalisation de grands projets d'infrastructures et d'équipements clés en main. GTM Construction investit depuis de longues années dans la mise au point de procédés et de services qui

Ouverte à l'ensemble des collaborateurs du pôle, l'Académie VINCI Energies a accueilli en 2003 1 700 stagiaires, au cours de 168 sessions de formation, ce qui a représenté plus de 40 000 heures de formation au total.



préservent l'environnement et favorisent le développement durable. GTM Construction est la première entreprise du secteur de la construction à avoir obtenu la triple certification ISO 14001 (environnement), ISO 9001 (qualité) et BS 8800 (sécurité).

Formation-éducation

La cohérence de VINCI est fondée pour une large part sur un système ambitieux de formation et de partage des connaissances, qui associe une organisation décentralisée et une volonté forte de développer

les synergies au sein du Groupe.

Formation interne

Les instituts de formation interne mis en place à l'échelle du Groupe et de ses entités constituent un lieu privilégié d'apprentissage des métiers, d'échange des bonnes pratiques professionnelles et de transmission des savoirs entre générations. Afin d'accompagner les salariés tout au long de leur vie professionnelle et de leur fournir les outils correspondant à l'évolution de leurs métiers et des conditions dans lesquelles ils l'exer-

Formation
1 420 000
heures dans
le Groupe

cent (nouvelles procédures, méthodes ou normes sécurité, qualité, etc.), ces organismes ont enrichi en 2003 leurs offres de formation et poursuivi le développement de parcours qualifiants et de cursus de management. La formation interne a représenté 26 % de l'ensemble des actions de formation. La responsabilité pédagogique et les interventions sont confiées à des collaborateurs de VINCI. Ce choix permet une meilleure adéquation entre formation pratique des salariés et réponse aux besoins des entreprises.

Répartition des heures de formation par thème et par catégorie en 2003

	Monde					dont France	
	Cadres	Etam	Ouvriers	Total	%	Total	%
Technique	46 433	167 969	394 136	608 538	42 %	392 961	46 %
Hygiène et sécurité	24 850	72 798	183 808	281 456	20 %	201 111	23 %
Qualité	5 326	10 535	9 605	25 466	2 %	10 090	1 %
Environnement	3 133	2 563	2 731	8 427	1 %	2 939	0 %
Management	35 897	26 832	21 624	84 353	6 %	58 885	7 %
Informatique	27 039	45 804	5 483	78 326	5 %	55 013	6 %
Adm./compta./gest./juridique	39 154	54 271	4 452	97 877	7 %	63 227	7 %
Langues	21 059	41 811	3 375	66 245	5 %	15 406	2 %
Autres	19 769	67 748	81 321	168 838	12 %	65 488	8 %
Total	222 660	490 331	706 535	1 419 526	100 %	865 120	100 %



Chez GTM Construction, 1 846 stagiaires ont bénéficié de 37 000 heures de formation interne.

Créée en 2002, l'Académie VINCI a poursuivi son activité à destination des cadres dirigeants du Groupe, des cadres à potentiel et des nouveaux embauchés. Chez Sogea Construction, le nombre d'heures de formation dispensées par Sogeform a progressé de 60% par rapport à 2002. Le catalogue de cet institut interne s'est enrichi de nombreuses formations en lien avec la sécurité : certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (Caces), méthodes de sécurisation de l'environnement de travail (blindage de tranchées), organisation de chantier, communication sur le thème de la sécurité. Par ailleurs, les 60 animateurs des formations de Sogea Construction disposent d'un nouvel outil pédagogique, la « Banque numérique du savoir-métier » (BNSM), qui traite une quinzaine de thèmes généraux comme les fondations, le génie civil, la restauration, le préfabriqué, la maçonnerie... Chaque thème est développé sous la forme de films vidéo (9 heures en tout), de

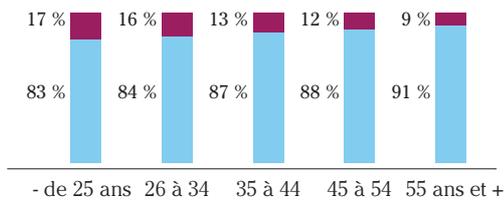
Des formations transversales contribuent à la diffusion d'une culture commune au sein des différentes entités de VINCI.

fiches documentaires (350 pour les conducteurs de travaux, par exemple), d'exercices et de lexiques proposant des définitions et des liens vers d'autres chapitres. Cet outil permet au stagiaire de créer son propre programme de formation en sélectionnant les sujets et documents qui l'intéressent.

Au centre de formation de GTM Construction, 1 846 stagiaires ont bénéficié de 37 000 heures de formation (soit une progression de 25 % par rapport à 2002). L'Académie VINCI Energies, ouverte à l'ensemble des collaborateurs du pôle, développe des programmes construits sur mesure pour répondre à leurs besoins spécifiques dans les domaines de la technique, du management, de la gestion, du juridique et du commercial ; en 2003, elle a accueilli 1 700 stagiaires au cours de 168 sessions de formation, ce qui a représenté 40 000 heures de formation au total. Créé par Eurovia, le Groupement de l'industrie routière pour la

Égalité des chances : évolution du taux de féminisation

■ Femmes ■ Hommes



formation (Girf) a dispensé dans son centre de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or) 85 000 heures de formation à près de 2 500 stagiaires ; cet institut propose également une formation qualifiante et reconnue par l'Éducation nationale, intitulée « Maçon travaux routiers », de niveau CAP. Au Canada, la filiale DJL d'Eurovia a été primée par l'association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec pour la quantité et la qualité des formations mises en place en 2002-2003. Enfin, VINCI Park a préparé en 2003 la création de sa nouvelle école de formation aux métiers du stationnement. Vecteur important de valorisation de ces métiers (pour lesquels il n'existe pas de formation initiale) et de diffusion de la culture de services de VINCI Park dans l'ensemble de ses entités, cette école ouvrira ses portes en 2004.

Globalement, en 2003, les organismes de formation interne du Groupe ont dispensé 221 000 heures de formation à 8 200 salariés.

Développement des synergies et des transversalités

Les responsables de formation des quatre pôles de métier de VINCI ont conçu collectivement des formations transversales aujourd'hui intégrées à l'ensemble des catalogues. Ainsi, sur le thème des achats, cinq modules sont proposés aux collaborateurs du Groupe (sensibilisation, suivi juridique, achat de béton prêt à l'emploi, achats opérationnels, négociation).

Ce type de formation contribue au développement des synergies et à la diffusion d'une culture commune au sein des différentes entités de VINCI.

Formation externe

Les organismes de formation externe viennent en appui des formations organisées en interne par l'ensemble des filiales, de manière décentralisée. Les principales formations dispensées dans le cadre de la formation externe concernent les aspects techniques et le management, afin de donner les moyens à tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau hiérarchique, de s'inscrire dans l'organisation décentralisée de VINCI.

Égalité des chances et lutte contre les discriminations

Les effectifs de VINCI se féminisent progressivement, avec un taux d'emploi féminin de 13 %, supérieur à la moyenne du secteur (9 %). Le Groupe est toutefois confronté au faible nombre de candidates pour les postes opérationnels ; ainsi, la part des jeunes femmes dans la population des écoles d'ingénieurs se destinant au BTP se situe au-dessous de 20 %. Distingué récemment pour une campagne de recrutement qui mettait en valeur les femmes, le Groupe intensifiera dans les années à venir ses efforts de rééquilibrage de ses effectifs.

Pour faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées, les

221 000
heures
de formation
dispensées
en interne

entreprises du Groupe développent une démarche d'adaptation des postes de travail, en collaboration avec la médecine du travail, l'Agefiph et tous les acteurs concernés.

VINCI emploie 1 694 personnes handicapées. Ce nombre doit s'apprécier au regard des activités du Groupe ; sur les 32 métiers exclus par la loi régissant en France l'emploi des personnes handicapées, 15 sont exercés par les sociétés de VINCI, restreignant d'autant les possibilités de recrutement.

Respect et aménagement des heures de travail

Lancés en France sur plusieurs années, les accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) ont été progressivement mis en place au sein des entités du Groupe. Les accords ont été négociés localement par les instances responsables – sans donner lieu à des mouvements sociaux. Leur suivi est assuré par des commissions spécifiques ou par les représentants du personnel.

Cette politique privilégiant la négociation et la gestion locales des accords a permis d'ajuster au mieux les souhaits des différents partenaires.

Indicateurs sociaux

Effectifs

Répartition par zone géographique et par métier

	2002		2003						
	Total	%	Total	%	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier
France	70 557	55 %	71 648	56 %	7 560	18 364	20 167	25 152	405
Allemagne	9 523	7 %	9 154	7 %	25	3 806	3 695	1 605	23
Grande-Bretagne	7 249	6 %	7 172	6 %	1 628	394	2 339	2 811	0
Benelux	4 769	4 %	4 640	4 %	170	728	208	3 534	0
Espagne	1 327	1 %	2 133	2 %	155	970	847	161	0
Autres pays d'Europe	8 839	7 %	8 913	7 %	37	1 494	4 802	2 580	0
Europe	102 264	80 %	103 660	82 %	9 575	25 756	32 058	35 843	428
Amérique	15 702	12 %	15 336	12 %	9 919	23	3 014	2 380	0
Afrique	5 801	5 %	4 861	4 %	0	1 54	0	4 707	0
Asie	3 415	3 %	3 334	3 %	2 379	0	0	955	0
Océanie	198	0 %	322	0 %	0	0	0	322	0
Monde	127 380	100 %	127 513	100 %	21 873	25 933	35 072	44 207	428

Répartition par catégorie et par métier

	2003							dont France	
	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	Total	%	Total	%
Cadres	1 208	4 184	3 416	6 380	245	15 433	12 %	11 606	16 %
Etam	4 077	9 471	8 701	13 480	182	35 911	28 %	21 282	30 %
Ouvriers	16 588	12 278	22 955	24 347	1	76 169	60 %	38 760	54 %
Toutes catégories	21 873	25 933	35 072	44 207	428	127 513	100 %	71 648	100 %

Répartition par type de contrat et par métier

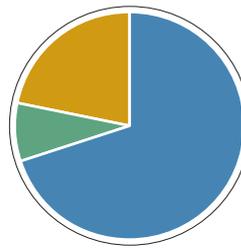
	2003							dont France	
	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	Total	%	Total	%
CDI	20 455	24 382	32 975	38 673	420	116 905	92 %	68 043	95 %
CDD	1 406	894	1 527	5 115	7	8 949	7 %	2 406	3 %
Alternance	12	657	570	419	1	1 659	1 %	1 199	2 %
Toutes catégories	21 873	25 933	35 072	44 207	428	127 513	100 %	71 648	100 %
Contrats intérimaires	676	2 882	2 849	7 793	17	14 217	11 %	10 124	14 %

Répartition par sexe et par métier

						2003		dont France	
	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	Total	%	Total	%
Hommes	15 892	22 785	31 759	40 074	221	110 731	87 %	63 846	89 %
Femmes	5 981	3 148	3 313	4 133	207	16 782	13 %	7 802	11 %
Toutes catégories	21 873	25 933	35 072	44 207	428	127 513	100 %	71 648	100 %

Pyramide des âges

> ou = 55 ans	15 606
45 à 54 ans	32 460
35 à 44 ans	37 657
26 à 34 ans	28 507
< ou = 25 ans	13 283



Les jeunes dans l'entreprise

25 ans ou moins*	13 283	70 %
Formation en alternance	1 568	8 %
Stagiaires	4 134	22 %
Total	18 985	100 %

*En poste au 31 décembre 2003.

Entrées France

	2002		2003						
	Total	%	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	Total	%
CDI	7 184	46 %	603	1 538	1 184	3 259	39	6 623	40 %
Mobilité interne	1 058	7 %	202	465	648	270	9	1 594	10 %
CDD	7 442	47 %	5 587	682	738	1 273	15	8 295	50 %
Toutes catégories	15 684	100 %	6 392	2 685	2 570	4 802	63	16 512	100 %

Motifs de départs France

	2002		2003						
	Total	%	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	Total	%
Mobilité interne	1 139	6 %	430	317	291	281	4	1 323	8 %
Démission	3 147	16 %	318	794	651	977	10	2 750	17 %
Fin de CDD	5 636	28 %	5 321	429	458	727	10	6 945	44 %
Fin de chantier	1 085	5 %	59	5	21	695	0	780	5 %
Retraite	523	2 %	26	124	264	355	3	772	5 %
Licenciement économique	403	2 %	37	78	51	67	2	235	1 %
Licenciement autre motif	2 221	11 %	203	459	574	768	7	2 011	13 %
Autres motifs	6 104	30 %	119	321	141	483	6	1 070	7 %
Toutes catégories	20 258	100 %	6 513	2 527	2 451	4 353	42	15 886	100 %

Indicateurs sociaux

Rémunérations et charges (en milliers d'euros)

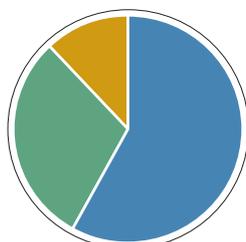
	Total	Cadres	Etam	Ouvriers
Salaire moyen VINCI	26	51	25	20
Hommes	27	52	26	20
Femmes	25	39	22	21
Salaire moyen du BTP*	—	45	24	18
Charges sociales	57 %	59 %	57 %	55 %

* Source : PROBTP.

Œuvres sociales/participation/intéressement

	Œuvres sociales	Participation	Intéressement
Montant distribué (en milliers d'euros)	30 449	40 887	23 486
Pourcentage de salariés concernés*	67 %	57 %	32 %
Pourcentage de la masse salariale	0,8 %	2,2 %	0,7 %

* Pour la participation, pourcentage des salariés français.



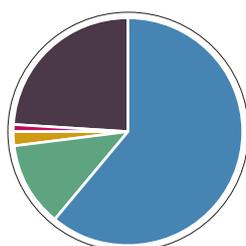
Répartition géographique des rémunérations (en milliers d'euros)

France	1 846 366	58 %
Europe hors France	969 348	30 %
Reste du monde	366 986	12 %
Total	3 182 700	100 %

Les rémunérations de base, auxquelles s'ajoutent pour plus de la moitié du personnel français une participation aux bénéfices, situent la moyenne des rémunérations du Groupe au-dessus de la moyenne du secteur.

Organisation du travail

	Total	Cadres	Etam	Ouvriers
Heures totales travaillées	192 296 456	25 463 705	52 512 400	114 320 351
dont heures supplémentaires	8 476 655	434 996	868 487	7 173 172
Salariés à temps partiel	4 396	126	1 112	3 158



Absentéisme

Maladie	61 %
Accident de travail	12 %
Accident de trajet	2 %
Maladie professionnelle	1 %
Autres causes	24 %
Total	100 %

Les principales absences sont imputables aux maladies. Celles-ci représentent en moyenne une absence de 11 jours par salarié.

Avis de l'un des commissaires aux comptes sur la démarche de développement durable et sur l'application des procédures de collecte des informations contenues dans la partie « responsabilité sociale » du rapport annuel 2003

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de VINCI, nous avons mis en œuvre les travaux décrits ci-dessous relatifs à :

- la démarche de développement durable engagée par VINCI;
- l'application des procédures de collecte des informations sociales contenues dans la partie « responsabilité sociale » du rapport annuel 2003. Cette démarche et ces procédures ont été établies sous la responsabilité du Comité exécutif de VINCI. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité des données au sens des normes internationales d'audit, de formuler un avis sur ces éléments.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux ont comporté les aspects suivants :

au niveau de la démarche de développement durable :

- la revue de l'organisation mise en place telle que décrite dans la partie « Un groupe responsable » du rapport annuel;
- la revue des documents internes visant à l'intégration et au déploiement de la démarche;
- des entretiens avec le délégué au développement durable et les directeurs de chaque pôle.

au niveau de l'application des procédures de collecte des informations sociales :

- l'analyse des procédures de collecte, de validation et de consolidation des indicateurs sociaux figurant dans la partie « responsabilité sociale » du rapport annuel;
- des entretiens au siège et dans les sous-groupes, avec les principaux responsables de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures de collecte des informations sociales.

COMMENTAIRES FORMULÉS

Les travaux appellent, de notre part, les commentaires suivants :

- VINCI s'inspire des lignes directrices de la GRI* et des principes de la loi NRE**;
- en 2003, l'objectif principal de VINCI consistait à intégrer les concepts et outils du développement durable aux pratiques managériales;
- VINCI a engagé un processus cohérent de développement durable et a mis en œuvre une organisation interne adaptée, permettant un déploiement progressif de sa démarche dans les différents pôles du Groupe;
- les personnes rencontrées nous ont semblé maîtriser les principaux enjeux et pratiques du développement durable;
- à l'occasion de nos visites, nous n'avons observé aucune anomalie significative concernant l'application des procédures de collecte des informations sociales du Groupe; pour les prochaines années, un renforcement des moyens de vérification devrait être mis en œuvre par les pôles du Groupe.

CONCLUSION

Compte tenu des commentaires ci-dessus, nous n'avons observé aucune anomalie significative dans l'intégration de la démarche de développement durable et dans l'application des procédures mises en œuvre pour la collecte des informations figurant dans la partie « responsabilité sociale » du rapport annuel 2003. La démarche et les procédures nous semblent en adéquation avec les objectifs poursuivis.

Paris, le 26 mars 2004

RSM Salustro Reydel

Philippe Arnaud
Associé
responsable du département
développement durable

Benoît Lebrun
Associé

Bernard Cattenoz
Associé

* Global Reporting Initiative.

** loi sur les nouvelles régulations économiques.

Engagement citoyen

Initiatives de solidarité, de mécénat ou en faveur du développement, les salariés du Groupe sont mobilisés sur des projets citoyens.

Les métiers de VINCI placent le Groupe au cœur des zones urbaines et le rappellent chaque jour à la réalité sociale. Les collaborateurs de VINCI sont concernés au quotidien par l'espace urbain, le cadre bâti, la politique de la ville, la gouvernance locale impliquant la par-

Au cœur des cités et des réalités sociales.

ticipation des habitants. Dans cet esprit, la démarche de développement durable du Groupe se traduit par une politique de responsabilité globale et la liberté laissée aux entrepreneurs de mener des actions ponctuelles exemplaires, que doublent les actions citoyennes de la Fondation VINCI.

Fondation
VINCI:

47%

des projets soutenus
sont proposés par
des salariés



Comme l'association Régie des quartiers aixois, qui entretient les espaces verts, chaque projet soutenu par la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité est suivi par un salarié du Groupe qui appuie sa mise en œuvre.

Une ouverture et un enrichissement



« Sans l'aide d'une fondation, un projet sur deux n'aboutirait pas, car au plan local les aides à l'investissement sont très rares. De plus, l'engagement d'une grande entreprise comme VINCI a souvent un effet de levier, permettant de réunir autour de la table d'autres partenaires pour boucler le budget. L'autre intérêt, c'est le rapprochement avec le monde de l'entreprise. Beaucoup de directeurs de régies de quartier sont d'anciens travailleurs sociaux. Le fait d'être en relation avec des ingénieurs ou des chefs d'entreprise les ouvre à une autre façon de penser, à une autre culture qui est pour eux un enrichissement. » Zinn-Din Boukhenaiïssi, délégué général du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ)

Solidarité

La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité

Créée en 2002, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité soutient l'engagement citoyen des salariés du Groupe et s'implique dans la solidarité aux côtés des acteurs de l'insertion par l'activité économique. Depuis sa création, elle a financé 110 structures qui favorisent l'accès à l'emploi pour des personnes en difficulté, ainsi que des initiatives citoyennes qui restaurent le lien social dans les quartiers. Chaque projet est suivi par un salarié du Groupe, bénévole et volontaire, qui appuie sa mise en œuvre en apportant ses compétences et en mobilisant son réseau de contacts.

En 2003, la Fondation VINCI a soutenu en France 67 projets, pour un montant de 1,15 million d'euros, soit une moyenne de 17 000 euros par

projet. La moitié de ces projets a été suscitée par des salariés du Groupe et sept ont fait l'objet d'un financement pour la deuxième année consécutive. L'apport financier de la Fondation VINCI, consacré à des dépenses d'investissement et à des aides au démarrage, va de pair avec un accompagnement dans la durée des structures soutenues et avec un fort investissement des salariés du Groupe.

Ainsi, le partenariat avec l'association Unis-Cités, à Lyon, permet à des jeunes engagés dans la solidarité de découvrir le monde de l'entreprise grâce à l'implication des salariés de Campenon Bernard Régions (Sogea Construction). En Île-de-France, le soutien financier apporté à l'entreprise d'insertion PRAO s'est prolongé par la mise en place d'un service de nettoyage de fin de chantier, utilisé régulièrement par GTM Bâtiment – ce qui a permis la création de quatre

L'apport financier de la Fondation va de pair avec un accompagnement dans la durée des structures soutenues.

postes d'insertion supplémentaires. Dans le Val-d'Oise, l'aide à la Régie des quartiers de Bezons, qui emploie des personnes en difficulté pour des activités de gardiennage et d'entretien d'espaces verts, est allée bien au-delà des 15 000 euros versés pour l'aménagement de ses locaux. Pendant six mois, un ingénieur sécurité de Sogea Construction a accompagné l'association dans l'élaboration du document unique recensant les risques et mesures de prévention liés à son activité professionnelle. La méthodologie mise en œuvre dans le cadre de ce mécénat de compétences a été étendue ensuite au réseau des 130 régies de quartier.

De son côté, la Fondation d'entreprise Eurovia, créée en 1994, a pour vocation de permettre aux enfants de salariés de l'entreprise de poursuivre leurs études. Elle est dotée d'un budget annuel de 107 000 euros.

Mécénat

VINCI restaure la galerie des Glaces du château de Versailles

Le 27 janvier 2003, Antoine Zacharias, le président de VINCI, et le ministre français de la Culture et de la Com-

Par cette initiative citoyenne, VINCI contribue à la sauvegarde de ce chef-d'œuvre du XVII^e siècle, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Exceptionnelle par sa dimension financière – la contribution

participent aux travaux de restauration (voir encadré ci-dessous).

La restauration porte sur l'ensemble des œuvres et des éléments de décor composant la galerie – peintures, sculptures, marbres, bronzes d'art, miroirs, parquets –, mais également sur la reprise des structures de la voûte, l'électricité, l'éclairage et la protection contre l'incendie.

L'année 2003 a été consacrée aux études préalables et à l'attribution des marchés pour les différents lots de restauration. Sur la base des données et prélèvements recueillis, un conseil scientifique international composé de spécialistes de l'histoire, de la peinture et de l'architecture du XVII^e siècle, de restaurateurs et de directeurs de musées européens, a rendu un avis sur les orientations à

La restauration porte sur les œuvres et les éléments de décor, mais aussi sur les équipements électriques et la structure de la voûte.

munication ont donné le coup d'envoi de la plus importante opération de mécénat culturel jamais réalisée en France: la restauration de la galerie des Glaces du château de Versailles.

de VINCI s'élève à dix millions d'euros hors taxes –, cette opération l'est également par la forme originale de mécénat de compétences qu'elle met en œuvre. Sept entreprises du Groupe





Les techniques de restauration des peintures et des stucs respecteront les exigences scientifiques de conservation et de réversibilité.



Les acteurs de la restauration

- Installation de chantier, protection : Dumez Ile-de-France*.
- Ventilation du chantier : Lefort-Francheteau*.
- Maçonnerie, gros œuvre, plâtrerie : Degaine*.
- Restauration des marbres : Socra* et DBPM.
- Menuiserie bois, charpente bois : Ateliers Saint-Jacques.
- Restauration des peintures : Les Restaurateurs associés (équipe de Cinzia Pasquali).
- Restauration des sculptures et des dorures : Les Restaurateurs associés (équipes de Cinzia Pasquali et Maria de Monte).
- Restauration des bronzes d'art : Socra* et Antoine Amarger.
- Miroiterie : Vincent Guerre.
- Électricité : SDEL Artec*.
- Coordination sécurité-prévention-santé : Dynacoord*.
- Installations audiovisuelles : Axians*.

* Entreprise du groupe VINCI.

Chaque année, trois millions de visiteurs parcourent la galerie des Glaces, l'un des principaux sites historiques et artistiques mondiaux.

donner à la restauration. Celle-ci est réalisée sous l'égide d'un comité de pilotage qui prend les décisions d'ordre administratif et financier, et suit l'exécution des programmes. Ce comité est composé du directeur général et du directeur des parcs et bâtiments de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles, d'un inspecteur général des Monuments historiques, d'un directeur de projet désigné par VINCI ainsi que d'un représentant de VINCI. Les travaux ont débuté le 1^{er} mars 2004 par la reprise des parquets. Celle-ci s'accompagne du réaménagement des réseaux électriques de la galerie, dissimulés sous le nouveau parquet; ces travaux ont été confiés à SDEL Artec, une filiale de VINCI Energies. La mise en place d'un échafaudage et d'un aménagement scénog-

raphique privilégiant l'accueil et l'information des visiteurs permettra de maintenir la galerie ouverte au public pendant toute la durée des travaux, tout en respectant les conditions de travail des restaurateurs. En juillet 2004 débutera la restauration des peintures et des sculptures. L'ensemble des travaux devrait être achevé au printemps 2007.

VINCI a mis à la disposition de tous ses salariés une carte d'entrée gratuite au château de Versailles, valable pendant toute la durée du projet.

Pour cette opération sans précédent, le ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon, a remis à Antoine Zacharias, président de VINCI, la médaille de Grand Mécène du ministère de la Culture et de la Communication.

Engagement communautaire

La SCA, filiale de VINCI Airports assurant au Cambodge l'exploitation de l'aéroport international de Siem Reap (qui dessert le site des temples d'Angkor) a confié la décoration de l'aéroport aux Artisans d'Angkor, une entreprise habile à mettre en œuvre les savoir-faire traditionnels khmers (sculptures sur pierre et sur bois, tissage de soie). La SCA a également pris des mesures pour la protection de l'environnement (réservoirs d'eau de pluie, développement de l'agriculture par irrigation autour de l'aéroport). Enfin, avec l'objectif de pouvoir confier un jour le management de l'aéroport à des personnels locaux, la SCA mène une politique active de recrutement de jeunes et de formation. À Alexandrie, en Égypte, VINCI

Lancés en 2004, les travaux de restauration de la galerie des Glaces devraient être achevés au printemps 2007.



Au Cambodge, l'entreprise les Artisans d'Angkor a pris part à la décoration de l'aéroport international de Siem Reap.



Construction Grands Projets participe à la mise en valeur d'un vestige antique. En 2003, l'une des équipes de l'entreprise qui travaille sur le chantier d'Idku (réservoirs de gaz liquéfié) a eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises Jean-Yves Empereur, archéologue spécialiste de l'Alexandrie antique, qui travaille à la mise en valeur d'une ancienne citerne enterrée. Le projet de créer un musée est né, et la direction du projet d'Idku a décidé de participer bénévolement à la mise en valeur de ce vestige local, notamment pour vérifier que de nouveaux bâtiments construits au-dessus de la citerne ne

À Siem Reap, VINCI Airports mobilise les artisans locaux et valorise leurs savoir-faire.

transmettent qu'un minimum d'efforts à la structure antique. Deux entreprises du réseau Axians (VINCI Energies), à Caen et à Rennes, ont mis en place un partenariat citoyen avec l'association R'PUR, qui agit pour l'insertion des personnes en difficulté en leur proposant un travail socialement utile dans le domaine de la protection de l'environnement et du cadre de vie, avec le soutien de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité. Ce partenariat porte sur l'élimination ou le recyclage d'équipements électroniques collectés auprès des clients d'Axians.

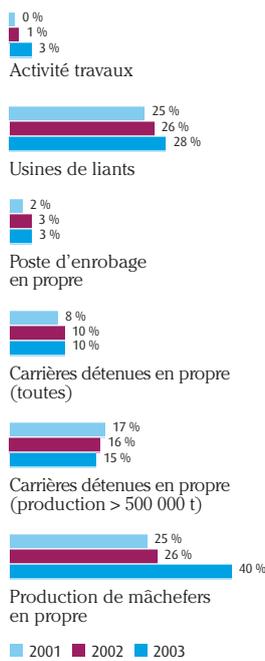
Afin que la galerie soit toujours accessible au public, un corridor sera aménagé sous l'échafaudage pour toute la durée des travaux. Cet aménagement fait partie d'un ensemble d'installations scénographiques qui permettront au public d'être informé sur l'opération de restauration.

Responsabilité environnementale

Aménageur des territoires, où il conçoit et construit des équipements orientés vers la protection de l'environnement, le Groupe intègre cette dimension à toutes ses activités.

Évolution des certifications environnementales chez Eurovia

(en% par activité)



La politique environnementale de VINCI repose sur la responsabilisation de chaque entreprise et sur la pratique systématique de la concertation, inscrite dans la culture du Groupe. L'élaboration d'un dispositif de *reporting* environnemental prenant en compte les enjeux sectoriels, les exigences de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE), les attentes des parties prenantes et s'inspirant des principes de la Global Reporting Initiative (GRI) est en cours.

Management et certification

La politique environnementale de VINCI est mise en œuvre par ses responsables opérationnels. Dans les filiales dont la problématique environnementale le justifie, une personne qualifiée est désignée pour évaluer et suivre les aspects environ-

Formation
environnementale :
8 427
heures en 2003

nementaux. Chez Sogea Construction, 20 personnes interviennent dans le champ QSEF (qualité, sécurité, environnement, formation). Chez GTM Construction, une dizaine de dirigeants sont spécialisés dans les questions d'environnement. Localement, sur les chantiers de bâtiment, de génie civil ou de travaux routiers, une personne est également identifiée pour les questions d'environnement. Entre 2002 et 2003, la formation environnementale dispensée dans l'ensemble du Groupe a progressé de 13 %, passant de 7 456 à 8 427 heures. Le choix de VINCI a été de former en priorité les personnes responsables de l'encadrement, afin d'accroître la responsabilisation du management la prise en compte collective des enjeux environnementaux et d'accélérer en particulier le déploiement des « chantiers propres ». La politique environnementale se traduit

La politique environnementale de VINCI se traduit par le déploiement progressif de systèmes de management et l'attribution de certifications.

Un nouvel atout concurrentiel



« De plus en plus conscients de leur “empreinte” environnementale, les groupes comme VINCI cherchent à la limiter autant que possible : insertion des nouveaux tracés routiers dans le paysage, réhabilitation ultime des carrières, recyclage des déchets, meilleure utilisation de l'énergie, etc. Inscrites dans le développement durable, toutes ces actions vont au-delà des obligations réglementaires et permettent à l'entreprise de construire une image citoyenne, d'assurer sa légitimité et finalement de renforcer son leadership concurrentiel. »

Richard Armand, délégué général de l'Association française des entreprises pour l'environnement (EFE)

également par le déploiement progressif de systèmes de management et par l'attribution de certifications. VINCI Construction Grands Projets a mis en place en 2003 les premiers outils de son « Système de management environnemental » et a formalisé ses engagements environnementaux et leurs impacts sur les processus d'exécution des projets (réalisation d'une enquête, diffusion d'un manuel « environnement »), en préalable à son projet de certification ISO 14001 pour 2004.

La politique environnementale de Sogea Construction se concrétise par la mise en place, sur la plupart des chantiers, d'études d'impact, de plans de respect de l'environnement

(insertion paysagère des installations de chantier, maintien en bon état de propreté des voies existantes, information des riverains et dispositifs de tri sélectif des déchets).

GTM Construction a poursuivi sa démarche de certification environnementale, engagée depuis 1994, en portant une attention accrue à la gestion des déchets en 2003. Le siège et la totalité des activités de terrassement et de travaux publics sont aujourd'hui certifiés ISO 14001. Dans le bâtiment, 20 % de l'activité de GTM Construction était certifié à la fin 2003, l'objectif étant d'aboutir à une certification totale en 2007.

Des démarches similaires sont en cours chez Eurovia pour la certifica-

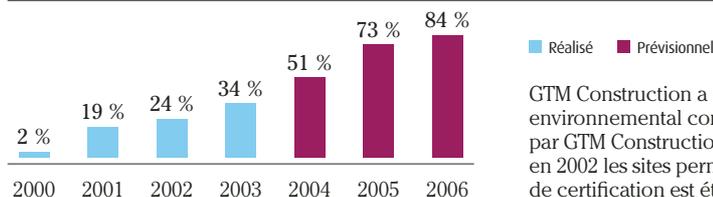
Limiter l'impact de l'activité sur l'environnement en réduisant la consommation de matériaux et d'énergie.

tion de ses sites industriels : carrières, sites de production et unités de recyclage. Par ailleurs, les sociétés Deschiron et Dodin (Sogea Construction), l'Entreprise Électrique de Clermont-Ferrand et RDJ Quarry Maintenance au Royaume-Uni (VINCI Energies), ainsi que FCC (filiale de VINCI Construction en République tchèque) ont été certifiées ISO 14001 en 2003.

Préserver les ressources naturelles

Toutes les filiales de VINCI sont engagées dans un processus visant à limiter l'impact de leur activité sur l'environnement en réduisant notamment leur consommation de matériaux et d'énergie. Par exemple,

Périmètre de certification de GTM Construction



GTM Construction a choisi de mettre en place un système unique de management environnemental conforme à la norme ISO 14001. En 2000, la certification a été obtenue par GTM Construction et l'activité terrassement, puis, en 2001, par l'activité TP, en 2002 les sites permanents et enfin en 2003 par l'activité bâtiment. Le périmètre de certification est étendu aux filiales volontaires.

chez VINCI plc, en Grande-Bretagne, la politique de dialogue avec les clients, les sous-traitants et les fournisseurs incite à diminuer les consommations de ressources primaires par l'utilisation de matériaux recyclés et par la réduction des déchets.

Réduire les consommations de matériaux

La mise au point de procédés permettant de réduire les consommations de matériaux et d'énergie dans les travaux routiers est l'une des priorités de la politique d'innovation d'Eurovia. L'entreprise est en pointe dans le domaine des techniques à froid, qui évitent le chauffage des granulats et du bitume et limitent les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère, et dans le recyclage des matériaux. Par ailleurs, le procédé Recycan, breveté en 2002 permet de transformer sur place les déblais de chantier en remblai auto-compactant, économisant ainsi les ressources naturelles en agrégats et supprimant les nuisances liées aux approvisionnements. Une expérimentation sur des sols de différentes régions a permis de valider le procédé pour une utilisation élargie, à l'aide

Plusieurs chantiers expérimentaux de Cofiroute ont permis d'atteindre jusqu'à 50% de réutilisation des matériaux sur place.

de nouvelles machines développées par Eurovia.

Dans le cadre du chantier de construction du contournement routier de Newport, au pays de Galles, VINCI Construction Grands Projets, en groupement avec Morgan Est, a utilisé 95% de matériaux recyclés pour la réalisation des terrassements et des routes.

Cofiroute expérimente également des techniques de rénovation des chaussées par recyclage des matériaux. Plusieurs chantiers expérimentaux de longueur significative ont permis d'atteindre un important pourcentage (jusqu'à 50%) de réutilisation des matériaux sur place. Ces techniques seront généralisées au cours des prochaines années.

Par ailleurs Cofiroute a mesuré en 2003 ses principales consommations comme l'eau potable (consommation unitaire) : 141 066 m³, soit 16,3 m³ par million de kilomètres parcourus sur le réseau par les clients, et l'électricité (consommation unitaire) : 16 636 035 kWh, soit 1 917,7 kWh par million de kilomètres parcourus sur le réseau par les clients, ces données serviront de base pour mesurer l'évolution des consommations.

Chaque année, Eurovia traite un million de tonnes de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (ci-contre) et les réutilise en remblais de terrassement et d'assainissement, en couches de fondation de chaussée et en poutres de rive.

L'aménagement paysager permet d'intégrer l'autoroute dans l'environnement et contribue au confort et à la sécurité des automobilistes (page de droite).





Bâtiment haute qualité environnementale

Meux maîtriser le cycle de vie d'un bâtiment en prenant en compte, dès la conception, tous les impacts en termes de consommation de matériaux, de gestion d'énergie, de confort, d'insertion environnementale et de maintenance : tel est l'objet de la démarche haute qualité environnementale. Une démarche mise en œuvre par Sogea Construction (Caroni Construction et Sogea Nord) sur le chantier du lycée de Caudry, dans le Nord (ci-contre), et récompensée par le trophée Sommet de la Terre et Bâtiment, attribué en 2003 par la Fédération française du bâtiment (FFB).

Préserver l'environnement des régions desservies

À chaque étape d'un aménagement autoroutier, Cofiroute met en œuvre un ensemble d'études, de procédures et de mesures qui ont pour objectif de maîtriser l'impact de l'autoroute sur l'environnement.

Cofiroute développe depuis près de dix ans une politique d'adaptation du profil de l'autoroute au relief environnant et de valorisation des territoires traversés. Visant à épouser et non à dominer le paysage, cette politique, mise en œuvre dans le cadre de la procédure « 1 % paysage et développement », est attestée par de nombreux effets concrets : modelé des terrassements prolongeant la topographie environnante, création de merlons paysagers, traitement des

zones rocheuses respectant leur érosion naturelle, préservation des arbres situés dans les emprises, fossés naturels, plus esthétiques et plus économiques que les fossés en béton, ouvrages d'art et accès habillés de plantations, création de fenêtres paysagères... Autant d'initiatives dont l'ambition commune est de donner à l'automobiliste comme au riverain la vision d'une autoroute parfaitement intégrée dans son environnement.

Pour tout projet de construction, en conformité avec la démarche de développement durable de l'Afsa (Association française des sociétés d'autoroutes à péage), Cofiroute met également en place des dispositifs de protection destinés à recueillir et épurer l'ensemble des eaux en contact avec la plate-forme autorou-

Cofiroute

900
bassins de
décantation
recueillent les eaux
pluviales sur
le réseau.

tière, de sorte qu'aucun rejet direct n'ait lieu dans les cours d'eau. Les eaux sont récupérées dans les fossés, puis acheminées vers des bassins de décantation (900 actuellement en fonctionnement sur le réseau Cofiroute), où sont captés les matières en suspension et les métaux lourds générés par la circulation automobile. Les dernières sections construites par Cofiroute sont dotées de bassins permettant de retenir la pollution vers le fond, sans nécessiter de rejet vers un bassin de filtration. Tout au long de l'année, des analyses sont réalisées par un organisme indépendant sur l'eau des rivières et à la sortie des bassins d'épuration.

Optimiser la gestion environnementale des chantiers

Les entreprises du Groupe ont initié ou poursuivi en 2003 de nombreuses opérations « chantiers propres ». Sogea Construction, l'une des premières entreprises françaises de BTP à avoir expérimenté le tri sélectif des déchets, a développé des outils et des procédures qui permettent d'opérer ce tri au plus près des postes de travail, en optimisant la mise en œuvre par une adaptation de l'organisation à chaque situation opérationnelle. La généralisation des plans de respect de l'environnement permet également de formaliser les engagements de l'entreprise vis-à-vis des publics concernés. Dodin et Campenon Bernard TP (Sogea Construction) se sont également engagés sur le chantier du viaduc de la Sioule, dans le Puy-de-Dôme (où 160 personnes travaillent





Le tri sélectif, généralisé depuis 2002 dans les centres d'exploitation de Cofiroute, a été mis en place sur plusieurs aires d'autoroute et sera progressivement étendu sur tout le réseau.

sur un site de 20 000 m² situé sur une Znieff de niveau 1), à maîtriser tous les rejets de chantier, à réduire au minimum l'emprise des zones de travaux et à entretenir correctement les installations de chantier et leurs abords. Sogea Construction collabore par ailleurs avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour optimiser la logistique d'évacuation des déchets de chantier. GTM Construction a développé des outils performants d'aide à la conception, qui intègrent la dimension environnementale dans chaque projet. Une brochure-guide (*La Protection de l'environnement et les Chantiers de GTM Construction*), diffusée dans l'ensemble de son réseau, recense de manière simple et opérationnelle les bonnes pratiques à mettre en œuvre à chaque étape d'un chantier. Un groupe de compétences « développement durable » travaille en particulier sur la valorisation des déchets de chantier et sur l'amélioration des cantonnements – qui représentent d'importants gains de consomma-

Sur les engins de terrassement, l'utilisation du GPS permet d'optimiser les itinéraires et les rotations, et d'économiser l'énergie.

tion d'énergie et de confort pour les équipes de chantier. Le chantier du tunnel de Mitholz, en Suisse, illustre l'attention portée aux questions environnementales par VINCI Construction Grands Projets. Associés à un arrosage continu, des dépoussiéreurs traitent l'air directement au-dessus des concasseurs, afin de limiter l'émission de poussières. Tous les matériels roulants sont équipés de filtres à particules. Les eaux sont systématiquement retraitées, les bassins de récupération séparant les matériaux lourds et poussiéreux avant déversement. L'ensemble des ateliers et matériels ont été installés dans des cavernes pour respecter l'environnement. L'implantation des zones de stockage a été conçue pour faciliter la remise en culture du site après les travaux.

Maîtriser les impacts liés à l'exploitation, réduire les consommations d'énergie

Cofiroute a engagé depuis deux ans une démarche de diagnostics envi-

ronnementaux destinée à maîtriser les impacts liés à l'exploitation de son réseau. La formalisation d'indicateurs portant notamment sur les consommations d'eau et d'énergie, la production de déchets, les quantités de granulats et de bitume consommées et la superficie de panneaux solaires implantés sur le réseau permet de fixer des objectifs précis, de proposer des pistes d'amélioration et de mesurer les progrès réalisés. Parmi les récentes actions mises en œuvre dans ce cadre : la généralisation depuis 2002 du tri sélectif dans les centres d'exploitation – expérimenté également sur quatre axes d'autoroute, en vue d'une extension progressive à l'ensemble du réseau – et la construction programmée sur cinq ans de 16 stations d'épuration avec filtres à roseaux. Par ailleurs, Cofiroute multiplie les actions pour limiter les niveaux de

Objectif de VINCI Park:
100 %
d'horodateurs solaires

Objectif de Sogea-Satom en Afrique:
100 %
des véhicules en conformité avec les normes européennes

bruit perçu aux abords des voies. Toutes les habitations susceptibles d'être exposées à des niveaux sonores supérieurs à 60 dB de jour et 55 dB de nuit font l'objet de mesures par le Laboratoire des ponts et chaussées de Blois, qui permettent de s'assurer que les niveaux sonores sont conformes et que les protections (merlons, buttes de terre et murs anti-bruit) jouent pleinement leur rôle. GTM Construction, en partenariat avec le Centre national d'études spatiales (Cnes), expérimente l'utilisation de la technologie GPS pour optimiser les itinéraires et les rotations des engins de terrassement sur les chantiers, et pour analyser les comportements de conduite et leur incidence sur la consommation de carburant. L'incitation à une conduite « douce », dans le cadre de la formation des terrassiers au Caces (certificat d'aptitude à la conduite des en-

gins en sécurité), s'inscrit dans la même perspective. VINCI Park a poursuivi en 2003 le remplacement de ses horodateurs par de nouveaux appareils fonctionnant à l'énergie solaire, l'objectif étant de renouveler à terme l'ensemble du parc. Sogea-Satom s'est engagé, pour ses activités en Afrique, dans un processus de renouvellement complet de son parc de véhicules et de matériels en cinq ans, afin de le mettre en conformité avec les normes européennes. L'objectif est d'imposer aux fournisseurs, dans les pays dans lesquels Sogea-Satom intervient, des normes plus respectueuses de l'environnement.

Préserver la biodiversité
Les mesures mises en œuvre par Cofiroute pour chaque projet autoroutier illustrent l'attention portée par le Groupe à la préservation de la biodiversité. Les sociétés du Groupe associent les parties prenantes tout au long de la vie des chantiers : réunions, visites de sites, contrôles... La politique générale du Groupe concerne à la fois l'environnement terrestre et maritime. La protection des animaux sauvages est assurée par la mise en place d'aménagements spécifiques. Le réseau Cofiroute compte ainsi 19 passages, le plus souvent aériens, pour la grande faune (cerfs, sangliers, chevreuils), dont certains sont surveillés par vidéo afin d'observer le comportement des animaux face au domaine autoroutier, ainsi que 59 buses sous chaussée pour la petite faune. Des plantations appropriées complètent ces dispositifs, pour rétablir les déplacements et favoriser la reproduction. Les mares présentes sur les tracés autoroutiers sont reconstituées



Pour assurer la sauvegarde de l'habitat naturel du scarabée pique-prune (ci-contre), le tracé de l'autoroute A28 entre Alençon et Le Mans (Sarthe) a été légèrement dévié. Six arbres susceptibles d'abriter le scarabée ont été identifiés et transportés vers des milieux favorables à l'espèce et à sa préservation dans l'avenir.

Eurovia, 1^{er}

producteur de matières premières secondaires d'origine domestique ou industrielle

à proximité en utilisant leur substrat et leur eau, afin de permettre une colonisation très rapide du milieu par la végétation. Pour les oiseaux, des barrières d'envol constituées de haies incitent certaines espèces à voler suffisamment haut pour ne pas entrer en collision avec les véhicules. La végétation présentant un intérêt patrimonial est également préservée, soit par évitement lors de l'établissement définitif du tracé, soit par transfert et replantation.

Des mesures spécifiques peuvent être mises en œuvre, comme l'acquisition de parcelles dédiées aux espèces protégées. Ainsi, sur une section de l'A28, dans la Sarthe, six hectares ont été acquis pour assurer la préservation de la Gesse blanche. Enfin, pour la replantation des espaces verts dont Cofiroute a la charge, les espèces forestières et les essences qui favorisent la recolonisation d'espèces locales sont privilégiées.

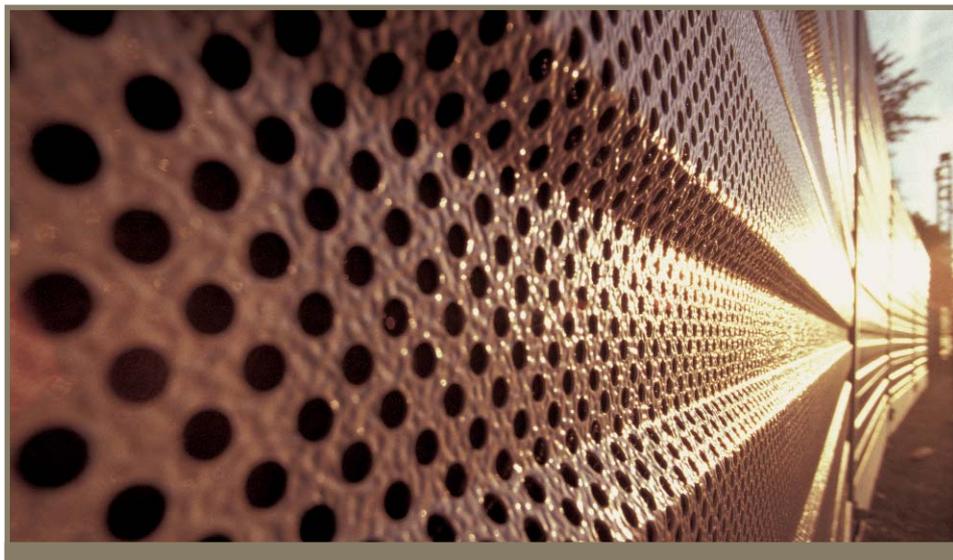
Des métiers au service de l'environnement

Les offres de produits et de services dédiés des entreprises de VINCI contribuent également à la préservation de l'environnement.

Sur le tracé de l'A28, dans la Sarthe, six hectares ont été acquis pour assurer, sur le long terme, la préservation d'une espèce végétale protégée : la Gesse blanche.

Eurovia, outre son expertise dans le recyclage des matériaux issus de la route, est le premier producteur européen de matières premières secondaires d'origine domestique ou industrielle. Il traite ainsi chaque année un million de tonnes de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, qu'il réutilise en remblais de terrassement et d'assainissement, en couches de fondation de chaussée et en poutres de rive (gamme Scormat). Il développe également des solutions innovantes de recyclage de scories industrielles – telles les cendres volantes issues de centrales thermiques. Dans le domaine des murs antibruit, Eurovia expérimente actuellement un nouveau procédé de murs « dépollueurs », par adjonction d'un photocatalyseur qui fixe les molécules d'oxyde d'azote contenues dans l'air, permettant ainsi de lutter à la fois contre les nuisances sonores et la pollution atmosphérique. Eurovia propose par ailleurs aux gestionnaires d'infrastructures de nouvelles solutions qui optimisent la durée de vie des revêtements et facilitent leur entretien, notamment par l'utilisation de bitumes polymères, qui diminuent la sensibilité aux écarts thermiques.

Un des modèles de murs antibruit d'Eurovia, en métal perforé, associe esthétique et efficacité.



VINCI Construction, s'appuyant sur les savoir-faire historiques de Sogea Construction dans les métiers de l'hydraulique, a développé une expertise qui couvre l'ensemble du processus de traitement des eaux (réseaux d'aduction, construction et gestion de stations d'épuration, usines d'eau potable et de dessalement, stations de pompage et de surpression). Son expertise s'étend également à la conception et à la construction d'usines de traitement des ordures ménagères et de systèmes de traitement des fumées. VINCI Construction fait aussi référence par ses solutions de déconstruction sélective de bâtiments (Delair Navarra), qui permettent de valoriser les matériaux issus de la démolition, et par ses techniques de dépollution et d'amélioration des sols (Ménard Soltraitement), qui valorisent des terrains initialement inexploitable.

VINCI Energies propose une large gamme de services à l'environnement. Sa filiale Degreane Horizon conçoit et met en œuvre des réseaux d'acquisition de données exploités par les services météorologiques du monde entier. Iséo, spécialisé dans la surveillance de la qualité de l'air, est

Dans le monde entier, les services météorologiques utilisent les réseaux d'acquisition de données de Degreane Horizon.



en charge des réseaux couvrant dans ce domaine l'ensemble de la Belgique, le Luxembourg et une partie des Pays-Bas. Générale d'Infographie réalise des systèmes d'informations géographiques utilisés notamment pour la gestion des risques environnementaux. SiteGeo, son nouveau logiciel dédié aux installations classées pour

la protection de l'environnement (ICPE), accompagne les entreprises industrielles dans la gestion des sites à risques. L'entreprise collabore également avec le ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD) pour l'élaboration d'une base de données recensant l'ensemble des zones sensibles (notamment les zones inondables) sur le territoire français.

Prix de l'environnement
Deux projets présentés par VINCI Construction Grands Projets et son partenaire britannique Morgan Est ont été distingués en Grande-Bretagne dans le cadre des Green Apple Awards 2003, qui récompensent des entreprises ou des institutions pour la qualité de leur action en matière de protection de l'environnement.

Ainsi, le titre de National Winner a été attribué au projet de rocade autoroutière de 9,5 km de Newport, où 95 % des 460 000 tonnes de matériaux utilisés sont issus d'agrégats recyclés, et celui de Golden Winner a été décerné pour l'un des lots (310) du Channel Tunnel Rail Link (ligne du TGV britannique), un chantier où plusieurs tonnes de déchets inertes ont été utilisées en remblais de plates-formes.

En haut : Iséo, entreprise spécialisée dans la surveillance de la qualité de l'air, est en charge des réseaux couvrant dans ce domaine l'ensemble de la Belgique, du Luxembourg et une partie des Pays-Bas.

Ci-contre : à Chengdu, en Chine, VINCI Construction Grands Projets a réalisé en groupement une usine de potabilisation d'eau de rivière d'une capacité de production de 400 000 m³/jour.



Innovation et développement

Les entreprises du Groupe se distinguent par une tradition d'invention et d'innovation, un trait de culture mis en valeur dans le cadre des activités de recherche et développement – et encouragé par les prix de l'Innovation VINCI.

Attestée par de nombreuses avancées qui ont marqué le secteur de la construction, la culture d'innovation de VINCI se confond avec sa culture d'entrepreneur. En totale cohérence avec son modèle de management, la politique d'innovation de VINCI associe une impulsion forte à l'échelle du Groupe et une démarche pragmati-

Une
créativité
héritée
de la culture
d'entre-
preneurs.

que de valorisation des initiatives de ses entreprises. Englobant, outre les aspects technologiques, l'ensemble des innovations nourrissant la démarche de progrès du Groupe (méthodes de production, sécurité, management, services, développement durable...), cette dynamique s'est illustrée pleinement dans les prix de l'Innovation VINCI 2003. Par la très



forte participation que le concours a suscitée comme par la qualité des projets présentés et primés, il a mis en lumière la vitalité créatrice du Groupe dans tous les domaines et l'adhésion de ses équipes à un modèle de développement conjuguant performance technique et économique, responsabilisation des acteurs de terrain et mise en réseau des énergies et des compétences.

L'ensemble des projets présentés dans le cadre des prix de l'Innovation VINCI 2003 (et ceux de l'édition 2001) a été intégré dans une base de données accessible à tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe, afin de valoriser ces initiatives en suscitant des partages de connaissances et d'expérience entre les entreprises du réseau VINCI. Un groupe de travail a été créé au sein du comité R&D-Innovation, où sont représentées toutes les entités de VINCI, pour coordonner et stimuler cette démarche de capitalisation et pour identifier les innovations susceptibles d'être généralisées, en les adaptant si nécessaire, à la totalité du Groupe ou à certaines filières de métiers.

Pivot du réseau technique international d'Eurovia, le centre de Bordeaux a noué de nombreuses collaborations scientifiques dans le monde entier.

Recherche et développement : une dynamique permanente

Routes : un nouveau centre de recherche et développement

L'ouverture, en 2003, du nouveau centre de recherche et développement d'Eurovia, à Bordeaux, donne un nouvel élan à la politique d'innovation du Groupe dans le domaine des travaux routiers. Sur 4000 m², dont près de la moitié de laboratoires, le centre accueille une trentaine de collaborateurs permanents et de nombreux acteurs et partenaires du réseau technique d'Eurovia : étudiants en doctorat, stagiaires en provenance des filiales, interlocuteurs scientifiques et techniques...

Le site dispose d'une centaine de machines permettant d'effectuer plus de 160 essais, depuis l'identification des granulats jusqu'à la chimie fine du bitume, l'analyse d'image ou la mesure de gaz. En liaison avec 26 laboratoires régionaux dans différents pays, il assure deux missions complémentaires : le développement des nouveaux produits

et procédés mis en œuvre sur l'ensemble des marchés d'Eurovia ; l'appui aux services opérationnels pour des missions d'expertise, d'assistance technique et de transfert de compétences.

Pivot du réseau technique international d'Eurovia, le centre de Bordeaux a noué de nombreuses collaborations avec des universités, écoles, laboratoires et entreprises industrielles dans le monde entier. Il participe notamment aux programmes de recherche européens Optel (émulsions), Circom (automatisation du compactage), Score et Samaris (recyclage), NRCC (nouveaux concepts de routes).

Concessions : vers de nouveaux services qui facilitent et sécurisent les déplacements

En partenariat avec les constructeurs automobiles, les équipementiers, les industriels, les organismes de recherche et les pouvoirs publics, Cofiroute est impliqué dans plusieurs projets de recherche et développement qui visent à renforcer la fluidité de la circulation et la sécurité du réseau autoroutier par



Le nouveau centre de recherche et développement d'Eurovia abrite des laboratoires sur près de la moitié de sa surface.

65 %
de la recherche concerne l'environnement



Freyssinet a reçu en 2003 le premier prix de l'innovation de la FNTP pour les câbles en fibres de carbone. Mis en œuvre sur la passerelle de Laroin, en France, ils contribuent à améliorer la durabilité des structures.

l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

- Fruit de cinq années de recherches, Aida est un système d'alerte coopératif sol-véhicule entre le conducteur et l'exploitant autoroutier, permettant l'échange d'informations liées à la sécurité du réseau et à la régulation du trafic.
- IVWH est également un système d'alerte, basé sur la communication directe entre véhicules, qui permet à un conducteur détectant un risque sur l'autoroute d'alerter les véhicules circulant en amont (ainsi que l'exploitant, qui relaie à son tour l'information *via* ses propres réseaux) ; le système pourrait être particulièrement efficace dans les cas de collisions en chaîne, et réduire d'environ 15 % le nombre de victimes.
- Dans le domaine des nouvelles technologies appliquées aux péages, le projet Delta a pour objectif d'intégrer dans les véhicules, en première monte, une nouvelle génération de badges hyperfréquences, permettant de combiner télépéage

et information sur le trafic.

- Telepay, activable par téléphone mobile, vise à développer pour sa part le télépaiement multimodal (transports publics et péages autoroutiers) et à favoriser la mobilité urbaine et interurbaine à l'échelle européenne.
- Armada et Aristote, tous deux présentés dans le cadre du programme public Predit, sont respectivement un système de détection automatique d'incidents par la technologie radar et un dispositif d'amélioration de la sécurité dans les tunnels par incitation des automobilistes à respecter des intervalles entre les véhicules.

Construction

Les filiales de construction de VINCI participent aux travaux de recherche associant les acteurs du secteur, tel le programme européen Picada, coordonné par GTM Construction et consacré aux nouveaux procédés de dépollution des façades en milieu urbain. Elles développent également leurs propres innovations. Outre celles primées dans le cadre des prix de

Cofiroute est impliqué dans de nombreux projets de recherche visant à renforcer la fluidité de la circulation et la sécurité du réseau autoroutier.

l'Innovation VINCI, on citera, parmi les avancées de l'année 2003 :

- le nouveau système d'ancrage compact pour câbles en fibres de carbone élaboré par Freyssinet, récompensé par le premier prix de l'Innovation FNTP 2003 (la passerelle de Laroin, dans les Pyrénées-Atlantiques, est le premier exemple d'une application de cette solution dans le monde) ;
- le procédé de colonnes ballastées *off-shore* mis au point par Ménard Soltraitement, permettant, à partir d'une grue embarquée sur un ponton et guidée par satellite, de renforcer les sols marins par vibrofonçage sous pression, solution innovante mise en œuvre pour l'agrandissement d'un quai du port de Dunkerque.

Énergies

Grâce au logiciel i.g.o, qui permet de visualiser en trois dimensions et en temps réel l'impact d'un projet d'aménagement sur l'environnement, l'entreprise EEE révolutionne les techniques d'aide à la décision.

Les prix de l'Innovation VINCI 2003

Pour accentuer l'ancrage opérationnel de la politique d'innovation du Groupe, les prix de l'Innovation VINCI étaient organisés en 2003, pour la première fois, de manière décentralisée en deux temps. Plus de 2 600 collaborateurs (1 200 en 2001) ont participé tout d'abord à 10 concours régionaux, organisés par les clubs pivots, qui rassemblent dans chaque région les entreprises du Groupe. Cette première phase a suscité 739 projets, présentés le plus souvent en équipe, soit près de deux fois plus que lors de la précédente édition (432). Dans chaque région, un jury a désigné ses lauréats, décerné les prix régionaux (103 au total) et sélectionné parmi eux les finalistes amenés à concourir à

Projets
d'innovations
739
en compétition

l'échelle du Groupe. Un jury composé de personnalités indépendantes a désigné parmi les 50 projets finalistes les 10 prix de l'Innovation VINCI 2003, qui ont été remis aux lauréats le 8 décembre 2003 à Paris, à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, en présence de plus de 2 500 personnes.

Palmarès final

Grand Prix

La Digue verte® (GTM Construction). Ce nouveau type d'ouvrage maritime en béton, qui ne repose sur le fond que par une pile et une culée, permet le renouvellement naturel de l'eau à l'intérieur des ports. La rugosité très étudiée du parement facilite l'implantation rapide de la faune et de la flore marines.



Les lauréats des prix de l'Innovation VINCI 2003 autour d'Antoine Zacharias.



Prix Procédés et Techniques

Plate-forme de travail pour talus (Eurovia). Équipée d'un dispositif de pose à ventouse, cette plate-forme permet de manutentionner des dalles très lourdes sur une pente à fort dénivelé. Les mains courantes et les portes automatiques formant nacelle assurent la sécurité des opérateurs.

Prix Matériaux

Le parement béton glacé (GTM Construction). Ce nouveau type de parement est obtenu par coulage de béton sur une peau en polyester collée sur une table coffrante, lui donnant un aspect très lisse, voire glacé.

Prix Matériels et Outils

Extrudeuse tout-terrain pour fossés

Prix :
50
projets en finale

béton (GTM Construction). Constituée d'un moule à béton dont la position est contrôlée par un bras mobile, cette machine est capable d'évoluer en tout-terrain et permet de réaliser d'importants gains de productivité.

Prix Management

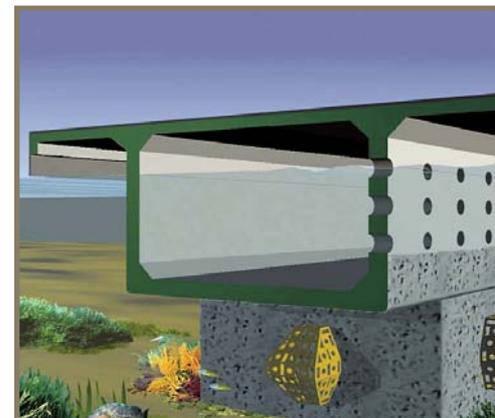
L'homme trafic en rouge (Eurovia). Pour sécuriser les déplacements de camions sur les chantiers et responsabiliser les équipes, un nouvel « homme trafic » est désigné chaque matin. Revêtu d'un boudin rouge, il est seul habilité à diriger les manœuvres des camions.

Prix Services

Aide à l'orientation dans les parcs de stationnement (VINCI Park). Pour



À droite : la Digue verte® (Grand Prix).
Ci-dessus : la rugosité du parement de la partie submergée de la Digue verte® favorise l'implantation rapide de la faune et de la flore marines.



À gauche : l'extrudeuse tout-terrain pour fossés béton (prix Matériels et Outils) améliore la sécurité et réduit la pénibilité des tâches.

À droite : la plate-forme de travail pour talus d'Eurovia (prix Procédés et Techniques). La même machine peut être utilisée pour deux métiers différents : réglage du béton et accrochage de la nacelle et de la plate-forme.



aider ses clients à retrouver facilement l'emplacement de leur véhicule, VINCI Park met à leur disposition un système qui imprime sur leur ticket le niveau et la zone de stationnement où ils sont garés.

Prix spécial Sécurité

Protection contre l'incendie dans un tunnel (VINCI Construction Grands Projets). Installé à l'arrière des tunneliers, un dispositif de pulvérisation de fines gouttelettes d'eau refroidit les fumées et empêche leur propagation en cas d'incendie. Ce système a fait la preuve de son efficacité lors d'un incendie dans le tunnel en cours de forage de l'A86, le 5 mars 2002.

Prix spécial Développement durable

Machine à assainir les bétons contaminés (VINCI Construction Grands Projets). Utilisée dans les opérations de démantèlement de centrales nucléaires, cette machine télécommandée, munie de dispositifs d'aspiration anti-poussière, permet aux opérateurs de piloter le rabotage des surfaces contaminées sans être exposés aux radiations ni aux pollutions atmosphériques.

Prix spécial Ouvriers et Maîtrise

La croix des pénitents (VINCI Energies). Cet outil en forme de croix permet à une personne seule (au lieu de deux) de poser et de maintenir, sans effort et en toute sécurité,

les lourdes coquilles de protection des armoires électriques lors de leur scellement dans les murs.

Prix spécial Synergies

Une démarche paysagère intégrée pour les autoroutes (Cofiroute, Socaso, Sogea Construction, GTM Construction, architecte Bernard Lassus). Pour concilier les attentes des riverains, des élus et des automobilistes en matière de construction autoroutière, une véritable chaîne des hommes est constituée, de l'architecte paysagiste aux terrassiers. Initiée très en amont du projet, cette démarche originale permet d'optimiser l'intégration de l'autoroute dans son environnement.



À droite : le système imaginé par VINCI Park (prix Services) permet d'imprimer la zone de stationnement sur le ticket de parking : un moyen pratique de retrouver rapidement son véhicule.







Le pont de Rion-Antirion, en Grèce

Éléments financiers

Sommaire

Rapport de gestion du conseil d'administration

Résultats 2003	113
Création de valeur	119
Préparation du passage aux normes IFRS	120
Relations mère-filiales	122
Gestion des risques	123
Politique d'investissements et recherche et développement	126
Indicateurs sociaux	127
Informations complémentaires	127

Rapport du président sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne

 128

Comptes consolidés

Les trois derniers exercices	133
Compte de résultat consolidé	134
Bilan consolidé	135
Tableau des flux de trésorerie consolidés	136
Variation des capitaux propres consolidés	137
Annexe aux comptes consolidés	138
Liste des principales sociétés consolidées	178

Résumé des comptes sociaux

Compte de résultat résumé	182
Bilan résumé	183
Résultats financiers des cinq derniers exercices	186
Informations sur les filiales et participations	187

Rapports des commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes consolidés	188
Rapport général sur les comptes annuels	189
Rapport spécial sur les conventions réglementées	190
Rapport sur le rapport du président	192
Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions	193
Rapport spécial sur les émissions d'autres valeurs mobilières	194
Rapport spécial sur le projet d'augmentation de capital en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice de certaines filiales à l'étranger	196
Rapports complémentaires	197-199

Rapports complémentaires du conseil d'administration

 200-205

Résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires

 206

Renseignements généraux sur la Société et son capital

 212

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

 230

Rapport de gestion du conseil d'administration

Résultats 2003

En 2003, VINCI a continué d'améliorer ses performances financières, dans un environnement économique général marqué par l'attentisme, en raison notamment des événements géopolitiques intervenus au premier semestre. Ces bons résultats sont la conséquence :

- de la croissance de l'activité enregistrée en France dans l'ensemble des métiers ;
- de l'amélioration sensible des marges d'exploitation⁽¹⁾ des différents pôles ;
- de la bonne diversification du Groupe en termes de métiers et d'implantations géographiques ;
- du redressement de certaines filiales déficitaires à l'étranger.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de VINCI s'est élevé à 18,1 milliards d'euros en 2003, soit une augmentation de 4,3 % à structure constante par rapport à l'année précédente (+ 3,2 % à structure réelle). La hausse du chiffre d'affaires s'établit à 5,5 % à changes constants, après neutralisation des effets négatifs de la dépréciation de la livre sterling, du dollar et des monnaies corrélées, pour un montant proche de 400 millions d'euros.

Après le fort rebond enregistré au troisième trimestre, l'activité est restée dynamique au quatrième trimestre, enregistrant une progression globale de 5,6 % à structure constante, qui inclut une augmentation de 10,3 % du chiffre d'affaires réalisé en France (dont + 16,9 % pour VINCI Construction et + 7,7 % pour Eurovia).

En France, le chiffre d'affaires s'inscrit à 11 milliards d'euros, en progression sur l'ensemble de l'année de 5,4 % à structure constante et de 6,6 % à structure réelle compte tenu des acquisitions réalisées principalement dans le secteur des services aéroportuaires et de l'énergie.

À l'international, le chiffre d'affaires ressort à 7,1 milliards d'euros, en augmentation de 2,6 % à structure constante (- 1,7 % à structure réelle en raison des effets de change). Il représente 39 % du chiffre d'affaires total.

Dans un environnement général caractérisé par un certain attentisme lié aux événements géopolitiques du premier semestre et par une conjoncture industrielle médiocre en Europe, la bonne performance des entreprises de VINCI est à souligner. Elle traduit leur solide ancrage local ainsi que la capacité du Groupe à tirer parti des vecteurs de croissance sur ses différents marchés.

■ Concessions et services

Le chiffre d'affaires de VINCI Concessions s'établit à 1,9 milliard d'euros, en hausse de 3 % à structure constante (+ 2,4 % à structure réelle).

Le chiffre d'affaires de Cofiroute ressort à 837 millions d'euros, en hausse de 6,4 % à structure réelle. Celle-ci intègre la prise en compte, pour la première fois, des recettes accessoires (sous-concessions commerciales,

location d'infrastructures de télécommunication) et la consolidation des filiales d'exploitation étrangères. Les recettes de péage ont, quant à elles, progressé de 3,5 % à 815 millions d'euros. Le trafic à réseau stable s'est accru de 1,3 %. Cette évolution est essentiellement imputable aux véhicules légers (+1,4 %), le trafic poids lourds ayant enregistré une augmentation plus limitée (+ 0,6 %).

Le chiffre d'affaires de VINCI Park s'établit à 491 millions d'euros, en progression de 2,3 % à structure constante. En France, l'obtention de nouveaux contrats, notamment à Paris, a permis de compenser le tassement conjoncturel de la fréquentation dans certains centres commerciaux. À l'international, le chiffre d'affaires enregistre une forte croissance (+ 7,5 % à structure constante) et représente désormais plus de 28 % du total.

Dans les services aéroportuaires, la bonne résistance des activités « cargo » a permis de stabiliser le chiffre d'affaires de WFS malgré le contexte de crise qui a marqué le premier semestre. Par ailleurs, l'intégration réussie de la société SEN, désormais contrôlée à 100 %, qui opère principalement sur la plate-forme de Roissy, s'est traduite par une hausse du chiffre d'affaires réalisé en France de 15 % à structure constante. Au global, le chiffre d'affaires de la division aéroportuaire (services et concessions) atteint 486 millions d'euros (+ 2,9 % à structure constante).

Le chiffre d'affaires consolidé des autres ouvrages en concession a continué de progresser (+ 2,7 % à structure constante), grâce notamment à la montée en puissance de l'autoroute chilienne Chillán-Collipulli.

■ Énergies

Le chiffre d'affaires de VINCI Énergies s'établit à 3,1 milliards d'euros (+ 0,6 % à structure constante ; + 2,3 % à structure réelle).

En France, après le rebond enregistré au cours des deux derniers trimestres, l'année se termine sur une hausse globale de 5,1 % à structure constante et de 5,9 % à structure réelle. Réalisant ainsi un chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros, VINCI Énergies a su tirer parti de ses positions solides dans les métiers des infrastructures électriques, d'une forte reprise des investissements dans le secteur des télécommunications,

(1) Résultat d'exploitation/chiffre d'affaires (voir tableau « Résultat d'exploitation par métier » page 116).

et des efforts permanents conduits par les entreprises du pôle pour différencier leur offre et s'adapter à l'évolution de leurs marchés. VINCI Energies a ainsi renforcé sa position de leader dans le secteur porteur de la protection contre l'incendie.

À l'international, le chiffre d'affaires accuse un repli de 10 % à structure constante. Alors que l'activité s'est stabilisée en Allemagne, les filiales d'Europe du Nord (Suède, Pays-Bas, Grande-Bretagne) ont vu leur activité se contracter sous l'effet du report de certains programmes d'investissements dans l'industrie. Par ailleurs, la filiale autrichienne TMS, spécialisée dans les automatismes industriels, après avoir adapté ses capacités à l'évolution du marché automobile, a maintenant stabilisé son chiffre d'affaires aux environs de 200 millions d'euros. En revanche, Spark Iberica, nouvellement consolidé, bénéficie du dynamisme du marché espagnol des équipements électriques et téléphoniques (+ 20 %).

■ Routes

Eurovia a réalisé un chiffre d'affaires de 5,3 milliards d'euros en 2003, en augmentation de 4,6 % à structure constante par rapport à 2002 (augmentation ramenée à 2,5 % à structure réelle en raison d'un effet de change défavorable). Alors que l'activité était restée stable au premier semestre 2003, elle a fortement progressé au deuxième semestre tant en France qu'à l'international, l'amélioration constatée au troisième trimestre (+ 7 % à structure constante) s'étant confirmée au quatrième trimestre (+ 9,1 % à structure constante).

En France, le chiffre d'affaires est en progression de 2,2 % à structure constante par rapport à 2002, à 3 milliards d'euros. Le retard affiché sur la première partie de l'année a été plus que compensé au second semestre, les conditions climatiques favorables de la fin de l'année ayant permis à l'activité d'atteindre un très haut niveau au dernier trimestre (+ 7,7 % par rapport à 2002).

À l'international, la progression du chiffre d'affaires s'est également accélérée en fin d'exercice (+ 11 % au quatrième trimestre) pour s'établir à 2,3 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année, soit une hausse de 8,1 % à structure constante. L'activité réalisée à l'étranger a été tirée, en

particulier, par le fort développement des infrastructures en République tchèque (chiffre d'affaires en accroissement de 20 %, à 488 millions d'euros), le dynamisme de la Grande-Bretagne, notamment dans le domaine de programmes pluriannuels de rénovation-maintenance (progression du chiffre d'affaires proche de 20 %, à 451 millions d'euros) et la reprise de l'activité aux États-Unis (+ 14 %, à 358 millions d'euros). Enfin, en Allemagne, la tendance à la stabilisation de l'activité s'est confirmée après plusieurs années de récession (- 1,2 %, à 615 millions d'euros).

■ Construction

Avec un chiffre d'affaires de 7,7 milliards d'euros, en hausse de 6,6 % à structure constante, VINCI Construction a réalisé une excellente performance en 2003, confirmant la bonne tendance qui s'était déjà dégagée au premier semestre.

La situation est particulièrement satisfaisante en France, où le chiffre d'affaires atteint 4,3 milliards d'euros, soit une hausse de 9,5 % sur l'ensemble de l'année. Cette performance, nettement supérieure à la croissance constatée globalement sur les différents segments de marché dans le bâtiment et les travaux publics, traduit la capacité des réseaux d'entreprises de VINCI Construction à tirer pleinement parti de la diversité et de la complémentarité de leur offre tant à Paris qu'en province.

À l'international, où VINCI Construction réalise 45 % de son activité, le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 3,5 milliards d'euros, en hausse de 3,3 % à structure constante (- 1,5 % à structure réelle en raison des effets de changes). L'activité a été soutenue dans le domaine des grands projets en Europe (infrastructures ferroviaires en Grande-Bretagne et au Benelux, pont de Rion-Antirion en Grèce) et à l'international (stations de pompage en Libye, travaux de génie civil en Égypte) de même que dans les métiers du *facility management* (contrats pluriannuels de maintenance de bases militaires américaines en Allemagne principalement). Par ailleurs, le dynamisme des filiales étrangères, notamment en Europe centrale et orientale (progression de 36 % à structure constante, à 320 millions d'euros) a permis de compenser le léger repli ponctuel enregistré en Afrique après l'achèvement de plusieurs projets dans le domaine pétrolier.

Chiffre d'affaires par métier*

en millions d'euros	2003	2002	Variation 2003/2002		
			à structure réelle	à structure constante**	à changes constants
Concessions et services	1 895,0	1 850,7	2,4 %	3,0 %	6,4 %
Énergies	3 115,0	3 043,9	2,3 %	0,6 %	2,6 %
Routes	5 338,0	5 209,2	2,5 %	4,6 %	5,1 %
Construction	7 715,6	7 350,2	5,0 %	6,6 %	7,5 %
Immobilier et éliminations	47,2	99,8	—	—	—
Total	18 110,8	17 553,8	3,2 %	4,3 %	5,5 %

* Données présentées aux bornes de chaque pôle de métier, avant élimination des opérations réalisées avec les autres pôles.

** Périmètre et changes constants.

Chiffre d'affaires par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	2003	% CA	2002	Variation 2003/2002
France	10 998,9	61 %	10 317,6	6,6 %
Allemagne	1 457,3	8 %	1 506,7	(3,3 %)
Grande-Bretagne	1 447,9	8 %	1 404,3	3,1 %
Benelux	803,0	4 %	820,6	(2,1 %)
Espagne	336,0	2 %	327,4	2,6 %
Autres pays de l'Union européenne*	1 162,2	6 %	1 034,1	12,4 %
Autres pays d'Europe	154,7	1 %	177,6	(12,9 %)
Europe hors France	5 361,1	29 %	5 270,7	1,7 %
Amérique du Nord	934,7	5 %	1 005,5	(7,0 %)
Reste du monde	816,1	5 %	960,0	(15,0 %)
Total	18 110,8	100 %	17 553,8	3,2 %
* Dont pays entrant en 2004 :	912,0	5 %	796,1	14,6 %

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 1 778 millions d'euros en 2003, en progression de 7 % par rapport à 2002 (+ 8 % à changes constants).

Il représente 9,8 % du chiffre d'affaires, contre 9,5 % l'exercice précédent. Cette amélioration concerne la quasi-totalité des entités du Groupe : Cofiroute (+ 7 %, à 577 millions d'euros), VINCI Construction

(+ 14 %, à 449 millions d'euros), Eurovia (+ 13 %, à 364 millions d'euros) et VINCI Energies (+ 12 %, à 196 millions d'euros). Il faut toutefois noter le repli de l'excédent brut d'exploitation de VINCI Park (- 6 %, à 165 millions d'euros), dû à l'arrivée à échéance de plusieurs contrats de concession importants, et des activités aéroportuaires (- 30 %, à 21 millions d'euros).

Excédent brut d'exploitation par métier

<i>en millions d'euros</i>	2003	% CA	2002	% CA
Concessions et services	782,5	41,3 %	776,9	42,0 %
Énergies	195,7	6,3 %	174,8	5,7 %
Routes	363,7	6,8 %	321,9	6,2 %
Construction	449,1	5,8 %	394,8	5,4 %
Immobilier et holdings	(13,1)	—	(4,4)	—
Total	1 777,9	9,8 %	1 664,0	9,5 %

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation atteint 1 166 millions d'euros, soit une hausse de 9 % par rapport à 2002 (+ 10 % à changes constants). Il représente 6,4 % du chiffre d'affaires, contre 6,1 % en 2002. Tous les métiers ont contribué à cette nouvelle progression de la rentabilité opérationnelle.

■ Concessions et services

Les concessions ont dégagé un résultat d'exploitation de 600 millions d'euros, contre 567 millions d'euros en 2002. Elles contribuent pour 51 % au résultat d'exploitation du Groupe. Cofiroute a enregistré un résultat d'exploitation de 475 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à 2002. Le résultat d'exploitation de VINCI Park a légèrement progressé en 2003 pour atteindre 117 millions d'euros, soit 24 % de son chiffre d'affaires. La contribution de VINCI Infrastructures ressort à 16 millions d'euros

contre 20 millions d'euros en 2002. Enfin, malgré la situation difficile du secteur aérien, les activités aéroportuaires ont maintenu un résultat d'exploitation positif de 4 millions d'euros, en baisse de 8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

■ Énergies

La contribution de VINCI Energies est passée de 118 millions d'euros en 2002 (3,9 % du chiffre d'affaires) à 129 millions d'euros (4,1 % du chiffre d'affaires). Cette progression de 10 % provient essentiellement de l'amélioration de la contribution des entités françaises, dont le résultat d'exploitation s'est accru de 30 %, à 122 millions d'euros (représentant 5,4 % du chiffre d'affaires contre 4,4 % en 2002). À l'international, en revanche, le résultat d'exploitation enregistre un repli sensible (7 millions d'euros contre 24 millions en 2002) du fait de la récession industrielle affectant l'Europe du Nord et des difficultés rencontrées par TMS sur le marché automobile.

■ Routes

Le résultat d'exploitation d'Eurovia est en forte augmentation sur 2003 (+ 21 %), à 201 millions d'euros (3,8 % du chiffre d'affaires), après le tassement enregistré l'année précédente (166 millions d'euros, soit 3,2 % du chiffre d'affaires). Cette évolution résulte de la conjonction du maintien à un niveau élevé de la contribution des filiales françaises (4,9 % du chiffre d'affaires) et de l'amélioration de la contribution des filiales étrangères (2,3 % du chiffre d'affaires), notamment aux États-Unis.

■ Construction

VINCI Construction a dégagé un résultat d'exploitation de 222 millions d'euros, en progression de 5 % par rapport à celui de 2002, qui tenait

compte de l'impact positif de l'achèvement d'un important contrat à l'international. La marge d'exploitation s'est maintenue au niveau élevé de 2,9 % du chiffre d'affaires atteint l'année précédente, grâce notamment à une excellente performance des filiales françaises.

■ Immobilier et holdings

Sorif et Elige, filiales spécialisées dans le montage d'opérations immobilières, ont dégagé un résultat d'exploitation de 13 millions d'euros, comparable à celui de l'exercice précédent. De leur côté, les holdings ont dégagé un résultat d'exploitation positif de 1 million d'euros, contre une perte de 8 millions d'euros en 2002.

Résultat d'exploitation par métier

<i>en millions d'euros</i>	2003	% CA	2002	% CA
Concessions et services	599,8	31,7 %	566,6	30,6 %
Énergies	129,2	4,1 %	117,8	3,9 %
Routes	200,8	3,8 %	165,7	3,2 %
Construction	221,9	2,9 %	212,3	2,9 %
Immobilier et holdings	14,3	—	4,9	—
Total	1 166,0	6,4 %	1 067,3	6,1 %

Résultat net

Le résultat net part du groupe s'élève à 541 millions d'euros, en hausse de 13,3 % par rapport à 2002 (478 millions d'euros). Le résultat par action s'établit à 6,49 euros (5,62 en 2002), soit une hausse de 15,5 %.

Par métier, il faut souligner la progression des contributions de VINCI Construction et d'Eurovia, qui ont réalisé d'excellentes performances opérationnelles.

Les bons résultats de VINCI Énergies en France ont été affectés par la perte de la filiale autrichienne TMS, aggravée par une dépréciation exceptionnelle du *goodwill* dont l'impact sur le résultat net ressort à 18 millions d'euros.

Le résultat de VINCI Concessions, quant à lui, est en léger retrait par rapport à celui de l'exercice précédent en raison des pertes enregistrées dans les services aéroportuaires, qui intègrent un complément de dépréciation de l'écart d'acquisition de WFS dont l'impact sur le résultat net ressort à 53 millions d'euros. Par ailleurs, la prise en compte par Cofiroute de l'intégralité de la perte estimée sur Toll Collect pour un montant net de 50 millions d'euros (soit 33 millions d'euros en quote-part VINCI) est entièrement compensée par une bonne performance opérationnelle et par l'effet positif de l'alignement sur les pratiques de la profession des modalités de calcul des intérêts intercalaires sur immobilisations en cours et des amortissements de caducité.

Enfin, l'amélioration du résultat des holdings provient notamment de reprises de provisions liées à l'évolution favorable d'anciens litiges.

Résultat net par métier

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	Variation 2003/2002
Concessions et services	163,9	169,9	(3,5 %)
Énergies	53,3	75,1	(29 %)
Routes	125,5	96,3	+ 30 %
Construction	177,5	150,4	+ 18 %
Immobilier et holdings	21,2	(13,9)	—
Total	541,4	477,8	+ 13,3 %

Le résultat financier s'établit à -124 millions d'euros contre -192 millions d'euros en 2002. Cette amélioration prend en compte l'accroissement des intérêts intercalaires sur les investissements en cours ainsi que l'encaissement du dividende ASF (19 millions d'euros). Les frais financiers nets, hors frais financiers capitalisés, restent stables par rapport à 2002, l'impact en année pleine du financement de l'investissement dans ASF ainsi que l'effet défavorable de la baisse des taux sur la rémunération des excédents de trésorerie ayant été compensés par l'incidence de l'amélioration de la trésorerie d'exploitation et la diminution du coût de la dette long terme grâce aux opérations de couverture de taux réalisées depuis la fin 2002. Enfin, les autres charges et produits financiers prennent en compte un résultat de change positif de 7 millions d'euros (contre une perte de 17 millions d'euros en 2002) et, en sens inverse, une provision pour dépréciation des titres Toll Collect détenus par Cofiroute pour 12,5 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel présente un solde positif de 14 millions d'euros (contre 7 millions d'euros en 2002), qui intègre des plus-values de cessions à hauteur de 65 millions d'euros (dont 27 millions d'euros provenant de la cession de sièges sociaux de deux filiales), des coûts de restructuration pour 48 millions d'euros, concernant principalement le pôle construction, et enfin une charge nette de 3 millions d'euros incluant notamment une perte de 56 millions d'euros relative au projet Toll Collect, ainsi que diverses reprises de provisions sur litiges.

La charge d'impôt de l'exercice ressort à 234 millions d'euros, sensiblement au même niveau qu'en 2002 (223 millions d'euros). Elle correspond à un taux effectif d'impôt de 22,2 % (contre 25,3 % en 2002).

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition se sont élevées à 184 millions d'euros, les tests de valeur réalisés à la clôture de l'exercice ayant conduit à constater des dépréciations exceptionnelles pour un montant de 134 millions d'euros (contre 37 millions d'euros en 2002), dont l'essentiel concerne WFS (93 millions d'euros) et TMS (37 millions d'euros).

La part du groupe dans les sociétés mises en équivalence ressort à 9 millions d'euros contre 1 million d'euros en 2002, qui intègre l'incidence de la dépréciation de la valeur de la participation de VINCI dans la concession des aéroports du sud du Mexique (TTA) pour 9 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires (105 millions d'euros) représentent essentiellement les parts non détenues par VINCI dans les résultats de Cofiroute et dans ceux de la société de construction belge CFE.

Flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement s'établit à près de 1,4 milliard d'euros en 2003, en augmentation de 13 % par rapport à 2002. Après prise en compte des investissements d'exploitation de l'exercice pour 429 millions d'euros, en diminution de 6 %, la trésorerie générée par l'exploitation⁽¹⁾ ressort à 947 millions d'euros, en progression de 24 % par rapport à 2002. Compte tenu d'une amélioration du besoin en fonds de roulement de 113 millions d'euros (après une amélioration

de 353 millions d'euros en 2002), le *cash-flow* disponible pour le développement⁽²⁾ ressort à 1 060 millions d'euros, en baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les investissements de développement du domaine concédé, nets des subventions d'investissement reçues, représentent un montant de 526 millions d'euros, en hausse de 119 millions d'euros (+ 29 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte de l'augmentation des investissements de Cofiroute (313 millions d'euros en 2003 contre 233 millions d'euros en 2002), de la poursuite des travaux du pont de Rion-Antirion, en Grèce (144 millions d'euros en 2003 contre 100 millions d'euros en 2002), et du démarrage du contournement de Newport, au pays de Galles (36 millions d'euros en 2003).

Les investissements financiers se sont élevés à 222 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des rachats d'actions propres pour 36 millions d'euros. Ils concernent, pour l'essentiel, une acquisition complémentaire de titres ASF pour 184 millions d'euros, portant à 20 % la participation de VINCI dans cette société, et la prise de participation par Cofiroute de 10 % dans le consortium Toll Collect (12,5 millions d'euros). En sens inverse, VINCI a procédé à des cessions d'actifs hors exploitation pour 89 millions d'euros.

Les opérations de financement de l'exercice représentent un flux négatif de 172 millions d'euros, prenant en compte, outre les dividendes distribués par la maison mère ainsi que ceux versés aux actionnaires minoritaires (Cofiroute pour l'essentiel) pour un montant total de 200 millions d'euros, une augmentation de capital de 53 millions d'euros provenant des levées d'options de souscription d'actions et des versements au plan d'épargne groupe, et une réduction des capitaux propres de 35 millions d'euros correspondant principalement à l'annulation de 420 000 actions autodétenues.

L'ensemble de ces opérations fait apparaître un flux de trésorerie positif de 198 millions d'euros sur l'exercice (contre une dégradation de 568 millions d'euros en 2002), ramenant l'endettement financier net du Groupe, avant autodétention, de 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2002 à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

Bilan

L'endettement financier net de VINCI, après autodétention, s'élève à 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2003, contre 2,5 milliards d'euros à fin 2002. Il retrouve ainsi son niveau de la fin 2001, avant l'acquisition de la participation de 20 % au capital d'ASF pour 1,2 milliard d'euros. L'endettement net du pôle concessions et services, qui représente plus de la totalité de l'endettement financier net du Groupe, est resté stable à 3 milliards d'euros, la capacité d'autofinancement dégagée par les entités de ce pôle ayant permis de couvrir les investissements de l'exercice. Les autres pôles présentent un excédent net de trésorerie de 2 milliards d'euros, en progression de 25 % (+ 389 millions d'euros) par rapport à celui de 2002. Les holdings et les sociétés de montage immobilier ont, quant à elles, augmenté leur endettement de 79 millions d'euros, à 1,4 milliard d'euros, intégrant l'accroissement de la participation dans ASF.

(1) Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets, telle que définie au tableau des flux de trésorerie page 136.

(2) Cash-flow disponible avant investissements du domaine concédé, tel que défini au tableau des flux de trésorerie page 136.

Endettement financier net par métier

en millions d'euros	2003	2002	2001	Variation 2003/2002
Cofiroute	(1 691,3)	(1 635,9)	(1 684,7)	(55,4)
VINCI Park	(479,1)	(517,7)	(507,3)	38,6
VINCI Airports Services	(304,6)	(336,8)	(356,5)	32,2
Autres concessions & holding*	(534,2)	(442,4)	(359,0)	(91,8)
Concessions et services (hors ASF)	(3 009,2)	(2 932,8)	(2 907,5)	(76,4)
Énergies, routes, construction	1 972,4	1 583,6	1 098,4	388,8
Investissement dans ASF	(1 229,0)	(1 044,8)	—	(184,2)
Immobilier et holdings	(181,6)	(286,7)	(618,9)	105,1
Endettement financier net	(2 447,5)	(2 680,6)	(2 427,9)	233,1
Autodétention	181,6	187,8	160,7**	(6,2)
Endettement financier net après autodétention	(2 265,8)	(2 492,9)	(2 267,2)	227,1

* Après déduction de l'endettement de la holding VINCI Concessions lié à ASF, soit 40 millions d'euros en 2002 et 224 millions d'euros en 2003.

** Après déduction des actions autodétenues fin 2001 et annulées en décembre 2002, soit 195,5 millions d'euros.

La structure financière du Groupe a continué à se renforcer en 2003, avec un montant de fonds propres, incluant les intérêts minoritaires, en progression de 3,1 à 3,5 milliards d'euros et un *gearing* (ratio endettement net/fonds propres) de 65 %, contre 80 % en 2002.

Les provisions pour risques et les provisions pour avantages au personnel au passif du bilan passent de 2 120 millions d'euros à la fin 2002 à 2 163 millions d'euros au 31 décembre 2003, (+ 43 millions d'euros). À la suite d'un changement de méthode intervenu au 1^{er} janvier 2003 (voir note B.2. de l'annexe aux comptes consolidés, page 138), elles incluent désormais une provision correspondant aux engagements relatifs aux médailles du travail (44 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Enfin, l'excédent du fonds de roulement s'est maintenu au très haut niveau atteint l'année précédente, soit 1,1 milliard d'euros.

Comptes sociaux

Le résultat de la société mère s'est élevé à 2 066 millions d'euros en 2003, contre 338 millions d'euros en 2002. L'exercice 2003 a été marqué par la poursuite des opérations de restructuration juridique engagées en 2002, visant à regrouper sous la sous-holding VINCI Concessions l'ensemble des activités de concessions et de services, ainsi que par la réorganisation du pôle VINCI Airports réalisée fin 2003. L'impact positif de ces opérations sur le résultat social de VINCI représente un montant de 1 709 millions d'euros.

Le dividende net proposé à l'assemblée générale des actionnaires s'établit à 2,36 euros par action (3,54 euros par action avoir fiscal inclus), contre 1,80 euro par action pour l'exercice précédent, soit une progression de 31 %. Le dividende représente un rendement, avoir fiscal inclus, de 4,5 % par rapport au cours au 25 mars 2004. Il sera mis en paiement le 11 mai 2004. Le montant global distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2003 est estimé à 189 millions d'euros, soit une hausse de 33 % par rapport au montant distribué au titre de l'exercice 2002 (142 millions d'euros).

La proposition d'affectation du résultat est la suivante* :

en millions d'euros	
Distribution aux actionnaires	189,1
Affectation à la réserve légale	0,9
Affectation au poste « Report à nouveau »	1 875,6
Résultat net de l'exercice de la société mère	2 065,6

* Sur la base des 80 116 101 actions donnant droit au dividende 2003 au 2 mars 2004.

Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 70 000 euros en 2003.

Évolution récente et perspectives

Après une année 2003 marquée par le dynamisme de l'activité, particulièrement au second semestre, les tendances observées au début de l'exercice 2004 restent favorables. Le carnet de commandes (hors concessions et services) se renouvelle de façon satisfaisante ; au 31 janvier 2004, il s'élève à 12,3 milliards d'euros, en progression de 5 % sur celui de janvier 2003. Il représente plus de 9 mois d'activité prévisionnelle :

en millions d'euros	31/01/2004	En nombre de mois d'activité	Variation/ 31/01/2003
Construction	7 633	11,9	+ 5 %
Routes	3 430	7,7	+ 6 %
Énergies	1 254	4,8	(2 %)
Total	12 317	9,1	+ 5 %

Outre le niveau de visibilité dont il dispose, VINCI bénéficie également de son positionnement sur des marchés porteurs. En particulier, le Groupe est bien placé, compte tenu de ses expertises et de ses réseaux d'entreprises, pour tirer profit des perspectives de développement liées à l'élargissement de l'Europe, à la généralisation du recours aux PPP dans les grands pays européens et au mouvement d'externalisation des métiers de maintenance et de service, tant dans l'industrie que dans le secteur tertiaire.

Tout en maintenant sa politique de sélectivité et de maîtrise des risques, le Groupe ne se fixe pas d'objectif global de croissance du chiffre d'affaires en 2004, qui devrait toutefois continuer à croître sous le double effet de la croissance organique de l'ensemble de ses métiers et de la politique de développement ciblé, visant notamment à compléter son réseau européen.

VINCI se donne pour objectif de poursuivre l'amélioration de la rentabilité opérationnelle de l'ensemble de ses métiers, grâce notamment à une meilleure productivité sur les chantiers, à un effort accru de recrutement et de formation des jeunes, et au souci permanent de privilégier la sécurité.

Le Groupe continuera, en outre, à rechercher l'optimisation de la génération de *cash-flow*⁽¹⁾, au travers notamment d'une gestion rigoureuse des investissements d'exploitation et du besoin en fonds de roulement.

Enfin, la politique financière de VINCI restera largement tournée vers l'actionnaire, en continuant à assurer une progression du dividende et en neutralisant, au moyen de rachats d'actions sur le marché, les effets dilutifs liés aux options de souscription d'actions.

Création de valeur

La création de valeur se mesure, de façon usuelle, par la différence entre le rendement généré par les capitaux utilisés pour l'exploitation (Roce) et le coût moyen pondéré du capital (Wacc). Le Roce est mesuré par le résultat opérationnel après impôt (Nopat) rapporté aux capitaux engagés moyens de l'exercice.

Le Wacc représente le taux de rendement des capitaux engagés exigé en moyenne par les investisseurs et les bailleurs de fonds en fonction de la structure financière et du niveau de risque attaché aux activités de VINCI.

Rentabilité des capitaux engagés (Roce)

Le Nopat et les capitaux engagés moyens sont calculés de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002
Résultat d'exploitation	1 166,0	1 067,3
Impôt théorique*	(353,8)	(319,4)
Autres**	55,5	14,0
Nopat	867,7	761,9
<i>dont concessions et services</i>	450,5	394,4
<i>dont énergies, routes, construction</i>	401,5	365,8
<i>dont immobilier et holdings</i>	15,7	1,7

* Sur la base du taux effectif d'impôt de la période, hors produits d'impôt non récurrents.

** Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence et éléments financiers (hors coût de financement, amortissements et provisions, résultat de change).

<i>en millions d'euros</i>	Moyenne 2003*	Moyenne 2002*
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières nettes**	8 102,3	7 597,0
Écarts d'acquisition bruts	1 540,2	1 519,7
Besoin en fonds de roulement	(925,6)	(718,2)
Provisions pour risques d'exploitation	(1 146,2)	(1 181,3)
Capitaux engagés moyens	7 570,7	7 217,2
<i>dont concessions et services</i>	6 527,5	5 870,0
<i>dont énergies, routes, construction</i>	824,1	1 200,0
<i>dont immobilier et holdings</i>	219,1	147,2

* Moyenne entre les montants au 31/12/N-1, au 30/06/N et au 31/12/N.

** Après déduction des subventions d'investissements reçues.

(1) Cash-flow disponible avant investissements du domaine concédé, tel que défini au tableau des flux de trésorerie page 136.

Le Nopat rapporté aux capitaux engagés moyens (Roce) s'établit en 2003 à 11,5 %, à comparer à un coût moyen pondéré du capital estimé à 7,3 % :

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002
Roce	11,5 %	10,6 %
<i>dont concessions et services</i>	6,9 %	6,7 %
<i>dont énergies, routes, construction</i>	48,7 %	30,5 %
Coût moyen pondéré du capital	7,3 %	7,1 %

Le niveau très élevé du Roce des métiers hors concessions, qui s'établit à près de 49 % en 2003, résulte de la faible intensité capitalistique de ces activités, qui se traduit par un montant limité (voire négatif chez VINCI Construction) de capitaux engagés. Sa progression notable en 2003 reflète la forte amélioration des performances opérationnelles de ces métiers, tant au niveau des résultats d'exploitation que de la génération de trésorerie.

En ce qui concerne les concessions, le Roce doit être analysé au regard des spécificités de cette activité :

- la visibilité à long terme des revenus dégagés par les activités de concession ainsi que le fort effet de levier financier qui les caractérise, permettent d'abaisser le coût moyen pondéré des capitaux affectés à ces activités par rapport à la moyenne du Groupe ;
- de plus, les capitaux engagés affectés aux concessions en phase de construction (tels les tunnels de l'A86, les sections en cours de construction du réseau interurbain de Cofiroute ou le pont de Rion-Antirion, en Grèce) ou récemment entrées en exploitation (telle l'autoroute Chillán-Collipulli, dont la mise en service a été achevée en 2002) représentent un montant total de 1,3 milliard d'euros à fin 2003. Ces concessions dégagent à l'heure actuelle une contribution nulle ou très limitée aux résultats du Groupe. De manière générale, les concessions d'infrastructures se caracté-

térisent par une montée en puissance progressive de leurs résultats dans les années qui suivent l'ouverture, ce qui fait du Roce un indicateur peu représentatif de la rentabilité d'une concession tant que celle-ci n'a pas atteint un stade de maturité. En outre, à ces concessions en construction ou récemment mises en service s'ajoute l'investissement de 1,2 milliard d'euros dans ASF qui, n'étant pas consolidé dans les comptes du Groupe, ne contribue aux résultats du pôle concessions et services qu'à hauteur du dividende reçu en 2003 (19 millions d'euros) ;

- enfin, dans la mesure où l'endettement des concessions est en grande partie constitué de financements sans recours contre VINCI, l'engagement du Groupe dans les concessions peut être assimilé aux seuls capitaux propres investis. À cet égard, la notion de retour sur capitaux propres (ROE) est plus pertinente pour apprécier la création de valeur des concessions pour le Groupe ; elle l'est également pour ce qui concerne les autres métiers de VINCI, du fait du faible niveau de capitaux engagés qui les caractérise.

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE du Groupe s'établit à 20,8 % en 2003. Le pôle concessions et services a vu son ROE passer de 10,8 % en 2002 à 6,1 % en 2003. Retraité de l'impact net de la dépréciation exceptionnelle de l'écart d'acquisition de WFS (53 millions d'euros), il s'établit à 8,1 % en 2003, en diminution par rapport à 2002 du fait de l'augmentation de capital réalisée par VINCI Concessions en décembre 2002 pour financer l'acquisition auprès de VINCI des titres ASF détenus par le Groupe.

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002
Résultat net de l'exercice N	541,4	477,8
Capitaux propres au 31/12/N-1	2 597,4	2 372,7
ROE	20,8 %	20,1 %
<i>dont concessions et services</i>	6,1 %	10,8 %
<i>dont énergies, routes, construction</i>	27,9 %	27,1 %

Préparation du passage aux normes IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 publié le 11 septembre 2002, VINCI devra présenter ses comptes consolidés, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, selon les dispositions des normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les comptes consolidés de l'exercice 2004 seront également établis selon les mêmes principes, après reconstitution d'un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. Dans ce contexte, VINCI a pris l'initiative d'anticiper, dès le deuxième trimestre 2002, les travaux de préparation du passage aux nouvelles normes comptables IFRS.

Avancement du projet

La première étape a consisté à établir un diagnostic des principales divergences entre les méthodes comptables appliquées chez VINCI et le référentiel IFRS. D'une durée de 6 mois, ce diagnostic a permis d'identifier les normes IFRS jugées prioritaires car susceptibles

d'avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe ou pouvant entraîner des modifications importantes de ses systèmes d'information.

À l'issue de cette première phase, le chantier est entré dans une phase active en mars 2003 avec la mise en place d'une structure de projet dédiée. Un comité de pilotage a été constitué, réunissant, autour de la direction financière du Groupe, les directeurs financiers des pôles (construction, routes, énergies et concessions). Sa mission a consisté à superviser le bon déroulement du projet et à arrêter les options comptables à appliquer, en fonction des conclusions rendues par les différents groupes de travail constitués pour traiter les thèmes prioritaires identifiés lors de la première phase de diagnostic. Le comité de pilotage s'est réuni une fois par mois depuis le lancement du projet. Ses conclusions ont été régulièrement présentées au collège des commissaires aux comptes et au comité d'audit.

Le diagnostic opérationnel et la détermination des modalités d'application du référentiel IFRS sont en cours de finalisation. Les procédures d'application de ces normes ont été rédigées et diffusées à l'ensemble des filiales. Le projet est actuellement entré dans la phase de déploiement, qui comprend notamment l'adaptation des systèmes d'information et la formation des différentes équipes participant à l'élaboration des états financiers consolidés, tant au niveau de la holding que des pôles de métier. Cette phase devrait se poursuivre sur l'exercice 2004.

Les travaux préparatoires à l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 selon les normes IFRS seront engagés dans le courant du premier semestre 2004.

Principales options IFRS retenues

VINCI a retenu certaines positions qui sont encore susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de certaines normes en cours d'examen ou de révisions au sein de l'IASB et dont la publication interviendra en 2004. Il en est de même pour ce qui concerne les normes comptables applicables aux contrats de concessions, dont l'interprétation fait actuellement l'objet de travaux au sein de l'Ifric (International Financial Reporting Interpretation Committee). Pour ces raisons, il convient de souligner que la communication faite ci-dessous par VINCI est réalisée au mieux de sa connaissance et sur la base de l'avancement du projet décrit précédemment.

■ Opérations de regroupements d'entreprises

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter rétrospectivement les opérations de regroupements d'entreprises antérieures au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions de la norme IAS 22 et du projet ED3 (future IFRS 3). Par conséquent, la méthode dérogatoire (art. 215 du règlement CRC 99-02) retenue pour la comptabilisation du regroupement avec Groupe GTM en 2000 sera maintenue dans les comptes consolidés.

■ Comptabilisation des immobilisations à leur juste valeur

La norme IFRS 1 offre la possibilité d'évaluer, à la date de transition, les immobilisations à leur juste valeur, cette option pouvant être retenue pour des éléments isolés. VINCI n'a pas prévu à ce stade de retenir cette option.

Par ailleurs, les normes IAS 16 et IAS 38 donnent la possibilité, après la date de transition, de réévaluer de manière permanente les immobilisations ou certaines catégories d'entre elles. Le Groupe n'a pas prévu, à ce stade, de retenir cette option et devrait donc continuer à appliquer la méthode du coût historique.

■ Écarts actuariels sur engagements sociaux à prestations définies

Conformément à la pratique généralement admise, le Groupe n'enregistre pas en résultat, dès leur constatation, l'intégralité des écarts actuariels provenant de l'évaluation de ses engagements sociaux à prestations définies. Le Groupe a décidé d'adopter l'option, offerte par la norme IFRS 1, consistant à éliminer à la date de transition les écarts actuariels non encore constatés en résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Par ailleurs, conformément à sa pratique actuelle, le Groupe comptabilisera les écarts actuariels éventuels postérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon la méthode dite du « corridor » consistant, au-delà d'un écart de 10 % de l'engagement, à amortir l'excédent en valeur absolue, sur la durée d'activité résiduelle estimée des membres du personnel du régime concerné.

■ Élimination des écarts de conversion sur filiales étrangères à la date de transition

Les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés distinctement des réserves. La norme IFRS 1 autorise le transfert dans les réserves de ce poste à la date de transition. Cette option sera retenue par VINCI.

Principales divergences identifiées à ce jour

Il est rappelé que VINCI applique déjà les méthodes préférentielles prévues par le règlement R 99.02 du CRC, complété par les récentes recommandations de la COB du 28 octobre 2003 et de l'AMF du 23 janvier 2004, qui visent à faire converger les principes comptables actuels et les normes IFRS.

L'application des normes internationales est néanmoins susceptible d'avoir des effets importants sur le compte de résultat, le bilan et le tableau des flux de trésorerie du Groupe.

- L'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers devrait avoir diverses conséquences. Ainsi, les valeurs à l'émission des options de conversion des Océane émises par VINCI en 2001 et 2002, qui sont actuellement incorporées aux montants de ces emprunts obligataires inscrits au bilan, devront être reclassées en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Les frais d'émission de ces emprunts, actuellement comptabilisés en charges à répartir et étalés sur la durée de vie de ces emprunts, devront être enregistrés en diminution de la dette pour leur montant nominal.

Par ailleurs, les instruments dérivés, figurant actuellement en engagements hors bilan, devront être comptabilisés au bilan à leur juste valeur. De même, certains actifs financiers devront être inscrits au bilan à leur juste valeur.

Enfin, le coût d'acquisition des actions propres doit être comptabilisé en diminution des capitaux propres quelle que soit leur affectation future. Les actions autodétenues actuellement présentées en valeurs mobilières de placement seront reclassées en diminution des capitaux propres.

- Les écarts d'acquisition ne seront plus amortis mais devront faire l'objet d'un test de dépréciation annuel (projet ED3). Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition seront désormais intégrées dans le résultat d'exploitation.
- Selon la norme IFRS 2 publiée en février 2004, les options de souscription ou d'achat d'actions octroyées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe après le 7 novembre 2002 devront faire l'objet d'une évaluation à leur juste valeur, de même que, sous certaines conditions, les avantages octroyés aux salariés dans le

cadre de la souscription aux plans d'épargne groupe. Cette évaluation sera prise en charge sur les périodes au cours desquelles les avantages auront été acquis.

- Dans le cadre de l'application de la norme IAS 37, le Groupe aura l'obligation de procéder à l'actualisation financière de ses provisions pour risques. Par ailleurs, certaines provisions pour grosses réparations ne répondant plus à la définition d'un passif en normes IFRS devront être éliminées. Cette élimination s'effectuera parallèlement à la recherche d'une plus grande précision dans la détermi-

nation des plans d'amortissement des immobilisations (approche par composantes).

- Dans l'attente de l'interprétation de l'Ifric, VINCI étudie actuellement les traitements comptables spécifiques à l'activité concessions qu'il conviendra de retenir. Cela concerne le traitement des biens de retour au concédant, notamment des biens renouvelables en cours de contrat, ainsi que l'application de l'approche par composantes aux plans d'amortissement des immobilisations et les frais financiers intercalaires sur immobilisations en cours.

Relations mère-filiales

La holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont réparties en un grand nombre de filiales (1 564 consolidées au 31 décembre 2003), elles-mêmes réunies sous quatre sociétés têtes de pôle (VINCI Concessions, VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction), auxquelles s'ajoutent les activités immobilières exercées au travers des sociétés Sorif et Elige, détenues directement par VINCI.

L'organigramme juridique simplifié du Groupe est présenté en page 213. Les principales données financières par pôle de métier sont détaillées aux notes 1 à 3 de l'annexe aux comptes consolidés, pages 143-148.

Rôle de la holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Dans le cadre de sa fonction d'animation et de contrôle des entités du Groupe, la holding VINCI assure la gestion de services dont l'objet est de prêter assistance à l'ensemble des sociétés dans lesquelles il détient une participation significative. Au sein du Groupe, l'existence de ces services apporte une unité de vues et d'actions et une dynamique que seul peut créer un centre de décision unique ; elle permet d'éviter la dispersion des efforts, de diminuer les coûts et de rationaliser les méthodes. Par ailleurs, l'importance et la notoriété de VINCI confèrent à ses filiales un certain nombre d'avantages dont elles ne sauraient bénéficier si elles étaient indépendantes ou si elles appartaient à un autre groupe de moindre importance.

La nature et le contenu des prestations et avantages fournis par VINCI à ses filiales recouvrent les domaines suivants :

- la participation de la Direction générale et des équipes spécialisées de la holding à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie de ses filiales, aux opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, la gestion des relations des filiales avec leurs partenaires extérieurs, tant au plan national qu'international, l'étude et la mise en œuvre des synergies industrielles et commerciales entre les différentes sociétés du Groupe ;
- l'assistance des services fonctionnels spécialisés de la holding dans les domaines administratif, juridique, social, financier et de la communication, notamment pour tout ce qui concerne :
 - l'information en matière de réglementation, législation et décisions dans les domaines juridique, fiscal et social ;

- l'assistance pour la rédaction des contrats de toute nature ;
- la définition et le suivi de la politique en matière d'assurance ;
- les consultations et l'assistance en matière fiscale ;
- le conseil en ce qui concerne la législation sociale et les problèmes généraux soulevés par les relations de l'entreprise et de son personnel ;
- la politique des ressources humaines ;
- le conseil en matière de formation permanente ;
- la définition et l'assistance au fonctionnement du système d'information comptable et financière consolidé et du contrôle de gestion commun au Groupe ;
- les rapports avec les banques et les institutions financières, l'assistance en gestion de trésorerie et de risques de marché (taux, change), la régulation quotidienne des flux faisant l'objet d'une convention séparée (voir page suivante) ;
- le conseil en matière financière, comptable et de gestion, en particulier la définition des normes et procédures comptables ;
 - l'étude des projets d'investissements ;
 - l'étude des besoins et moyens de financement ;
 - les informations à caractère statistique et économique ;
- l'assistance dans le secrétariat des conseils et assemblées et dans les relations extérieures ;
- le conseil et l'assistance en matière de communication, les relations avec la presse et les analystes financiers ;
- l'organisation et la mise en place de systèmes informatiques et bureautiques ;
- l'assistance commerciale, notamment auprès des grands clients du Groupe ;

- l'assistance particulière des services et personnels spécialisés de VINCI sur des missions spécifiques ;
- la fourniture d'avantages liés à l'appartenance à un groupe important et de notoriété mondiale, tels que, par exemple : l'accès à des partenaires de référence mondiale pour la conclusion de contrats commerciaux, des conditions favorables dans la négociation de crédits bancaires, la facilitation des relations avec les pouvoirs publics, la facilitation de l'embauche de collaborateurs de haut niveau.

Flux financiers entre la holding VINCI et ses filiales

En dehors des remontées de dividendes des filiales vers la holding, les principaux flux financiers entre la holding VINCI et ses filiales sont les suivants :

■ Redevances

en contrepartie de l'assistance générale de la Direction générale et des services fonctionnels du Groupe, les filiales de VINCI lui payent une redevance déterminée en fonction du chiffre d'affaires annuel consolidé ou de prestations particulières pouvant être rendues par la holding. Pour l'exercice 2003, les redevances d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 54 millions d'euros ;

■ Centralisation de la trésorerie

les excédents de trésorerie des sociétés têtes de pôle et des principales filiales détenues à 100 % sont remontés, au travers d'un système de *cash pooling*, vers la holding, qui en assure la redistribution à celles qui ont des besoins et place ou emprunte le solde sur les marchés financiers ;

■ Prêts accordés aux filiales

au 31 décembre 2003, les prêts accordés par VINCI à ses filiales représen-

tent un montant total de 278 millions d'euros, dont VINCI Park pour 239 millions d'euros et Freyssinet pour 15 millions d'euros ;

■ Conventions réglementées

voir le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, pages 190-191.

Intérêts minoritaires

Les filiales contrôlées par VINCI, consolidées par intégration globale dans ses comptes et présentant des intérêts minoritaires significatifs sont les suivantes :

- Cofiroute, détenue à 65,34 %, les autres actionnaires notables étant Eiffage (16,99 %) et Colas, filiale du groupe Bouygues (16,67 %) ;
- CFE, société de construction basée en Belgique, détenue à 45,38 %, le solde du capital étant flottant en bourse.

Les principales données financières de ces sociétés pour l'exercice 2003 sont présentées dans le tableau ci-après (montants en contribution aux comptes consolidés, à l'exception des dividendes) :

en millions d'euros	Cofiroute	CFE	Autres filiales et holding	Total Groupe
Actif immobilisé	3 021,7	271,4	6 294,1	9 587,2
Dettes financières	2 518,2	221,5	4 036,8	6 776,5
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	826,9	71,4	3 328,9	4 227,2
Autofinancement après investissements d'exploitation nets	392,1	4,1	551,1	947,3
Dividendes versés à la société mère	83,5	2,3	—	—

Gestion des risques

Risques opérationnels

■ Prises d'affaires

VINCI mène depuis plusieurs années une politique rigoureuse de contrôle des risques, qui va de pair avec sa politique de sélectivité. Des procédures strictes de contrôle en amont des prises d'affaires sont appliquées. En outre, les procédures budgétaires et les systèmes de *reporting* et de contrôle interne en vigueur au sein de chaque pôle et au niveau de la holding permettent un suivi régulier, généralement mensuel, des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité.

L'ensemble de ces procédures est décrit au paragraphe 4 du « Rapport du président sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne », pages 128-132.

■ Grands projets

L'exposition globale de VINCI aux risques liés aux grands projets est limitée au regard de la taille du Groupe. L'activité des filiales du Groupe est, en effet, constituée d'un très grand nombre de petits contrats (environ 250 000 par an en dehors des concessions), traités au travers d'en-

viron 2 500 centres de profit. Les risques sont ainsi bien répartis en termes de métiers, de pays et de clients. En outre, VINCI Construction Grands Projets, la division de VINCI dédiée à la réalisation de grands ouvrages, a une approche ciblée sur des projets à forte valeur ajoutée technique et dans des pays où elle maîtrise bien son environnement ; ces projets permettent la valorisation des savoir-faire du Groupe et une gestion maîtrisée des risques. Les grands projets sont généralement réalisés en consortium avec des sociétés tierces afin de limiter les risques encourus par le Groupe. L'activité de VINCI Construction Grands Projets représente aujourd'hui environ 650 millions d'euros, soit moins de 9 % du chiffre d'affaires du pôle construction et moins de 4 % du chiffre d'affaires global de VINCI.

■ Concessions

Les investissements dans des concessions d'infrastructures sont systématiquement soumis à l'accord du comité des risques de VINCI. Compte tenu de leur poids financier et afin de mieux répartir les risques, ces projets sont généralement développés en association avec des partenaires locaux, des entreprises disposant de savoir-faire complémentaires de ceux de VINCI et des institutions financières participant aux montages financiers.

■ Immobilier

L'activité de montage immobilier de VINCI est extrêmement réduite. Concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, elle représente moins de 2 % du chiffre d'affaires total de VINCI. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de construction, essentiellement en France et en Belgique, VINCI peut être amené, de façon ponctuelle, à participer à des opérations de promotion immobilière. Celles-ci font l'objet de procédures d'autorisation préalable et d'un suivi approprié.

■ Acquisitions

En matière de croissance externe, VINCI considère que l'application des principes de gestion du Groupe dans l'entreprise cible est un facteur essentiel de réussite et de réduction des risques. Pour y parvenir, VINCI vise une participation majoritaire dans le capital de la cible et le contrôle opérationnel de celle-ci. Tout nouveau projet d'acquisition ou de cession est soumis au comité des risques et, pour les plus significatifs, au comité des investissements du conseil d'administration.

Risques de marché (liquidité, taux, change, actions)

Voir les notes 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés, pages 166-170.

Risques juridiques

VINCI exerce ses activités au travers de ses nombreuses filiales dans les domaines de l'exploitation d'ouvrages (parcs de stationnements, autoroutes, ponts, tunnels, aéroports), de la construction et de l'entretien d'ouvrages publics et privés, de la production de matériaux routiers, de l'installation et de la maintenance d'équipements électriques et de communication et de la prestation de services associés aux activités susmentionnées.

À cet égard, le Groupe est soumis à un environnement réglementaire complexe lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables les règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés de travaux publics et privés, à la responsabilité civile, notamment celle des constructeurs et ce, tant en France qu'à l'étranger.

Une information détaillée sur les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en note 35 de l'annexe aux comptes consolidés, pages 176-177.

Politique d'assurance

1. Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables, et d'autre part un niveau de coût (primes et charges de sinistres conservés) devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur. En 2003, les dépenses d'assurances IARD (incendies accidents risques divers) du groupe VINCI ont représenté un montant de l'ordre de 65 millions d'euros, chiffre sensiblement identique à celui de l'exercice 2002.

Compte tenu de la structure décentralisée du groupe VINCI, cette politique d'assurance se définit à plusieurs niveaux de responsabilité :

- le comité exécutif de VINCI fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales ;
- les responsables de pôle ou de grande filiale définissent à leur niveau et en fonction de leurs métiers propres les caractéristiques des garanties devant accompagner ces derniers. Ces garanties propres aux filiales s'ajoutent à celles souscrites par VINCI SA pour compte commun de l'ensemble des filiales, notamment dans les domaines suivants :
 - protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
 - protection contre les risques catastrophe en responsabilité civile ;
 - responsabilité professionnelle des bureaux d'études ;
 - responsabilité environnementale.

Dans une optique d'optimisation des coûts et des garanties, VINCI SA intervient, sauf exceptions, comme souscripteur unique en France, y compris pour les lignes propres aux filiales. Ces dernières se voient refacturer les primes, ou quotes-parts des primes groupe, et supportent les franchises qu'elles ont décidé de s'appliquer, ce qui constitue un élément de la politique de prévention et d'auto-assurance du Groupe. Dans ce contexte, VINCI Assurances, société de services, agit comme courtier du groupe VINCI, chargé de la coordination des souscriptions et de l'harmonisation des garanties. Sa tâche principale est de concentrer la connaissance des risques liés aux métiers du Groupe, de les analyser avec les assureurs potentiels et de placer ces risques sur le marché. VINCI Assurances, en tant que simple intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

2. Prévention des risques et sinistralité

Compte tenu de la diversité de ses activités et de son organisation décentralisée, le Groupe ne peut, en termes de concentration de ses risques et de « sinistre maximum possible », se comparer à un groupe industriel. En effet, les activités de services et de construction, qui s'exercent de façon diffuse et répartie sur un ensemble de territoires, ne conduisent pratiquement pas à l'élaboration et à la vente de produits industriels et ne disposent que d'un nombre limité de lieux fixes de production, ses implantations étant en effet à la fois modestes à l'échelle de l'ensemble et très largement « foraines », sous réserve de certaines opérations en concession, plus lourdes par essence.

De façon à limiter la sinistralité courante, des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées sur les chantiers et sur les sites d'exploitation de concession, tant au niveau des hommes et des équipes qu'à celui des dommages matériels ou immatériels. Cette politique se traduit notamment par des sessions de formation et des exercices à la sécurité. Ainsi par exemple, la sinistralité automobile (qui s'attache aux 36 000 véhicules immatriculés du Groupe en France) a pu fortement diminuer en deux ans chez Eurovia et dans certaines grandes filiales de construction (Sogea Construction) et de concessions (Cofiroute) grâce à l'adoption de plans de prévention spécifiques bâtis avec des spécialistes (voir la partie « Prévention-santé-sécurité », pages 80-81).

La sinistralité dans le Groupe se caractérise, sur la base des statistiques disponibles sur les cinq dernières années, par l'absence de dommage majeur, de nature à impacter sérieusement les comptes du Groupe, par un nombre annuel – inférieur à 15 par an – de sinistres moyens compris entre 75 000 et 500 000 euros (sans préjuger de la responsabilité réellement encourue dans le cadre de ces affaires), et enfin par un nombre relativement incompressible de petits sinistres aléatoires de valeur unitaire inférieure à 75 000 euros et supportés directement par les filiales par le biais des franchises d'assurance.

3. L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et des énergies

3.1. Les garanties de responsabilité civile

Les activités de VINCI Construction, d'Eurovia et de VINCI Energies exposent potentiellement les filiales et le Groupe à raison de leur responsabilité dans la survenance de dommages corporels matériels ou immatériels qu'elles peuvent causer accidentellement à des tiers, y compris les clients et maîtres d'ouvrage.

Les garanties de responsabilité civile sont montées en plusieurs « lignes » :

- une première ligne regroupe les garanties mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante telle que générée par le métier exercé ;
- la deuxième ligne, souscrite par VINCI pour compte commun, permet d'absorber, par son niveau de plafond, plusieurs sinistres de responsabilité civile d'une ampleur significative venant à atteindre des activités relevant de pôles différents au cours d'une même année ;
- la troisième ligne, également pour compte commun, vient s'ajouter aux précédentes pour faire face à un éventuel sinistre majeur qui serait de nature à véritablement affecter les résultats du Groupe pour un exercice donné.

Ces deux dernières lignes n'ont pas été touchées, à ce jour, par des sinistres.

À ces garanties de base, s'ajoutent des couvertures spécifiques, en vertu soit de la loi soit des contrats ou d'une décision managériale, dans les domaines suivants :

- responsabilité civile décennale (en France) ;
- responsabilité civile automobile ;
- transport.

3.2. Les garanties de dommages

S'agissant de l'exposition de VINCI à ses propres dommages dans les activités de travaux, il convient de distinguer les chantiers en cours, les installations permanentes et les matériels et équipements :

- les grands chantiers font, d'une façon générale, l'objet de garanties « tous risques » couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence de la valeur du chantier ;
- les immeubles de bureaux (siège social et autres) et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction (valeur à neuf ou limite contractuelle d'indemnité correspondant à une estimation du sinistre maximum indemnisable) ;
- les matériels de chantiers peuvent faire, selon leur valeur, leur type ou leur ancienneté, l'objet de garanties « bris de machines », les filiales

disposant à cet égard d'une grande marge d'appréciation. Les véhicules routiers sont en France regroupés dans une flotte unique et ne sont garantis qu'exceptionnellement sur une base « tous risques ».

4. L'assurance dans les métiers de concessions et de services

Les activités correspondantes bénéficient des garanties souscrites par la maison mère VINCI, qui s'ajoutent aux programmes d'assurances attachés à chaque ouvrage ou série d'ouvrages en concession.

S'agissant de la prévention et des sinistres dans ce domaine, on notera qu'une plus grande stabilité des équipes d'exploitation et de maintenance facilite l'ancrage et la diffusion interne des mesures de prévention, ce qui se traduit de façon particulièrement positive sur la sinistralité courante.

4.1. Les garanties de dommages

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux ouvrages concédés et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction avec les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement.

En règle générale, les ouvrages d'art sensibles (ponts, tunnels et parcs de stationnement) sont garantis dès l'origine pour leur valeur de reconstruction en cas de destruction accidentelle. Tel n'est pas le cas cependant pour des ouvrages de type linéaire (autoroutes) dont la destruction complète n'est pas envisagée.

4.2. Les garanties de responsabilité civile

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France et à l'étranger disposent également de leurs propres programmes d'assurances de responsabilité civile, coordonnés avec ceux souscrits au niveau du Groupe. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles des cahiers des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas automatiquement des protections RC dites de deuxième et troisième lignes du Groupe.

Les activités aéroportuaires font, pour leur part, l'objet d'une police distincte « responsabilité civile aviation » applicable à toutes les exploitations concernées (services d'assistance et management aéroportuaire).

4.3. Les garanties de pertes d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal, et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

Les pertes d'exploitation sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Les exploitations peu exposées à ce risque (autoroutes en particulier) ne bénéficient pas de telles garanties, l'arrêt prolongé et complet

d'exploitation n'étant pas pris en considération dans ce cas. Les franchises sont déterminées au cas par cas de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation. De telles garanties n'ont pas été jusqu'à présent appelées à jouer.

Risques industriels et environnementaux

VINCI, par la nature de ses activités, est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux. Seules certaines activités d'Eurovia présentent des caractéristiques proches de l'industrie et peuvent ainsi se trouver exposées à ces risques. Étant particulièrement réglementées, ces activités présentent des risques limités et bien identifiés :

- usines de liants et postes d'enrobage : les risques ont trait à l'utilisation ou à la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement. Les sites font l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations internes par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia. De plus, en ce qui concerne les postes d'enrobage, Eurovia a engagé, il y a plus de cinq ans, une politique systématique de mise en conformité avec la législation applicable. Celle-ci est en voie d'achèvement, 90 % des sites étant aujourd'hui conformes aux dispositions requises. Des contrôles externes complémentaires, réguliers ou impromptus, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites ;
- carrières : les risques ont trait au bruit, aux vibrations et aux rejets de poussières. Des audits externes y sont réalisés chaque année par des organismes certifiés. En particulier, le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet d'un envoi annuel aux Dirigeants.

Du fait du caractère limité de ces différents risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention et de mise en conformité avec les réglementations applicables. En revanche, tous les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2003, les provisions localisées chez Eurovia, qui concentre l'essentiel des risques dans ce domaine, représentaient un montant de 4 millions d'euros.

Politique d'investissements et recherche et développement

Politique d'investissements

En matière d'investissements d'exploitation, la politique des pôles construction, routes et énergies est déterminée, en premier lieu, en fonction des besoins en matériels résultant des chantiers à réaliser sur la base des prévisions d'activité. Ces besoins sont actualisés en cours d'année, notamment à l'occasion des recalages budgétaires. Le choix d'investir intègre les optimisations pouvant être faites entre les coûts d'entretien du matériel existant dont disposent les entreprises du Groupe, par rapport aux opportunités existant sur le marché de la location ou obtenues dans le cadre des contrats d'achats groupe. Par ailleurs, certaines activités du Groupe, essentiellement chez Eurovia, opèrent des installations industrielles fixes (carrières, postes d'enrobage, usines de liants routiers) nécessitant des investissements de maintenance récurrents.

Les politiques d'investissements d'exploitation sont conduites sous l'autorité des responsables de pôle, à l'intérieur des délégations

Risques technologiques

Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement, les sociétés de VINCI ne sont pas directement concernées par les risques technologiques. Néanmoins, elles peuvent y être indirectement exposées dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique. Les sociétés concernées respectent alors les législations en vigueur ; en particulier, elles ne développent aucune activité qui pourrait se traduire par une augmentation des effectifs travaillant à proximité du site classé ;
- certaines activités des sociétés de VINCI Energies se pratiquent au sein d'installations classées. Les responsables de ces installations sont soumis à un certain nombre d'obligations et doivent prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour l'évacuation des personnes.

Dépendance clients, fournisseurs, sous-traitants

Compte tenu de la nature de ses activités et de son type d'organisation qui découle du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il n'est pas globalement dépendant d'un petit nombre de clients, de fournisseurs ou de sous-traitants. En effet, les activités du Groupe s'exercent au travers d'un grand nombre de contrats (estimé à 250 000 environ en dehors des concessions), réalisés dans le cadre d'une vaste palette de métiers et d'une grande diversité d'implantations géographiques. Ainsi, en 2003, aucun client n'a représenté plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Par ailleurs, les entreprises du Groupe recourent à la sous-traitance non pas de manière structurelle et permanente, mais en fonction de leur plan de charge.

Enfin, l'organisation opérationnelle du Groupe, fondée sur environ 2 500 centres de profit répartis dans plus de 80 pays, est marquée par une forte décentralisation qui se traduit, en règle générale, par une grande autonomie de décision des managers locaux à l'intérieur des délégations qui leur sont consenties, notamment en matière de prise d'affaires et de politique d'achat.

dont ils disposent et dans le cadre des budgets annuels approuvés par la direction générale du Groupe.

Dans le domaine des concessions, les investissements à réaliser, qu'il s'agisse de travaux neufs, de renouvellement ou de grosses réparations, s'inscrivent généralement à l'intérieur de cadres contractuels précis définis avec les autorités concédantes.

En matière de développement, qu'il s'agisse de nouveaux projets de concessions ou de croissance externe, les choix d'investissements sont soumis au comité des risques de la holding VINCI (voir pages 123-124 « Gestion des risques » et pages 130-131 « Rapport du président sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne ») et arrêtés par la Direction générale. En particulier, les investissements afférents à de nouveaux projets de concessions

font l'objet de montages juridiques et financiers spécifiques visant à limiter l'exposition du Groupe et le capital immobilisé.

Recherche et développement

Pour assurer sa croissance durable, le Groupe est tenu d'innover en permanence dans de nouveaux produits ou de nouveaux services. L'innovation concerne un grand nombre de projets dans l'ensem-

ble des pôles, de taille unitaire souvent limitée, qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans des programmes de recherche et développement d'ensemble. À titre indicatif, les charges enregistrées au titre de la recherche et développement *stricto sensu* par les filiales françaises du Groupe ont représenté, en moyenne, plus de 0,1 % de leur chiffre d'affaires en 2003.

Voir également la partie « Innovation et Développement », pages 104-106.

Indicateurs sociaux

Voir pages 83 à 88.

Informations complémentaires

Rémunérations versées aux mandataires sociaux de VINCI pendant l'exercice 2003

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés par VINCI durant l'exercice à chaque mandataire social, et le montant des rémunérations et les avantages de toute nature que ces mandataires ont reçus durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16, sont fournis dans la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés (pages 175-176), qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de VINCI au 31 décembre 2003

La liste des principaux mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux au 31 décembre 2003 est fournie au paragraphe 7 de la partie « Renseignements généraux » (pages 226-229), qui est réputée faire partie intégrante du présent rapport de gestion.

Conventions réglementées

Les conventions conclues avec les mandataires sociaux de VINCI, avec les sociétés ayant des mandataires sociaux communs à VINCI ou avec les actionnaires de VINCI détenant plus de 5 % des droits de vote, et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, pages 190-191.

Participation des salariés

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est précisé que la participation des salariés de VINCI et du personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce dans le cadre des plans d'épargne groupe institués conformément aux articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail représentait, au 31 décembre 2003, 7 687 654 actions, soit 9,2 % du capital social de VINCI.

Voir également le paragraphe 6 de la partie « Renseignements généraux » (page 225) consacré aux plans d'épargne groupe.

Les parties « Gouvernement d'entreprise » (pages 12-13), « Rapport du président sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne » (pages 128-132), « Bourse et actionariat » (pages 16-17), « Un groupe responsable » (pages 68 à 109), « Présentation des résolutions » (pages 206-211) font partie intégrante du rapport de gestion du conseil d'administration.

Rapport du président sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, en application de la loi de sécurité financière (LSF)

A - Introduction

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce (modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière), le président du conseil d'administration de VINCI doit rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

B - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1. Les travaux du conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que celui-ci examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la société, et notamment les orientations stratégiques de la société, les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant significatif susceptibles de modifier la structure du bilan de la société et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant supérieur ou égal à 500 millions d'euros ainsi que les opérations se situant hors de la stratégie annoncée de la société.

En 2003, le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe, en particulier les grandes orientations stratégiques ; il s'est réuni quatre fois, et le taux moyen de participation a atteint 75 %.

En 2003, le conseil a ainsi notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2002 et les comptes semestriels 2003, et examiné les différents recalages budgétaires ;
- débattu des principaux projets d'acquisition : stratégie du Groupe dans le secteur des autoroutes et, en particulier, gestion et évolution de sa participation dans le capital de la société Autoroutes du Sud de la France ;
- décidé les augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre des plans d'épargne du Groupe, et mis en place un nouveau plan d'options de souscription ;
- approuvé les objectifs du programme de rachat d'actions propres et décidé de procéder à l'annulation d'actions autodétenues par une réduction de capital, afin de neutraliser l'effet dilutif résultant de l'exercice des options de souscription d'actions ;

- procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'évolution de son endettement ;
- orienté la politique de distribution de dividendes à proposer aux actionnaires ;
- adopté son règlement intérieur, valant charte des obligations et devoirs des administrateurs ;
- coopté un nouvel administrateur (M. Quentin Davies) ;
- désigné l'administrateur chargé de la mission d'évaluation permanente des travaux du conseil (M. Patrick Faure) ;
- complété la composition du comité des comptes (M. Quentin Davies) et du comité des investissements (M. François David) ;
- examiné la situation du Groupe en matière de contrôle interne et pris connaissance des travaux engagés dans le cadre de la loi de sécurité financière ;
- fait le point du chantier mené par la Direction financière, en vue de préparer le passage aux nouvelles normes comptables IFRS.

2. Les travaux des comités du conseil d'administration

2.1. Le comité des comptes

Ce comité a pour mission :

- en ce qui concerne les **comptes**, d'examiner les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au conseil, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, de prévenir tout manquement éventuel à ces règles, et de veiller à la qualité de l'information donnée aux actionnaires ; d'examiner les budgets et recalages budgétaires tout au long de l'exercice avant leur présentation au conseil ;
- en ce qui concerne le **contrôle externe** de la société, d'évaluer les propositions de nomination des commissaires aux comptes de la société et leur rémunération, d'examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données ;
- en ce qui concerne le **contrôle interne** de la société, d'évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe, d'examiner, avec ces responsables, les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ;
- en ce qui concerne les **risques**, de s'assurer que ceux-ci sont convenablement évalués par la société, en passant notamment en revue régulièrement les états de suivi des provisions pour risques et des engagements hors bilan.

Présidé par M. Dominique Bazy, ce comité était composé en 2003 de MM. Henri Saint Olive et Quentin Davies, ses membres étant extérieurs à la direction générale du Groupe. Il s'est réuni trois fois en 2003 et a notamment examiné, outre les comptes :

- les provisions ;
- le nouveau système d'information mis en place pour la production de comptes consolidés ;
- l'organisation mise en place pour la préparation du passage aux normes IAS/IFRS ;
- l'organisation et les procédures mises en place par VINCI dans le domaine de son contrôle interne, notamment dans le cadre de la loi de sécurité financière.

2.2. Le comité des investissements

Ce comité est chargé d'examiner, avant leur soumission au conseil, les projets de croissance externe et de désinvestissement susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de VINCI.

Présidé par M. Dominique Ferrero, il est composé de MM. Willy Stricker, Yves-Thibault de Silguy et François David. Il s'est réuni une fois en 2003.

2.3. Le comité des rémunérations

Ce comité a pour mission :

concernant les rémunérations :

- de faire au président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société au président-directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux principaux dirigeants du Groupe ;
- de proposer au conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition ;

concernant les nominations :

- d'examiner toute candidature aux fonctions d'administrateur et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au profit du conseil ;
- de préparer en temps utile des recommandations pour la succession du président du conseil, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Présidé par M. Serge Michel et composé de MM. Patrick Faure et Alain Minc, il s'est réuni deux fois en 2003.

C - Procédures de contrôle interne

1. Principes d'action et de comportement

Les métiers exercés par VINCI nécessitent que ses équipes soient géographiquement proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs demandes. Afin de favoriser cette grande réactivité et de permettre à chaque responsable de centre de profit de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée est en place au sein de chacun des quatre pôles de métier (construction, routes, énergies, concessions).

Cette organisation implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels à tous les niveaux du Groupe.

Cette responsabilité s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants, sur lesquels VINCI a fait le choix d'un engagement fort :

- respect rigoureux des règles communes au Groupe, notamment en matière de délégation (voir paragraphe 3.3), de prise d'affaires (voir paragraphe 4.1) et d'information financière et comptable (voir paragraphe 4.2). Ces règles communes, prenant en compte une grande décentralisation et une forte autonomie des responsables opérationnels et dont le nombre est volontairement limité compte tenu de la diversité des activités du Groupe, doivent être appliquées de manière stricte par les collaborateurs concernés ;
- transparence et loyauté des collaborateurs vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque responsable doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions (réalisation des chantiers, relations avec les clients et les administrations, relations internes, etc.). Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de VINCI ;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple. Cette responsabilité ne peut être déléguée à des directions fonctionnelles ;
- sécurité des personnes ;
- culture de la performance financière.

Les responsables hiérarchiques opérationnels jusqu'au plus haut niveau effectuent régulièrement des visites sur le terrain, notamment afin de s'assurer que ces principes sont appliqués de manière efficace.

2. Les objectifs du contrôle interne

2.1. Définition

Le Groupe a retenu la définition du Committee of Sponsoring Organizations (Coso), qui est la plus communément admise sur le plan international :

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

2.2. Limites du contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Le contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3. L'organisation générale et l'environnement du contrôle interne

3.1. Le conseil d'administration et le comité des comptes

Le conseil d'administration de VINCI représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe, en particulier les grandes orientations stratégiques.

Le conseil d'administration a confié au comité des comptes les missions suivantes, en ce qui concerne le contrôle interne et les risques :

- évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe ;
- examiner, avec ces responsables, les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ;
- passer en revue régulièrement les principaux risques financiers du Groupe.

3.2. Le comité exécutif

Le comité exécutif, composé du président, des directeurs généraux délégués, des présidents des pôles concessions, énergies, routes et construction, du directeur financier et du directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies de VINCI, décide de la stratégie du Groupe, de la politique d'acquisition et de la politique de prise de risques.

3.3. Les directives

Les présidents des sociétés têtes de pôle (VINCI Concessions, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont par ailleurs tenus de se conformer aux directives émises par le président de VINCI.

Les domaines où ces directives s'appliquent sont les suivants :

- prises d'affaires, soumissions et offres de services et de travaux, études, prestations, concessions et montages d'affaires ;
- opérations d'investissements immobiliers ;
- investissements et désinvestissements financiers ;
- personnel et affaires sociales ;
- relations financières et bancaires, fiscalité, assurances ;
- cautions, avals et garanties ;
- actions de communication externe et interne ;
- grands risques.

Ces directives définissent des seuils à partir desquels une autorisation doit être obtenue ou une information préalable communiquée au président-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles de VINCI.

3.4. L'audit interne

La Direction de l'audit interne, au niveau de la holding, existe depuis le rapprochement de VINCI et de Groupe GTM. Actuellement, le rôle du directeur de l'audit interne est d'organiser les réunions du comité des risques de VINCI et de procéder à des missions ponctuelles demandées, soit par la direction générale et/ou la direction financière du Groupe, soit par les différentes directions des pôles. Le directeur de l'audit interne s'appuie sur les équipes d'audit interne des pôles quand elles existent, ou bien sur du personnel

détaché dans ce but par la direction opérationnelle concernée, ou encore sur du personnel provenant de certaines directions fonctionnelles de la holding.

3.5. Le rôle de la holding par rapport aux pôles

La holding dispose d'effectifs volontairement réduits (environ 130 personnes) en raison de l'organisation fortement décentralisée du Groupe. Les différents services fonctionnels ont pour mission principale de faire appliquer les règles du Groupe et les décisions prises par la Direction générale. À titre accessoire et en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques, sans interférer dans les prises de décisions opérationnelles qui relèvent de la responsabilité des pôles.

4. Les principales procédures de contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-dessous sont communes à l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques existent, en particulier pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats, notamment sur les contrats pluriannuels.

4.1. Les procédures d'autorisation de prise d'affaires : le comité des risques

Des procédures strictes de contrôle des prises d'affaires sont appliquées. Toutes les soumissions doivent être approuvées en fonction des seuils préalablement définis dans le cadre de directives données aux responsables opérationnels par le président du Groupe, par la direction générale du pôle concerné ou le comité des risques de VINCI.

Le comité des risques de VINCI a pour mission d'apprécier :

- les conditions et modalités de remise des offres, et en particulier les engagements techniques, juridiques et financiers qui s'y attachent ;
- toutes opérations de montage d'affaires, de promotion immobilière, de concession ou apparentées, y compris les opérations de financement liées.

Cette procédure couvre l'ensemble des affaires publiques ou privées, quelle que soit la manière dont l'entreprise est sollicitée (gré à gré, appel d'offres classique, montage d'opération et concession), qu'elles soient réalisées en France ou à l'étranger.

Elle s'applique à toutes les affaires dont le montant est supérieur au seuil défini dans les directives des responsables de pôle, ce montant visant l'ensemble de l'opération tous lots confondus, quel que soit le pourcentage de participation obtenu par les entités du Groupe dans l'affaire.

Par ailleurs, d'autres seuils, inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité, déclenchent l'information préalable de la direction générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte. Enfin, dans le cadre des délégations et sous-délégations mises en place, d'autres niveaux de seuils déclenchent la nécessité d'un accord formel de la direction générale du pôle (selon une procédure qui est propre au pôle concerné). L'objectif du comité est d'examiner les affaires qui, du fait notamment de leur taille, de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité, peuvent être considérées comme comportant un risque particulier ; d'autres éléments peuvent être retenus comme critère d'examen, notamment celui de soumissions comportant un risque technique important.

Le passage devant le comité des risques constitue la concrétisation de l'engagement pris par le responsable de la filiale concernée quant au niveau de résultat attendu sur l'affaire présentée.

Le comité comprend les membres suivants : le président-directeur général, l'administrateur-directeur général délégué, le directeur financier, le directeur de l'audit interne, le directeur du pôle concerné et les représentants opérationnels de la société qui présentent l'affaire (directeur général, responsable de l'affaire, bureau d'études, etc.) et fonctionnels (service juridique, assurances, financier, etc.).

La saisine du comité des risques est obligatoire à partir de seuils déterminés en fonction des pôles et de la nature des opérations.

4.2. Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable

La Direction des budgets et de la consolidation, rattachée à la Direction financière, a une responsabilité particulière en matière de fiabilité des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. Elle est en particulier en charge :

- de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels du Groupe et du *reporting* prévisionnel (consolidation des budgets, recalages budgétaires et prévisions triennales suivant un processus identique à celui utilisé pour la consolidation des comptes) ;
- de l'établissement et du suivi des principes comptables et procédures appliquées par le Groupe, avec pour objectif d'assurer le passage aux normes IAS/IFRS à l'horizon 2005 ;
- du pilotage de Vision, système d'information groupe, qui intègre le processus de consolidation et qui a pour vocation d'unifier les différents *reportings* de VINCI (informations comptables et financières, ressources humaines, suivi mensuel des données commerciales, suivi mensuel de l'endettement).

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe et de leurs filiales et comporte cinq rendez-vous annuels : budget en novembre pour l'année suivante, puis quatre recalages en mars, mai, septembre et novembre. À l'occasion des recalages budgétaires, des comités de gestion sont organisés pour examiner, en présence du président du Groupe, la marche de chacun des pôles et leurs prévisions de résultat.

Le reporting mensuel de l'activité consolidée, des prises de commandes, du carnet de commandes du Groupe et de la trésorerie est établi par la Direction financière chaque fin de mois pour le mois précédent à partir de données détaillées communiquées par les pôles. Un *reporting* spécifique portant sur les faits marquants recensés par les dirigeants des pôles fait l'objet d'une « lettre d'information mensuelle. »

L'arrêté des comptes semestriels et annuels.

La Direction des budgets et de la consolidation fixe un calendrier et des instructions pour la préparation des comptes. Ces instructions, transmises aux directions financières des pôles, sont présentées aux différents responsables des sous-consolidations lors d'une réunion organisée préalablement à la date de clôture.

Chaque pôle prépare sa liasse de consolidation en utilisant le système d'information Vision. Les rubriques de la liasse de consolidation sont définies par la Direction des budgets et de la consolidation. De même, les règles et méthodes comptables du Groupe sont précisées sous forme de procédures. Les domaines spécifiques

suivants : provisions pour risques, impôts différés, engagements hors bilan, font l'objet d'un suivi particulier.

Les pôles transmettent à la Direction des budgets et de la consolidation un dossier d'analyse et de commentaires des données consolidées.

Les commissaires aux comptes présentent au comité des comptes leurs observations lors de réunions ayant pour objet d'examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au conseil d'administration. Par ailleurs, à l'issue de leurs interventions sur les comptes semestriels et annuels, les commissaires aux comptes rendent compte de leur mission, tant au niveau de la holding que des principaux sous-groupes, au comité des comptes.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction du Groupe et des directions de pôle. Dans ces déclarations, la direction du Groupe et les directions de pôle confirment qu'elles considèrent que les effets des éventuelles anomalies relevées par les commissaires aux comptes et non corrigées, ne sont pas, tant individuellement que globalement, significatifs sur les comptes pris dans leur ensemble.

La direction financière du Groupe présente aux commissaires aux comptes, afin de recueillir leur avis préalable, les traitements comptables qu'elle prévoit de retenir à l'occasion d'opérations complexes.

Les pôles disposent de systèmes de contrôle de gestion adaptés à leur activité. Ainsi, des outils spécifiques de contrôle budgétaire liés à la comptabilité sont en place dans les pôles construction, routes et énergies, et permettent le suivi régulier de l'avancement des chantiers.

5. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

5.1. Le lancement du projet

VINCI a initié une démarche active en lançant un plan d'action destiné à renforcer la qualité du contrôle interne adapté au système de management en vigueur dans le Groupe, qui conjugue culture d'entrepreneurs, autonomie des acteurs opérationnels, transparence et loyauté, et fonctionnement en réseau.

À l'initiative du président de VINCI, l'administrateur-directeur général délégué a chargé le directeur financier de constituer une équipe dédiée pour la mise en place de ce projet. Dans ce cadre, un comité de pilotage a été créé, regroupant le directeur financier, le directeur juridique, le directeur des budgets et de la consolidation, le directeur de l'audit interne et les directeurs financiers représentant les principales entités du Groupe.

Ce projet comprend plusieurs étapes, dont la première, achevée à ce jour, a porté sur les travaux décrits ci-dessous. Dans un premier temps, il s'agit de procéder à l'identification des principaux risques et contrôles associés pour les principales entités et les grands processus. Dans un deuxième temps, une évaluation de la qualité du contrôle interne sera effectuée.

5.2. Les travaux effectués

Après avoir déterminé les principales entités sur lesquelles devaient porter une première identification des principaux processus, risques et contrôles associés (les sociétés têtes de pôle et leurs principales filiales), les travaux suivants ont été effectués :

– *compréhension du contrôle interne*. L'objectif était d'obtenir une première vue du dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe. Des questionnaires d'auto-évaluation de l'environnement de contrôle interne préparés par le comité de pilotage et revus par le comité exécutif ont été adressés aux présidents des pôles et des principales entités. Les réponses à ces questionnaires ont été analysées, et un recensement des principales procédures existantes a été effectué ;

– *recensement des risques et des contrôles associés*. L'objectif de cette phase était, à partir des conclusions des questionnaires d'auto-évaluation et d'entretiens avec la direction générale de VINCI et les dirigeants des principaux pôles ainsi que des directions fonctionnelles de VINCI, de recenser les risques et les contrôles au niveau Groupe et par métier (concessions, énergies, routes, construction). Les principaux risques inhérents aux activités du Groupe sont analysés dans le chapitre « Gestion des risques » du rapport annuel.

Détermination du périmètre des entités et des processus qui devront faire l'objet d'une évaluation du contrôle interne.

La méthodologie pour désigner les entités et les processus devant faire l'objet d'une évaluation du contrôle interne a été déterminée par le comité de pilotage ; les directions financières des pôles, en liaison avec la direction financière du Groupe, procéderont aux études nécessaires pour fixer la liste des entités et des processus

concernés de manière à se prononcer sur la qualité du contrôle interne des différents pôles.

5.3. Les axes de réflexion

Ces dernières années, VINCI s'est développé de manière significative à l'étranger dans ses différents métiers. La volonté affichée par le Groupe d'accroître et de développer son réseau international, notamment en Europe, nécessite d'assurer une diffusion efficace des principes d'action et de comportement ainsi que des règles de VINCI dans les sociétés récemment acquises. Le développement du Groupe à l'international doit s'accompagner du maintien au même niveau d'exigence de la qualité de ses principes et de ses règles de fonctionnement.

Le Groupe entend maintenir des structures de commandement légères, tant au niveau de la holding qu'au niveau des pôles, tout en veillant à ce que les principes d'action de VINCI, qui reposent sur l'autonomie des entités opérationnelles, y soient diffusés et respectés, notamment pour :

- s'assurer de la bonne application des règles et procédures du Groupe ;
- suivre l'évolution des contraintes réglementaires ;
- maintenir une gestion efficace des principaux risques ;
- garantir une information financière de qualité.

Comptes consolidés

Les trois derniers exercices

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001 pro forma*
Chiffre d'affaires consolidé	18 110,8	17 553,8	17 172,4
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	7 111,9	7 236,2	6 570,5
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>39,3 %</i>	<i>41,2 %</i>	<i>38,3 %</i>
Excédent brut d'exploitation	1 777,9	1 664,0	1 536,4
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>9,8 %</i>	<i>9,5 %</i>	<i>8,9 %</i>
Résultat d'exploitation	1 166,0	1 067,3	979,8
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>6,4 %</i>	<i>6,1 %</i>	<i>5,7 %</i>
Résultat courant	1 042,0	875,1	850,1
Résultat net part du groupe	541,4	477,8	453,5
Résultat net (non dilué) par action (en euros)	6,49	5,62	5,65
Dividende par action hors avoir fiscal (en euros)	2,36**	1,80	1,70
Capitaux propres part du groupe	2 936,9	2 597,4	2 372,7
Provisions pour risques	1 619,4	1 627,9	1 662,2
Endettement financier net (hors actions autodétenues)	(2 447,5)	(2 680,6)	(2 427,9)
Endettement financier net (actions autodétenues incluses)	(2 265,8)	(2 492,9)	(2 071,7)
Capacité d'autofinancement	1 376,7	1 219,2	1 075,7
Investissements d'exploitation nets	(429,4)	(454,6)	(472,8)
Investissements du domaine concédé	(525,8)	(406,8)	(636,9)
Investissements financiers nets	(168,9)	(1 188,4)	(283,9)
Effectifs	127 513	127 380	129 499

* Données présentées conformément au paragraphe B3 (méthodologie des comptes pro forma) de l'annexe aux comptes consolidés.

** Soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Compte de résultat consolidé

<i>en millions d'euros</i>	Notes	2003	2002	2001 pro forma*	2001
Chiffre d'affaires	1-2-3	18 110,8	17 553,8	17 172,4	17 172,4
Autres produits		765,2	890,1	1 019,6	1 019,6
Produits d'exploitation		18 875,9	18 443,9	18 192,0	18 192,0
Charges d'exploitation	5	(17 098,0)	(16 779,9)	(16 655,5)	(16 635,1)
Excédent brut d'exploitation	2-3	1 777,9	1 664,0	1 536,4	1 556,9
Amortissements et provisions		(611,9)	(596,8)	(556,6)	(498,5)
Résultat d'exploitation	2-3-5	1 166,0	1 067,3	979,8	1 058,4
Charges et produits financiers		(72,9)	(152,9)	(125,6)	(125,6)
Amortissements et provisions		(51,1)	(39,2)	(4,1)	(82,7)
Résultat financier	6	(124,0)	(192,1)	(129,7)	(208,3)
Résultat courant		1 042,0	875,1	850,1	850,1
Charges et produits exceptionnels		(15,8)	(87,4)	(54,9)	(54,9)
Amortissements et provisions		29,3	94,6	47,9	47,9
Résultat exceptionnel	7	13,5	7,1	(6,9)	(6,9)
Impôts sur les bénéfices	8	(234,0)	(223,1)	(182,2)	(182,2)
Amortissement des écarts d'acquisition	12	(184,3)	(102,3)	(122,3)	(122,3)
Résultat net des sociétés intégrées		637,3	556,8	538,6	538,6
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	16	8,7	0,8	1,5	1,5
Intérêts minoritaires	23	(104,5)	(79,8)	(86,6)	(86,6)
Résultat net part du groupe		541,4	477,8	453,5	453,5
Résultat net par action (en euros)	9	6,49	5,62	5,65	5,65
Résultat net dilué par action (en euros)	9	5,93	5,21	5,39	5,39

* Conformément aux changements de présentation mentionnés en note B3 de l'annexe, les dotations aux amortissements de caducité de Cofiroute, préalablement présentées en résultat financier, figurent à compter du 1^{er} janvier 2002 en amortissements d'exploitation (78,6 millions d'euros en 2001). Par ailleurs, les frais d'installation de chantier, préalablement présentés en charges à répartir, figurent à compter du 1^{er} janvier 2002 en charges d'exploitation (20,5 millions d'euros en 2001).

Bilan consolidé

Actif <i>en millions d'euros</i>	Notes	2003	2002	2001 pro forma*	2001
Immobilisations incorporelles	11	176,9	192,3	223,7	223,7
Écarts d'acquisition	12	719,7	921,6	900,2	900,2
Immobilisations du domaine concédé	2-3-4-13	5 023,6	4 706,4	4 421,8	5 484,9
Immobilisations corporelles	2-3-4-14	1 938,5	1 926,7	1 921,8	1 921,8
Immobilisations financières					
<i>Titres de participation et autres titres</i>	15	1 458,0	1 302,1	312,8	312,8
<i>Titres mis en équivalence</i>	16	101,3	107,3	135,4	135,4
<i>Autres immobilisations financières</i>	17	120,8	126,4	245,0	245,0
		1 680,2	1 535,8	693,2	693,2
Charges à répartir sur plusieurs exercices	18	48,3	51,4	53,7	74,5
Total actif immobilisé		9 587,2	9 334,2	8 214,5	9 298,4
Stocks et travaux en cours	19	473,7	423,7	405,1	405,1
Clients et autres créances d'exploitation	19	7 150,6	6 998,3	7 270,8	7 250,0
Créances financières	20-28	283,5	262,3	296,4	296,4
Valeurs mobilières de placement	21	3 569,0	2 205,7	2 163,2	2 163,2
Disponibilités	28	658,2	898,0	746,0	746,0
Total actif circulant		12 135,0	10 788,0	10 881,6	10 860,8
Impôts différés actif	8	121,2	159,5	143,5	143,5
Total de l'actif		21 843,4	20 281,6	19 239,6	20 302,7

Passif <i>en millions d'euros</i>	Notes	2003	2002	2001 pro forma*	2001
Capitaux propres					
<i>Capital</i>		838,0	828,7	828,8	828,8
<i>Réserves consolidées</i>		1 644,0	1 322,2	1 041,8	1 041,8
<i>Réserves de conversion</i>		(86,4)	(31,2)	48,5	48,5
<i>Résultat de l'exercice</i>		541,4	477,8	453,5	453,5
		2 936,9	2 597,4	2 372,7	2 372,7
Intérêts minoritaires	23	551,3	511,9	511,4	511,4
Subventions d'investissement	24	512,2	472,5	425,5	425,5
Provisions pour avantages au personnel	25-26	543,2	491,8	472,5	472,5
Provisions pour risques	2-3-27	1 619,4	1 627,9	1 662,2	1 662,2
Amortissements de caducité		—	—	—	1 063,1
Dettes financières					
<i>Emprunts participatifs et obligataires</i>		4 781,7	4 126,6	2 942,3	2 942,3
<i>Autres emprunts et dettes financières</i>		1 390,6	1 134,2	1 060,4	1 060,4
<i>Emprunts et dettes financières à moins d'un an</i>		604,2	598,0	1 274,7	1 274,7
	28	6 776,5	5 858,8	5 277,4	5 277,4
Autres dettes à plus d'un an		63,2	59,5	50,5	50,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	19	8 725,3	8 500,9	8 353,9	8 353,9
Impôts différés passif	8	115,5	160,9	113,7	113,7
Total du passif		21 843,4	20 281,6	19 239,6	20 302,7

* Conformément aux changements de présentation mentionnés en note B3 de l'annexe, les amortissements de caducité de Cofiroute, préalablement présentés au passif du bilan, figurent à compter du 1^{er} janvier 2002 en déduction des immobilisations du domaine concédé (1 063,1 millions d'euros au 31 décembre 2001). Par ailleurs, les frais d'installation de chantier (20,8 millions d'euros au 31 décembre 2001), préalablement présentés en charges à répartir, figurent à compter du 1^{er} janvier 2002 en autres créances d'exploitation.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>en millions d'euros</i>	Notes	2003	2002	2001 pro forma*	2001
Opérations d'exploitation					
Excédent brut d'exploitation		1 777,9	1 664,0	1 536,4	1 556,9
Opérations financières et exceptionnelles		(167,0)	(259,7)	(284,0)	(284,0)
Impôts courants		(234,2)	(185,1)	(176,7)	(176,7)
Capacité d'autofinancement	2-3-10	1 376,7	1 219,2	1 075,7	1 096,2
Investissements d'exploitation nets					
Investissements d'exploitation	2-3	(526,1)	(557,5)	(548,1)	(548,1)
Cessions d'immobilisations d'exploitation		96,7	102,9	75,3	75,3
		(429,4)	(454,6)	(472,8)	(472,8)
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets					
Variation du besoin en fonds de roulement	2-3	947,3	764,6	602,9	623,4
	2-3-19	113,0	353,4	174,9	154,5
Cash-flow disponible	2-3	1 060,3	1 117,9	777,8	777,8
<i>avant investissements du domaine concédé</i>					
Investissements du domaine concédé	2-3	(525,8)	(406,8)	(636,9)	(636,9)
<i>nets de subventions reçues</i>					
Cash-flow disponible	(I)	534,5	711,1	141,0	141,0
<i>après investissements du domaine concédé</i>					
Investissements financiers nets					
Investissements financiers	2-3	(222,2)	(1 218,4)	(418,8)	(418,8)
Actions VINCI		(36,0)	(26,2)	(81,9)	(81,9)
Cessions de titres et immeubles hors exploitation		89,3	56,2	216,9	216,9
		(168,9)	(1 188,4)	(283,9)	(283,9)
Variation des autres immobilisations financières		4,7	132,8	32,4	32,4
	(II)	(164,2)	(1 055,7)	(251,5)	(251,5)
Opérations de financement					
Augmentations de capital VINCI		53,1	147,7	160,0	160,0
Réductions de capital VINCI		(34,8)	(195,5)	—	—
Augmentation de capital des filiales souscrites par des tiers		0,2	2,2	5,6	5,6
Dividendes distribués par VINCI		(142,0)	(131,3)	(119,5)	(119,5)
Dividendes versés aux actionnaires des filiales		(57,6)	(50,8)	(45,7)	(45,7)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		4,0	4,9	5,0	5,0
Variation des autres dettes à long terme		5,2	(1,1)	10,0	10,0
	(III)	(171,9)	(223,8)	15,4	15,4
Total des flux de l'exercice	(I + II + III)	198,4	(568,4)	(95,1)	(95,1)
Endettement financier net au 1^{er} janvier <i>(hors actions autodétenues)</i>		(2 680,6)	(2 427,9)	(2 129,7)	(2 129,7)
Effets de change, de périmètre et divers		34,8	315,6	(203,1)	(203,1)
Endettement financier net au 31 décembre <i>(hors actions autodétenues)</i>		(2 447,5)	(2 680,6)	(2 427,9)	(2 427,9)

* Conformément au changement de présentation mentionné en note B3 de l'annexe, les frais d'installation de chantier, préalablement présentés en charges à répartir, figurent à compter du 1^{er} janvier 2002 en excédent brut d'exploitation (20,5 millions d'euros en 2001).

Variation des capitaux propres consolidés

<i>en millions d'euros</i>	Notes	Capital	Réserves	Réserves de conversion	Résultat	Total
Au 31 décembre 2001		828,8	1 041,8	48,5	453,5	2 372,7
Réduction de capital par annulation d'actions		(30,8)	(164,6)	—	—	(195,5)
Augmentations de capital		30,8	117,0	—	—	147,7
Affectation de résultat et dividendes distribués		—	322,3	—	(453,5)	(131,3)
Retraitements liés à l'application de la méthode dérogatoire		—	(11,1)	—	—	(11,1)
Changement de méthode & divers		—	16,8	(4,8)	—	12,0
Différences de conversion		—	—	(74,9)	—	(74,9)
Résultat de l'exercice part du groupe		—	—	—	477,8	477,8
Au 31 décembre 2002		828,7	1 322,2	(31,2)	477,8	2 597,4
Réduction de capital par annulation d'actions	22	(4,2)	(22,7)	—	—	(26,9)
Augmentations de capital	22	13,4	39,7	—	—	53,1
Actions autodétenues portées en diminution des capitaux propres	21	—	(8,0)	—	—	(8,0)
Affectation de résultat et dividendes distribués		—	335,8	—	(477,8)	(142,0)
Changement de méthode	22	—	(23,0)	(0,5)	—	(23,6)
Différences de conversion		—	—	(54,7)	—	(54,7)
Résultat de l'exercice part du groupe		—	—	—	541,4	541,4
Au 31 décembre 2003	22	838,0	1 644,0	(86,4)	541,4	2 936,9

En application de l'article 215 du règlement 99-02, il est précisé que l'écart d'acquisition qui aurait été constaté suite à la prise de contrôle de Groupe GTM résultant de l'OPE et de la fusion correspond à la différence entre les augmentations de capital (2 172,8 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Groupe GTM au 1^{er} juillet 2000 (966,7 millions d'euros).

Les écarts d'acquisition, imputés sur les capitaux propres du Groupe en 1997 à l'occasion des apports par la Compagnie Générale des Eaux de GTIE à Santerne, représentent un amortissement théorique de 5,2 millions d'euros par an.

Annexe aux comptes consolidés

A. Faits marquants de l'exercice

Acquisition complémentaire de titres ASF

À l'occasion de l'introduction en bourse de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) en avril 2002, VINCI a acquis 39,1 millions d'actions, représentant 16,9 % du capital d'ASF. Cette participation a été transférée à VINCI Concessions en décembre 2002.

Au cours de l'exercice 2003, VINCI Concessions a procédé à une acqui-

sition complémentaire de 7,1 millions d'actions, portant sa participation à 46,2 millions d'actions, soit, 20,0 % du capital d'ASF. L'investissement total du Groupe dans cette société s'élève à 1 229 millions d'euros, soit 26,60 euros par action. Cet investissement figure en « titres de participation ».

Réorganisations juridiques

▀ VINCI Concessions

La réorganisation du pôle concessions, engagée à la fin 2002, s'est poursuivie par l'apport, en février 2003, par VINCI à VINCI Concessions de ses participations dans les sociétés Cofiroute, VINCI Park, VINCI Infrastructures et VINCI Airports.

En rémunération de ces apports, VINCI Concessions a procédé à des augmentations de capital d'un montant total, primes d'apport comprises,

de 3 620,9 millions d'euros par émission de 236 203 700 actions nouvelles au profit de VINCI. Le montant de ces augmentations de capital a été déterminé sur la base de la valeur réelle des titres apportés, à l'exception des titres VINCI Park, apportés pour leur valeur nette comptable dans les comptes de VINCI.

▀ VINCI Energies

VINCI Energies a procédé, au cours du premier semestre 2003, à une restructuration juridique destinée à rendre ses activités françaises plus proches de leurs marchés.

À l'issue de cette réorganisation, les filiales de VINCI Energies en France, précédemment regroupées en 5 zones géographiques, sont désormais réparties en 14 zones.

Émissions d'emprunts obligataires

VINCI a réalisé, le 7 mai 2003, une émission obligataire de 150 millions d'euros, assimilable à l'emprunt obligataire inaugural de 600 millions d'euros émis en juillet 2002, qui avait fait l'objet en novembre 2002 d'une première tranche complémentaire de 250 millions d'euros.

Le montant total de cet emprunt a ainsi été porté à 1 milliard d'euros.

Les trois tranches sont assorties d'un coupon de 5,875 % et viennent à échéance le 22 juillet 2009.

Cofiroute a émis, le 30 avril 2003, un emprunt obligataire de 600 millions d'euros venant à échéance le 30 avril 2018. Son prix d'émission a été fixé à 99,31 % du nominal et son coupon à 5,25 %.

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux règles de consolidation instaurées par le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Application des nouveaux règlements adoptés par le Comité de réglementation comptable

Le Comité de la réglementation comptable a adopté le règlement n° 2002-10 sur les amortissements et les dépréciations d'actifs.

Ce nouveau règlement sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, une application anticipée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002 étant possible. VINCI n'a pas anticipé l'application de ce nouveau règlement dans ses comptes au 31 décembre 2003, ses effets étant en cours d'évaluation.

2. Changement de méthode: médailles du travail

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003- R.01 du 1^{er} avril 2003 et à la recommandation de la COB du 28 octobre 2003 relative à l'arrêté des comptes 2003, VINCI a comptabilisé dans ses comptes 2003 une provision correspondant aux engagements relatifs aux médailles du travail. L'incidence de ce changement de méthode a été comptabilisée en capitaux propres dès l'ouverture, pour son montant net d'impôt, soit 23,6 millions d'euros.

3. Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle en substance, sont consolidées selon cette même méthode.

Celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment la société Consortium Stade de France, détenue à 66,67 % par VINCI.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros,

ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Conformément aux pratiques du secteur, les centrales d'enrobage, qui sont généralement détenues en commun avec les principaux acteurs de l'industrie routière, ne sont pas consolidées.

Les sociétés en participation autonomes constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les autres sociétés en participation sont consolidées selon la méthode de l'intégration semi-proportionnelle consistant à comptabiliser en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

Le périmètre de consolidation de VINCI au 31 décembre 2003 comporte 1 564 sociétés (contre 1 468 au 31 décembre 2002). Il se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	31/12/2003			31/12/2002		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 239	832	407	1 179	787	392
Intégration proportionnelle	287	137	150	261	117	144
Mise en équivalence	38	14	24	28	14	14
	1 564	983	581	1 468	918	550

Les principales entrées de périmètre au cours de l'exercice 2003 concernent les sociétés Gestipark au Canada, chez VINCI Park, et Spark Iberica en Espagne, chez VINCI Energies.

Les autres variations de périmètre résultent notamment de la réorganisation juridique du pôle VINCI Energies en France (voir note A. Faits marquants).

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Les états financiers des sociétés et établissements étrangers consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les données du bilan et au cours moyen de l'année pour les données du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en découlent sont inclus dans les réserves consolidées.

Les écarts de conversion des sociétés situées dans les pays de la zone euro ont été maintenus dans les capitaux propres consolidés conformément aux règles en vigueur. Lorsque la dévaluation d'une

monnaie est jugée irréversible, son impact est comptabilisé en compte de résultat.

Méthodologie d'établissement des comptes pro forma

Afin d'assurer la comparabilité des exercices, il a été établi des comptes consolidés pro forma pour les exercices 2002 et 2001. Ces comptes pro forma intègrent :

- l'incidence, sur les données sectorielles, des modifications intervenues en 2003 dans la définition des zones géographiques d'une part et, d'autre part, des réorganisations internes intervenues entre différents pôles de métier au 1^{er} janvier 2002 ;
- l'incidence des changements de présentation intervenus en 2002, relatifs aux traitements des amortissements de caducité et des frais d'installation de chantier.

Ces changements de présentation n'ont aucune incidence ni sur le résultat net ni sur les capitaux propres du Groupe.

4. Règles et méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Les fonds de commerce sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis en fonction de la meilleure estimation de

leur durée de vie comprise entre 10 et 20 ans. Les logiciels informatiques sont amortis sur leur durée de vie. Dans certains cas, les acquisitions d'entreprises peuvent donner lieu à la constatation d'actifs incorporels non amortissables tels que des parts de marché,

si ces dernières peuvent être évaluées distinctement dans des conditions permettant un suivi de leur valeur. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis.

L'écart d'acquisition est porté à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amorti, en fonction des perspectives de maintien et de rentabilité des investissements, sur une durée n'excédant pas 20 ans, à l'exception des cas suivants :

- les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés exploitant des carrières sont amortis sur la durée d'exploitation prévisible, dans la limite de 40 ans ;
- les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés concessionnaires de parcs de stationnement sont amortis sur la durée moyenne résiduelle des contrats.

La valeur d'utilité des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des circonstances sont susceptibles d'entraîner une perte de valeur. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique, les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par référence à la valeur d'utilité, déterminée sur la base de projections de flux de trésorerie actualisées, construites sur des hypothèses raisonnables et documentées, représentant la meilleure estimation, par la direction du Groupe, des conditions économiques en vigueur pendant la durée d'utilité de l'actif. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité est comptabilisé en résultat.

Immobilisations du domaine concédé

Les ouvrages détenus dans le cadre d'une concession ou d'une délégation de service public sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan. Ils sont amortis à compter de leur mise en service jusqu'au terme des contrats. La base d'amortissement est constituée par le coût des ouvrages après déduction, le cas échéant, des subventions d'investissement reçues et des indemnités à recevoir lors de la remise des ouvrages aux concédants. Les frais financiers supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans le coût des ouvrages jusqu'à leur mise en service.

Les méthodes de calcul des amortissements sont déterminées en fonction des caractéristiques propres de chaque concession et de son stade d'avancement ; la méthode linéaire est généralement utilisée pour les concessions ayant atteint un stade de maturité ; en revanche, des méthodes progressives d'amortissement peuvent être appliquées durant la phase de montée en régime de l'exploitation des ouvrages.

Des amortissements de caducité sont constatés lorsque la durée de la concession est inférieure à la durée de vie des ouvrages. Depuis le 1^{er} janvier 2002, les dotations aux amortissements de caducité sont intégralement constatées en résultat d'exploitation.

Au 1^{er} janvier 2003, Cofiroute a procédé à un changement de modalités de calcul de ses amortissements de caducité afin d'adopter les modalités utilisées par les autres sociétés concessionnaires du secteur. L'incidence positive de ce changement de modalités sur le résultat d'exploitation consolidé de l'exercice 2003 ressort à 10,1 millions d'euros.

Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires sont les intérêts capitalisés durant la période de construction des ouvrages ; déduits des charges financières, ils sont incorporés au coût de construction jusqu'à la date de mise en service et immobilisés à ce titre à l'actif du bilan. Le montant des coûts d'emprunt incorporé dans le coût des actifs est déterminé de la façon suivante :

- lorsque les fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, le montant des coûts d'emprunt incorporable correspond aux coûts réels encourus sur cet emprunt au cours de l'exercice diminués de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés ;
- lorsque les fonds sont empruntés de manière générale et utilisés dans le cadre de la construction de plusieurs ouvrages, le montant des coûts incorporable au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses supportées lors de la phase de construction. Ce taux de capitalisation est égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt en cours dans l'entreprise, au titre de l'exercice, à l'exclusion des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'un ouvrage déterminé ;
- le montant des intérêts intercalaires ainsi capitalisés au cours d'un exercice donné ne doit pas excéder le montant total des coûts d'emprunt supportés au cours de ce même exercice.

À compter du 1^{er} janvier 2003, Cofiroute a procédé à un changement de modalités de calcul de ses intérêts intercalaires sur immobilisations en cours, afin d'adopter les règles décrites ci-dessus. L'incidence positive de ce changement de modalités sur le résultat financier consolidé de l'exercice 2003 ressort à 24,1 millions d'euros.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont généralement évalués à leur coût d'acquisition ou de production. En ce qui concerne les immeubles du patrimoine immobilier, les frais financiers supportés pendant la période de construction sont immobilisés.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés :

Constructions	de 15 à 40 ans
Matériels et installations techniques	de 2 à 10 ans
Véhicules	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

Dépréciation des actifs immobilisés (hors écarts d'acquisition)

Les actifs immobilisés incorporels et corporels (hors écarts d'acquisition) font, le cas échéant, l'objet de dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances défavorables intervenus au cours de l'exercice, leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre d'hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe, ou par référence au coût de remplacement, vétusté déduite, ou encore au prix de marché pour des biens comparables s'il existe des transactions récentes. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité est comptabilisé en résultat.

Opérations de location-financement et de location simple

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location sont comptabilisées comme des acquisitions dès lors que les conditions du contrat correspondent à celles de contrats de location-financement (*capital lease*). Les contrats de location-financement sont des contrats par lesquels le bailleur cède au preneur, en échange d'un paiement, le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée, le bailleur transférant au locataire la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif. Les immobilisations concernées sont alors présentées à l'actif pour leur coût historique et amorties selon les mêmes durées que les biens équivalents détenus en pleine propriété ou remis en jouissance. Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle (*operating lease*), et seuls les loyers sont enregistrés en résultat. Les informations relatives aux obligations et engagements rattachés à ces contrats figurent en note 32.2.

Investissements d'exploitation

Les investissements d'exploitation comprennent l'ensemble des investissements incorporels et corporels autres que ceux du domaine concédé.

Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût net d'acquisition, diminué des éventuelles provisions pour dépréciation.

Concernant les titres de participation des sociétés non consolidées, une provision pour dépréciation est constituée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de leur valeur boursière, de leur intérêt pour le Groupe ou des perspectives de développement et de résultat des sociétés concernées.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché.

Options de souscription et d'achat d'actions

Les options de souscription d'actions attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution. Elles donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions souscrites par ces derniers.

Les actions autodétenues acquises par le Groupe afin d'être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'achat d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et évaluées selon les mêmes méthodes d'évaluation et de dépréciation.

Provisions pour avantages au personnel

■ Provisions pour retraites

Les engagements concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraites complémentaires sont évalués selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées) et sont provisionnés au bilan à la fois pour le personnel en activité et pour le personnel retraité. Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge actuarielle comptabilisée en charges d'exploitation comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût de l'actualisation, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés ainsi que l'amortissement des écarts actuariels éventuels.

En revanche, les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance extérieur, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

■ Provisions pour autres avantages au personnel

Les engagements relatifs aux médailles du travail sont provisionnés au bilan depuis le 1^{er} janvier 2003 (voir note B.2 ci-dessus). Cette provision est calculée sur la base des salariés présents dans le Groupe à la date de clôture. Elle est évaluée selon la méthode actuarielle progressive (méthode des unités de crédits projetées), en retenant l'ensemble des échelons des médailles.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales sur les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur de la construction. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour grosses réparations sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques de la société et révisé chaque année pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

Les provisions pour litiges concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous traitants, co-traitants ou fournisseurs, ainsi que les provisions pour litiges prud'hommaux.

Les provisions pour autres risques d'exploitation sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques exceptionnels sont destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent.

Frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires

Les primes de remboursement et les frais d'émission des emprunts obligataires sont amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts.

Primes de remboursement des emprunts Oceane

Les primes de remboursement des Oceane sont provisionnées à chaque clôture, au prorata de la durée résiduelle des emprunts, dès lors que le cours de l'action VINCI, à la clôture, est inférieur à la valeur de remboursement de l'obligation.

Conversion des opérations en devises

Les éléments monétaires du bilan consolidé libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou, le cas échéant, au cours de la couverture qui leur est affectée. Les pertes et gains de change latents qui en résultent sont pris en compte dans le résultat financier de l'exercice.

Instruments financiers de change et de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de change sur les opérations commerciales et de la gestion du risque de taux sur l'endettement, le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés, tels que

achats et ventes à terme de devises, *swaps* de devises, achats d'options de change, *swaps* de taux d'intérêt, achats de *caps* et *floors*.

Lorsque les opérations de change ou de taux sont effectuées à des fins de couverture, les profits et pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés de façon symétrique au résultat dégagé sur les éléments couverts.

Dans le cas contraire, lorsque la valeur de marché des produits dérivés utilisés est inférieure à leur valeur initiale, la moins-value latente est comptabilisée selon les cas sous forme de provision pour risques et/ou de provision pour dépréciation.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé de travaux, produits et prestations de services réalisés par les sociétés consolidées au titre de leur activité principale y compris les travaux réalisés par le Groupe pour le compte des concédants sur les ouvrages en concession qui figurent au bilan de VINCI.

Il inclut, après élimination des opérations intra groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
- des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

Dans le secteur des concessions, le chiffre d'affaires comprend les recettes de péages autoroutiers et des ouvrages concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location des fibres optiques d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

- les prestations réalisées pour le compte des sociétés en participation ;
- les redevances diverses et produits perçus pour compte de tiers ;
- les produits de location (location d'immeubles, location d'équipements).

Contrats à long terme

Le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement définie par l'avis 99-08 du Comité de la réglementation comptable.

Pour les chantiers de construction d'un chiffre d'affaires unitaire inférieur à 10 millions d'euros en quote-part, il est considéré, sauf exception, que le résultat pris en compte est représentatif du résultat à l'avancement.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est établie en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable.

Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation des entreprises ainsi que les charges relatives à la participation et à l'intéressement des salariés et au financement des activités du Groupe. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent ou non directement rattachés à l'exploitation, tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture d'entreprises ou de sites industriels, les charges de restructuration et les abandons de créances à caractère financier.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et sont déterminés selon la méthode du report variable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables ne sont pris en

compte que si leur réalisation future est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

Conformément aux règles en vigueur, il n'est pas constaté de fiscalité différée sur l'élimination des résultats de cession internes au Groupe ou des provisions comptabilisées à l'intérieur du Groupe portant sur des titres de filiales consolidées.

Résultat par action

Le résultat non dilué par action correspond au résultat net part du groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte des instruments financiers émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que des obligations convertibles en actions ou les options de souscription d'actions.

C. Informations sectorielles

Les données présentées pour les exercices 2002 et 2001 figurant ci-dessous correspondent aux données pro forma établies selon les principes décrits en note B.3 au paragraphe « Méthodologie d'établissement des comptes pro forma ».

Les tableaux ci-après présentent les informations financières par pôle de métier et par zone géographique.

- Concessions et services : gestion, dans le cadre de contrats de concession, d'affermage ou de services, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de

- stationnement et d'aéroports ; services d'assistance aéroportuaire.
 - Énergies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation.
 - Routes : travaux routiers neufs et de maintenance, production de matériaux, travaux pour l'environnement, démolition, recyclage.
 - Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment, génie civil, travaux hydrauliques, maintenance multitechnique.
- Les données par métier suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers globaux.

1. Chiffre d'affaires

1.1. Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

en millions d'euros	2003	2002	Variation 2003/2002			Pro forma 2001
			à structure réelle	à structure constante*	à changes constants	
Concessions et services	1 895,0	1 850,7	2,4 %	3,0 %	6,4 %	1 462,1
Énergies	3 115,0	3 043,9	2,3 %	0,6 %	2,6 %	2 851,9
Routes	5 338,0	5 209,2	2,5 %	4,6 %	5,1 %	5 498,4
Construction	7 715,6	7 350,2	5,0 %	6,6 %	7,5 %	7 198,5
Immobilier et éliminations	47,2	99,8	—	—	—	161,5
	18 110,8	17 553,8	3,2 %	4,3 %	5,5 %	17 172,4

* Périmètre et changes constants.

Les données ci-dessus sont présentées aux bornes de chaque pôle de métier, avant élimination des opérations réalisées avec les autres pôles.

1.2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

1.2.1. Chiffre d'affaires par pays de destination

en millions d'euros	2003	%	Pro forma 2002	%	Pro forma 2001	%
France	10 998,9	61 %	10 317,6	59 %	10 601,9	62 %
Allemagne	1 457,3	8 %	1 506,7	9 %	1 475,8	9 %
Grande-Bretagne	1 447,9	8 %	1 404,3	8 %	1 116,6	7 %
Benelux	803,0	4 %	820,6	5 %	744,5	4 %
Espagne	336,0	2 %	327,4	2 %	193,3	1 %
Autres pays de l'Union européenne*	1 162,2	6 %	1 034,1	6 %	1 149,8	7 %
Autres pays de l'Europe	154,7	1 %	177,6	1 %		
Europe hors France**	5 361,1	29 %	5 270,7	30 %	4 680,0	27 %
Amérique du Nord	934,7	5 %	1 005,5	6 %	834,5	5 %
Reste du monde	816,1	5 %	960,0	5 %	1 056,0	6 %
Total	18 110,8	100 %	17 553,8	100 %	17 172,4	100 %

* Dont pays entrant en 2004 : 912 millions d'euros en 2003, 796 millions d'euros en 2002 et 733 millions d'euros en 2001.

** Dont zone euro : 2 768 millions d'euros en 2003, 2 807 millions d'euros en 2002 et 2 542 millions d'euros en 2001.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 7,1 milliards d'euros. Il a été pénalisé en 2003 par les effets défavorables des cours de change (essentiellement baisse de la livre sterling et du dollar) qui représentent une perte de chiffre d'affaires de 379 millions d'euros, soit environ 2 points de croissance.

1.2.2. Chiffre d'affaires par pays d'origine

en millions d'euros	2003	%	Pro forma 2002	%	Pro forma 2001	%
France	11 192,3	62 %	10 636,1	61 %	11 073,1	64 %
Allemagne	1 459,7	8 %	1 505,2	9 %	1 531,4	9 %
Grande-Bretagne	1 463,3	8 %	1 368,5	8 %	1 117,5	7 %
Benelux	1 022,7	6 %	1 048,0	6 %	1 077,3	6 %
Espagne	312,1	2 %	270,1	2 %	185,0	1 %
Autres pays de l'Union européenne*	1 188,2	7 %	1 045,8	6 %	848,0	5 %
Autres pays de l'Europe	85,3	0 %	101,4	0 %		
Europe hors France**	5 531,2	30 %	5 339,0	30 %	4 759,2	28 %
Amérique du Nord	907,1	5 %	1 075,8	6 %	847,2	5 %
Reste du monde	480,2	3 %	502,9	3 %	493,0	3 %
Total	18 110,8	100 %	17 553,8	100 %	17 172,4	100 %

* Dont pays entrant en 2004 : 869 millions d'euros en 2003, 729 millions d'euros en 2002 et 658 millions d'euros en 2001.

** Dont zone euro : 3 038 millions d'euros en 2003, 3 060 millions d'euros en 2002 et 2 822 millions d'euros en 2001.

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

<i>en millions d'euros</i>	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier, holdings et éliminations	Total
2003						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	1 895,0	3 115,0	5 338,0	7 715,6	47,2	18 110,8
Excédent brut d'exploitation	782,5	195,7	363,7	449,1	(13,0)	1 777,9
<i>% du chiffre d'affaires</i>	41,3 %	6,3 %	6,8 %	5,8 %	<i>ns</i>	9,8 %
Résultat d'exploitation	599,8	129,2	200,8	221,9	14,2	1 166,0
<i>% du chiffre d'affaires</i>	31,7 %	4,1 %	3,8 %	2,9 %	<i>ns</i>	6,4 %
Résultat net	163,9	53,3	125,5	177,5	21,2	541,4
<i>% du chiffre d'affaires</i>	8,7 %	1,7 %	2,4 %	2,3 %	<i>ns</i>	3,0 %
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement	536,1	137,4	268,7	333,4	101,1	1 376,7
Investissements						
<i>d'exploitation</i>	77,5	71,5	144,9	210,6	21,5	526,1
<i>du domaine concédé</i>	522,0	—	—	3,8	—	525,8
<i>financiers</i>	204,5	2,5	4,7	9,8	0,8	222,2
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	471,3	86,2	158,2	147,7	84,1	947,3
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	69,2	(102,0)	183,9	10,7	(48,9)	113,0
<i>Cash-flow</i> disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	540,4	(15,9)	342,1	158,4	35,2	1 060,3
Bilan						
Immobilisations du domaine concédé	5 017,3	—	0,4	5,9	—	5 023,6
Immobilisations corporelles nettes	299,7	236,4	599,7	730,9	71,8	1 938,5
Provisions pour risques	136,9	191,7	271,2	775,7	243,9	1 619,4
<i>Exploitation</i>	79,1	156,4	223,8	647,8	39,8	1 147,0
<i>Financier</i>	10,0	0,1	0,7	6,8	78,2	95,7
<i>Exceptionnel</i>	47,8	35,3	46,7	121,1	125,9	376,7
Besoin en fonds de roulement	(137,5)	(184,7)	(168,9)	(616,0)	6,1	(1 101,0)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	6 764,6	171,6	566,9	(174,6)	268,0	7 596,5
Endettement financier net (hors actions autodétenues)	(3 233,4)	359,6	476,5	1 136,3	(1 186,4)	(2 447,5)
Effectifs (nombre de salariés)	21 873	25 933	35 072	44 207	428	127 513

<i>en millions d'euros</i>	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier, holdings et éliminations	Total
2002						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	1 850,7	3 043,9	5 209,2	7 350,2	99,8	17 553,8
Excédent brut d'exploitation	776,9	174,8	321,9	394,8	(4,4)	1 664,0
<i>% du chiffre d'affaires</i>	42,0 %	5,7 %	6,2 %	5,4 %	<i>ns</i>	9,5 %
Résultat d'exploitation	566,6	117,8	165,7	212,3	4,9	1 067,3
<i>% du chiffre d'affaires</i>	30,6 %	3,9 %	3,2 %	2,9 %	<i>ns</i>	6,1 %
Résultat net	169,9	75,1	96,3	150,4	(13,9)	477,8
<i>% du chiffre d'affaires</i>	9,2 %	2,5 %	1,8 %	2,0 %	<i>ns</i>	2,7 %
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement	473,6	137,8	237,8	325,9	44,0	1 219,2
Investissements						
<i>d'exploitation</i>	49,6	93,6	150,8	260,6	3,0	557,5
<i>du domaine concédé</i>	406,8	—	—	—	—	406,8
<i>financiers</i>	69,9	23,9	28,5	30,1	1 066,0	1 218,4
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	430,4	57,0	123,3	112,8	41,0	764,6
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	42,6	9,9	21,8	242,8	36,2	353,4
<i>Cash-flow</i> disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	473,1	67,0	145,3	355,6	77,0	1 117,9
Bilan						
Immobilisations corporelles nettes	281,1	235,7	607,2	746,0	56,7	1 926,7
Immobilisations du domaine concédé	4 703,5	—	0,3	2,6	—	4 706,4
Provisions pour risques	105,1	203,5	265,2	782,3	271,9	1 627,9
<i>Exploitation</i>	96,0	161,9	218,0	646,1	45,7	1 167,6
<i>Financier</i>	—	0,1	0,4	12,2	37,1	49,8
<i>Exceptionnel</i>	9,1	41,5	46,8	124,0	189,1	410,5
Besoin en fonds de roulement	(155,1)	(293,5)	(3,5)	(573,2)	(53,6)	(1 078,9)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	6 348,0	68,1	763,6	(93,9)	187,0	7 272,8
Endettement financier net (hors actions autodétenues)	(2 972,7)	391,5	197,6	994,5	(1 291,5)	(2 680,6)
Effectifs (nombre de salariés)	21 104	26 041	34 085	45 691	459	127 380

3. Informations sectorielles spécifiques du pôle concessions et services

<i>en millions d'euros</i>	Cofiroute	VINCI Park	VINCI Infra- structures	VINCI Airports	VINCI Airports Services	VINCI Concessions holding	Total
2003							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	837,3	490,7	80,6	15,3	471,0	—	1 895,0
Excédent brut d'exploitation	577,0	165,0	32,4	1,6	19,4	(12,9)	782,5
<i>% du chiffre d'affaires</i>	68,9 %	33,6 %	40,1 %	10,4 %	4,1 %	ns	41,3 %
Résultat d'exploitation	475,2	117,3	16,4	(1,7)	5,6	(12,9)	599,8
<i>% du chiffre d'affaires</i>	56,7 %	23,9 %	20,3 %	(10,8 %)	1,2 %	ns	31,7 %
Résultat net	150,9	46,9	5,3	2,9	(48,9)	6,8	163,9
<i>% du chiffre d'affaires</i>	18,0 %	9,6 %	6,6 %	18,9 %	(10,4 %)	ns	8,7 %
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement	395,7	113,5	11,2	2,4	9,2	4,0	536,1
Investissements							
<i>d'exploitation</i>	4,6	25,5	0,3	0,7	46,2	0,1	77,5
<i>du domaine concédé</i>	313,0	26,7	179,6	2,8	—	—	522,0
<i>financiers</i>	12,7	6,6	—	—	0,2	185,0	204,5
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	392,1	89,2	11,0	1,7	(26,7)	4,0	471,3
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	3,4	13,0	56,4	(4,9)	(8,4)	9,8	69,2
<i>Cash-flow</i> disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	395,5	102,2	67,4	(3,3)	(35,2)	13,8	540,4
Bilan							
Immobilisations du domaine concédé	2 995,9	789,4	1 198,6	33,0	0,3	—	5 017,3
Immobilisations corporelles nettes	16,6	208,9	1,9	0,8	71,3	0,4	299,7
Provisions pour risques	90,8	20,7	9,0	—	14,3	2,0	136,9
Besoin en fonds de roulement	(38,2)	(101,6)	(10,3)	(0,3)	22,7	(9,8)	(137,5)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	2 886,4*	1 347,8	787,6**	106,6	416,6	1 219,6	6 764,6
Endettement financier net	(1 691,3)	(479,1)	(598,9)	32,6	(304,6)	(192,1)	(3 233,4)
Effectifs (nombre de salariés)	2 048	6 162	343	44	13 276	—	21 873

* Dont 713,1 millions d'euros au titre des sections en cours de construction (essentiellement tunnel VL1 de l'A86 et nouveaux tronçons de l'A85 et de l'A28).

** Dont 360,4 millions d'euros pour le pont de Rion-Antirion en cours de construction et 211,5 millions d'euros pour l'autoroute Chillán-Collipulli mise en service progressivement en 2001 et 2002.

<i>en millions d'euros</i>	Cofiroute	VINCI Park	VINCI Infra- structures	VINCI Airports	VINCI Airports Services	VINCI Concessions holding	Total
2002							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	787,1	484,0	76,1	17,9	485,6	—	1 850,7
Excédent brut d'exploitation	537,0	176,3	36,2	5,8	24,4	(2,8)	776,9
<i>% du chiffre d'affaires</i>	68,2 %	36,4 %	47,6 %	32,4 %	5,0 %	ns	42,0 %
Résultat d'exploitation	424,4	113,6	19,6	2,8	9,0	(2,8)	566,6
<i>% du chiffre d'affaires</i>	53,9 %	23,5 %	25,8 %	15,6 %	1,9 %	ns	30,6 %
Résultat net	141,4	48,0	(6,1)	3,4	(14,0)	(2,8)	169,9
<i>% du chiffre d'affaires</i>	18,0 %	9,9 %	(8,0 %)	19,0 %	(2,9 %)	ns	9,2 %
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement	341,5	119,4	4,9	(29,0)	37,0	—	473,6
Investissements							
<i>d'exploitation</i>	4,6	23,6	1,5	3,3	16,6	—	49,6
<i>du domaine concédé</i>	232,6	41,9	119,4	13,0	—	(0,2)	406,8
<i>financiers</i>	0,1	50,0	—	19,7	0,1	—	69,9
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	337,3	101,5	3,4	(32,4)	20,6	—	430,4
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	55,3	3,9	(9,5)	(3,5)	(3,6)	—	42,6
<i>Cash-flow</i> disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	392,6	105,5	(6,1)	(35,9)	17,0	—	473,1
Bilan							
Immobilisations du domaine concédé	2 865,9	804,8	994,1	38,6	—	—	4 703,5
Immobilisations corporelles nettes	17,9	207,2	2,6	0,8	52,6	—	281,1
Provisions pour risques	67,0	25,3	7,8	1,4	3,6	—	105,1
Besoin en fonds de roulement	(112,6)	(90,9)	47,3	(8,8)	9,9	—	(155,1)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	2 677,9	1 388,6	680,0	117,9	438,7	1 044,9	6 348,0
Endettement financier net	(1 635,9)	(517,7)	(477,0)	34,1	(336,8)	(39,5)	(2 972,7)
Effectifs (nombre de salariés)	1 963	5 581	165	31	13 364	—	21 104

4. Autres informations sectorielles par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	France	Allemagne	Grande-Bretagne	Benelux	Espagne	Autres pays de l'Union européenne*	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
2003										
Immobilisations du domaine concédé	3 914,7	—	46,8	10,3	48,0	689,8	7,8	86,7	219,5	5 023,6
Immobilisations corporelles brutes	2 616,0	308,7	146,2	657,4	83,1	307,1	70,0	246,8	168,3	4 603,6
Amortissements	(1 557,4)	(217,6)	(54,2)	(376,4)	(36,5)	(172,3)	(30,5)	(130,2)	(90,1)	(2 665,2)
Immobilisations corporelles nettes	1 058,6	91,1	92,0	281,0	46,6	134,8	39,5	116,6	78,2	1 938,4
Effectifs	71 648	9 154	7 172	4 640	2 133	8 699	214	14 424	9 429	127 513

2002 pro forma

Immobilisations du domaine concédé	3 806,7	—	13,5	7,0	45,6	506,3	8,2	87,8	231,3	4 706,4
Immobilisations corporelles brutes	2 504,0	318,9	196,5	646,1	71,4	283,8	56,8	299,6	153,8	4 530,9
Amortissements	(1 512,3)	(219,0)	(57,5)	(371,3)	(32,3)	(155,5)	(27,5)	(142,9)	(85,9)	(2 604,2)
Immobilisations corporelles nettes	991,7	99,9	139,0	274,8	39,1	128,3	29,3	156,7	67,9	1 926,7
Effectifs	70 557	9 523	7 249	4 769	1 327	8 521	318	14 914	10 202	127 380

* Y compris pays entrant en 2004.

D. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat d'exploitation

5.1. Répartition des charges d'exploitation par nature

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Achats consommés	4 556,6	4 573,4	4 799,8
Services extérieurs	7 422,7	7 196,1	6 641,7
Frais de personnel	4 737,9	4 644,2	4 375,4
Participation des salariés	48,1	40,1	34,9
Autres charges	332,7	326,1	783,3
	17 098,0	16 779,9	16 635,1

5.2. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Amortissements			
Immobilisations incorporelles	21,4	20,8	19,7
Immobilisations du domaine concédé*	161,3	170,0	73,9
Immobilisations corporelles	419,9	417,8	385,3
Charges à répartir	—	—	21,8
	602,6	608,6	500,8
Dotations (reprises) aux provisions			
Dépréciations d'actifs	(15,4)	2,4	24,7
Risques et charges d'exploitation	24,7	(14,2)	(27,1)
	9,3	(11,8)	(2,4)

* Conformément au changement de présentation mentionné en note B.3. ci-dessus, les dotations aux amortissements de caducité de Cofiroute, préalablement présentées en résultat financier, figurent en amortissements d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2002.

6. Résultat financier

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Frais financiers nets hors intérêts intercalaires*	(222,9)	(220,2)	(186,1)
Intérêts intercalaires	69,9	31,9	33,1
Frais financiers nets	(153,0)	(188,3)	(153,0)
Amortissements de caducité	—	—	(78,6)
Dividendes perçus	33,6	15,7	14,5
Dotations ou reprises aux amortissements et provisions financières	(24,3)	(5,9)	4,6
Résultat de change et divers	19,8	(13,6)	4,3
Total	(124,0)	(192,1)	(208,3)
Reclassement des amortissements de caducité**	—	—	78,6
Total pro forma	(124,0)	(192,1)	(129,7)

* Dont dotations aux provisions pour primes de remboursement des Océane émises en 2001 et 2002 pour 31,7 millions d'euros en 2003, 27,5 millions d'euros en 2002 et 8,6 millions d'euros en 2001.

** Voir note 5.2.

Les frais financiers nets de la période proviennent principalement des concessions, qui représentent un montant de 100,1 millions d'euros (dont 55,3 millions d'euros au titre de Cofiroute) contre 141,2 millions d'euros en 2002 et 134,4 millions d'euros en 2001.

Le changement de modalités de calcul relatif aux intérêts intercalaires effectué par Cofiroute en 2003 et décrit en note B.4. s'est

traduit par un impact positif de 24,1 millions sur le résultat financier de l'exercice 2003. L'incidence de ce changement de modalités de calcul sur le résultat net part du groupe s'élève à 10,2 millions d'euros.

Les dotations et reprises à caractère financier comprennent la dépréciation des titres Toll Collect détenus par Cofiroute pour 12,5 millions d'euros (voir note 35 sur les litiges et arbitrages).

7. Résultat exceptionnel

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Résultat net sur cessions d'actifs	64,5	24,4	56,9
Coûts de restructuration (nets de provisions)	(48,1)	(65,3)	(17,8)
Autres charges et produits exceptionnels (nets de provisions)	(2,9)	48,0	(46,0)
	13,5	7,1	(6,9)

Exercice 2003

Le résultat net sur cessions d'actifs comprend des plus-values dégagées lors de cessions d'actifs immobiliers pour 39 millions d'euros (ancien siège social d'Entreprise Jean Lefebvre pour 11 millions d'euros et siège social de CFE à Bruxelles pour 16 millions d'euros) ainsi que des plus-values sur cession de titres de participation pour 26 millions d'euros.

Les autres charges et produits intègrent :

- une perte de 56,3 millions d'euros destinée à couvrir les engagements financiers pris par Cofiroute sur le projet Toll Collect.

Cette charge a été comptabilisée en complément de la provision pour dépréciation des titres de 12,5 millions d'euros figurant en résultat financier et de la provision pour dépréciation des créances de 1,2 million d'euros figurant en résultat d'exploitation, et porte la perte de Cofiroute sur ce projet à un montant total de 70 millions d'euros (soit un impact sur le résultat net part du groupe de 33 millions d'euros) ;

- des reprises de provision liées notamment à l'évolution favorable d'anciens contentieux.

Exercice 2002

Les coûts de restructuration concernent principalement VINCI Construction et la réorganisation de G+H Montage en Allemagne.

Les autres produits exceptionnels comprennent un produit d'intégra-

tion fiscale sur exercices antérieurs en Grande-Bretagne pour 35,1 millions d'euros et des reprises de provisions suite au dénouement favorable de plusieurs anciens litiges de caractère exceptionnel.

8. Impôts sur les bénéfices

8.1. Analyse de la charge nette d'impôts

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Impôts courants	(236,9)	(205,0)	(176,7)
Impôts différés	2,9	(18,1)	(5,5)
	(234,0)	(223,1)	(182,2)

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt payé par les filiales françaises pour 207 millions d'euros, dont 111 millions d'euros pour Cofiroute (charge identique en 2002), et 60 millions d'euros (contre 10 millions d'euros en 2002) pour la holding VINCI, société tête de groupe fiscal intégré regroupant 556 sociétés en France ;
- l'impôt payé par les filiales étrangères pour 27 millions d'euros.

Il est rappelé que les comptes de la société mère et ceux de ses filiales font, de manière périodique, l'objet de contrôles de la part de l'administration fiscale.

8.2. Taux d'impôt effectif

Les différences constatées au cours des trois derniers exercices entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté sur l'exercice sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	1 055,5	882,2	843,1
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	35,43 %	35,43 %	36,42 %
Impôts théoriques attendus	373,9	312,6	307,1
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	6,6	(21,0)	(11,0)
Incidence des déficits reportables et autres différences temporaires non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	1,9	(22,4)	(48,0)
Différentiel de taux (pays étrangers)	(6,2)	(24,1)	(26,2)
Différences permanentes et divers	(142,3)	(22,0)	(39,6)
Impôts effectivement constatés	(234,0)	223,1	182,3
Taux d'impôt effectif	22,17 %	25,29 %	21,61 %

La rubrique « Différences permanentes et divers » intègre notamment les effets fiscaux induits par des restructurations juridiques internes au Groupe.

8.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2003

<i>en millions d'euros</i>	Actif	Passif	Net
Issus des reports fiscaux déficitaires	14,8	—	14,8
Issus des différences temporaires	106,5	(115,5)	(9,0)
Impôts différés nets comptabilisés	121,2	(115,5)	5,7

8.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine représentent un montant de l'ordre de 300 millions d'euros au 31 décembre 2003 et concernent principalement les filiales allemandes (dont 100 millions au titre de leurs déficits reportables).

9. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre d'actions en circulation pondéré sur la période, y compris les actions propres classées en valeurs mobilières de placement, destinées notamment à être cédées aux salariés dans le cadre d'options d'achat d'actions VINCI.

Le résultat net par action après dilution prend en compte les équivalents actions ayant un effet dilutif pondéré sur l'ensemble de la période. Par ailleurs, le résultat net est corrigé de l'économie de

frais financiers nette d'impôt qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.

La dilution résultant de l'exercice des options de souscription est déterminée, conformément aux principes en vigueur, selon la méthode du rachat d'actions définie par les normes internationales *treasury stock method*.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

2003	Résultat net*	Nombre d'actions	Résultat par action**
Résultat net par action	541,4	83 443 736	6,49
Options de souscription	—	1 763 413	—
Obligations convertibles	31,3	11 308 334	—
Résultat net dilué par action	572,7	96 515 483	5,93
2002	Résultat net*	Nombre d'actions	Résultat par action**
Résultat net par action	477,8	85 019 698	5,62
Options de souscription	—	2 176 980	—
Obligations convertibles	26,6	9 579 075	—
Résultat net dilué par action	504,4	96 775 753	5,21
2001	Résultat net*	Nombre d'actions	Résultat par action**
Résultat net par action	453,5	80 299 357	5,65
Options de souscription	—	2 609 075	—
Obligations convertibles	7,4	2 555 556	—
Résultat net dilué par action	460,9	85 463 988	5,39

* En millions d'euros.

** En euros.

10. Capacité d'autofinancement

Le passage du résultat net des sociétés intégrées à la capacité d'autofinancement se décompose de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Résultat net des sociétés intégrées	637,3	556,8	538,6
Impôts différés	(2,9)	18,1	5,5
Dotations nettes aux amortissements	791,8	720,5	632,9
Dotations nettes aux provisions	36,7	(54,7)	(19,0)
Marge brute d'autofinancement	1 462,8	1 240,7	1 158,0
Résultat sur cessions d'actifs	(86,1)	(21,5)	(61,9)
Capacité d'autofinancement	1 376,6	1 219,2	1 096,2

Les dotations nettes aux amortissements de l'exercice comprennent les dépréciations exceptionnelles des écarts d'acquisitions pour 134 millions d'euros (voir note 12), contre 37 millions d'euros au 31 décembre 2002.

E. Notes relatives au bilan

11. Immobilisations incorporelles

Les variations au cours des exercices 2002 et 2003 s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2001	353,9	(130,3)	223,7
Variations de périmètre	20,4	(26,0)	(5,6)
Augmentations de l'exercice	23,2	(25,4)	(2,2)
Diminutions de l'exercice	(9,1)	7,1	(2,0)
Écarts de conversion	(24,7)	3,1	(21,6)
Valeur au 31/12/2002	363,7	(171,5)	192,3
Variations de périmètre	10,4	(0,4)	10,0
Augmentations de l'exercice	20,4	(23,2)	(2,8)
Diminutions de l'exercice	(13,8)	10,8	(3,0)
Écarts de conversion	(23,0)	3,3	(19,7)
Valeur au 31/12/2003	357,8	(181,0)	176,9

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2003 incluent un montant net de 100 millions de dollars, soit 79,4 millions d'euros, correspondant à la valeur estimée des parts de marché de l'activité assistance cargo de WFS, société acquise en 2001.

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement des fonds de commerce pour 35,3 millions d'euros et des logiciels informatiques pour 23 millions d'euros.

12. Écarts d'acquisition

Les variations au cours des exercices 2002 et 2003 s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2001	1 478,5	(578,3)	900,2
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	140,6	—	140,6
Dotations aux amortissements et provisions	—	(102,3)	(102,3)
Écarts de conversion	(41,8)	15,6	(26,2)
Sorties de périmètre	(0,8)	10,1	9,3
Valeur au 31/12/2002	1 576,5	(654,9)	921,6
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	7,4	—	7,4
Dotations aux amortissements et provisions	—	(184,3)	(184,3)
Écarts de conversion	(42,3)	26,6	(15,7)
Sorties de périmètre	(52,5)	43,2	(9,3)
Valeur au 31/12/2003	1 489,0	(769,3)	719,6

Les nouveaux écarts d'acquisition constatés dans l'exercice concernent essentiellement les acquisitions réalisées par VINCI Park (2,3 millions d'euros) et par VINCI Energies (3,2 millions d'euros).

Les principaux écarts d'acquisition au 31 décembre 2003 sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	Durée résiduelle d'amortissement au 31/12/2003	31/12/2003			31/12/2002
		Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Park (ex-Sogeparc et Finec)	26 ans	412,9	(69,8)	343,1	357,7
VINCI Airports US (WFS/ACAC)	18 ans	136,8	(126,2)	10,5	118,5
Norwest Holst	4 ans	103,1	(82,2)	20,8	28,2
Teerbau GmbH	8 ans	82,8	(44,1)	38,7	44,2
Entreprise Jean Lefebvre	10 ans	74,4	(35,0)	39,3	42,9
TMS	—	49,1	(49,1)	—	38,6
Emil Lundgren AB	16 ans	26,2	(5,3)	21,0	22,3
SEN	18 ans	21,6	(2,6)	19,0	20,0
Carrière de Luché	—	—	—	—	16,6
Autres écarts inférieurs à 10 millions d'euros*	—	582,1	(354,9)	227,2	232,5
	—	1 489,0	(769,3)	719,6	921,6

* En valeur unitaire nette pour chacun des deux exercices.

Une analyse a été réalisée pour identifier les écarts d'acquisition susceptibles de présenter les pertes de valeur les plus significatives. Les tests de valeur effectués ont conduit le Groupe à constater dans ses comptes 2003 une dépréciation exceptionnelle de 134 millions d'euros, dont 93 millions d'euros pour VINCI Airports US et 37 millions d'euros pour TMS.

La valeur d'utilité retenue pour ces deux entités a été déterminée par l'actualisation, aux taux indiqués ci-dessous, des *cash-flows* d'exploitation prévisionnels (excédent brut d'exploitation – impôt normatif – investissements d'exploitation). Ces prévisions ont été établies, pour la période 2004-2005, à partir des prévisions budgétaires internes au Groupe et, pour les années suivantes, sur la base des taux de croissance indiqués ci-dessous.

	Taux d'actualisation après impôts	Taux de croissance* sur prévisions 2006-2008	Taux de croissance** sur valeur terminale
VINCI Airports US (WFS)	8,2 %	3,0 %	2,0 %
TMS	7,8 %	3,0 %	0,0 %

* Du chiffre d'affaires.

** Du cash-flow d'exploitation, tel que défini ci-dessus.

13. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé comprennent à la fois les mises de fonds réalisées par le Groupe dans le cadre de ses engagements de concessionnaire et la valeur immobilisée des ouvrages concédés.

13.1. Variation au cours des exercices 2002 et 2003

<i>en millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2001	6 137,0	(652,1)	5 484,9
Variations de périmètre et autres reclassements	119,1	(32,9)	86,2
Amortissements de caducité*	—	(1 063,0)	(1 063,0)
Acquisitions	460,4	—	460,4
Cessions et diminutions	(41,1)	30,1	(11,0)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(175,2)	(175,2)
Écarts de conversion	(80,4)	4,5	(75,9)
Valeur au 31/12/2002	6 595,0	(1 888,6)	4 706,4
Variations de périmètre et autres reclassements	(75,8)	(1,8)	(77,6)
Acquisitions	577,3	—	577,3
Cessions et diminutions	(64,9)	56,5	(8,4)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(165,0)	(165,0)
Écarts de conversion	(11,2)	2,2	(9,0)
Valeur au 31/12/2003	7 020,4	(1 996,8)	5 023,6

* Conformément au changement de présentation mentionné en note B.3. ci-dessus, les amortissements de caducité de Cofiroute, figurant précédemment au passif du bilan, sont présentés à compter du 1^{er} janvier 2002 en déduction des immobilisations du domaine concédé.

Les investissements de la période concernent principalement Cofiroute pour 317,9 millions d'euros (nouveaux tronçons de l'A85 et de l'A28 et tunnels de l'A86 pour l'essentiel), le pont de Rion-Antirion pour 183,4 millions d'euros et VINCI Park pour 32,8 millions d'euros.

Ces investissements ont été couverts à hauteur de 43,9 millions d'euros par des subventions d'investissement (dont 4,5 millions d'euros pour Cofiroute et 39,4 millions d'euros pour le pont de Rion-Antirion).

13.2. Répartition par activité

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003			31/12/2002	31/12/2001
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Park	1 218,5	(429,1)	789,4	804,9	723,4
Cofiroute	4 494,1	(1 498,2)	2 995,9	2 865,9	3 817,3*
Autres concessions	1 307,8	(69,5)	1 238,3	1 035,5	944,2
	7 020,4	(1 996,8)	5 023,6	4 706,4	5 484,9

* Avant reclassement des amortissements de caducité de Cofiroute en déduction des immobilisations du domaine concédé (1 063 millions d'euros).

14. Immobilisations corporelles

14.1. Variation au cours des exercices 2002 et 2003

<i>en millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2001	4 471,6	(2 549,8)	1 921,8
Variations de périmètre et autres reclassements	10,4	4,3	14,7
Acquisitions	559,7	—	559,7
Cessions	(417,5)	316,4	(101,1)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(421,2)	(421,2)
Écarts de conversion	(93,3)	46,1	(47,2)
Valeur au 31/12/2002	4 530,9	(2 604,1)	1 926,7
Variations de périmètre et autres reclassements	15,1	22,9	38,0
Acquisitions	568,9	—	568,9
Cessions	(442,0)	304,8	(137,2)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(424,4)	(424,4)
Écarts de conversion	(69,2)	35,8	(33,4)
Valeur au 31/12/2003	4 603,7	(2 665,0)	1 938,6

14.2. Répartition par nature

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003			31/12/2002	31/12/2001
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	282,9	(47,6)	235,3	208,2	215,0
Constructions	899,3	(344,2)	555,1	548,1	475,8
Matériels et installations techniques	2 442,5	(1 651,5)	791,0	818,5	814,9
Agencements, mobiliers et matériels de bureau	921,6	(620,9)	300,7	313,5	379,6
Immobilisations en cours	57,4	(0,8)	56,6	38,4	36,5
	4 603,7	(2 665,0)	1 938,7	1 926,7	1 921,8

15. Titres immobilisés

Au 31 décembre 2003, les titres immobilisés se décomposent de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Valeur boursière	Cours de bourse
Titres de participation cotés (ASF)	20,0 %	1 229,0	1 229,2	26,60 euros
TIAP (TBI)	14,9 %	76,8	79,8	67,50 pence
Autres titres de participation (non cotés)	—	152,2	—	—
	—	1 458,0	—	—

L'investissement complémentaire réalisé dans la société ASF en 2003 a représenté un montant de 184,2 millions d'euros (voir A. Faits marquants de l'exercice).

Il convient par ailleurs de rappeler que les titres TBI et ASF sont évalués à leur valeur d'utilité. S'agissant de TBI, une provision pour dépréciation exceptionnelle de 34 millions d'euros avait été comptabilisée au 31 décembre 2001 afin de ramener la valeur de cette participation dans les comptes du Groupe à sa valeur d'utilité, calculée selon la méthode des *cash-flows* actualisés. Elle ressort à 65 pence par action.

16. Titres mis en équivalence

16.1. Variation au cours des exercices 2002 et 2003

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Valeur des titres en début d'exercice	107,3	135,4	117,4
Changement de mode de consolidation	(1,1)	(5,5)	(5,4)
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	0,2	—	—
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	8,6	0,8	1,5
<i>dont concessions et services</i>	<i>4,3</i>	<i>(2,5)</i>	<i>1,6</i>
Dividendes distribués	(4,0)	(4,9)	(5,0)
Variations de périmètre et écarts de conversion	(9,7)	(18,5)	26,8
Valeur des titres en fin d'exercice	101,3	107,3	135,4
<i>dont concessions et services</i>	<i>79,7</i>	<i>86,1</i>	<i>105,2</i>

16.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les titres mis en équivalence au 31 décembre 2003 concernent principalement les sociétés concessionnaires d'infrastructures et aéroportuaires sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable :

- concessions d'infrastructures : tunnel du Prado-Carénage à Marseille (SMTPC), ponts sur le Tage au Portugal (Lusoponte) et ponts

sur la Severn en Grande-Bretagne (Severn River Crossing) ;

- concessions aéroportuaires : aéroports mexicains des groupements Asur (ITA) et GACN (SETA) et société ADP Management, qui détient 10 % de l'aéroport de Pékin et 25 % de l'aéroport de Liège, dans laquelle le Groupe détient une participation de 34 %.

Les principales données financières de l'exercice 2003 (à 100 %) relatives à ces sociétés sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	SMTPC	Lusoponte	Severn River Crossing	ITA (Asur)	SETA (GACN)	ADPM
Pourcentage de détention	31,34 %	30,85 %	35,00 %	24,50 %	37,25 %	34,00 %
Chiffre d'affaires	25,6	69,3	93,1	4,0	2,7	2,2
<i>Quote-part du groupe</i>	<i>8,0</i>	<i>21,4</i>	<i>32,6</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>	<i>0,7</i>
Excédent brut d'exploitation	20,4	59,3	77,9	1,7	2,2	(0,4)
Résultat d'exploitation	14,0	32,6	48,4	0,9	0,4	(0,5)
Résultat courant	7,4	(4,1)	(6,5)	2,8	(7,6)	3,3
Résultat net	7,1	4,0	—	5,3	(4,3)	3,4
Part du groupe dans le résultat net	2,2	1,2	—	1,3	(1,6)	1,2
Capitaux propres au 31/12/2003	10,0	12,4	—	70,5	26,6	134,0
Part du groupe dans les capitaux propres	3,1	3,8	—	17,3	9,9	45,6
Endettement financier net au 31/12/2003	(113,7)	(374,9)	(646,7)	0,6	(40,8)	11,8
Avances d'actionnaires et prêts rémunérés (quote-part VINCI)	—	17,4	4,7	—	12,1	—
Valeur des titres dans les comptes sociaux	5,7	20,2	—	22,3	14,5	43,9

17. Autres immobilisations financières

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Dépôts, cautionnements et créances à long terme	98,9	104,7	221,6
Autres titres immobilisés nets	21,9	21,7	23,4
	120,8	126,4	245,0

Le poste « dépôts, cautionnements et créances à long terme » comprend notamment les dépôts de garantie consentis dans le cadre de contrats de concession et les prêts au personnel.

Les autres titres immobilisés comprennent les titres subordonnés convertibles de SMTPC détenus par le Groupe pour un montant de 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2003.

18. Charges à répartir

Les charges à répartir présentées à l'actif immobilisé du bilan correspondent principalement aux frais d'émission et aux primes de remboursement d'emprunts.

19. Besoin en fonds de roulement

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001	Variations 2003/2002	
				d'exploitation	autres
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	473,7	423,7	405,1	49,6	0,4
Créances d'exploitation	7 579,6	7 431,8	7 676,1	106,2	41,6
Provisions sur créances d'exploitation	(429,0)	(433,5)	(426,1)	(0,1)	4,6
Stocks et créances d'exploitation (I)	7 624,3	7 422,0	7 655,1	155,7	46,6
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	8 725,3	8 500,9	8 353,9	268,7	(44,3)
Besoin en fonds de roulement (I-II)	(1 101,0)	(1 078,9)	(698,7)	(113,0)	90,9

L'amélioration du besoin en fonds de roulement au titre de l'exploitation concerne principalement Eurovia.

Les autres variations de la période comprennent l'incidence des

variations de périmètre et de change ainsi que divers reclassements.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	Échéances		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	473,7	463,7	8,4	1,6
Créances d'exploitation (en valeur nette)	7 150,6	7 054,4	68,7	27,5
Stocks et créances d'exploitation (I)	7 624,3	7 518,1	77,1	29,1
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	8 725,3	8 589,5	79,6	56,2
Besoin en fonds de roulement (I-II)	(1 101,0)	(1 071,4)	(2,5)	(27,1)

20. Créances financières

Les créances financières comprennent notamment les encours financiers et les prêts accordés aux sociétés non consolidées ainsi que les intérêts à recevoir sur les contrats d'échange de taux.

21. Valeurs mobilières de placement

L'évolution des valeurs mobilières de placement est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Actions autodétenues	181,6	187,8	356,2*
Autres valeurs mobilières de placement	3 387,4	2 017,9	1 807,1
	3 569,0	2 205,7	2 163,2

* Dont 195,5 millions d'euros ont fait l'objet d'une annulation en 2002.

Au 31 décembre 2003, les actions autodétenues affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions attribués au management du Groupe sont constituées de 4 001 772 actions, acquises à un prix moyen de 45,52 euros, représentant 4,77 % du capital.

Le Groupe détient en outre 120 500 titres non affectés, qui ont été comptabilisés en diminution des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2003 pour 8 millions d'euros.

560 000 actions ont été acquises durant l'exercice 2003 pour un montant de 36 millions d'euros, au prix moyen de 64,33 euros, dont 420 000 ont fait l'objet d'une annulation (voir note 22).

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées, pour l'essentiel, de titres de créances négociables et de parts de produits de trésorerie (fonds communs de placement ou Sicav).

22. Variation des capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2003 est composé de 83 795 032 actions de 10 euros nominal.

Le 16 décembre, le conseil d'administration de VINCI a décidé de réduire le capital social de VINCI en procédant à l'annulation de 420 000 actions autodétenues. Cette opération s'est traduite par une réduction des capitaux propres de 26,9 millions d'euros (4,2 millions d'euros pour le capital social et 22,7 millions sur la prime d'émission).

Les augmentations de capital de la période correspondent aux actions émises dans le cadre du plan d'épargne groupe pour 41,3 millions d'euros et des levées d'options de souscription sur actions pour 11,8 millions d'euros.

Le changement de méthode relatif à la comptabilisation des engagements au titre des médailles du travail décrit en note B.2. ci-dessus a entraîné une diminution des capitaux propres à l'ouverture de 23,6 millions d'euros.

23. Intérêts minoritaires

Au cours des exercices 2002 et 2003, les intérêts minoritaires ont évolué comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Valeur en début d'exercice	511,9	511,4	482,4
Variations de périmètre	(7,7)	(30,7)	(17,3)
Augmentations de capital souscrites par des tiers	0,2	2,2	5,6
Part des minoritaires sur les résultats de l'exercice	104,5	79,8	86,6
Dividendes distribués	(57,6)	(50,8)	(45,9)
Valeur en fin d'exercice	551,3	511,9	511,4

Au 31 décembre 2003, le montant des intérêts minoritaires de Cofiroute (34,66 % du capital) s'élève à 368,1 millions d'euros (contre 335,7 millions d'euros au 31 décembre 2002) et ceux de CFE (54,62 %) à 90,4 millions d'euros (contre 86 millions d'euros au 31 décembre 2002).

24. Subventions d'investissement

Ce poste comprend les subventions d'investissement reçues dans le cadre de concessions d'infrastructures (dont, au 31 décembre 2003, le pont de Rion-Antirion en Grèce pour 331,2 millions d'euros, Consortium Stade de France pour 127,4 millions d'euros et Cofiroute pour 50,3 millions d'euros). L'augmentation de ce poste en 2003 concerne le pont de Rion-Antirion pour 39,4 millions d'euros et Cofiroute pour 4,5 millions d'euros.

25. Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe provisionne les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraites complémentaires conformément aux méthodes comptables préférentielles instaurées par le règlement R99-02 du Comité de réglementation comptable.

Les engagements de retraites complémentaires de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en trois catégories :

- les engagements portés directement par VINCI ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
 - pour les filiales françaises, il s'agit de régimes généralement fermés, tel que Auxad (antérieurement Compagnie Générale d'Électricité), RTG (antérieurement Saint-Gobain) ou d'autres régimes mis en place en interne dont les bénéficiaires sont aujourd'hui essentiellement des retraités ;
 - pour les filiales allemandes, il existe trois régimes à l'intérieur du

Groupe, dont deux régimes sont désormais fermés : le régime du « Fürsorge » pour les anciens salariés de G+H Montage, fermé en 2001, et le régime des filiales d'Eurovia GmbH, fermé en 1999. Seul subsiste un régime dit de « promesses directes » pour les salariés venant de G+H Montage et de Nickel ;

- les engagements couverts par des assurances. Ils concernent pour l'essentiel le contrat souscrit auprès de la compagnie Cardif, dont bénéficient certains dirigeants du Groupe retraités ou en activité ;
- les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les quatre filiales britanniques VINCI plc (Norwest Holst), Freyssinet UK, Ringway et VINCI Energies UK.

Les engagements de retraite du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France et l'Allemagne. Les provisions sont calculées, pour ces deux pays, sur la base des hypothèses d'actualisation suivantes :

	2003	2002
Taux d'actualisation	4,75 %	5,0 % - 5,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	1,5 % - 2,0 %
Taux de revalorisation salaires	2 % - 3 %	2 % - 3 %
Taux de revalorisation rentes	1,5 % - 2,5 %	1,5 % - 2,0 %
Durée d'activité résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Pour les autres pays, les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité. Ainsi, pour la Grande-Bretagne, les taux d'actualisation et d'inflation retenus par VINCI au 31 décembre 2003 sont respectivement de 5,50 % et 2,0 %, le taux de rendement des fonds investis est de 7,35 %.

Les engagements de retraite (avant effet fiscaux) s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Engagements contractés en France			
Indemnités de départ en retraite	153,6	124,8	113,3
Pensions et compléments de retraite	91,6	80,4	74,5
<i>dont - actifs</i>	57,3	45,3	40,4
<i>- retraités</i>	34,3	35,0	34,1
Total	245,2	205,2	187,8
<i>dont - couvert par des provisions</i>	167,1	161,3	151,9
<i>- couvert par des assurances</i>	55,2	33,3	35,9
Engagements contractés à l'étranger			
Pensions et compléments de retraite	630,5	561,7	523,4
<i>dont - actifs</i>	318,1	277,4	251,7
<i>- retraités</i>	312,5	284,3	271,6
Total	630,5	561,7	523,4
<i>dont - couvert par des provisions</i>	332,5	330,5	320,6
<i>- couvert par des fonds de pension</i>	213,9	167,9	202,7
Engagements totaux	875,7	766,9	711,2
<i>dont - couvert par des provisions</i>	499,6	491,8	472,5
<i>- couvert par des assurances</i>	55,2	33,3	35,9
<i>- couvert par des fonds de pension</i>	213,9	167,9	202,7

Les écarts actuariels (différence entre le montant actualisé des engagements ou des fonds investis, et les montants comptabilisés) s'élèvent à 122 millions d'euros au 31 décembre 2003, dont 68 millions d'euros sont relatifs aux fonds de pension britanniques. Ces écarts actuariels sont amortis sur la durée de vie résiduelle des

salariés en activité (de l'ordre de 15 ans en moyenne), ce qui a représenté une charge de 8,2 millions d'euros en 2003.

Au cours des exercices 2002 et 2003, les provisions pour retraite ont évolué comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002
Valeur en début d'exercice	491,8	472,5
Charge de l'exercice	63,2	45,4
Cotisations	(22,9)	(8,2)
Prestations versées	(21,9)	(25,6)
Écarts de conversion, variations de périmètre et divers	(10,6)	7,8
Valeur en fin d'exercice	499,6	491,8

Sur les trois derniers exercices, les coûts de retraite pris en charge d'exploitation (avant effet fiscal) se décomposent de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Coût des services rendus	(25,1)	(21,3)	(16,9)
Coût de l'actualisation	(39,7)	(39,5)	(37,2)
Rendement des fonds de pension	13,9	17,4	18,8
Amortissement des pertes et gains actuariels	(8,2)	(2,1)	(49,9)
Autres	(4,1)	0,1	(6,8)
Coût net sur la période (avant effet fiscal)	(63,2)	(45,4)	(91,9)

En application de l'avis n° 2004 - A adopté par le comité d'urgence du CNC le 21 janvier 2004, l'incidence de la loi 2003 775 du 21 juillet 2003 (loi Fillon) relative aux indemnités de fin de carrière sera amortie en compte de résultat sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés bénéficiaires (de l'ordre de 15 ans).

L'effet de ce changement de régime s'est traduit par une diminution des engagements du Groupe pour un montant de 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2003, ce qui représente un produit de 0,7 million d'euros par an sur 15 ans.

26. Provisions pour autres avantages au personnel

Comme indiqué en note B.2., les engagements relatifs aux médailles du travail ou primes de jubilé sont couverts par une provision à compter du 1^{er} janvier 2003. Le montant de cette provision au 31 décembre 2003 s'élève à 43,6 millions d'euros, le montant net d'impôts à l'ouverture (23,6 millions d'euros) ayant été comptabilisé en variation des capitaux propres. Ces provisions concernent principalement la France et l'Allemagne.

Elles ont été calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	2003
Taux d'actualisation	4,75 %
Taux d'inflation	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	2 % - 3 %

27. Provisions pour risques

Au cours de la période, les provisions pour risques ont évolué comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2002	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	31/12/2003
Service après-vente	246,6	67,8	(53,5)	(23,8)	(6,5)	230,6
Pertes à terminaison et risques chantiers	312,7	253,3	(204,7)	(17,7)	3,1	346,7
Grosses réparations	148,6	42,1	(51,4)	(2,8)	0,2	136,7
Litiges	261,7	92,0	(64,5)	(25,0)	0,8	265,0
Autres risques d'exploitation	198,1	122,8	(117,3)	(7,7)	(28,1)	167,9
Risques d'exploitation	1 167,7	578,0	(491,3)	(77,0)	(30,5)	1 146,9
Risques financiers	49,8	46,6	(4,7)	(5,7)	9,7	95,7
Restructuration	71,6	32,7	(33,8)	(8,8)	(0,6)	61,0
Autres risques exceptionnels	338,9	147,9	(73,8)	(98,6)	1,2	315,7
Risques exceptionnels	410,5	180,6	(107,6)	(107,4)	0,6	376,7
	1 628,0	805,2	(603,6)	(190,1)	(20,2)	1 619,3

Les autres reprises sont principalement liées au dénouement favorable de plusieurs contentieux à l'international. Par ailleurs, dans la rubrique « Autres risques exceptionnels », les provisions pour litiges s'élèvent à environ 80 millions d'euros au 31 décembre 2003. Ce montant comprend notamment l'incidence des litiges décrits en note 35 « Litiges et arbitrages ».

28. Endettement financier net

28.1. Endettement financier net par nature

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Prêts subordonnés à durée indéterminée	(10,1)	(15,6)	(19,2)
Emprunts obligataires	(4 781,7)	(4 126,6)	(2 942,3)
<i>dont emprunts obligataires convertibles (Océane)</i>	<i>(1 017,8)</i>	<i>(1 017,8)</i>	<i>(517,5)</i>
Autres emprunts et dettes financières	(1 380,5)	(1 118,6)	(1 041,2)
I - Dettes financières à long terme	(6 172,3)	(5 260,8)	(4 002,7)
Découverts bancaires et autres dettes financières à court terme	(604,2)	(598,0)	(1 274,7)
II - Endettement brut	(6 776,5)	(5 858,8)	(5 277,4)
Créances financières	283,5	262,3	296,4
Valeurs mobilières de placement hors actions propres	3 387,4	2 017,9	1 807,1
Disponibilités	658,2	898,0	746,0
III - Endettement financier net	(2 447,5)	(2 680,6)	(2 427,9)
Actions autodétenues	181,6	187,8	356,2*
IV - Endettement financier net après autodétention	(2 265,8)	(2 492,9)	(2 071,7)

* Dont 195,5 millions d'euros ont fait l'objet d'une annulation en 2002.

28.2. Détail des dettes financières à long terme

A. Emprunts obligataires

	Devise	Nominal au 31/12			Échéance	Taux avant couverture	Couverture au 31/12/2003	
		2003	2002	2001			% du nominal couvert	Nature du taux après couverture
<i>en millions d'euros</i>								
VINCI SA - Oceane								
Oceane juillet 2001	EUR	517,5	517,5	517,5	janv. 2007	1 %	100 %	variable
Oceane avril 2002	EUR	500,3	500,3	—	janv. 2018	2 %	—	fixe
VINCI SA - Autres emprunts obligataires								
Emprunt juillet 2002	EUR	1 000,0	850,0	—	juil. 2009	5,875 %	55 %	variable/fixe
Emprunt ex-GTM 1998	EUR	137,2	137,2	137,2	juin 2005	5,20 %	100 %	variable
Cofiroute								
Emprunt mars 1993	EUR	152,4	152,4	152,4	sept. 2005	8,20 %	—	fixe
Emprunt décembre 1995	EUR	243,9	243,9	243,9	déc. 2006	7,50 %	—	fixe
Emprunt juillet 1996	EUR	304,9	304,9	304,9	juil. 2007	6,80 %	—	fixe
Emprunt novembre 1997	EUR	350,6	350,6	350,6	nov. 2008	5,90 %	—	fixe
Emprunt novembre 1999	EUR	300,0	300,0	300,0	nov. 2009	6,00 %	100 %	variable
Emprunt octobre 2001	EUR	300,0	300,0	300,0	oct. 2016	5,875 %	50 %	variable/fixe
Emprunt avril 2003	EUR	600,0	—	—	avr. 2018	5,25 %	100 %	variable
Autres	EUR	19,1	72,6	143,1	—	—	—	—
VINCI Infrastructures								
SCDI - 1998 *	CAD	100,0	98,4	116,0	sept. 2031	6,17 %	—	fixe
Autopista Del Bosque - 2001	UF	175,8	175,9	219,8	mars 2021	7,405 %	—	fixe
Autres emprunts et intérêts courus	—	80,1	122,9	156,9	—	—	—	—
Total emprunts obligataires	—	4 781,7	4 126,6	2 942,3	—	—	—	—

* Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 49,9 %).

▫ **Obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane)**

Les caractéristiques des deux emprunts Oceane émis par VINCI sont les suivantes :

	Oceane juillet 2001	Oceane avril 2002
Montant	517 500 000 euros	500 250 060 euros
Nombre d'obligations	5 750 000	5 558 334
Nominal	90 euros	90 euros
Date d'échéance	1 ^{er} janvier 2007	1 ^{er} janvier 2018
Coupon annuel	1 %	2 %
Taux de rendement actuariel brut	4,35 %	3,875 %
Date et parité de conversion	à tout moment, à raison d'une action pour une obligation	à tout moment, à raison d'une action pour une obligation
Prix de remboursement à l'échéance	108,12 euros ; prime 20,13 %	125,46 euros ; prime 39,4 %
Amortissement anticipé au gré de VINCI	à compter du 1 ^{er} janvier 2005, si le cours de l'action dépasse 130 % du prix de remboursement anticipé assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qui aurait été obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit un taux actuariel de 4,35 %	à compter du 1 ^{er} janvier 2006, si le cours de l'action dépasse 125 % du prix de remboursement anticipé assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qui aurait été obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit un taux actuariel de 3,875 %
Amortissement anticipé au gré des investisseurs	—	les 2 mai 2006, 2 mai 2010 et 2 mai 2014 au prix de remboursement anticipé
Obligations converties au 31/12/03	—	—

▫ **Emprunts obligataires émis en 2003**

VINCI a émis le 7 mai 2003 une tranche obligataire complémentaire de 150 millions d'euros, assimilable à l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis le 22 juillet 2002, qui avait fait l'objet d'une première tranche complémentaire de 250 millions d'euros le 27 novembre 2002. L'emprunt constitué de ces trois tranches est assorti des conditions suivantes :

- montant : 1 milliard d'euros ;
- date d'échéance : 22 juillet 2009 ;
- coupon annuel : 5,875 % ;
- notation : identique à celle de VINCI, soit BBB+ /stable par Standard & Poor's et Baa1 /stable par Moody's ;

- prix d'émission : 99,58 % pour la souche primaire émise en juillet 2002 ; 102,554 % pour la tranche complémentaire de novembre 2002 ; 106,156 % pour la tranche complémentaire de mai 2003.

Cofiroute a émis le 30 avril 2003 un emprunt obligataire de 600 millions d'euros venant à échéance le 30 avril 2018. Le prix d'émission a été fixé à 99,31 % du nominal et le coupon à 5,25 %. Cet emprunt est assorti de la même notation que celle de Cofiroute, soit A+ /stable par Standard & Poor's.

B. Autres emprunts et dettes financières

Ces emprunts sont principalement représentés par des prêts syndiqués et des prêts accordés par diverses institutions financières (BEI notamment) dans le cadre de concessions d'ouvrages.

Le détail des emprunts de nominal supérieur à 50 millions d'euros est donné dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	Devise	Nominal au 31/12			Échéance	Taux avant couverture	Couverture au 31/12/2003	
		2003	2002	2001			% du nominal couvert	Nature du taux après couverture
VINCI SA								
Prêt syndiqué avril 2000	EUR	22,0	22,0	22,0	avril 2005	variable	100 %	fixe
Prêt syndiqué avril 2000	EUR	37,8	37,8	37,8	avril 2005	5,60 %	—	fixe
Prêt syndiqué avril 2000	EUR	47,3	47,3	47,3	avril 2005	variable	—	variable
Cofiroute								
BEI mars 2002	EUR	75,0	75,0	—	mars 2027	variable	—	variable
BEI décembre 2002	EUR	50,0	50,0	—	juin 2027	variable	—	variable
BEI mars 2003	EUR	75,0	—	—	mars 2018	4,92 %	—	fixe
VINCI Infrastructures								
Gefyra - BEI 2001	EUR	320,0	220,0	120,0	déc. 2025 à nov. 2028	variable	100 %	fixe
Stade de France - 1998*	EUR	60,8	65,3	69,6	juil. 2013	5,28 %	—	fixe
Autres** et intérêts courus	—	692,8	601,3	744,6	—	—	—	—
Total autres emprunts et dettes financières	—	1 380,5	1 118,6	1 041,2	—	—	—	—

* Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 66,67 %).

** Montants unitaires de nominal inférieur à 50 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, ce poste inclut les dettes relatives aux locations-financement pour un montant total de 142 millions d'euros et les emprunts bancaires de VINCI Park pour un montant total de 197 millions d'euros.

C. Répartition par devise des dettes financières à long terme

en millions d'euros	31/12/2003		31/12/2002		31/12/2001	
Euro	5 714,3	92,6 %	4 758,6	90,5 %	3 381,8	84,5 %
Peso chilien	194,0	3,1 %	186,4	3,5 %	231,6	5,8 %
Dollar canadien	115,0	1,9 %	118,4	2,3 %	146,2	3,7 %
Livre sterling	100,9	1,6 %	86,6	1,6 %	95,2	2,4 %
Dollar américain	25,3	0,4 %	85,7	1,6 %	131,8	3,3 %
Autres	22,8	0,4 %	25,1	0,5 %	16,1	0,4 %
Total	6 172,3	100,0 %	5 260,8	100,0 %	4 002,7	100,0 %

L'encours de la dette en pesos chiliens correspond, pour l'essentiel, à l'emprunt obligataire de la société concessionnaire Autopista Del Bosque (176 millions d'euros au 31 décembre 2003). Cet emprunt est indexé sur l'évolution de l'inflation locale, dont l'incidence est ressortie à 1,7 million d'euros sur l'exercice.

28.3. Analyse de la liquidité du Groupe

A. Maturité des dettes financières

en millions d'euros	31/12/2003			31/12/2002	31/12/2001
	Concessions et services	Autres métiers	Total		
Dettes financières à court terme	20,6	583,6	604,2	598,0	1 274,7
Dettes financières à long terme	3 481,5	2 690,8	6 172,3	5 260,8	4 002,7
Échéances à moins d'un an	152,2	151,2	303,5	217,7	172,4
Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus	111,5	292,9	404,4	201,4	123,4
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus	1 014,4	596,6	1 611,0	1 622,6	1 331,4
Échéances à plus de 5 ans et à 10 ans au plus	565,2	1 052,5	1 617,7	1 752,7	1 355,9
Échéances à plus de 10 ans	1 636,9	525,0*	2 161,9	1 424,5*	737,9
Échéances non définies	1,4	72,5	73,9	41,8	281,7
Endettement brut	3 502,2	3 274,4	6 776,5	5 858,8	5 277,4

* Dont 500,3 millions d'euros correspondent à l'Océane 2018 émise en avril 2002, pour laquelle les souscripteurs détiennent une option de remboursement anticipé exerçable en 2006, 2010 et 2014.

Au 31 décembre 2003, la maturité moyenne de la dette à long terme du Groupe est de 8,5 années. Elle est de 10 années pour la dette du pôle concessions et services.

Au 31 décembre 2003, la dette relative aux contrats de location-

financement s'élève à 142 millions d'euros, dont 28 millions d'euros à moins d'un an, 65 millions d'euros de un à cinq ans et 49 millions d'euros à plus de cinq ans.

B. Analyse des excédents de trésorerie

Les excédents de trésorerie des sociétés têtes de pôle et des principales filiales détenues à 100 % sont remontés, au travers d'un système de *cash pooling*, vers la holding qui en assure la redistribution à celles qui ont des besoins et place ou emprunte le solde sur les marchés financiers. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser les ressources financières au meilleur coût et de suivre au plus près l'évolution de la trésorerie des principales entités du Groupe.

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité

voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital.

Au 31 décembre 2003, les excédents de trésorerie placés en valeurs mobilières de placement représentent un montant total de 3 387 millions d'euros, dont 2 249 millions d'euros pour la holding, le solde étant constitué par les placements des filiales françaises et étrangères non intégrées dans le *cash pooling* (dont 816 millions d'euros pour Cofiroute).

C. Programme de billets de trésorerie et lignes de crédit confirmées non utilisées

VINCI dispose d'un programme de billets de trésorerie de 700 millions d'euros pour assurer son financement à court terme. Ce programme, noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's, était utilisé à hauteur de 19 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Cofiroute, pour sa part, dispose d'un programme de 300 millions d'euros, noté A-1. Il n'était pas utilisé au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, VINCI dispose de lignes de crédit confirmées pour un montant de l'ordre de 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2003, dont aucune n'était utilisée à cette date. Cofiroute dispose pour sa part de lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant de 252 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Le profil de maturité de ces lignes de crédit confirmées est le suivant :

en millions d'euros	31/12/2003	Échéances		
		< 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 5 ans
VINCI	1 454	403	605	446
Cofiroute	252	107	145	—

Une part des lignes de VINCI, pour un montant de 1 179 millions d'euros au 31 décembre 2003, font l'objet des clauses contractuelles usuelles (*covenants*) attachées à ce type de financement, portant sur le respect par le Groupe de certains ratios (niveau minimum de capitaux propres, endettement net/excédent brut d'exploitation,

excédent brut d'exploitation/frais financiers). Au 31 décembre 2003, l'ensemble de ces ratios était respecté. Il n'existe pas, en revanche, de clauses en relation avec la notation de VINCI. Les lignes de crédit confirmées de Cofiroute ne contiennent, quant à elles, aucune clause liée aux ratios financiers ou à la notation de la société.

D. Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières lié à l'existence de covenants financiers

En règle générale et à l'exception des lignes de crédit décrites ci-dessus, les contrats d'emprunts obligataires ou bancaires des entités du Groupe ne contiennent pas de clauses faisant référence à des ratios financiers dont le non-respect constituerait un cas d'exigibilité anticipée ou qui pourraient conditionner le niveau des marges applicables. Les contrats faisant exception représentent, au 31 décembre 2003, un encours d'environ 185 millions et concernent des prêts bancaires accordés à VINCI SA et à CFE, filiale de VINCI

Construction détenue à 45 %. Au 31 décembre 2003, l'ensemble des ratios relatifs à ces emprunts étaient respectés.

Par ailleurs, les contrats d'emprunts obligataires ou bancaires du Groupe ne sont pas assortis de clauses en relation avec la notation de VINCI ou de la filiale emprunteuse, dont le non-respect constituerait un cas d'exigibilité anticipée ou qui pourraient conditionner le niveau des marges applicables.

29. Gestion des risques de marché

La gestion des risques de marché au sein du Groupe se fait en collaboration entre les pôles concernés et les services spécialisés de la holding qui en assurent la mise en place et la gestion.

Dans le cas particulier de Cofiroute, filiale à 65 % disposant de ressources propres, une coordination des politiques de gestion a été mise en

place au niveau des directions financières respectives.

Pour couvrir son exposition aux risques de marché, le Groupe utilise majoritairement des produits dérivés, qui revêtent principalement la forme d'opérations classiques ou à risques maîtrisés.

29.1. Risque de taux

VINCI ayant principalement fait appel aux marchés obligataires pour assurer le financement à long terme de ses opérations de concessions, il ressort – avant couverture de taux – une part de dette à taux fixe prépondérante (83 % au 31 décembre 2003).

En matière de couverture du risque de taux, le Groupe pratique une politique prudente et adaptée au profil long terme de ses activités de concessions, tout en cherchant à optimiser la structure de sa dette au moyen d'opérations de couverture décrites au paragraphe B. ci-après.

A. Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe et taux variable

La répartition de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après effets des instruments de couverture, est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2003			31/12/2002		
	Encours	%	Taux	Encours	%	Taux
Taux fixe	5 121,6	83 %	5,66 %	4 402,8	84 %	5,63 %
Taux variable	1 050,7	17 %	3,06 %	858,0	16 %	3,65 %
Total avant couverture	6 172,3	100 %	5,22 %	5 260,8	100 %	5,30 %

en millions d'euros	31/12/2003			31/12/2002		
	Encours	%	Taux	Encours	%	Taux
Taux fixe	3 267,7	53 %	5,86 %	3 385,3	64 %	5,79 %
Taux variable	2 904,6	47 %	2,96 %	1 875,5	36 %	3,10 %
Total après couverture	6 172,3	100 %	4,50 %	5 260,8	100 %	4,83 %

En portant la part de sa dette à taux variable à 47 % après couverture contre 36 % à fin 2002, VINCI a pu en partie profiter de la baisse des taux d'intérêt en 2003. Le taux moyen de la dette au 31 décembre

2003 a pu ainsi être abaissé de 5,22 % l'an avant couverture à 4,50 %, ce qui a permis d'atténuer l'effet négatif de la baisse des taux sur la rémunération des placements du Groupe.

B. Détail des dérivés de taux

La répartition par maturité des différentes opérations de couverture de taux au 31 décembre 2003, sans tenir compte des éventuelles compensations de risques symétriques, est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	Échéances		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux emprunteurs taux variable	3 474,9	3,8	1 571,1	1 900,0
Swaps de taux emprunteurs taux fixe	2 640,3	440,1	1 373,6	826,6
Caps-achats	311,0	—	311,0	—
Caps-ventes	30,5	—	30,5	—
Floors-ventes	125,0	—	125,0	—
Collars	28,7	5,3	23,4	—
Total	6 610,4	449,2	3 434,6	2 726,6

L'affectation des principales opérations de couverture est décrite en note 28.2, paragraphes A et B.

C. Sensibilité des charges financières à l'évolution des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2003, l'endettement financier à taux variable du Groupe, après couverture, s'élève à 3,5 milliards d'euros et se décompose comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003
Dettes financières à long terme à taux variable après couverture	2 904,6
Découverts bancaires et autres dettes à court terme	604,2
Total des dettes financières à taux variable après couverture	3 508,8

Sur la base de cette position, une variation à la hausse de 1 % des taux d'intérêt représenterait une charge financière supplémentaire de 35 millions d'euros. Il est à noter toutefois que cette hausse des taux

se traduirait, en sens inverse, par une augmentation de la rémunération des excédents de trésorerie du Groupe, lesquels s'élevaient à 4 329 millions d'euros au 31 décembre 2003.

29.2. Risque de change

A. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. Les contrats facturés en devises donnent généralement lieu à des dépenses dans la même devise. Cela concerne particulièrement les chantiers exécutés à l'étranger, dont la part des dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part des dépenses en euros. Il convient, en outre, de souligner que l'activité

consolidée de VINCI est réalisée à hauteur d'environ 75 % dans la zone euro. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est limitée.

Par ailleurs, VINCI peut se trouver exposé au risque de change au travers des financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères.

B. Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales et financières s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Montants notionnels 31/12/2003	Montants notionnels 31/12/2002
Contrats de change à terme		
Dollar américain	25,2	25,9
Livre sterling	88,3	89,0
Autres devises	36,0	14,1
Total des contrats de change à terme	149,5	129,0
<i>Dont achats à terme</i>	<i>6,0</i>	<i>24,9</i>
<i>ventes à terme</i>	<i>143,5</i>	<i>104,1</i>
Options de change	74,3	32,6
Swaps de change	46,5	121,0
Total des instruments de change	270,3	282,5

29.3. Risque sur actions

L'exposition du Groupe aux risques des marchés actions est de deux sortes :

- dans le cadre de sa stratégie de développement, VINCI a acquis des participations dans des sociétés cotées, qui ne sont pas consolidées dans les comptes du Groupe. Il s'agit de TBI, dans laquelle VINCI détient une participation de 14,9 %, et des ASF, dans laquelle VINCI détient une participation de 20,0 % ;
- au titre des plans d'options sur actions attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe, VINCI détenait, au 31 décembre 2003, 4,1 millions de ses propres actions.

A. Opérations liées au développement

■ Position au bilan

L'exposition au titre des participations détenues dans TBI et ASF est la suivante :

au 31/12/2003	Nombre de titres	Valeur nette comptable		Valeur de marché		Sensibilité à une baisse de 10 % du cours de clôture* (en M€)
		par action	globale (en M€)	par action (cours de clôture)	globale (en M€)	
TBI	83 250 000	0,65 £	76,8	0,675 £	79,8	(5,0)
ASF	46 211 250	26,60 €	1 229,0	26,60 €	1 229,2	(122,7)

* Différence entre la valeur nette comptable au 31 décembre 2003 et la valeur de marché à cette date, décotée de 10 %.

Il est rappelé que les valeurs de marché des titres ASF et TBI ne sont pas jugées par le Groupe comme seules représentatives de leur valeur d'utilité. Pour cette raison, les montants de sensibilités ci-dessus sont donnés à titre purement indicatif et ne représentent pas l'impact potentiel sur les comptes du Groupe d'une telle variation.

■ Produits dérivés sur actions

Afin de se couvrir contre une hausse du prix de l'action ASF dans le cadre d'un renforcement éventuel de sa participation, VINCI a conclu le 2 septembre 2003 un contrat d'échange de flux financiers de sous-jacent ASF. D'un montant notionnel de 260 millions d'euros représentant un équivalent d'environ 9,8 millions d'actions ASF, ce contrat se termine au plus tard le 2 septembre 2005 et exclut toute livraison physique de titres ASF à VINCI.

VINCI paye ou reçoit les variations de cours de l'action ASF par rapport à un cours de référence de 26,64 euros fixé au contrat, lors de son dénouement par amortissements successifs. Parallèlement, VINCI reçoit le cas échéant des dividendes calculés sur l'équivalent actions et paie une charge financière indexée sur l'Euribor 1 mois capitalisé.

Sur la base du cours de l'action ASF au 31 décembre 2003, la valorisation de ce contrat d'échanges de flux financiers fait apparaître une perte de valeur de 8,5 millions d'euros à cette date, laquelle a été entièrement provisionnée dans les comptes de l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à une vente d'option de vente (Put) sur l'action ASF portant sur un notionnel de 250 000 titres à un prix d'exercice de 26 euros.

Cette option représente un engagement potentiel d'achat d'actions ASF d'un montant de 6,5 millions d'euros, à échéance février 2004.

L'exposition relative à ces deux instruments est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

au 31/12/2003	Nombre de titres ASF sous-jacent	Cours de référence de l'engagement	Notionnel (en M€)	Cours de clôture 31/12/2003	Valeur de marché (en M€)	Sensibilité à une baisse de 10 % du cours de clôture (en M€)
Contrat d'échange de flux financiers	9 822 296	26,64 €	260,0	26,41 € *	(8,5)	(33,7)
Put	250 000	26,00 €	6,5	26,60 €	0,1	(0,4)

* Sur ce contrat, le cours de clôture de référence est le cours moyen pondéré de la séance.

B. Opérations sur actions propres

Au titre des plans d'options sur actions attribuées au management, VINCI détenait 4 122 272 actions propres au 31 décembre 2003.

Ces actions sont affectées, à hauteur de 4 001 772 titres, à la couverture d'options d'achat d'actions. Une baisse de 10 % du cours de l'action VINCI par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2003 n'au-

rait aucun impact sur le résultat du Groupe, compte tenu de la valeur au bilan de ces actions.

Le solde de 120 500 actions propres non affectées a été inscrit en diminution des capitaux propres, pour un montant de 8 millions d'euros. Une baisse de l'action VINCI n'aurait donc, au titre de ces actions, aucun impact sur le résultat du Groupe.

29.4. Risque de contrepartie

La politique du Groupe est de diversifier ses contreparties (banques, institutions financières) pour éviter les risques de concentration. Ainsi, VINCI contrôle les risques de crédit associés à ses instruments financiers par des limites d'investissement en fonction de la notation des contreparties.

Les excédents de trésorerie du Groupe placés en valeurs mobilières de placement représentent un montant de 3 387 millions d'euros au 31 décembre 2003. Sur ce total, le montant géré directement par la

holding s'élève à 2 249 millions d'euros. La politique du Groupe est de placer ses excédents de trésorerie sur des instruments financiers monétaires négociés exclusivement avec des contreparties de premier plan et préalablement autorisées par les directions financières des entités du Groupe. Cette politique s'applique également pour les instruments dérivés hors bilan.

30. Valeur de marché des instruments financiers

30.1. Valeur de marché

Les instruments financiers du Groupe et leurs valeurs de marché estimées sont les suivants :

Actifs <i>en millions d'euros</i>	31/12/2003 Valeur au bilan	31/12/2003 Valeur de marché*
Titres de participation cotés (ASF)	1 229,0	1 229,2
TIAP (TBI)	76,8	79,8
Titres de participation non cotés	152,2	152,2
Titres de participation (I)	1 458,0	1 461,2
Titres de transaction (Sicav, TCN...)	3 387,4	3 388,5
Actions autodétenues	181,6	262,7
Valeurs mobilières de placement (II)	3 569,0	3 651,2
Total portefeuilles titres (I+II)	5 027,0	5 112,4
Créances financières	283,5	283,5
Disponibilités	658,2	658,2
Total actifs	5 968,7	6 054,1

* Valeur incluant les coupons courus inscrits au bilan.

Passifs <i>en millions d'euros</i>	31/12/2003 Valeur au bilan	31/12/2003 Valeur de marché*
Titres subordonnés à durée indéterminée	10,1	10,1
Emprunts obligataires	4 781,7	4 938,2
Autres emprunts et dettes financières	1 380,5	1 387,7
Dettes financières à long terme	6 172,3	6 336,0
Découverts bancaires et autres dettes à court terme	604,2	604,2
Total passifs	6 776,5	6 940,2

* Valeur incluant les coupons courus inscrits au bilan.

Hors bilan <i>en millions d'euros</i>	31/12/2003 Valeur au bilan*	31/12/2003 Valeur de marché**
Swaps de taux d'intérêt	90,9	113,2
Options de taux (cap, floor, collar)	(0,8)	(1,7)
Contrats de change à terme	—	12,4
Swaps de devise	—	(4,2)
Options de change	—	(1,5)
Options sur actions	0,1	0,1
Contrat d'échange de flux financiers	(8,5)	(8,5)
Total hors bilan	81,7	109,7

* Actif : (+) ; Passif : (-).

** Valeur incluant les montants inscrits au bilan.

30.2. Hypothèses et méthodes retenues

Les valeurs de marché estimées ont été déterminées soit à partir de valorisations fournies par les contreparties bancaires, soit en utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées. Les valeurs de marché ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture, le 31 décembre 2003, sur les marchés organisés ou de gré à gré.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

■ Titres de participation et valeurs mobilières de placement

La valeur de marché des titres de participation cotés et des valeurs mobilières de placement a été déterminée par référence aux cours de clôture du 31 décembre 2003.

La valeur de marché des titres de participation non cotés a été estimée à la valeur d'utilité représentée par leur valeur comptable.

■ Créances financières

La valeur de marché correspond à la valeur faciale de la créance.

■ Disponibilités

La valeur inscrite au bilan est considérée comme la valeur de marché du fait du caractère court terme et liquide de ces éléments.

■ Dettes financières

Pour les emprunts cotés, la valeur de marché a été déterminée sur la base du cours coté des obligations à la date de clôture. Pour les emprunts non cotés et les dettes financières à taux fixe, la valeur de marché a été déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs en fonction des taux d'intérêt au 31 décembre 2003, tenant compte du risque de crédit. Pour les dettes à taux variable, la valeur de marché correspond à la valeur faciale de la dette.

Pour les dettes à court terme et les dettes dont les montants restant dus sont inférieurs à 1 million d'euros au 31 décembre 2003, la valeur de marché est représentée par la valeur comptable.

■ Instruments financiers de taux, de change et sur actions

La valeur de marché des opérations de taux, de change et sur actions (*swaps* de taux ou de devise, options de taux, contrats de change à terme, option sur actions ASF) a été estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou des modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché au 31 décembre 2003.

■ Contrat d'échange de flux financiers

La valeur de marché du contrat d'échange de flux financiers de sous-jacent ASF a été déterminée à partir du cours moyen pondéré de l'action ASF au 31 décembre 2003, d'une estimation du dividende qui sera versé par ASF au titre de l'exercice 2003 et de la courbe des taux d'intérêt au 31 décembre 2003. La valeur de marché des flux financiers échangés a été modélisée sur la base d'hypothèses prudentes.

31. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés mises en équivalence décrites en note 16.

32. Engagements hors bilan, échéances des obligations contractuelles et autres engagements

VINCI a défini et mis en œuvre des procédures en vue de recenser ses engagements hors bilan et d'en connaître la nature et l'objet.

Ces procédures prévoient la transmission au Groupe, par les filiales consolidées, des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garanties) ;
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages) ;
- garanties solidaires des associés des sociétés de personnes non consolidées ;
- autres engagements.

Les engagements mentionnés dans cette note comprennent tous les engagements hors bilan identifiés par le Groupe comme significatifs ou susceptibles de le devenir, à l'exception des engagements sur instruments financiers décrits en note 29 et des écarts actuariels sur engagements de retraite décrits en note 25.

32.1. Engagements donnés (hors contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement)

Ils s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Sûretés personnelles	4 179,7	4 133,4	4 020,8
Sûretés réelles	783,6	606,2	539,0
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées	262,5	95,2	272,2
Autres engagements	120,1	146,8	115,3
	5 345,9	4 981,6	4 947,3

Répartition des engagements donnés par pôle de métier au 31 décembre 2003

<i>en millions d'euros</i>	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Garanties solidaires des associés	Autres engagements	Total
Concessions et services	94,1	651,6	—	12,2	757,9
Énergies	264,3	6,5	0,7	3,7	275,2
Routes	977,1	26,4	242,4	8,6	1 254,5
Construction	2 235,2	99,1	19,4	35,3	2 389,0
Immobilier et holdings	609,0	—	—	60,3	669,3
	4 179,7	783,6	262,5	120,1	5 345,9

Sûretés personnelles (avals, cautions et garanties)

Ces montants s'analysent de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002
Bonne exécution	1 461,2	1 977,6
Retenue de garantie	1 251,2	1 043,2
Paiement à terme des sous-traitants	483,8	534,9
Paiement à terme des fournisseurs	8,8	78,2
Soumission	51,9	64,2
Dettes financières à long terme	—	28,1
Découverts bancaires	6,2	22,5
Autres	916,6	384,7
Total sûretés personnelles	4 179,7	4 133,4

Les sûretés personnelles données comprennent principalement les engagements sur marchés de travaux en cours d'exécution. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe, en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que ces engagements ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

En outre, il est rappelé qu'en contrepartie des engagements donnés, le Groupe gère un carnet de commandes fermes et acceptées par les clients, les engageant, en vertu des conditions contractuelles, à régler les travaux au fur et à mesure de leur réalisation.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties biennales et décennales. Ces garanties donnent lieu à la constitution de provisions pour risques qui sont évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

Des sûretés réelles ont été octroyées à hauteur de 783,6 millions d'euros en garantie des financements obtenus, dont 643,6 millions d'euros relatifs aux emprunts figurant au bilan des sociétés concessionnaires d'infrastructures et 76,6 millions à l'activité dragage de CFE (DEME).

Les hypothèques ou nantissements du pôle concessions et services s'analysent de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Date de départ	Date de fin	Montant
Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce)	avr. 2001	déc. 2004	320,0
SCDI (pont de la Confédération - Canada)	juin. 1998	sept. 2031	99,9
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli - Chili)	mars 2001	avr. 2021	176,7
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport - pays de Galles)	mars 2002	mars 2042	31,8
Autres			15,2
			643,6

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les routes est réalisée au travers de sociétés en participation, conformément aux usages de ces métiers.

Les associés d'une société de personnes sont solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées auprès des tiers. Afin de limiter les risques leur incombant, le Groupe procède généralement, lors de la constitution des SEP, à une étude sur la solvabilité des partenaires, laquelle peut entraîner, le cas échéant, la mise en place de contregaranties croisées entre partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, une provision est constituée,

soit dans les comptes de la SEP, si elle est consolidée, soit dans les comptes de la société mère, s'il s'agit d'une SEP non consolidée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan correspond à 100 % du passif de la société de personnes minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) ouverts au nom des associés. Toutefois, compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie sur ces engagements est faible.

Autres engagements

Ils comprennent les engagements donnés autres que ceux mentionnés ci-dessus, tels que les clauses de retour à meilleure fortune et les garanties de passifs dans le cadre de cessions d'activités.

32.2. Contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement

Dans le cadre de contrats de concessions, certaines entités du Groupe ont pris l'engagement de réaliser des ouvrages d'infrastructure afin de les exploiter. Ces engagements comprennent principalement les engagements de Cofiroute, pour un montant estimé à 2 922 millions d'euros pour les cinq années à venir, ceux de Gefyra dans le cadre de la construction du pont de Rion-Antirion en Grèce (58,4 millions d'euros) et ceux de la rocade de Newport, au pays de Galles (9,2 millions

d'euros). Par ailleurs, la société Sorif s'est engagée, dans le cadre d'opérations de montage immobilier, à acquérir des terrains pour un montant de 101,6 millions d'euros.

Les engagements sur contrats de location simple concernent des locations immobilières à hauteur de 293,8 millions d'euros, dont 51,3 millions d'euros à moins d'un an.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations d'achat et d'investissement	3 098,3	656,2	2 442,1	—
Contrats de location simple	409,7	104,7	199,6	105,4
Total	3 508,0	760,9	2 641,7	105,4

32.3. Engagements financiers complexes

VINCI a conclu le 2 septembre 2003 un contrat d'échange de flux financiers dont le sous-jacent est l'action ASF. Les caractéristiques de ce contrat sont décrites en note 29.3.

32.4. Engagements reçus

Les engagements reçus par le Groupe s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002
Sûretés personnelles	494,9	437,9
Sûretés réelles	8,4	25,9
Autres engagements	46,2	218,0
	549,5	681,8

Répartition des engagements reçus par métier au 31 décembre 2003

<i>en millions d'euros</i>	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Autres engagements	Total
Concessions et services	46,6	—	16,2	62,8
Énergies	41,2	—	0,4	41,6
Routes	41,7	0,8	5,0	47,5
Construction	365,2	0,2	24,6	390,0
Immobilier et holdings	0,3	7,3	—	7,6
	495,0	8,3	46,2	549,5

33. Effectifs

L'effectif des sociétés intégrées se décompose comme suit :

	2003	2002	2001
Ingénieurs et cadres	15 433	15 278	14 121
Employés et ouvriers	112 080	112 102	115 378
	127 513	127 380	129 499

34. Rémunération des mandataires sociaux

Les conditions de rémunération des principaux dirigeants du Groupe sont arrêtées par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations (voir ses missions pages 128-132 « Rapport du Président sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, en application de la loi de sécurité financière »). La rémunération des dirigeants comprend une partie fixe et une partie variable, déterminée en fonction des résultats du Groupe, de la performance de l'action VINCI et de la performance individuelle.

Les rémunérations des membres du comité exécutif de VINCI (soit huit personnes en 2003) ont représenté un montant total de 6,7 millions d'euros en 2003. Les jetons de présence versés par VINCI aux administrateurs se sont élevés à 405 000 euros en 2003.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés par VINCI à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2003 s'établissent comme ci-après :

<i>en euros</i>					
Mandataire social	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Total net ⁽¹⁾ après impôts et charges sociales	Jetons de présence	Avantages en nature
Antoine Zacharias, président-directeur général	1 263 284	1 676 940	1 234 894	80 000	Véhicule de fonction
Bernard Huvelin, administrateur-directeur général délégué	416 292	457 350	366 930	20 000	Véhicule de fonction
Xavier Huillard, directeur général délégué	325 677	344 566	281 502	—	Véhicule de fonction
Roger Martin, directeur général délégué	336 918	389 170	304 957	—	Véhicule de fonction
Administrateurs assumant la présidence d'un comité (3 personnes)	—	—	—	40 000 ⁽²⁾	—
Autres administrateurs (12 personnes)	—	—	—	20 000 ⁽²⁾⁽³⁾	—

(1) La rémunération nette correspond à la rémunération brute après cotisations sociales et impôts calculés conformément à la formule établie par l'Association française des entreprises privées (Afép).

(2) Le montant indiqué correspond au montant perçu par chaque administrateur relevant de la catégorie considérée lorsqu'il a exercé son mandat sur la totalité de l'exercice.

(3) Les jetons de présence de M. Jaclot (10 000 euros) et les jetons de présence de MM. Brongniart (15 000 euros) et de Silguy (20 000 euros) ont été versés à la société Suez.

Certains mandataires sociaux de VINCI ont par ailleurs perçu au cours de l'exercice 2003 des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI :

<i>en euros</i>		Jetons de présence
Mandataire social		
Antoine Zacharias, président-directeur général		13 051
Bernard Huvelin, administrateur-directeur général délégué		16 101
Serge Michel, administrateur		3 050
Xavier Huillard, directeur général délégué		16 948
Roger Martin, directeur général délégué		12 480

35. Litiges et arbitrages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou de litige exceptionnel susceptibles d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour risques pour des montants que la Société estime suffisants.

- La société Cofiroute détient une participation de 10 % dans un consortium dénommé Toll Collect constitué, en outre, des sociétés Deutsche Telekom et Daimler Chrysler Services. Ce consortium est titulaire d'un contrat ayant pour objet la mise au point et l'exploitation d'un système de perception automatisé d'un péage pour les poids lourds sur le réseau autoroutier allemand. La mise au point s'avère plus complexe et plus longue que prévu, ce qui a amené le gouvernement allemand à formuler diverses réclamations, notamment au titre de pénalités de retard à l'encontre du consortium. VINCI estime que compte tenu des dispositions contractuelles applicables tant dans les relations avec le gouvernement allemand

qu'au sein du consortium, ce projet n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière de VINCI, les aléas négatifs faisant l'objet de provisions suffisantes dans les comptes de la société Cofiroute.

- À la fin 1998, le tribunal administratif de Grenoble avait condamné VINCI à assumer solidairement avec un entrepreneur italien (en liquidation) les conséquences d'un effondrement de toiture d'un ouvrage appartenant à la société Nersa. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40 % des conséquences de ce sinistre, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à une somme de 13,6 millions d'euros (principal et intérêts). Les circonstances de l'affaire ont conduit VINCI à relever appel de cette décision début 1999 et la procédure est toujours en cours devant la cour administrative d'appel de Lyon. Entre-temps, les démarches effectuées auprès de compagnies d'assurances et d'établissements financiers ont permis de réduire sensiblement les conséquences financières de ce sinistre pour VINCI (encaissement de 13,3 millions d'euros).

- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises de BTP, dont plusieurs appartiennent au groupe VINCI, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995, que la cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmée. Le Groupe estime que la SNCF n'a subi aucun préjudice financier à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées. Cette procédure administrative fait actuellement l'objet d'une mesure d'expertise sur deux marchés concernés (les autres requêtes étant en cours d'instruction par le tribunal).
- Un litige opposait VINCI à la société américaine Global Industries devant le tribunal de commerce de Paris quant aux conséquences de l'échec de la cession à cette dernière de la société ETPM par Groupe GTM, chacune des parties réclamant à l'autre l'indemnisation du préjudice découlant de la rupture de leurs relations. Le tribunal a rendu le 19 novembre 2003 une décision condamnant la société Global Industries à payer à VINCI une indemnité de 25 millions de dollars américains majorés d'intérêts à compter du 25 novembre 1999 ainsi qu'une indemnité compensant, s'il y a lieu, la perte de change liée à la parité euro/dollar. Cette décision est assortie de l'exécution provisoire. La société Global a formé un appel contre cette décision. VINCI ne s'attend pas à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- Un litige oppose VINCI et la société Bouygues Bâtiment dans le cadre de leurs relations d'actionnaires de la société Consortium Stade de France (CSDF). Bouygues Bâtiment demande qu'un droit de préemption lui soit reconnu pour l'acquisition – à leur valeur nominale – de la moitié des actions de CSDF antérieurement détenues par la société Groupe GTM et dont VINCI a acquis la propriété à l'issue de la fusion intervenue entre les deux sociétés le 19 décembre 2000. Le tribunal de commerce de Paris a considéré par un jugement rendu le 14 septembre 2002 que Bouygues Bâtiment et VINCI devraient détenir une participation égale dans la société CSDF, et il a nommé un expert chargé de fournir des éléments permettant d'en valoriser les actions. L'expert a rendu son rapport fin décembre 2003 mettant en évidence que les actions de la société ont une valeur médiane de 92 millions d'euros, leur valeur nominale s'élevant à 29,7 millions d'euros (pour 100 % du capital). VINCI ayant fait appel de ce jugement, la cour d'appel de Paris, qui devrait se prononcer au cours du deuxième semestre 2004, aura en premier lieu à se prononcer sur le bien-fondé de la demande de Bouygues Bâtiment. Si cette demande est rejetée, ainsi que le demande VINCI, l'actionnariat de la société CSDF restera en l'état. Dans le cas contraire, VINCI pourrait être amené à devoir céder à Bouygues Bâtiment 16,66 % du capital de la société CSDF moyennant une somme qu'il appartiendra au juge de fixer. VINCI ne s'attend pas à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- La société Sogea Nord-Ouest, filiale de Sogea Construction, avait été condamnée le 10 octobre 2000 par le tribunal de commerce de Lyon à payer 9 millions d'euros à la société HIL, maître d'ouvrage, à titre de pénalités en raison d'un retard dans la livraison d'un hôtel dû à un incendie provoqué par un sous-traitant. Sogea Nord-Ouest a fait appel de ce jugement et la cour d'appel de Lyon a rendu le 15 janvier 2004 un arrêt réduisant à 3 millions d'euros la condamnation de Sogea Nord-Ouest. L'adversaire a jusqu'au 3 avril 2004 pour se pourvoir en cassation de la décision rendue en appel, date à laquelle la décision sera considérée comme définitive. En parallèle, Sogea Nord-Ouest exercera des recours à l'égard des sous-traitants responsables et des assureurs.
- CBC fait l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société Prodipe Inc. et de la part d'un établissement public mexicain qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au développement d'un site touristique en Basse-Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 millions de dollars américains par la Coface, elle-même contre-garantie par cet établissement public mexicain. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- CBC a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le tribunal de commerce de Paris, où CBC a été appelé en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal. CBC a, en outre, été assigné en décembre 2003 devant le tribunal de commerce de Paris par la même banque française qui lui réclame une somme de 24 millions d'euros sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.
- Enfin, plusieurs sociétés du groupe VINCI font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains collaborateurs du groupe VINCI font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. VINCI ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2003

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions et services		
VINCI Concessions SA	IG	100,00 %
VINCI Park	IG	100,00 %
Sogeparc France	IG	99,99 %
Sogeparc CGST	IG	100,00 %
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de la Défense)	IG	100,00 %
VINCI Park Services Ltd (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
VINCI Park Belgium (Belgique)	IG	100,00 %
VINCI Park España (Espagne)	IG	100,00 %
Gestipark (Canada)	IP	50,00 %
Zeson Management Ltd (Hong Kong)	IG	100,00 %
Cofiroute	IG	65,34 %
Cofiroute Participations	IG	65,34 %
Cofiroute Corporation (États-Unis)	IG	65,34 %
Cofiroute UK (Grande-Bretagne)	IG	65,34 %
Toll Management Collect (Grande-Bretagne)	IG	74,00 %
VINCI Infrastructures	IG	100,00 %
Stade de France	IP	66,67 %
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	31,34 %
Lusoponte (ponts sur le Tage - Portugal)	ME	30,85 %
Severn River Crossing (ponts sur la Severn - Grande-Bretagne)	ME	35,00 %
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération - Canada)	IP	49,90 %
Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce)	IG	53,00 %
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli - Chili)	IG	82,95 %
Operadora Autopista Del Bosque (Chili)	IG	86,14 %
Morgan VINCI Ltd (Contournement de Newport - pays de Galles)	IP	50,00 %
VINCI Airports	IG	100,00 %
Société Concessionnaire de l'Aéroport de Pochentong - SCA (Cambodge)	IP	70,00 %
Inversiones Técnicas Aeroportuarias - ITA (Mexique)	ME	24,50 %
Servicios de Tecnología Aeroportuaria - SETA (Mexique)	ME	37,25 %
ADP Management	ME	34,00 %
VINCI Airports UK	IG	100,00 %
VINCI Airports Services	IG	100,00 %
VINCI Airports US (WFS)	IG	100,00 %
SEN	IG	100,00 %
SPA TRANS	IG	100,00 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

Méthode de consolidation

% intérêt groupe VINCI

2. Énergies

VINCI Énergies	IG	100,00 %
SDEL Tertiaire	IG	100,00 %
Garczynski Traploir	IG	100,00 %
Santerne Exploitation	IG	100,00 %
VINCI Énergies Île-de-France	IG	100,00 %
Tunzini	IG	100,00 %
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00 %
Fournié-Grospaud	IG	100,00 %
Graniou Île-de-France	IG	100,00 %
Lefort Francheteau	IG	100,00 %
Saga Entreprises	IG	100,00 %
Phibor Entreprises	IG	100,00 %
TMS (Autriche)	IG	100,00 %
VINCI Énergies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau)	IG	100,00 %
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00 %
Spark Iberica (Espagne)	IG	80,00 %
VINCI Énergies UK (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %

3. Routes

Eurovia	IG	100,00 %
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00 %
Eurovia Lorraine	IG	100,00 %
Eurovia Méditerranée	IG	100,00 %
Eurovia Île-de-France	IG	100,00 %
Eurovia Bretagne	IG	100,00 %
EJL Île-de-France	IG	100,00 %
Eurovia Alpes	IG	100,00 %
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00 %
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00 %
Eurovia Centre Loire	IG	100,00 %
Eurovia Atlantique	IG	100,00 %
Ringway Ltd (Grande-Bretagne)	IG	90,65 %
Highway Services (Grande-Bretagne)	IG	59,80 %
Hubbard (États-Unis)	IG	100,00 %
Blythe (États-Unis)	IG	100,00 %
SSZ (République tchèque)	IG	92,06 %
Probisa Tecnologia y Construcción (Espagne)	IG	87,84 %
Construction DJL (Canada)	IG	95,80 %
Bitumix (Chili)	IG	50,10 %
Boucher (Belgique)	IG	100,00 %
Cestne Stavby Kosice (Slovaquie)	IG	95,57 %
Eurovia Polska Spolka Akcyjna (Pologne)	IG	92,46 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia GmbH (Allemagne)	IG	100,00 %
Eurovia Teerbau	IG	100,00 %
Eurovia VBU	IG	100,00 %
Eurovia Beton	IG	100,00 %

4. Construction

Sogea Construction	IG	100,00 %
SICRA	IG	100,00 %
Campenon Bernard Construction	IG	100,00 %
Bateg	IG	100,00 %
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00 %
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00 %
Sogea Nord	IG	100,00 %
EMCC	IG	100,00 %
Deschiron	IG	100,00 %
Énergilec	IG	100,00 %
VINCI Environnement	IG	100,00 %

GTM Construction	IG	100,00 %
GTM Génie Civil et Services	IG	100,00 %
GTM Bâtiment	IG	100,00 %
Dumez Île-de-France	IG	100,00 %
Chantiers Modernes	IG	100,00 %
Les Travaux du Midi	IG	100,00 %
Lainé Delau	IG	100,00 %
GTM Terrassement	IG	100,00 %
Dumez Méditerranée	IG	100,00 %
Petit	IG	100,00 %
Dumez EPS	IG	100,00 %
Scao	IP	33,33 %

VINCI Construction Filiales Internationales

Sogea-Satom	IG	100,00 %
Warbud (Pologne)	IG	72,93 %
SBTPC (Réunion)	IG	100,00 %
Hídépítő (Hongrie)	IG	97,69 %
SMP Construction (République tchèque)	IG	87,54 %
First Czech Construction Company (République tchèque)	IG	100,00 %
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00 %
Sobea Gabon (Gabon)	IG	90,00 %
Sogea Martinique	IG	100,00 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction Grande-Bretagne, Allemagne et États-Unis		
VINCI plc (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
Rosser & Russell (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
Crispin & Borst (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
VINCI Investment (Grande-Bretagne)	IG	100,00 %
Brüggemann (Allemagne)	IG	100,00 %
SKE (Allemagne)	IG	100,00 %
SKE SSI (États-Unis)	IG	100,00 %
VINCI Bautech (Allemagne)	IG	100,00 %
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)		
CFE (succursales : Bageci, MBG, CFE Brabant, CFE Immobilier)	IG	45,38 %
Dredging Environmental and Marine Engineering - DEME	IP	22,00 %
VINCI Construction Grands Projets		
Socaso	IG	100,00 %
Socatop	IP	66,67 %
Janin Atlas (Canada)	IG	100,00 %
Freyssinet		
Freyssinet France	IG	100,00 %
Terre Armée Internationale	IG	100,00 %
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00 %
Ménard Soltraitement	IG	100,00 %
Freyssinet International et C ^e	IG	100,00 %
Immer Property (Australie)	IG	70,00 %
Freyssinet Korea (Corée)	IG	90,00 %
Freyssinet Hong Kong (Hong Kong)	IG	100,00 %
5. Autres entités opérationnelles		
Sorif (immobilier)	IG	100,00 %
Elige (immobilier)	IG	100,00 %

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

Résumé des comptes sociaux

Les comptes sociaux détaillés sont disponibles auprès du Service relations actionnaires de la société

Les comptes sociaux de VINCI sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

L'exercice 2003 a été essentiellement marqué par la poursuite des opérations de restructuration juridique engagées en 2002, visant à regrouper sous la holding VINCI Concessions les activités du pôle concessions et services, ainsi que par l'impact sur les comptes de VINCI des opérations de réorganisation du pôle VINCI Airports réalisées fin 2003.

Ces opérations se sont traduites :

- par l'apport, début 2003, à VINCI Concessions des titres de participation détenus par VINCI dans Cofiroute, VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Infrastructures ; la plus-value d'apport dégagée en 2003 sur cette opération s'est élevée à 1 821,1 millions d'euros, exclusivement liée à l'apport des titres Cofiroute, les titres des autres filiales ayant été apportés à leur valeur nette comptable ;
- et par la cession par VINCI Airports Services des titres VINCI Airports US et SEN à VINCI Services Aéroportuaires, filiale directe de VINCI créée en 2003, qui a été dotée à cet effet d'un capital de 35 millions d'euros ; la perte de 116,8 millions d'euros enregistrée par VINCI Airports Services au cours de l'exercice 2003, et dont l'essentiel résulte de la moins-value de cession des titres VINCI Airports US pour 111,7 millions d'euros, a été prise en compte dans le résultat de l'exercice de la holding.

Compte tenu de l'incidence des opérations mentionnées ci-dessus, les comptes de la société mère pour l'exercice 2003 font apparaître un résultat social bénéficiaire de 2 065,6 millions d'euros, contre 338,1 millions d'euros pour l'exercice 2002.

L'analyse comparative des résultats d'un exercice à l'autre, en tenant compte de l'incidence des restructurations juridiques mentionnées ci-dessus, fait ressortir les principaux éléments suivants :

- une diminution de 124,9 millions d'euros du résultat financier, qui passe d'un produit net de 199,6 millions d'euros pour l'exercice 2002 à un produit net de 74,7 millions d'euros pour l'exercice 2003, cette diminution provenant :
 - d'une réduction du montant global des dividendes versés par les filiales de 81,1 millions d'euros, qui résulte principalement :
 - du transfert à VINCI Concessions des produits de dividende de VINCI Park (57,8 millions d'euros en 2002) et de Cofiroute (72,5 millions d'euros en 2002) ; cette variation est partiellement compensée par le versement en 2003 d'un acompte sur dividende de 102,4 millions d'euros par VINCI Concessions ;
 - de la réduction du produit des autres dividendes pour 53,2 millions d'euros (dont VINCI Energies pour 47,7 millions d'euros) ;
 - de la variation négative de 106,6 millions d'euros de la quote-part de résultat des SNC, résultant principalement de la prise en compte de la perte de VINCI Airports Services ;
 - de la variation positive de 73,2 millions d'euros des dotations nettes sur titres de participation, qui passent d'une charge nette de 96,3 millions d'euros pour l'exercice 2002 (principalement dépréciation des titres VINCI Deutschland pour 20,1 millions d'euros et VINCI Airports pour 48,8 millions d'euros), à une charge nette de 23,1 millions d'euros pour l'exercice 2003, ce montant provenant essentiellement de la dépréciation des titres de la société Autopista Del Bosque pour 34,1 millions d'euros ;

Compte de résultat résumé

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	23,1	25,2	43,0
Autres produits d'exploitation	61,7	59,0	74,1
Charges d'exploitation	(94,8)	(103,2)	(129,5)
Résultat d'exploitation	(10,0)	(19,0)	(12,4)
Produits nets perçus des participations	179,5	367,3	328,7
Frais financiers nets*	(71,5)	(66,9)	(46,4)
Résultat de change et divers	0,7	(4,0)	0,5
Autres provisions financières	(34,0)	(96,8)	(19,5)
Résultat financier	74,7	199,6	263,3
Résultat exceptionnel	1 888,0	30,3	146,8
Produits d'intégration fiscale nets de charge d'impôt	112,9	127,2	110,1
Résultat de l'exercice	2 065,6	338,1	507,8

* Y compris provisions pour primes de remboursement des Océane pour respectivement 31,7 millions d'euros en 2003, 27,5 millions d'euros en 2002 et 8,6 millions d'euros en 2001.

- un solde positif de 1 888 millions d'euros du résultat exceptionnel de l'exercice 2003, à comparer à 30,3 millions d'euros pour l'exercice 2002, qui s'explique essentiellement par :
 - la plus-value d'apport des titres Cofiroute à VINCI Concessions pour un montant de 1 821,1 millions d'euros ;
 - une plus-value de cession externe pour un montant de 3,4 millions d'euros, liée à la cession par VINCI de sa participation dans la société Doris Engineering ;
- une reprise nette de provisions de 56,6 millions d'euros, provenant de l'évolution favorable d'anciens contentieux ;
- un produit net d'intégration fiscale de 112,9 millions d'euros, contre 127,2 millions d'euros pour l'exercice 2002, intégrant une charge d'impôt de la holding de 60,5 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2002.

Bilan résumé

Actif <i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Immobilisations incorporelles et corporelles	36,1	31,4	23,8
Immobilisations financières	6 845,6	5 033,0	3 195,4
Autres créances et écarts de conversion	128,2	121,7	194,1
Valeurs réalisables et disponibles	3 051,0	2 370,1	2 232,8
Total actif	10 060,9	7 556,2	5 646,1

Passif <i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Capitaux propres	5 149,8	3 200,0	2 242,6
Provisions pour risques	193,6	210,2	177,5
Dettes financières	4 449,1	3 961,7	3 008,7
Autres dettes et comptes de régularisation	268,4	184,3	217,3
Total passif	10 060,9	7 556,2	5 646,1

Immobilisations financières

Au 31 décembre 2003, les immobilisations financières de VINCI se décomposent de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2003			31/12/2002
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participation	6 947,5	419,2	6 528,3	4 667,4
Créances rattachées à des participations	290,3	7,1	283,2	335,0
Autres titres immobilisés	22,0	14,8	7,2	7,5
Autres immobilisations financières	29,9	3,0	26,9	23,1
Total immobilisations financières	7 289,7	444,1	6 845,6	5 033,0

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations financières (7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2003 contre 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002) provient, pour l'essentiel, de l'opération d'apport à VINCI Concessions décrite plus haut. Cette opération se traduit par une augmentation de 1 821,1 millions d'euros des titres de participation de la holding, provenant de l'augmentation de capital de VINCI Concessions et correspondant à la rémunération de ces apports (3 620,9 millions d'euros), déduction faite de la valeur des titres apportés ; la valeur au bilan de VINCI des titres VINCI Concessions à fin 2003 ressort ainsi à 4 521 millions d'euros.

Les autres opérations sont constituées par l'augmentation de capital de VINCI Deutschland (24 millions d'euros), la dotation en capital de

VINCI Services Aéroportuaires (35 millions d'euros), ainsi que par l'inscription en actif immobilisé des titres autodétenus non affectés à des plans d'options d'achat d'actions pour 8 millions d'euros.

Par ailleurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation enregistrent au cours de l'exercice 2003 un mouvement net de 23,1 millions d'euros, résultant principalement de la dépréciation des titres Autopista Del Bosque.

Les créances rattachées à des participations comprennent les prêts consentis par VINCI à ses filiales, notamment un prêt à VINCI Park d'un montant de 238,5 millions d'euros au 31 décembre 2003 (280,9 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Capitaux propres

<i>en millions d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2002	828,7	1 515,9	517,3	338,1	3 200,0
Affectation du résultat de l'exercice 2002	—	—	196,1	(338,1)	(142,0)
Augmentations de capital	13,4	39,7	—	—	53,1
Réduction du capital par annulation d'actions	(4,2)	(22,7)	—	—	(26,9)
Résultat de l'exercice 2003	—	—	—	2 065,6	2 065,6
Capitaux propres au 31 décembre 2003	837,9	1 532,9	713,4	2 065,6	5 149,8

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2003 s'élève à 837,9 millions d'euros, composé de 83 795 032 actions de 10 euros nominal. Les capitaux propres de VINCI, qui s'élevaient à 3 200 millions d'euros au 31 décembre 2002, s'établissent à 5 149,8 millions d'euros au 31 décembre 2003, après prise en compte du résultat de la période (2 065,6 millions d'euros) ; cette variation prend également en compte les augmentations de capital générées par

les souscriptions aux plans d'épargne groupe pour 41,3 millions d'euros et les levées d'options de souscription pour 11,8 millions d'euros, et, à l'inverse, une réduction de capital de 26,9 millions d'euros, portant sur 420 000 actions, suite à la décision du conseil d'administration du 16 décembre 2003. Par ailleurs, les dividendes distribués en 2003 se sont élevés à 142 millions d'euros.

Ces opérations sur le capital s'analysent de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au PEG	906 848	9,1	32,2	41,3
Exercice d'options de souscription d'actions	434 817	4,3	7,5	11,8
Annulation d'actions autodétenues	(420 000)	(4,2)	(22,7)	(26,9)
Total	921 665	9,2	17,0	26,2

Tableau des flux de trésorerie

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	250,0	372,4	337,5
Variation nette du besoin en fonds de roulement	72,4	25,2	26,2
Total (I)	322,4	397,6	363,7
Opérations d'investissement			
Investissements d'exploitation	(20,5)	(2,3)	(10,2)
Cessions d'immobilisations	17,0	2,0	2,8
Investissements d'exploitation nets	(3,5)	(0,3)	(7,4)
Investissements financiers	(64,2)	(2 076,8)	(364,3)
Rachats d'actions VINCI (nets de cessions)	6,8	20,1	(83,1)
Cessions de titres	4,8	1 179,0	138,1
Investissements financiers nets	(52,6)	(877,7)	(309,3)
Variation des immobilisations financières	(8,0)	(7,2)	6,6
Total (II)	(64,1)	(885,2)	(310,1)

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Opérations de financement			
Augmentations de capital	53,1	147,7	160,1
Réduction de capital par annulations d'actions	(26,9)	(195,5)	—
Dividendes distribués	(142,0)	(131,3)	(125,4)
Autres dettes à long terme	—	3,0	(59,2)
Total (III)	(115,8)	(176,1)	(24,5)
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	142,5	(663,7)	29,1
Endettement financier net au 1 ^{er} janvier	(1 449,1)	(912,3)	(1 042,6)
Impact des restructurations et reclassements	6,8	126,9	101,2
Endettement financier net au 31 décembre	(1 299,8)	(1 449,1)	(912,3)

Les cessions d'actifs (17 millions d'euros) correspondent à la cession de l'ancien siège d'Entreprise Jean Lefebvre pour 11 millions d'euros et de divers actifs immobiliers pour le solde.

Les investissements financiers sont principalement représentés par les augmentations de capital de VINCI Deutschland et de VINCI Services Aéroportuaires évoquées ci-dessus.

Le solde net des flux de trésorerie de la période se traduit par une réduction de l'endettement de 142,5 millions d'euros, conduisant à un endettement financier net, avant autodétention, de 1 299,8 millions d'euros.

Endettement financier net

<i>en millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Emprunts obligataires convertibles (Océane)	(1 017,8)	(1 017,8)	(517,5)
Autres emprunts obligataires	(1 137,2)	(987,2)	(137,2)
Emprunts auprès d'établissements de crédit	(107,0)	(110,8)	(130,4)
Intérêts courus sur emprunts obligataires	(45,3)	(38,7)	(6,5)
Dettes financières à long terme	(2 307,3)	(2 154,5)	(791,6)
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	(37,8)	(25,7)	(43,5)
Billets de trésorerie	(18,9)	(20,4)	(528,9)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(2 085,1)	(1 761,1)	(1 632,8)
Dettes financières à court terme	(2 141,8)	(1 807,2)	(2 205,2)
Total dettes financières	(4 449,1)	(3 961,7)	(2 996,8)
Créances rattachées à des participations et à des prêts*	280,0	330,3	207,9
Valeurs mobilières de placement	2 249,4	1 676,8	1 405,3
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	556,1	475,4	458,7
Disponibilités	63,8	30,1	12,6
Trésorerie court terme	2 869,3	2 182,3	1 876,6
Endettement financier net	(1 299,8)	(1 449,1)	(912,3)
Actions autodétenues**	181,6	187,8	356,2
Endettement financier net après autodétention	(1 118,2)	(1 261,3)	(556,1)

* Ce poste comprend la part des créances rattachées à des participations correspondant aux prêts accordés par VINCI à ses filiales pour un montant de 277,6 millions d'euros, dont VINCI Park 238,5 millions d'euros, Freyssinet 15 millions d'euros et VINCI Construction 14,2 millions d'euros.

** Soit 4 001 772 actions VINCI autodétenues acquises au prix moyen de 45,52 euros par action.

L'endettement financier net, avant autodétention, de la holding au 31 décembre 2003, ressort à 1 299,8 millions d'euros, contre 1 449,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une réduction de 149,3 millions d'euros.

Le montant des emprunts obligataires convertibles (Océane, ou obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes), d'un montant global de 1 017,8 millions d'euros, correspond aux deux emprunts émis respectivement en 2001 et 2002 (dont 517,5 millions d'euros à échéance 2007 et 500,3 millions d'euros à échéance 2018).

Par ailleurs, le poste « Autres emprunts obligataires » intègre l'emprunt de 1 milliard d'euros émis en trois tranches en juillet 2002 (600 mil-

lions d'euros), novembre 2002 (250 millions d'euros) et mai 2003 (150 millions d'euros). Le prix d'émission de ces trois tranches a été fixé respectivement à 99,58 %, 102,554 %, et 106,156 %. L'emprunt constitué de ces trois tranches est assorti d'un coupon de 5,875 % et vient à échéance le 22 juillet 2009.

Enfin, les billets de trésorerie émis par VINCI s'élèvent à 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2003 (contre 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de Sicav, de certificats de dépôts et de fonds communs de placement, dont la valeur boursière à la clôture de l'exercice était voisine du prix de revient.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	1999	2000	2001	2002	2003
I - Capital en fin d'exercice					
a - Capital social (<i>en milliers d'euros</i>)	523 393,3	791 546,0	828 799,1	828 733,7	837 950,3
b - Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	40 261 023	79 154 601	82 879 911	82 873 367	83 795 032
c - Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations ⁽²⁾	—	—	5 750 000	11 308 334	11 308 334
II - Opérations et résultat de l'exercice (<i>en milliers d'euros</i>)					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	16 253,9	58 164,0	42 960,6	25 201,1	23 070,7
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	78 509,3	173 289,2	265 770,4	339 922,0	1 867 030,3
c - Impôts sur les bénéfices ⁽³⁾	(35 955,4)	(125 615,2)	(110 104,4)	(127 259,4)	(112 905,7)
d - Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	76 667,7	181 372,6	507 760,1	338 138,3	2 065 623,3
e - Résultat distribué au titre de l'exercice	59 093,4	121 108,4	130 946,2	141 679,2	189 074,0 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
III - Résultat par action (<i>en euros</i>)					
a - Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	2,8	3,8	4,5	5,6	23,6
b - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,9	2,3	6,1	4,1	24,7
c - Dividende net attribué à chaque action	1,6	1,65	1,7	1,8	2,36 ⁽⁵⁾
IV - Personnel					
a - Effectif moyen (<i>en nombre d'employés</i>)	104	150	177	140	141
b - Montant de la masse salariale (<i>en milliers d'euros</i>)	10 174,1	18 870,9	39 003,2	27 732,7	32 444,8
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (<i>en milliers d'euros</i>)	3 678,1	6 503,4	11 481,3	6 941,4	5 838,2

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) VINCI a émis en juillet 2001 et avril 2002 respectivement 5 750 000 et 5 558 334 Océane représentant un montant nominal total de 517,5 millions d'euros et 500,3 millions d'euros. La valeur nominale unitaire de ces obligations, convertibles en actions VINCI, est de 90 euros.

En l'absence de conversion et/ou d'échange en actions, ces obligations seront amorties :

- le 1^{er} janvier 2007 par remboursement au prix de 108,12 euros pour les Océane émises en juillet 2001;

- le 1^{er} janvier 2018 par remboursement au prix de 125,46 euros, pour les Océane émises en avril 2002.

Par ailleurs, les options consenties dans le cadre des plans de souscription d'actions autorisés par les assemblées générales des 18 juin 1993, 25 mai 1998, 25 octobre 1999 et 14 mai 2003, et mis en place par les conseils d'administration des 4 novembre 1994, 4 mars 1998, 9 mars 1999, 7 septembre 1999, 11 janvier 2000, 3 octobre 2000, 8 mars 2001, 17 décembre 2002 et 11 septembre 2003, ainsi que les options de souscription d'actions Groupe GTM converties en options de souscription d'actions VINCI par l'assemblée générale du 19 décembre 2000, et les options de souscription d'actions Sogeparc converties en options de souscription VINCI par l'assemblée générale du 12 décembre 2001 non encore exercées au 31 décembre 2003, représentent un total de 12 349 036 actions.

(3) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI SA.

(4) Calculé sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende 2003 au 2 mars 2004.

(5) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 23 avril 2004 (1^{re} convocation) ou le 4 mai 2004 (2^e convocation).

Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2003

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

<i>en milliers d'euros</i>	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue en direct (%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
1 - Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
Filiales françaises										
Consortium Stade de France	29 728	(2 902)	66,67	19 818	19 818	—	—	79 268	7 487	2 973
Elige Participations	21 000	2 649	100,00	91 469	33 073	—	—	5 764	6 318	9 000
Eurovia	366 400	83 314	100,00	1 034 160	1 034 160	—	—	—	89 293	65 265
Ornem	322	274	99,98	14 221	2 795	—	—	—	2 521	—
Snel	2 622	163	99,98	2 742	2 742	—	—	—	72	669
Socofreg (ex-GTM CI)	43 240	1 762	100,00	113 872	45 002	—	—	—	12 855	10 810
VINCI Airports Services	35 000	—	100,00	35 000	35 000	152 823	—	431	(116 763)	—
VINCI Assurances	38	—	99,44	38	38	—	—	5 804	1 446	—
VINCI Concessions	3 275 481	327 538	100,00	4 520 932	4 520 932	183 857	—	359 427	122 879	102 359
VINCI Construction	148 806	111 179	86,64	363 265	363 265	—	—	4 544	117 663	84 608
VINCI Energies	99 511	1 434	99,17	305 026	305 026	—	—	99 465	8 879	14 803
VINCI Services Aéroportuaires	35 000	(1)	100,00	35 000	35 000	129 017	—	94	(178)	—
Autres filiales (ensemble)	—	—	—	44 737	5 254	—	—	—	—	—
Filiales étrangères										
Autopista Del Bosque	40 575	49 894	82,95	46 990	12 845	—	6 777	17 612	3 102	—
Gefyra	65 220	—	53,00	36 972	36 972	—	—	—	—	—
SCA Pochentong	17 419	2 693	70,00	12 901	12 901	6 324	8 313	19 597	3 445	—
VINCI Deutschland	16 110	17 882	100,00	212 940	34 000	—	—	—	2 250	—
Autres filiales (ensemble)	—	—	—	2 021	1	—	—	—	—	—
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
Sociétés françaises										
Autres sociétés (ensemble)	—	—	—	8 207	1 013	—	128 211	—	—	—
Sociétés étrangères										
Inversiones y Tecnicas	87 327	2 356	24,50	26 179	22 328	—	—	3 443	4 506	1 207
Autres sociétés (ensemble)	—	—	—	10 369	4 313	—	52 540	—	—	—

NB: pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

Rapports des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2003)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B.2 de l'annexe, qui expose un changement de méthode comptable concernant la comptabilisation des engagements relatifs aux médailles du travail.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note B.2 de l'annexe expose un changement de méthode comptable concernant la comptabilisation des engagements relatifs aux médailles du travail. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.
- Comme indiqué dans la note B.4 de l'annexe, la valeur d'utilité des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen par la société lorsque des événements ou des circonstances sont susceptibles d'entraîner une perte de valeur. Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues par la société pour réaliser cet examen et nous avons vérifié les calculs effectués. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly et Paris, le 26 mars 2004

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2003)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003 et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans la note A.1 de l'annexe, VINCI a apporté à VINCI Concessions en février 2003 ses participations dans les sociétés Cofiroute, VINCI Park, VINCI Infrastructures et VINCI Airports. La plus-value d'apport dégagée en 2003 sur cette opération, qui s'est élevée à 1 821,1 millions d'euros, a été comptabilisée en résultat exceptionnel par VINCI. Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes, nous avons vérifié le caractère régulier du traitement comptable retenu par VINCI au titre de ces opérations d'apport ainsi que le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie du rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly et Paris, le 26 mars 2004
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(exercice clos le 31 décembre 2003)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions autorisées et/ou conclues au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions avec la filiale VINCI Concessions

Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias et Bernard Huwelin.

Dans le cadre de la constitution du pôle VINCI Concessions, VINCI a apporté la totalité des titres qu'elle détenait directement dans les sociétés Cofiroute, VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Infrastructures à sa filiale intégralement contrôlée VINCI Concessions.

Placés sous le régime juridique de droit commun, les quatre traités d'apports correspondants ont été signés le 23 janvier 2003 et approuvés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VINCI Concessions le 13 février 2003.

La valeur totale des apports s'est élevée à 3 620,9 millions d'euros. En rémunération de ces apports, VINCI a reçu 236 203 700 actions nouvelles émises par VINCI Concessions.

Convention avec la filiale VINCI Deutschland GmbH

Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias, Bernard Huwelin, Xavier Huillard et Roger Martin.

VINCI a conclu le 22 décembre 2003 avec sa filiale VINCI Deutschland GmbH une convention par laquelle elle prend l'engagement d'assurer la solvabilité et l'équilibre de la situation financière de cette filiale à partir du 1^{er} janvier 2004 pour une durée de deux ans renouvelable par périodes successives de deux ans, sous réserve d'un préavis de résiliation d'un an.

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec la filiale VINCI Construction

VINCI a cédé le 15 février 2002 à VINCI Construction la totalité des titres Sogea Holdings UK Ltd qu'elle détenait.

Dans le cadre de cette cession, VINCI Construction a accordé à VINCI une garantie destinée à couvrir les engagements donnés par VINCI à General Utilities Holding et Vivendi UK à l'occasion de la reprise en direct de la participation du Groupe dans Sogea Holdings UK Ltd en décembre 2000.

Cette garantie n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2003.

Convention avec la société Sita

VINCI, venant aux droits de Groupe GTM, s'est acquittée envers la société Sita, le 30 novembre 2002, du paiement du solde du prix d'acquisition de 50 % du capital de la Société Européenne de Nettoyage (SEN). Cette acquisition était assortie d'une garantie de situation nette plafonnée à 5,3 millions d'euros au profit de VINCI en ce qui concerne sa quote-part.

Cette garantie est venue à expiration le 31 décembre 2003 et n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2003.

Convention avec la société Vivendi Universal

La Compagnie Générale des Eaux (CGE, devenue Vivendi Universal) et la société SGE (devenue VINCI) ont conclu le 30 juin 1997 une convention ayant pour objet de stipuler certaines conditions particulières, notamment financières, à l'occasion de l'acquisition par la SGE d'une participation complémentaire de 50 % dans le capital de la société Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC) portant ainsi sa participation totale à 90 %.

Dans le cadre de cette convention, la CGE s'engageait à prendre à sa charge les éventuelles pertes consolidées du groupe CBC au 31 décembre 1997 ainsi que certains coûts de restructuration, à indemniser la SGE de certains risques afférents à des opérations de la société CBC en Allemagne, à prendre en charge certains coûts afférents à des actifs dont la cession était envisagée et à indemniser la SGE de certains passifs afférents à des litiges et cautions, à des risques fiscaux et sociaux et à certaines pertes sur chantiers en cours.

VINCI n'a facturé aucun montant au titre de cette convention au cours de l'exercice 2003.

Convention avec la Compagnie Générale des Eaux

VINCI a cédé le 29 novembre 2000 à la Compagnie Générale des Eaux la totalité des actions Sogea Environnement qu'elle détenait par l'intermédiaire de sa filiale Sogea.

En contrepartie de cette cession, VINCI a conclu le 21 décembre 2000 avec la Compagnie Générale des Eaux une convention par laquelle elle s'engage à ne pas exercer, directement ou indirectement, d'activité dans le domaine de la gestion déléguée de réseaux d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire français pendant cinq ans.

En cas de non-respect de cet engagement, VINCI devra verser à la Compagnie Générale des Eaux, à titre de dommages et intérêts, une somme égale à 15 % du montant hors taxes du chiffre d'affaires provenant du ou des contrats conclus par la ou les personnes morales en infraction avec cet engagement.

Aucun versement n'a été effectué en 2003 par VINCI à la Compagnie Générale des Eaux au titre de cet engagement.

Convention avec la société Soficot

VINCI a conclu le 28 septembre 2001 avec Soficot une convention dont l'objet est l'étude et l'analyse de projets d'investissements proposés à VINCI Innovation ainsi que de projets de cessions portant sur des filiales ou des branches d'activité du groupe VINCI.

Cette convention a été conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Elle stipule le versement d'honoraires à hauteur de 21 200 euros hors taxes par mois, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacement engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé en charges de son exercice 2003 le montant de 257 140 euros hors taxes.

Convention avec les sociétés Soficot et AM Conseil

VINCI a conclu le 12 février 2002 une convention avec les sociétés Soficot et AM Conseil leur confiant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, une mission générale de conseil en matière de stratégie et de développement de son groupe d'une part et, d'autre part, une mission d'assistance sur certains dossiers spécifiques.

Au titre de la mission générale, il est prévu que les sociétés Soficot et AM Conseil reçoivent chacune des honoraires forfaitaires annuels de 160 000 euros hors taxes payables trimestriellement et d'avance, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacement engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de l'assistance sur les dossiers particuliers, ces sociétés doivent bénéficier d'une rémunération déterminée à l'avance, opération par opération, en concertation avec VINCI, proportionnelle à l'évolution de chaque dossier et dont la modulation est également fonction des conditions initiales de l'intervention de ces sociétés,

c'est-à-dire selon que l'initiative d'une opération donnée émane de VINCI ou bien de ces sociétés.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé en charges de son exercice 2003 le montant de 320 000 euros hors taxes en rémunération des missions accomplies par les sociétés Soficot et AM Conseil.

3. Conventions non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 de ce code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions avec les filiales VINCI Deutschland GmbH, VINCI Energies GmbH, Eurovia GmbH et G+H Montage GmbH

Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias, Bernard Huvelin, Xavier Huillard et Roger Martin.

VINCI a conclu le 28 juin 2002 avec ses filiales directes ou indirectes VINCI Deutschland GmbH, VINCI Energies GmbH, Eurovia GmbH et G+H Montage GmbH des contrats aux termes desquels ces filiales placent directement auprès de VINCI, à partir du 1^{er} juillet 2002, les fonds correspondant aux engagements de retraites complémentaires qu'elles consentent à leur salariés.

Au titre de ces conventions, VINCI a comptabilisé 5,8 millions d'euros de charges d'intérêts en 2002 et 10,2 millions d'euros de charges d'intérêts en 2003.

Ces conventions, qui, par omission, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de VINCI, ont été approuvées par ses soins lors de sa réunion du 14 mai 2003.

Neuilly et Paris, le 26 mars 2004
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de VINCI pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

(exercice clos le 31 décembre 2003)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale

du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly et Paris, le 26 mars 2004
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions (neuvième résolution)

Assemblée générale mixte du 23 avril 2004 sur première convocation et du 4 mai 2004 sur deuxième convocation

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, alinéa 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, alinéa 4, du Code de commerce.

Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale dans sa huitième résolution et serait donnée pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée, en annulation et remplacement de celle qui avait été donnée par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2003 dans sa septième résolution.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes glissantes successives de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilley et Paris, le 26 mars 2004
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les émissions d'autres valeurs mobilières (dixième et onzième résolutions)

Assemblée générale mixte du 23 avril 2004 sur première convocation et du 4 mai 2004 sur deuxième convocation

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émission de valeurs mobilières d'un montant nominal maximum de 600 millions d'euros, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer dans le cadre des dixième et onzième résolutions.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et vous propose de supprimer, le cas échéant, votre droit préférentiel de souscription. Les caractéristiques générales des autorisations demandées vous sont présentées dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

L'autorisation visée à la onzième résolution emporte renonciation à votre droit préférentiel de souscription lors de l'émission initiale, cette renonciation portant également sur le droit de souscrire les actions qui seront ultérieurement créées. Toutefois, votre conseil d'administration se réserve la possibilité de vous conférer un délai de priorité pour la souscription des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital lors de leur émission.

Les opérations visées à la dixième résolution n'emportent pas, quant à elles, renonciation à votre droit préférentiel de souscription lors de l'émission initiale des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, mais seulement lors de l'émission des actions qui seraient ultérieurement créées.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre conseil d'administration.

Neuilly et Paris, le 26 mars 2004
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Synthèse des opérations financières présentées à l'assemblée générale mixte dans sa partie extraordinaire

<i>en millions d'euros</i>					
Nature de l'opération	Résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'émission initiale de valeurs mobilières	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Prix minimum d'émission des actions
AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION					
Émissions d'actions nouvelles ordinaires ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres émis en représentation d'une quotité du capital social	10	26 mois	1 500 ⁽¹⁾	600 ⁽²⁾	À fixer par le conseil d'administration
AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION					
Émissions d'actions nouvelles ordinaires ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres émis en représentation d'une quotité du capital social	11	26 mois	1 500 ⁽¹⁾	600 ⁽²⁾	Moyenne des premiers cours cotés à la bourse de Paris (premier marché) pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt qui précéderont le jour du début de l'émission avec le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance

(1) Le montant cumulé des émissions de titres de créances visées aux dixième et onzième résolutions de la présente assemblée ne pourra excéder un plafond de 1 500 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'ajoutera au montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu de la huitième résolution de l'assemblée du 14 mai 2003.

(2) Le montant cumulé des augmentations de capital qui résulteront des autorisations visées aux dixième et onzième résolutions ne pourra excéder un plafond de 600 millions d'euros, étant entendu que les augmentations de capital provenant des émissions de valeurs mobilières, composées ou non, décidées préalablement à la présente autorisation ne seront pas prises en compte dans ce plafond.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le projet d'augmentation de capital réservée à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères

(douzième résolution)

Assemblée générale mixte du 23 avril 2004 sur première convocation et du 4 mai 2004 sur deuxième convocation

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères analogue aux plans d'épargne des sociétés françaises et étrangères du Groupe actuellement en vigueur, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer dans la douzième résolution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Les caractéristiques générales de l'autorisation demandée sont présentées dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler

sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre conseil d'administration.

Neuilly et Paris, le 26 mars 2004
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Annexe

en millions d'euros

Nature de l'opération	Résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Prix d'émission des actions
Émissions d'actions ordinaires réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères, analogue aux plans d'épargne des sociétés françaises et étrangères du Groupe actuellement en vigueur.	12	2 ans	10 % du capital social, en une ou plusieurs fois, au jour de la décision du conseil d'administration ⁽¹⁾	80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux cours des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

(1) Le montant cumulé des augmentations de capital découlant de la mise en œuvre de la présente résolution et de celles des quatorzième et quinzième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et de la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002 ne pourra excéder 10 % du capital de la société tel qu'il existera au moment où le conseil d'administration prendra sa décision.

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne du Groupe en France

(décision du conseil d'administration du 5 mars 2003)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 30 octobre 2001 sur l'émission d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France, autorisée par votre assemblée générale mixte du 12 décembre 2001.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 5 mars 2003, de procéder à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France. Le montant de l'augmentation de capital correspondra au montant nominal des actions qui seront effectivement souscrites par les salariés du Groupe en France par l'intermédiaire de leurs fonds communs de placement d'entreprise appropriés. Pour cette opération, la période de souscription a été fixée du 1^{er} mai 2003 au 31 août 2003.

Le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 5 mars 2003, soit 45,20 euros, représentant 10 euros de valeur nominale et 35,20 euros de prime d'émission. Cette opération est réalisée dans la limite de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, pour l'ensemble des augmentations de capital effectuées depuis l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 dans le cadre d'émissions d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI adhérant aux plans d'épargne du Groupe.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes consolidés au 31 décembre 2002, arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et des indications fournies à celle-ci ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et de son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Neuilly et Paris, le 12 mars 2003
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne du Groupe en France

(décision du conseil d'administration du 14 mai 2003)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 30 octobre 2001 sur l'émission d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France, autorisée par votre assemblée générale mixte du 12 décembre 2001.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 14 mai 2003, de procéder à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France. Le montant de l'augmentation de capital correspondra au montant nominal des actions qui seront effectivement souscrites par les salariés du Groupe en France par l'intermédiaire de leurs fonds communs de placement d'entreprise appropriés. Pour cette opération, la période de souscription a été fixée du 1^{er} septembre 2003 au 31 décembre 2003.

Le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 14 mai 2003, soit 46,75 euros, représentant 10 euros de valeur nominale et 36,75 euros de prime d'émission.

Cette opération est réalisée dans la limite de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, pour l'ensemble des augmentations de capital effectuées depuis l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 dans le cadre d'émissions d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI adhérant aux plans d'épargne du Groupe.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes consolidés au 31 décembre 2002, arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes consolidés ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et des indications fournies à celle-ci ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et de son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Neuilly et Paris, le 21 mai 2003
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne du Groupe en France

(décision du conseil d'administration du 11 septembre 2003)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 30 octobre 2001 sur l'émission d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France, autorisée par votre assemblée générale mixte du 12 décembre 2001.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 11 septembre 2003, de procéder à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés du groupe VINCI dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France. Le montant de l'augmentation de capital correspondra au montant nominal des actions qui seront effectivement souscrites par les salariés du Groupe en France par l'intermédiaire de leurs fonds communs de placement d'entreprise appropriés. Pour cette opération, la période de souscription a été fixée du 1^{er} janvier 2004 au 30 avril 2004.

Le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 11 septembre 2003, soit 48,43 euros, représentant 10 euros de valeur nominale et 38,43 euros de prime d'émission. Cette opération est réalisée dans la limite de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, pour l'ensemble des augmentations de capital effectuées depuis l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 dans le cadre d'émissions d'actions réservées aux salariés du groupe VINCI adhérant aux plans d'épargne du Groupe.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes consolidés. Ces comptes consolidés semestriels ont fait l'objet de notre part d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et des indications fournies à celle-ci ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et de son montant définitif ;
- La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Neuilly et Paris, le 17 septembre 2003
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

Rapports complémentaires du conseil d'administration

Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés de VINCI et de ses filiales françaises dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001, vous avez autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois et pendant un délai de cinq ans, à des émissions d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de VINCI et de ses filiales adhérant aux plans d'épargne du Groupe institués à l'initiative de VINCI.

Le conseil d'administration a décidé, le 5 mars 2003, de procéder à une émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune dans les conditions suivantes :

- pour la prochaine opération réservée aux salariés de VINCI et de ses filiales françaises dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France, la période de souscription commencera le 1^{er} mai 2003 et s'achèvera le 31 août 2003. Les actions souscrites par le FCPE Castor Relais 2003/2 – ce fonds ayant vocation à être fusionné avec le FCPE Castor lors de la réalisation de cette augmentation de capital réservée – seront intégralement libérées à la souscription et porteront jouissance du 1^{er} janvier 2003 ;

- le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de Bourse ayant précédé le 5 mars 2003, soit 45,20 € par action nouvelle à émettre, prix correspondant à 10 € de valeur nominale et à 35,20 € de prime d'émission ;
- à l'issue de cette opération, le conseil d'administration s'assurera que les fonds communs de placement d'entreprise du Groupe, conformément aux plafonds définis par les quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et par la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002, n'ont pas souscrit, depuis le 12 décembre 2001, à un nombre cumulé d'actions nouvelles supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social de VINCI.

Le nombre maximum d'actions qui peuvent être émises par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 22 février 2003 est le suivant :

	Nombre d'actions	%
Capital social au 22 février 2003	82 910 368	100,00
Plafond de l'autorisation consentie par l'AGM le 12 décembre 2001	8 291 036	10,00
Utilisations depuis le 12 décembre 2001	1 137 494	1,40
Nombre maximum d'actions pouvant être émises	7 153 542	8,60

Ces données seront ajustées en fonction de l'évolution du capital social.

Incidence de l'émission d'un nombre maximum de 7 153 542 actions nouvelles

- Un actionnaire détenant 1 % du capital de VINCI et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital verrait sa participation ramenée à 0,92 % du capital social :

	VINCI Nombre d'actions	Nombre d'actions	Actionnaire %
Capital au 22 février 2003	82 910 368	829 103	1,00
Nombre maximum d'actions pouvant être émises	7 153 542	0	—
Capital après augmentation	90 063 910	829 103	0,92

- La quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2002, rapportée au nombre d'actions composant le capital social au 22 février 2003, s'élève à 31,33 € par action ; pour un actionnaire ne souscrivant pas à l'augmentation de capital, elle passerait à 32,43 € :

	Nombre d'actions au 22/02/03	Capitaux propres k€	Quote-part (€)
Capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2002	82 910 368	2 597 400	31,33
Augmentation maximum autorisée	7 153 542	323 340	45,20
Capitaux propres après augmentation	90 063 910	2 920 740	32,43

- Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, l'opération ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Le présent rapport complémentaire est établi en application de l'article 155-2 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Rueil-Malmaison, le 5 mars 2003
Le conseil d'administration

Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés de VINCI et de ses filiales françaises dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001, vous avez autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois et pendant un délai de cinq ans, à des émissions d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de VINCI et de ses filiales adhérant aux plans d'épargne du Groupe institués à l'initiative de VINCI.

Le conseil d'administration a décidé, le 14 mai 2003, de procéder à une émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune dans les conditions suivantes :

- pour la prochaine opération réservée aux salariés de VINCI et de ses filiales françaises dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France, la période de souscription commencera le 1^{er} septembre 2003 et s'achèvera le 31 décembre 2003. Les actions souscrites par le FCPE Castor Relais 2003/3 – ce fonds ayant vocation à être fusionné avec le FCPE Castor lors de la réalisation de cette augmentation de capital réservée – seront intégralement libérées à la souscription et porteront jouissance du 1^{er} janvier 2003 ;

- le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de Bourse ayant précédé le 14 mai 2003, soit 46,75 € par action nouvelle à émettre, prix correspondant à 10 € de valeur nominale et à 36,75 € de prime d'émission ;
- à l'issue de cette opération, le conseil d'administration s'assurera que les fonds communs de placement d'entreprise du Groupe, conformément aux plafonds définis par les quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et par la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002, n'ont pas souscrit, depuis le 12 décembre 2001, à un nombre cumulé d'actions nouvelles supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social de VINCI.

Le nombre maximum d'actions qui peuvent être émises par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 30 avril 2003 est le suivant :

	Nombre d'actions	%
Capital social au 30 avril 2003	82 992 338	100,00
Plafond de l'autorisation consentie par l'AGM le 12 décembre 2001	8 299 233	10,00
Utilisations depuis le 12 décembre 2001	1 137 494	1,40
Nombre maximum d'actions pouvant être émises	7 161 739	8,60

Ces données seront ajustées en fonction de l'évolution du capital social.

Incidence de l'émission d'un nombre maximum de 7 161 739 actions nouvelles

- Un actionnaire détenant 1 % du capital de VINCI et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital verrait sa participation ramenée à 0,92 % du capital social :

	VINCI Nombre d'actions	Nombre d'actions	Actionnaire %
Capital au 30 avril 2003	82 992 338	829 923	1,00
Nombre maximum d'actions pouvant être émises	7 161 739	0	—
Capital après augmentation	90 154 077	829 923	0,92

- La quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2002, rapportée au nombre d'actions composant le capital social au 30 avril 2003, s'élève à 31,30 € par action ; pour un actionnaire ne souscrivant pas à l'augmentation de capital, elle passerait à 32,52 € :

	Nombre d'actions au 30/04/03	Capitaux propres k€	Quote-part (€)
Capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2002	82 992 338	2 597 400	31,30
Augmentation maximum autorisée	7 161 739	334 811	46,75
Capitaux propres après augmentation	90 154 077	2 932 211	32,52

- Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, l'opération ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Le présent rapport complémentaire est établi en application de l'article 155-2 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Rueil-Malmaison, le 14 mai 2003
Le conseil d'administration

Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés de VINCI et de ses filiales françaises dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001, vous avez autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois et pendant un délai de cinq ans, à des émissions d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de VINCI et de ses filiales adhérant aux plans d'épargne du Groupe institués à l'initiative de VINCI.

Le conseil d'administration a décidé, le 11 septembre 2003, de procéder à une émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune dans les conditions suivantes :

- pour la prochaine opération réservée aux salariés de VINCI et de ses filiales françaises dans le cadre du plan d'épargne du Groupe en France, la période de souscription commencera le 1^{er} janvier 2004 et s'achèvera le 30 avril 2004. Les actions souscrites par le FCPE Castor Relais 2004/1 – ce fonds ayant vocation à être fusionné avec le FCPE Castor lors de la réalisation de cette augmentation de capital réservée – seront intégralement libérées à la souscription et porteront jouissance du 1^{er} janvier 2004 ;

- le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de Bourse ayant précédé le 11 septembre 2003, soit 48,43 € par action nouvelle à émettre, prix correspondant à 10 € de valeur nominale et à 38,43 € de prime d'émission ;

- à l'issue de cette opération, le conseil d'administration s'assurera que les fonds communs de placement d'entreprise du Groupe, conformément aux plafonds définis par les quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et par la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002, n'ont pas souscrit, depuis le 12 décembre 2001, à un nombre cumulé d'actions nouvelles supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social de VINCI.

Le nombre maximum d'actions qui peuvent être émises par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 31 août 2003 est le suivant :

	Nombre d'actions	%
Capital social au 31 août 2003	83 578 873	100,00
Plafond de l'autorisation consentie par l'AGM le 12 décembre 2001	8 357 887	10,00
Utilisations depuis le 12 décembre 2001	1 605 228	1,90
Nombre maximum d'actions pouvant être émises	6 752 659	8,10

Ces données seront ajustées en fonction de l'évolution du capital social.

Incidence de l'émission d'un nombre maximum de 6 752 659 actions nouvelles

- Un actionnaire détenant 1 % du capital de VINCI et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital verrait sa participation ramenée à 0,93 % du capital social :

	VINCI Nombre d'actions	Nombre d'actions	Actionnaire %
Capital au 31 août 2003	83 578 873	835 788	1,00
Nombre maximum d'actions pouvant être émises	6 752 659	0	—
Capital après augmentation	90 331 532	835 788	0,93

- La quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2003, rapportée au nombre d'actions composant le capital social au 31 août 2003, s'élève à 31,71 € par action ; pour un actionnaire ne souscrivant pas à l'augmentation de capital, elle passerait à 32,96 € :

	Nombre d'actions au 31/08/03	Capitaux propres k€	Quote-part (€)
Capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2003	83 578 873	2 650 700	31,71
Augmentation maximum autorisée	6 752 659	327 031	48,43
Capitaux propres après augmentation	90 331 532	2 977 731	32,96

- Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, l'opération ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Le présent rapport complémentaire est établi en application de l'article 155-2 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Rueil-Malmaison, le 11 septembre 2003
Le conseil d'administration

Résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires par le conseil d'administration

Résolutions de la compétence d'une assemblée générale ordinaire annuelle

Première résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2003

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve

les opérations et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un bénéfice net consolidé part du groupe de 541 373 000 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2003

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts) mentionné dans le rapport du conseil d'administration.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2003

L'assemblée générale constate que le bénéfice net de l'exercice 2003 s'élève à 2 065 623 276,75 euros.

Elle décide d'en approuver l'affectation qui lui est proposée par le conseil d'administration, soit de le répartir entre les dotations suivantes :

• aux actionnaires, à titre de dividendes	189 073 998,36 €
• à la réserve légale	915 121,00 €
• au report à nouveau	1 875 634 157,39 €
• total des affectations	2 065 623 276,75 €

L'assemblée générale décide en conséquence la mise en distribution d'un dividende net de 2,36 euros à chacune des 80 116 101 actions y ouvrant droit et portant jouissance du 1^{er} janvier 2003, assorti d'un avoir fiscal à 50 % de 1,18 euro, soit un revenu global par action de 3,54 euros au profit des actionnaires, étant observé qu'en l'état de la législation en vigueur l'avoir fiscal peut être réduit à 10 %, soit à 0,24 euro, en fonction de la qualité de son bénéficiaire pour former alors un revenu global de 2,60 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement le 11 mai 2004.

L'assemblée générale constate que, le 2 mars 2004, le nombre d'actions composant le capital social était de 84 162 089 actions se répartissant de la manière suivante :

• actions sans restriction particulière et portant jouissance du 1 ^{er} janvier 2003	80 116 101
• actions détenues par la société	4 045 988
• total du nombre d'actions composant le capital social	84 162 089

L'assemblée générale décide que, si le jour de la mise en paiement du dividende, la société détient un nombre d'actions propres différent de 4 045 988, la somme correspondant aux dividendes non versés ou à verser en raison de ces actions sera, suivant le cas, portée au crédit ou au débit du compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'assemblée générale rappelle que les dividendes par action distribués au titre des exercices 2000, 2001 et 2002 sont les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2000	73 399 020	1,65 ^α	0,825 ^α ou 0,4125 ^{α*}	2,4750 ^α ou 2,0625 ^{α*}
2001	77 208 271	1,70 ^α	0,85 ^α ou 0,255 ^{α*}	2,55 ^α ou 1,955 ^{α*}
2002	78 710 669	1,80 ^α	0,90 ^α ou 0,18 ^{α*}	2,70 ^α ou 1,98 ^{α*}

* Suivant la qualité du bénéficiaire.

Quatrième résolution

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

Après en avoir entendu la lecture, l'assemblée générale approuve le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions qui s'y trouvent mentionnées.

Cinquième résolution

Quitus au conseil d'administration

En conséquence de son approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au conseil d'administration jusqu'à la date de clôture de cet exercice.

Sixième résolution

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. Quentin Davies dans les fonctions d'administrateur de la société, décidée par le conseil d'administration le 14 mai 2003, en remplacement de M. Henri Proglio, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier qui restait à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Septième résolution

Jetons de présence

Jusqu'à ce qu'elle en décide autrement, l'assemblée générale fixe à 800 000 euros par an à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2004 le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Huitième résolution

Renouvellement de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir des actions de la société dans la limite de 10 % des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'apprécie par référence au nombre des actions le composant à la date de réunion de la présente assemblée et, ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, par référence au nombre des actions le composant effectivement.

L'assemblée générale décide que cette autorisation pourra servir, par ordre de priorité, aux fins de :

- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution ;
- la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de bourse par intervention sur le marché du titre en contre-tendance systématique ;
- l'achat et la vente de titres en fonction des situations du marché boursier ;
- l'attribution d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux des sociétés du groupe VINCI dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions.

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 110 euros.

Le prix minimum de vente de chaque action est fixé à 55 euros pour les actions non affectées aux plans d'options d'achat dont bénéficient

certaines salariés et mandataires sociaux du Groupe. Pour les actions affectées à ces plans, le prix de vente correspond au prix d'exercice des options consenties, compris entre 33,70 euros et 63,65 euros.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés en cas d'opérations financières sur la société. Notamment, en cas d'augmentation de capital par l'incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport du nombre de titres composant le capital avant l'opération et du nombre après l'opération.

Le montant maximum des achats autorisés par l'assemblée générale est fixé à 700 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés, notamment par la vente d'options de vente ou l'émission de bons négociables. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, procéder à l'ajustement prévu aux articles 174-1 et 174-9-A du décret du 23 mars 1967 en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte le 14 mai 2003 dans sa septième résolution.

Résolutions de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire

Neuvième résolution

Renouvellement de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la société

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social et par périodes glissantes successives de 24 mois pour l'appréciation de cette limite, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquiescer ses propres actions, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

L'assemblée générale fixe à 18 mois, à compter de la date de réunion de la présente assemblée, la durée de la validité de la présente autorisation et confère tous pouvoirs au conseil d'administration,

avec faculté de déléguer, à l'effet de prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports », accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions du capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société en conséquence.

La présente résolution annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte le 14 mai 2003 dans sa neuvième résolution.

Dixième résolution

Renouvellement de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'émettre – avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – différentes catégories de valeurs mobilières, assorties ou non de bons de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la réunion de la présente assemblée, le pouvoir de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères, avec ou sans primes, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission initiale :

- d'actions ordinaires ;
- de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière autorisée par la loi, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres émis en représentation d'une quotité du capital social de la société.

L'assemblée générale supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles donneront droit les valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la présente autorisation.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, indépendamment de toutes émissions qui pourraient être réalisées en vertu de ce qui précède, le pouvoir de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou à l'attribution à l'ensemble des actionnaires de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions ou des valeurs mobilières représentatives d'une quote-part du capital social de la société et à l'émission de ces actions et valeurs mobilières pour permettre l'exercice des bons sans qu'ait à s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières auxquelles ils donnent droit.

En cas d'usage, par le conseil d'administration, de la présente délégation de pouvoirs, le montant nominal maximum des augmen-

tations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non à partir de l'émission d'actions, de bons ou des valeurs mobilières composées visées ci-dessus est fixé à 600 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital susceptible d'être réalisée, directement ou non, en vertu de la onzième résolution de la présente assemblée. Les augmentations de capital provenant des émissions de valeurs mobilières, composées ou non, décidées préalablement à la présente autorisation ne seront pas prises en compte dans ce plafond.

En outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société et donnant accès au capital ne pourra excéder 1 500 millions d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'ajoutera au montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu de la huitième résolution de l'assemblée du 14 mai 2003 et que sur le plafond de 1 500 millions d'euros ci-dessus fixé s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu de la onzième résolution de la présente assemblée.

Les émissions d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières seront à libérer contre espèces ou par compensation de créances. Leur souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui pourront souscrire, dans le délai de dix jours de bourse, les actions ou les valeurs mobilières nouvelles à titre irréductible, étant précisé que le conseil d'administration aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible.

Les actions, les bons ou les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires pourront faire l'objet d'un placement public.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder aux émissions d'actions, de bons ou de valeurs mobilières composées en vertu de

la présente résolution, aux époques qu'il déterminera et suivant les modalités qu'il arrêtera en conformité avec la loi, et notamment :

- fixer la nature des valeurs mobilières à créer, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ;
- procéder à toutes imputations sur les primes d'émissions, de fusions ou d'apports ;
- procéder à toutes attributions de titres, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ;
- limiter l'émission au montant des souscriptions, à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission ;
- répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres émis non souscrits sur le marché français et/ou international ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant,

la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant les périodes déterminées, les titres émis ou à émettre en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes d'émissions, de fusions ou d'apports et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation ;
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation du capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures, décider et effectuer toutes formalités, fixer toutes les conditions utiles pour aboutir à la réalisation et à la bonne fin des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution.

L'assemblée générale décide que la présente délégation annule par anticipation et remplace celle que la treizième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires a consentie le 6 juin 2002 au conseil d'administration.

Onzième résolution

Renouvellement de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'émettre – avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires – différentes catégories de valeurs mobilières, assorties ou non de bons de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la réunion de la présente assemblée, le pouvoir de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères, avec ou sans primes :

- d'actions ordinaires ;
- de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière autorisée par la loi, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres émis en représentation d'une quotité du capital social de la société.

Ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange dans les conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, indépendamment de toutes émissions qui pourraient être réalisées en vertu de ce qui précède, le pouvoir de procéder à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions ou des valeurs mobilières représentatives d'une quote-part du capital social de la société et à l'émission de ces actions et valeurs mobilières pour permettre l'exercice des bons sans qu'ait à s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières auxquelles ils donnent droit.

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente

résolution, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits pourront faire l'objet d'un placement public.

En outre, l'assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels donneront droit les titres émis.

L'assemblée générale décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation :

- le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, à partir de l'émission d'actions, de bons ou de valeurs mobilières composées visées ci-dessus, est fixé à 600 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation du capital susceptible d'être réalisée, directement ou non, en vertu de la dixième résolution de la présente assemblée ; les augmentations du capital provenant des émissions de valeurs mobilières, composées ou non, décidées préalablement à la présente autorisation ne seront pas prises en compte dans ce plafond ;

- le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société et donnant accès au capital ne pourra excéder 1 500 millions d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'ajoutera au montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu de la huitième résolution de l'assemblée du 14 mai 2003, et que sur le plafond de 1 500 millions d'euros ci-dessus fixé s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu de la dixième résolution de la présente assemblée.

L'assemblée décide qu'en cas d'utilisation par le conseil d'administration de la présente autorisation, le prix d'émission des actions ordinaires ou de celles qui pourront être créées par souscription secondaire, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière devra être déterminé sur la base d'une valeur de l'action au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés à la bourse de Paris – premier marché – pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 qui précéderont le jour du début de l'émission après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder aux émissions d'actions, de bons ou de valeurs mobilières composées en vertu de la présente résolution, aux époques qu'il déterminera et suivant les modalités qu'il arrêtera en conformité avec la loi, et, notamment :

- fixer la nature des valeurs mobilières à créer, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ;
- procéder à toutes imputations sur les primes d'émissions, de fusions ou d'apports ;
- procéder à toutes attributions de titres, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ;
- arrêter les conditions de la ou des émissions ;
- décider le montant à émettre, le prix de l'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même

rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;

- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
- plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, soit d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre unique proposant l'achat ou l'échange des titres visés contre un règlement en titres et en numéraire, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique d'achat à titre secondaire ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'émissions, de fusions ou d'apports et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures, décider et effectuer toutes formalités, fixer toutes les conditions utiles pour aboutir à la réalisation et à la bonne fin des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation.

L'assemblée générale décide que la présente délégation annule par anticipation et remplace celle que la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires a consentie le 6 juin 2002 au conseil d'administration.

Douzième résolution

Renouvellement de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations du capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères, analogue aux plans d'épargne des sociétés françaises et étrangères du Groupe actuellement en vigueur

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

a – autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social au jour où il prend sa décision, par l'émission d'actions ordinaires de la société ;

b – décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre au profit de tous établissements financiers ou de toutes sociétés constituées spécifiquement exclusivement pour la mise en œuvre d'un schéma d'épargne salariale ayant pour objet de

donner aux salariés de certaines filiales étrangères qui ne peuvent souscrire, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, à des actions VINCI dans le cadre des quatorzième et quinzième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001, des avantages comparables aux salariés concernés par ces résolutions ;

c – décide que les souscripteurs, établissements financiers ou sociétés constituées spécifiquement, auxquels seront réservées les augmentations correspondantes du capital, n'auront pas vocation à conserver les actions VINCI qu'ils auront souscrites autrement que dans le cadre de la gestion du schéma d'épargne salariale mis en œuvre ;

d – décide que le prix des actions nouvelles à émettre en application de la présente délégation sera égal à 80 % de la moyenne des

premiers cours cotés au cours des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ;

e – décide que le montant cumulé des augmentations du capital découlant de la mise en œuvre de la présente résolution et de celle des quatorzième et quinzième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et de la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002 ne pourra excéder 10 % du capital de la société tel qu'il existera au moment où le conseil d'administration prendra sa décision, ces délégations ne s'imputant sur aucune des autres délégations financières en vigueur dont dispose actuellement le conseil d'administration ;

f – décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation à son président, pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, notamment, pour :

- arrêter les conditions et modalités de chaque émission et, notamment, le montant ainsi que les caractéristiques des titres à émettre, leur prix d'émission, leur mode de libération, la période de souscription et la date de jouissance, même rétroactive, des actions à émettre ;
 - constater la réalisation des augmentations du capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
 - conclure tous accords, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
 - procéder le cas échéant à toutes imputations sur les primes d'émission ;
 - prendre toutes mesures pour la réalisation des émissions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations du capital et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- g** – fixe à deux ans à compter du jour de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation.

Treizième résolution

Renouvellement de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de décider s'il convient de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents des plans d'épargne d'entreprise du groupe VINCI dans le cas où il utiliserait les autorisations données par les dixième et onzième résolutions qui précèdent et par la quinzième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, dans le cas où il utiliserait les autorisations d'augmenter le capital social données par les dixième et onzième résolutions qui précèdent et par la quinzième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002, le soin de décider simultanément s'il convient de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents des plans d'épargne

d'entreprise du groupe VINCI et, le cas échéant, de mettre en œuvre les autorisations données par la douzième résolution qui précède, par les quatorzième et quinzième résolutions de l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2001 et par la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2002.

Quatorzième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, pour procéder à tous dépôts et à toutes publicités prescrits par la loi.

Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Historique

La Société Générale d'Entreprises (aujourd'hui VINCI) a été constituée en 1908 par l'apport des actifs de la société Giros et Loucheur, fondée en 1899 par Alexandre Giros et Louis Loucheur. La SGE connaît un essor rapide jusqu'à la Première Guerre mondiale. Ayant pris une part active à l'effort de guerre puis à la reconstruction, elle se développe principalement dans le domaine de l'électricité pendant l'entre-deux-guerres. La nationalisation de ses actifs électriques en 1946 la conduit ensuite à se redéployer dans les métiers du BTP. Pendant les Trente Glorieuses, la SGE devient la première entreprise française de génie civil.

La Compagnie Générale d'Électricité (aujourd'hui Alcatel) prend le contrôle de la SGE en 1966. La SGE se lance en 1970 dans les concessions d'autoroutes en participant à la création de Cofiroute, qui financera, construira et exploitera les autoroutes A10 (Paris-Orléans) et A11 (Paris-Le Mans). Centrée sur le marché métropolitain, la SGE fusionne en 1982 avec Sainrapt et Brice, un spécialiste du béton précontraint très actif à l'export.

Devenue actionnaire majoritaire en 1984, la Compagnie de Saint-Gobain procède à une profonde restructuration de la société : la SGE devient une holding, dont la principale filiale est Sogea, issue de la fusion de SGE BTP avec le pôle construction de Saint-Gobain. Les travaux routiers deviennent le deuxième métier du groupe avec les acquisitions successives de Bourdin et Chaussé, en 1977, et de Cochery, en 1982. L'équipement électrique et climatique constitue la troisième branche d'activité, avec Électricité Saunier Duval (aujourd'hui SDEL), Tunzini et Wanner Isofi.

Après sa privatisation, Saint-Gobain cède le contrôle de la SGE à la Compagnie Générale des Eaux en 1988. Cette dernière apporte alors au groupe ses filiales de BTP Campenon Bernard et Freyssinet ainsi que la société de travaux routiers Viafrance. Au début des années 1990, plusieurs opérations de croissance externe contribuent à donner à la SGE une dimension européenne : le groupe acquiert la société de BTP britannique Norwest Holst et plusieurs sociétés en Allemagne, notamment VBU (travaux routiers), Controlmatic (ingénierie électrique) et Klee (bâtiment et maintenance).

L'année 1997 est marquée par d'importantes opérations croisées entre la société et son actionnaire majoritaire : la SGE cède à la Compagnie Générale des Eaux son activité de traitement des ordures ménagères ainsi que l'essentiel de ses activités de distribution d'eau et de promotion immobilière. En sens inverse, la Compagnie Générale des Eaux apporte à la SGE ses entreprises de travaux électriques GTIE et Santerne, et lui cède 90 % de l'entreprise française de BTP CBC. Parallèlement, la Compagnie Générale des Eaux ramène

de 85 % à 51 % sa participation au capital de la SGE en réalisant un placement privé d'actions auprès d'investisseurs institutionnels français et étrangers.

En 1998 et 1999, la SGE se réorganise en quatre pôles de métiers (concessions, énergies, routes, construction) et poursuit sa croissance externe, ciblant les activités à résultat récurrent et à forte valeur ajoutée. Dans le domaine des concessions, la SGE lance avec succès une offre publique d'achat sur Sogeparc, le leader français des parcs de stationnement. Dans le domaine des travaux routiers, elle acquiert Teerbau, numéro un allemand du secteur. Dans les métiers de l'énergie, le groupe fait l'acquisition de l'entreprise suédoise d'ingénierie électrique Emil Lundgren et de l'entreprise allemande Calanbau, spécialisée dans la protection incendie. Enfin, Freyssinet devient le leader mondial de la géotechnique en prenant le contrôle de Terre Armée Internationale et de Ménard Soltraitement.

L'année 2000 est celle de l'indépendance : en février, Vivendi Universal (ex-Compagnie Générale des Eaux) cède l'essentiel de sa participation au capital de la SGE à des investisseurs institutionnels pour n'en conserver que 17 %. En mai, la SGE change de dénomination sociale pour devenir VINCI. En juillet, VINCI lance une OPE amicale sur Groupe GTM. La fusion des deux groupes, en décembre, donne naissance au numéro un mondial des concessions, de la construction et des services associés.

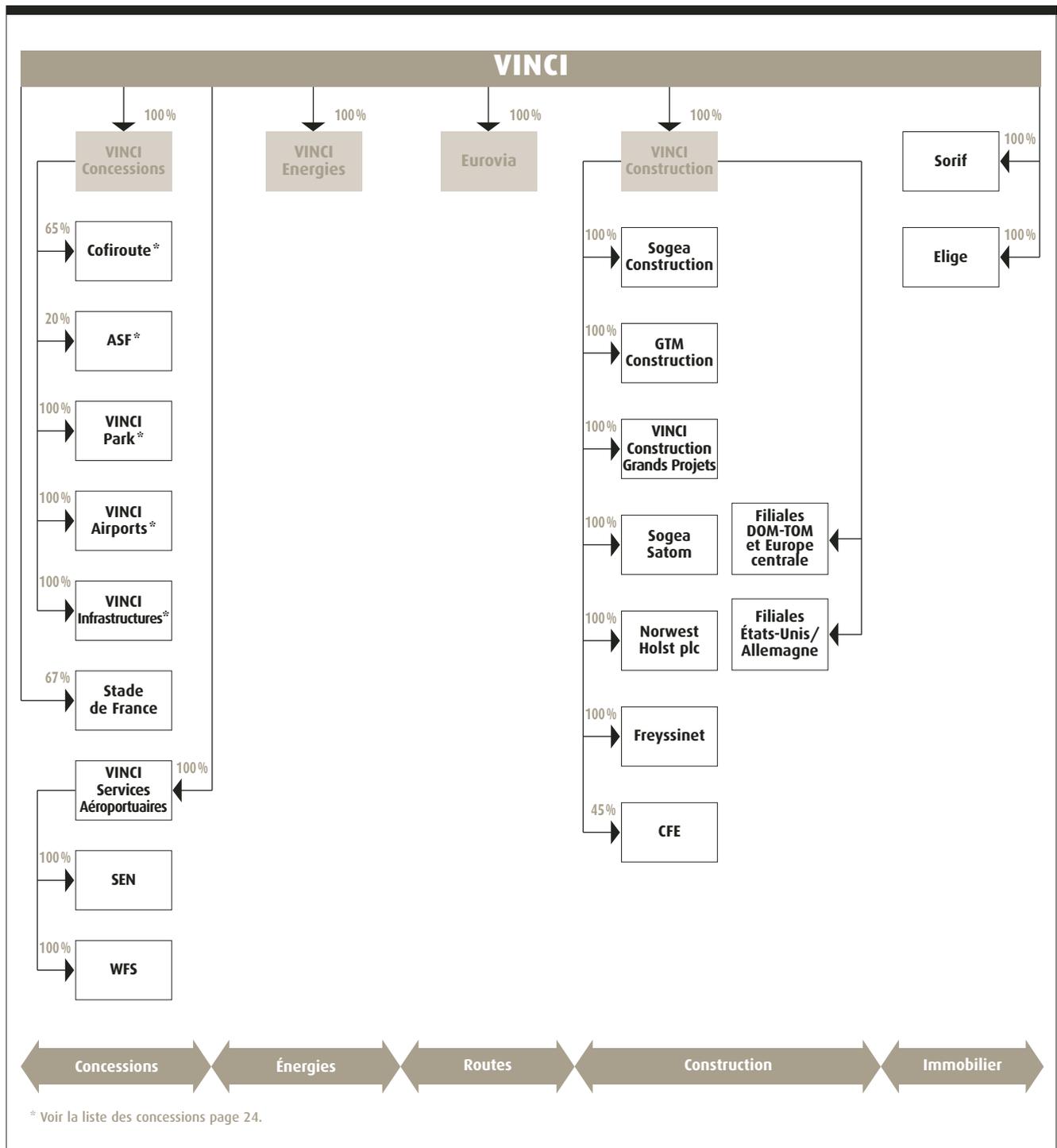
En 2001, Vivendi Universal et Suez, ancien actionnaire majoritaire de GTM, se désengagent presque totalement du capital de VINCI. Le Groupe poursuit son développement en rachetant WFS, un des leaders mondiaux des services d'assistance aéroportuaires, et TMS, société autrichienne spécialisée dans les systèmes de production automatisés pour l'industrie automobile.

L'année 2002 est marquée, sur le plan boursier, par l'entrée de VINCI dans le CAC 40. Le Groupe poursuit son redéploiement vers les concessions en acquérant 17 % de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) après la mise sur le marché par l'État de 49 % de son capital. Il rachète également Crispin & Borst, une société britannique spécialisée dans la maintenance et le second œuvre architectural. Enfin, il poursuit le développement européen de son pôle énergies avec l'acquisition de la société espagnole Spark Iberica.

En 2003, la poursuite du développement du Groupe dans les concessions est marquée par la montée à 20 % dans la société ASF et l'accélération du développement de VINCI Park, notamment au Canada, au Royaume-Uni et en Europe centrale.

2. Organigramme

L'organigramme simplifié au 31 décembre 2003 des principales sociétés détenues par VINCI directement et indirectement (en pourcentage du capital) est le suivant :



3. Marchés et concurrence

Concurrence

Les métiers du groupe VINCI s'exercent sur des marchés caractérisés par une forte concurrence. C'est au premier chef le cas des métiers de la construction, de la route et des énergies, mais aussi des concessions, où la concurrence joue fortement au moment du choix par l'autorité concédante de son partenaire concessionnaire. La concurrence est également importante pour les activités de développement et d'exploitation d'ouvrages détenus en propre (parcs de stationnement) ou de promotion immobilière, où elle s'exerce au niveau de la commercialisation des produits ou des services rendus aux utilisateurs.

Dans la mesure où elles réalisent un chiffre d'affaires souvent plus important que certaines de leurs concurrentes, les sociétés du groupe VINCI peuvent revendiquer des positions de leaders sur leurs marchés, même si la dimension de ces derniers est telle que la part qu'elles y détiennent est souvent faible en valeur relative.

▫ Métiers de la construction

Le groupe VINCI exerce les métiers de la construction au travers de nombreuses sociétés de taille très variable. Certaines sont des acteurs nationaux (Sogea Construction, GTM Construction) ou internationaux (VINCI Construction Grands Projets, Freyssinet, Sogea-Satom) ; les autres, les plus nombreuses et filiales des premières, sont des PME exerçant leur activité à l'échelle régionale ou locale.

Le secteur de la construction comprend les métiers du bâtiment et ceux des travaux publics, chacun d'eux englobant des spécialités. Les métiers du bâtiment ont représenté en France un chiffre d'affaires de l'ordre de 96,7 milliards d'euros en 2002 [source : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie]. Sur ce total, le chiffre d'affaires des quatre « majors » (VINCI, Bouygues, Eiffage et Spie) a représenté 6,4 milliards (6,6 %). Le solde a été réalisé par environ 280 000 entreprises de taille variable.

Dans le secteur des travaux publics, le chiffre d'affaires total de la profession en France s'est élevé à 27,9 milliards d'euros en 2002. Les quatre « majors » ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,5 milliards (19,7 %). Le solde a été réalisé par environ 17 300 entreprises.

Sur ce chiffre d'affaires total du BTP, soit 124,6 milliards d'euros, le chiffre d'affaires réalisé en France par les entreprises du groupe VINCI s'est élevé à environ 4 milliards d'euros en 2003, soit environ 3 % du total. Une analyse détaillée de ces activités peut être trouvée dans un avis rendu par le Conseil de la concurrence le 5 juin 2001 (avis n° 01-A-08) à l'occasion du contrôle de l'opération de concentration relatif à la fusion entre VINCI et Groupe GTM.

À l'international, le groupe VINCI a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires d'environ 3,5 milliards d'euros dans les métiers de la construction, mais sur un marché encore plus vaste et plus fragmenté.

▫ Métiers de la route

Les métiers de la route comprennent la construction de routes nouvelles et l'entretien de routes existantes. Par ailleurs, ces métiers englobent la gestion d'un patrimoine constitué de carrières et d'usines de fabrication et de préparation de produits destinés aux activités routières.

Selon l'Union des syndicats de l'industrie routière française, le marché français des travaux routiers (construction et entretien) représente un chiffre d'affaires total de l'ordre de 10,2 milliards d'euros par an,

réalisé par environ 1 650 entreprises. Le groupe VINCI a réalisé en 2003, au travers de sa filiale Eurovia, un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards d'euros en France, dont 2,5 au titre des travaux routiers, soit près de 25 % du total, le reste étant constitué de la production de matériaux (10 % du marché) et d'activités diverses.

La situation du groupe VINCI sur le marché français a été étudiée en détail par le Conseil de la concurrence dans l'avis du 5 juin 2001 précité. Les principaux concurrents du groupe VINCI sont les sociétés Colas (groupe Bouygues) et Appia (groupe Eiffage).

À l'étranger, Eurovia a réalisé un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros en 2003, dont près de 80 % en Europe, ce marché étant caractérisé par une concurrence très atomisée.

▫ Métiers des énergies

Le groupe VINCI est présent sur le marché de l'installation de matériels et d'équipements électriques et des technologies de la communication au travers de VINCI Énergies et de ses très nombreuses filiales.

Le marché français est extrêmement fragmenté et se caractérise par l'existence d'au moins 10 000 entreprises réparties, comme les filiales de VINCI Énergies, sur l'ensemble du territoire national. Les principaux concurrents de VINCI Énergies sont les sociétés Amec, Spie, Cegelec, Clemessy, ETDE, Forclum, Ineo et Snef.

▫ Métiers des concessions

Le groupe VINCI exerce ses activités dans le domaine des concessions d'infrastructures au travers de sociétés concessionnaires, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, de sociétés constituées spécifiquement pour la mise en œuvre d'un contrat de concession conclu avec une personne publique. L'attribution de ces contrats donne généralement lieu à une procédure de mise en concurrence de plusieurs entreprises ou groupements d'entreprises. Une fois le contrat obtenu, la société concessionnaire prend en charge la construction puis l'exploitation des ouvrages, ces derniers offrant aux usagers des services susceptibles de concurrencer des services similaires ou substituables offerts par des infrastructures existantes.

La situation concurrentielle du groupe VINCI a été examinée par les autorités françaises dans le cadre de l'opération de concentration mentionnée au paragraphe « métiers de la construction ». Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a considéré que, dans le secteur du stationnement, la position du groupe VINCI et plus particulièrement de sa filiale VINCI Park, qui est le premier exploitant français de places de stationnement payant en ouvrage, justifiait qu'il lui soit interdit de présenter sa candidature à des appels d'offres organisés selon la loi Sapin en vue de l'attribution de délégations de stationnement public, et ce jusqu'au 22 juin 2004 (arrêté du 22 juin 2001). Cette contrainte temporaire a conduit VINCI Park à orienter provisoirement son développement vers l'international et l'acquisition d'ouvrages en pleine propriété.

Il résulte des constatations qui précèdent que le groupe VINCI est un acteur significatif sur les marchés sur lesquels il opère. Cependant, compte tenu du caractère très atomisé de ces marchés, ses parts de marché sont généralement faibles, et il dispose de marges de progression souvent importantes.

Saisonnalité

Pour la part de son activité réalisée dans le domaine des travaux, VINCI est soumis aux aléas climatiques. Par ailleurs, le trafic enregistré par certaines concessions, notamment celui des véhicules légers sur le réseau interurbain de Cofiroute, est généralement plus marqué durant les mois d'été que pendant l'hiver. Ainsi, il apparaît que l'activité réalisée par le Groupe au second semestre est généralement

supérieure à son niveau du premier semestre : en 2003, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de l'ordre de 13 %. Cette situation se traduit par une moindre absorption des coûts fixes au premier semestre, pesant sur le résultat d'exploitation de la période, et par un alourdissement de la trésorerie d'exploitation s'appliquant par un niveau d'encaissement plus faible.

4. Identité de la Société

Dénomination sociale : VINCI

Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, F-92851 Rueil-Malmaison Cedex.

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.

Législation : française.

Constitution : 1^{er} juillet 1908.

Durée : durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 74.1J.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers, notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'outre-mer, qu'à l'étranger, soit

seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Assemblées d'actionnaires (extraits des articles 8 et 17 des statuts)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation. Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant la réunion. Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dans les conditions et avec les réserves fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet action-

naire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle, ou à défaut par le conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit par courrier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

Franchissements de seuils (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa premier de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la société – égale ou supérieure à 2 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société. »

Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant

immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

5. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuils – voir ci-dessus).

Au 31 décembre 2003, le capital social de VINCI s'élevait à 837 950 320 euros, divisé en 83 795 032 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

5.1. Évolution du capital sur cinq ans

	Date de constatation par le conseil ou de décision de l'assemblée	Augmentation (réduction) de capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/98					41 487 757	537 605 261
Conversion du capital en euros	10/05/99	1 735 580	—	—	41 487 757	539 340 841
Annulation d'actions	10/05/99	- 26 967 200	- 57 564 299	- 2 074 400	39 413 357	512 373 641
PEG et levées d'options	07/09/99	6 448 468	6 584 987	496 036	39 909 393	518 822 109
PEG et levées d'options	11/01/00	3 873 883	4 434 029	297 991	40 207 384	522 695 992
PEG	08/03/00	697 307	1 064 734	53 639	40 261 023	523 393 299
Situation au 31/12/99					40 261 023	523 393 299
Levées d'options	08/03/00	457 158	497 697	35 166	40 296 189	523 850 457
PEG et levées d'options	03/10/00	9 413 651	16 181 243	724 127	41 020 316	533 264 108
OPE sur Groupe GTM	03/10/00	476 391 084	1 639 884 693	36 645 468	77 665 784	1 009 655 192
Levées d'options	08/03/01	616 213	804 681	47 401	77 713 185	1 010 271 405
Fusion avec Groupe GTM	19/12/00	12 728 352	75 273	979 104	78 692 289	1 022 999 757
Réduction du nominal de 13 à 10 euros	19/12/00	- 236 076 867	236 076 867	—	78 692 289	786 922 890
PEG et levées d'options	08/03/01	4 623 120	14 465 459	462 312	79 154 601	791 546 010
Situation au 31/12/00					79 154 601	791 546 010
Levées d'options	08/03/01	654 270	1 064 407	65 427	79 220 028	792 200 280
PEG et levées d'options	07/06/01	12 563 940	42 074 916	1 256 394	80 476 422	804 764 220
PEG et levées d'options	18/12/01	4 488 970	13 440 444	448 897	80 925 319	809 253 190
Fusion avec Sogeparc	12/12/01	2 447 880	11 582 754	244 788	81 170 107	811 701 070
Fusion avec Sogepag	12/12/01	123 400	464 170	12 340	81 182 447	811 824 470
PEG et levées d'options	25/01/02	16 974 640	67 760 347	1 697 464	82 879 911	828 799 110
Situation au 31/12/01					82 879 911	828 799 110
PEG et levées d'options	12/03/02	16 179 780	63 873 321	1 617 978	84 497 889	844 978 890
PEG et levées d'options	06/06/02	9 278 860	36 453 399	927 886	85 425 775	854 257 750
PEG et levées d'options	18/09/02	3 542 010	11 303 008	354 201	85 779 976	857 799 760
PEG et levées d'options	17/12/02	1 111 800	5 580 049	111 180	85 891 156	858 911 560
Réduction du capital	17/12/02	- 30 835 930	- 164 629 763	- 3 083 593	82 807 563	828 075 630
Levées d'options	05/03/03	658 040	100 158	65 804	82 873 367	828 733 670
Situation au 31/12/02					82 873 367	828 733 670
Levées d'options	05/03/03	370 010	551 582	37 001	82 910 368	829 103 680
Levées d'options	14/05/03	819 700	1 238 500	81 970	82 992 338	829 923 380
PEG et levées d'options	11/09/03	5 865 350	18 564 155	586 535	83 578 873	835 788 730
PEG et levées d'options	16/12/03	6 072 790	18 868 845	607 279	84 186 152	841 861 520
Réduction du capital	16/12/03	- 4 200 000	- 22 671 065	- 420 000	83 766 152	837 661 520
Levées d'options	02/03/04	288 800	485 211	28 880	83 795 032	837 950 320
Situation au 31/12/03					83 795 032	837 950 320

5.2. Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations financières données au conseil d'administration

Les autorisations en vigueur ou proposées à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximum autorisé (valeur nominale)
Émissions d'obligations ou d'autres titres de créances	14/05/03 (8 ^e résolution)	14/05/08	1 500 M€
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves	06/06/02 (15 ^e résolution)	06/06/07	(2)
Émissions de valeurs mobilières, composées ou non et donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	04/05/04 (1) (10 ^e résolution)	04/07/06	600 M€ (3) (actions) 1 500 M€ (4) (titres de créances)
Émissions de valeurs mobilières, composées ou non et donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	04/05/04 (1) (11 ^e résolution)	04/07/06	600 M€ (3) (actions) 1 500 M€ (4) (titres de créances)
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales, dans le cadre de plans d'épargne	12/12/01 (14 ^e et 15 ^e résolutions)	12/12/06	10 % du capital (5)
Augmentations du capital réservées aux salariés des filiales de VINCI situées aux États-Unis, dans le cadre de plans d'épargne	06/06/02 (16 ^e résolution)	06/06/07	1 % du capital (5)
Augmentations du capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement dans le cadre de plans d'épargne au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères de VINCI	04/05/04 (1) (12 ^e résolution)	04/05/06	10 % du capital (5)
Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	14/05/03 (10 ^e résolution)	14/07/06	5 % du capital (options de souscription) (6) 10 % du capital (options d'achat) (7)
Rachats d'actions	04/05/04 (1) (8 ^e résolution)	04/11/05	700 M€ (8) 10 % du capital
Réductions du capital	04/05/04 (1) (9 ^e résolution)	04/11/05	10 % du capital par périodes de 24 mois

(1) Sur deuxième convocation.

(2) Montant total des réserves capitalisables.

(3) Ces montants ne se cumulent pas. Les 600 M€ correspondent à un plafond global pour les deux résolutions.

(4) Ces montants ne se cumulent pas. Les 1 500 M€ correspondent à un plafond global pour les deux résolutions.

(5) Ces montants ne se cumulent pas. Le plafond global pour les quatre résolutions est de 10 %.

(6) Le nombre d'options de souscription consenties en vertu de cette autorisation ne peut porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 5 % du nombre des actions composant le capital au moment où le conseil prend sa décision.

(7) Le nombre d'options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne peut donner lieu à la détention à tout moment par VINCI d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social apprécié le jour où le conseil attribue ces options.

(8) En valeur réelle.

5.3. Capital potentiel

Les seuls titres existants pouvant engendrer la création d'actions VINCI sont les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane) et les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe.

La conversion de l'ensemble des Oceane en actions nouvelles engendrerait la création de 11 308 334 actions VINCI, ce qui représente une augmentation potentielle de 13,5 % du nombre des actions par rapport à la situation du capital au 31 décembre 2003.

L'exercice de l'ensemble des options de souscription en circulation au 31 décembre 2003 engendrerait la création de 12 349 036 actions VINCI, soit une augmentation potentielle de 14,7 % du nombre des actions par rapport à la situation du capital au 31 décembre 2003, qui serait compensée par des annulations d'actions à due concurrence, en application de la politique décrite au paragraphe 5.4 ci-dessous.

Au 31/12/2003	Nombre d'actions	En % du capital
Capital social	83 795 032	—
Oceane juillet 2001	5 750 000	6,9 %
Oceane avril 2002	5 558 334	6,6 %
Total Oceane	11 308 334	13,5 %
Capital dilué	95 103 366	—
<i>Options de souscription</i>	<i>12 349 036</i>	<i>14,7 %</i>

Les caractéristiques des deux emprunts Oceane sont détaillées en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés, page 164. Les caractéristiques des options de souscription en circulation au 31 décembre 2003 sont détaillées ci-dessous.

5.4. Informations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions

▫ Conditions d'attribution des options et politique en matière d'options de souscription

Les conditions d'attribution des options ainsi que la liste des bénéficiaires sont arrêtées par le conseil d'administration de VINCI conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Aucune filiale contrôlée par VINCI n'attribue d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe.

Chaque option donne droit à la souscription ou à l'achat d'une action VINCI. Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers de leurs options deux ans après leur attribution et la totalité de leurs options trois ans après leur attribution. Les actions provenant des levées d'options ne peuvent être cédées avant l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale qui leur est applicable.

Pour la fixation du prix d'exercice des options, la politique du Groupe

est de ne pratiquer aucun rabais par rapport au cours de référence coté le jour de la décision du conseil d'administration.

Le Groupe privilégie les plans d'options de souscription par rapport aux plans d'achat d'actions. En matière d'options de souscription, la politique adoptée par le Groupe, sur décision du conseil d'administration du 11 septembre 2003, est de neutraliser l'effet dilutif occasionné par les créations d'actions résultant de l'exercice de ces options en procédant à l'achat sur le marché d'une quantité d'actions, destinées à être annulées, équivalente à celle des actions nouvelles ainsi créées.

La mise en œuvre de cette politique est décrite au paragraphe 5.5 « Rachats et annulations d'actions » ci-dessous.

▫ Historique des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2003, les options restant à lever sont réparties en six plans d'options d'achat et 16 plans d'options de souscription (dont 5 plans d'options de souscription d'actions Groupe GTM et un plan d'options de souscription Sogeparc, dont les options ont

été converties en options de souscription d'actions VINCI suite aux fusions-absorptions par VINCI de Groupe GTM le 19 décembre 2000 et de Sogeparc le 12 décembre 2001).

	Date		Nombre à l'origine		Dont options attribuées aux		Date de départ des levées
	assemblée	conseil	bénéficiaires	options	mandataires sociaux	10 premiers attributaires salariés ^(a)	
VINCI 1993	18/06/93	04/11/93	117	282 000	10 000	38 000	01/01/95
VINCI 1994	18/06/93	04/11/94	119	305 000	10 000	48 000	01/01/96
GTM 1996	—	—	168	343 800	15 600	43 200	11/06/98
GTM 1997	—	—	194	357 000	18 000	43 800	27/06/99
VINCI 1998	18/06/93	04/03/98	66	240 500	0	45 000	01/01/99
GTM 1998	—	—	211	357 360	20 400	49 800	25/03/00 ^(c)
Sogeparc 1998	—	—	15	33 300	15 000	15 900	14/10/98
VINCI 1999 n° 1	25/05/98	09/03/99	88	652 000	60 000	175 000	09/03/01 ^(c)
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	1 003 191	156 667	170 000	07/09/01 ^(c)
GTM 1999	—	—	369	692 868	42 000	90 000	24/03/01 ^(c)
Sogeparc 1999	—	—	46	74 903	26 250	27 600	07/12/99
VINCI 2000 n° 1	25/10/99	11/01/00	40	975 000	250 000	340 000	11/01/02 ^(c)
VINCI 2000 n° 2	25/10/99	03/10/00	999	1 767 500	45 000	132 800	03/10/02 ^(c)
GTM 2000	—	—	355	564 120	42 000	61 200	24/01/02 ^(c)
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	232 500	232 500	0	08/03/03 ^(c)
VINCI 2002 n° 1 ^(d)	25/10/99	17/12/02	287	2 450 500	655 000 ^(b)	303 000	25/01/04 ^(c)
VINCI 2002 n° 2	25/10/99	17/12/02	409	2 500 000	690 000	255 000	17/12/04 ^(c)
VINCI 2003	14/05/03	11/09/03	126	1 402 000	350 000	324 000	11/09/05 ^(c)
Total plans de souscription	—	—	1 812	14 233 542	2 638 417	2 162 300	—
VINCI 1998	18/06/93	04/03/98	8	800 000	300 000	500 000	04/03/00 ^(c)
VINCI 1999 n° 1	25/05/98	10/05/99	3	101 490	81 190	20 300	10/05/01 ^(c)
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	2 006 309	313 333	340 000	07/09/01 ^(c)
VINCI 2000	25/10/99	03/10/00	999	1 767 500	45 000	132 800	03/10/02 ^(c)
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	232 500	232 500	0	08/03/03 ^(c)
VINCI 2002 ^(d)	25/10/99	25/01/02	7	49 500	0	49 500	25/01/04 ^(c)
Total plans d'achat	—	—	1 183	4 957 299	972 023	1 042 600	—
Total	—	—	1 817	19 190 841	3 610 440	3 204 900	—

(a) Non mandataires sociaux.

(b) Environ les deux tiers de ces options sont assorties d'une condition d'exercice liée au cours de bourse de l'action VINCI.

(c) Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers de leurs options deux ans après leur attribution et la totalité de leurs options trois ans après leur attribution.

(d) Le plan d'options de souscription VINCI 2002 n° 1 remplace le plan d'options d'achat VINCI 2002 mis en place par le conseil d'administration le 25 janvier 2002 : tout bénéficiaire de ce dernier plan ayant renoncé à ses options d'achat devient automatiquement bénéficiaire du plan d'options de souscription (à raison du même nombre d'options, au même prix d'exercice). Au 31 décembre 2003, 287 bénéficiaires (sur 294 à l'origine) ont accepté l'échange.

(e) Options non exercées à l'échéance.

	Date d'expiration des levées	Prix d'exercice en euros	Opérations période du 01/01/03 au 31/12/03		Options levées/annulées au 31/12/03	Options restant à lever au 31/12/03	Nombre de bénéficiaires résiduels
VINCI 1993	04/11/03	30,93	25 712	49 133 ⁽⁶⁾	282 000	0	0
VINCI 1994	04/11/04	25,01	9 451	—	253 200	51 800	26
GTM 1996	10/06/04	19,31	21 150	—	302 550	41 250	30
GTM 1997	26/03/05	18,74	28 700	—	267 200	89 800	99
VINCI 1998	04/03/08	25,61	124 791	—	166 745	73 755	27
GTM 1998	24/03/06	25,41	155 230	—	185 690	171 670	105
Sogeparc 1998	13/10/03	39,23	33 300	—	33 300	0	0
VINCI 1999 n° 1	08/03/09	37,98	20 063	—	99 001	552 999	81
VINCI 1999 n° 2	06/09/09	42,30	200	—	79 755	923 436	581
GTM 1999	23/03/07	32,93	9 120	—	42 360	650 508	353
Sogeparc 1999	06/12/04	50,70	0	—	0	74 903	46
VINCI 2000 n° 1	10/01/10	50,00	0	—	90 000	885 000	37
VINCI 2000 n° 2	02/10/10	57,00	1 700	—	58 825	1 708 675	992
GTM 2000	23/05/08	35,63	5 400	—	23 880	540 240	345
VINCI 2001	07/03/11	57,00	0	—	0	232 500	3
VINCI 2002 n° 1 ⁽⁶⁾	17/12/12	63,65	0	—	0	2 450 500	287
VINCI 2002 n° 2	17/12/12	52,90	0	—	0	2 500 000	409
VINCI 2003	11/09/13	61,40	0	—	0	1 402 000	126
Total plans de souscription	—	48,98	434 817	49 133	1 884 506	12 349 036	1 728
VINCI 1998	05/03/05	33,70	215 327	—	707 191	92 809	2
VINCI 1999 n° 1	05/03/05	33,80	0	—	0	101 490	3
VINCI 1999 n° 2	06/09/09	43,66	400	—	159 511	1 846 798	581
VINCI 2000	02/10/10	48,04	1 700	—	58 825	1 708 675	992
VINCI 2001	07/03/11	57,00	0	—	0	232 500	3
VINCI 2002 ⁽⁶⁾	24/01/12	63,65	0	—	30 000	19 500	5
Total plans d'achat	—	44,24	217 427	0	955 527	4 001 772	1 171
Total	—	47,76	652 244	49 133	2 840 033	16 350 808	1 732

n Options restant à lever au 31 décembre 2003

Au 31 décembre 2003, les 16 350 808 options non levées ont un prix d'exercice moyen de 50,61 euros. Elles se répartissent entre 12 349 036 options de souscription au prix moyen de 52,13 euros, et 4 001 772 options d'achat au prix moyen de 45,92 euros.

n Options consenties et exercées en 2003

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers :

	Nombre d'actions attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix (euros)	Date d'échéance	Plan
Options consenties par VINCI durant l'exercice à chaque mandataire social				
Antoine Zacharias	150 000	61,40	11/09/13	Plan de souscription VINCI 2003
Bernard Huvelin	100 000	61,40	11/09/13	Plan de souscription VINCI 2003
Xavier Huillard	50 000	61,40	11/09/13	Plan de souscription VINCI 2003
Roger Martin	50 000	61,40	11/09/13	Plan de souscription VINCI 2003
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social				
Antoine Zacharias	51 809	33,70	05/03/05	Plan d'achat VINCI 1998
Bernard Huvelin	51 809	33,70	05/03/05	Plan d'achat VINCI 1998
Xavier Huillard	50 900	33,70	05/03/05	Plan d'achat VINCI 1998
Roger Martin	40 809	33,70	05/03/05	Plan d'achat VINCI 1998
Xavier Huillard	20 063	37,98	08/03/09	Plan de souscription VINCI 1999 n°1

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers :

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)	Plan
Options consenties par VINCI durant l'exercice, aux 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	324 000	61,40	Plan de souscription VINCI 2003
Options détenues sur VINCI, levées durant l'exercice, par les 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	87 007	30,89	Plans de souscription VINCI 1993, 1994, 1998 ; GTM 1998,1999, 2000 ; Sogeparc 1998 ; plan d'achat VINCI 1998

5.5. Répartition du capital et des droits de vote

n Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2003

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actionnaires
Salariés (FCPE)	7 687 654	9,2 %	7 687 654	9,6 %	38 410
Autodétention ⁽¹⁾	4 122 272	4,9 %	—	—	1
Dalkia (Veolia Environnement)	801 294	1,0 %	801 294	1,0 %	1
Total non flottant	12 611 220	15,1 %	8 488 948	10,7 %	38 412
Mandataires sociaux ⁽²⁾	204 899	0,2 %	204 899	0,3 %	17
Autres actionnaires individuels (France)	9 253 496	11,0 %	9 253 496	11,6 %	105 717
Autres actionnaires individuels (étranger)	652 548	0,8 %	652 548	0,8 %	1 392
Total actionnaires individuels ⁽³⁾	10 110 943	12,0 %	10 110 943	12,7 %	107 126
Investisseurs institutionnels (France)	21 285 106	25,4 %	21 285 106	26,7 %	Nd
Investisseurs institutionnels (étranger)	39 787 763	47,5 %	39 787 763	49,9 %	Nd
Total investisseurs institutionnels ⁽³⁾	61 072 869	72,9 %	61 072 869	76,6 %	Nd
Total	83 795 032	100,0 %	79 672 760	100,0 %	> 145 538

(1) Actions propres détenues par VINCI SA. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle (c'est-à-dire d'actions propres qui seraient détenues par une société à laquelle VINCI participe directement ou indirectement à plus de 50 %).

(2) Voir détail au paragraphe 7 « Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux », pages 226-229.

(3) Estimations au 31 décembre 2003 sur la base de l'actionariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionariat auprès des investisseurs institutionnels.

Droits de vote

Il n'y a ni droit de vote double, ni limitation des droits de vote. La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote provient des actions autodétenues, qui n'ont pas le droit de vote.

Franchissements de seuil

Aux termes des déclarations de franchissement du seuil légal de 5 % ou du seuil statutaire de 2 % du capital ou des droits de vote reçues par la société, les actionnaires identifiés comme détenant plus de 2 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, sont les suivants :

– Highfields Capital détenait, au 25 février 2003, 2,1 millions d'actions VINCI (soit 2,5 % du nombre des actions composant le capital au 31 décembre 2003) ;

– Franklin Resources détenait, au 22 février 2002, 1,7 million d'actions VINCI (soit 2,0 % du capital au 31 décembre 2003).

Pactes d'actionnaires

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun pacte d'actionnaires ou groupe d'actionnaires partenaires, ni aucune action de concert.

Actionnariat au nominatif

Au 31 décembre 2003, la société comptait 829 actionnaires au nominatif pur et 443 actionnaires au nominatif administré. À cette date, les nantisements d'actions inscrites au nominatif pur représentaient un total de 14 428 actions (soit 0,02 % du capital).

Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

	Situation au 31/12/03			Situation au 31/12/02			Situation au 31/12/01		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Salariés (FCPE)	7 687 654	9,2 %	9,6 %	7 568 378	9,1 %	9,6 %	5 776 772	7,0 %	7,6 %
Autodétention	4 122 272	4,9 %	—	4 199 699	5,1 %	—	7 083 390	8,5 %	—
Dalkia (Veolia Environnement)	801 294	1,0 %	1,0 %	1 551 294	1,9 %	2,0 %	1 552 305	1,9 %	2,1 %
Vivendi Universal	—	—	—	—	—	—	5 266 390	6,4 %	6,9 %
Mobil Oil France	—	—	—	—	—	—	929 868	1,1 %	1,2 %
Autres	71 183 812	84,9 %	89,4 %	69 553 996	83,9 %	88,4 %	62 271 186	75,1 %	82,2 %
Total	83 795 032	100,0 %	100,0 %	82 873 367	100,0 %	100,0 %	82 879 911	100,0 %	100,0 %

Les principaux événements ayant entraîné des modifications dans la répartition du capital et des droits de vote de VINCI au cours des trois dernières années sont les suivants :

Désengagement de Suez et de Vivendi Universal

Suez, actionnaire majoritaire de Groupe GTM, s'est désengagé progressivement du capital de VINCI au cours des exercices 2000 et 2001, au travers de cessions de titres et de l'émission, en mai 2001, d'un emprunt obligataire remboursable en actions VINCI. Au 31 décembre 2001, Suez avait cédé l'intégralité de ses titres, y compris les 3 millions de titres qui étaient la contrepartie des obligations remboursables en actions VINCI. En couverture partielle de ces obligations, Suez a racheté 2 millions d'actions VINCI courant 2002, qu'elle a cédées de nouveau à la fin 2002. L'emprunt obligataire remboursable en actions VINCI est venu à échéance le 22 novembre 2003.

Vivendi Universal, qui détenait 8,3 % du capital de VINCI à la fin 2001, a cédé en juillet 2002 les 5,3 millions de titres qu'elle détenait en direct, pour ne conserver que 1,6 million de titres détenus par l'intermédiaire de Dalkia, filiale de Veolia Environnement. En novembre 2003, Dalkia a cédé la moitié de ses titres, ramenant ainsi sa participation au capital de VINCI à 1 % au 31 décembre 2003. Ces titres couvrent partiellement les 6,8 millions d'obligations remboursables en actions VINCI émises par Vivendi Universal en mars 2001 (échéance : mars 2006 ; prix de remboursement : 88,81 euros).

Actionnariat salarié

Le succès du plan d'épargne Castor, ouvert aux salariés des filiales britanniques et allemandes en 2001, puis à ceux d'autres pays en 2002, et du plan d'épargne à effet de levier Castor Advantage, lancé en décembre 2001, a permis de porter la part du capital détenue par les salariés du Groupe de 7 % au 31 décembre 2001 à 9,2 % au 31 décembre 2003. Environ 40 000 salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI par l'intermédiaire des FCPE du Groupe, dont 3 400 hors de France.

Rachats et annulations d'actions

Dans le cadre de son programme de rachats d'actions initié en 1998, VINCI a acquis 691 690 titres au cours de l'exercice 2002. Compte tenu de la cession de 491 788 actions occasionnée par les levées d'options d'achat effectuées sur l'exercice, et de l'annulation, en décembre 2002, de 3 083 593 actions autodétenues, VINCI détenait, au 31 décembre 2002, 4 199 699 actions propres, soit 5,1 % du capital.

Dans le cadre de la politique définie par le conseil d'administration en matière d'options de souscription d'actions (cf. paragraphe 5.4 ci-dessus), 560 000 actions ont été acquises en 2003, dont 420 000 ont été annulées sur décision du conseil d'administration du 16 décembre 2003, en compensation des levées d'options de souscription effectuées au cours de l'exercice. Ainsi, au 31 décembre 2003, le Groupe détenait 4 122 272 actions propres (soit 4,9 % du capital), dont 4 001 772 étaient affectées à la couverture des options d'achat restant à lever à cette date, le solde de 120 500 actions étant destiné à être annulé. Le Groupe entend poursuivre cette politique de rachats et d'annulations d'actions en 2004. À ce titre, 449 500 actions supplémentaires ont été acquises sur les deux premiers mois de l'exercice, dont 285 000 ont été annulées le 2 mars 2004.

Il est proposé à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2003 de renouveler pour 18 mois l'autorisation de procéder à des rachats d'actions (voir 8^e et 9^e résolutions, pages 207-208). Ce nouveau programme fera l'objet d'une note d'information visée par l'AMF ; il aura pour objectif, par ordre décroissant, s'il est approuvé :

- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la 9^e résolution ;
- la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- la régularisation du cours de bourse par intervention sur le marché du titre en contre-tendance systématique ;
- l'achat et la vente de titres en fonction des situations du marché boursier ;

- l'attribution d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux des sociétés du groupe VINCI dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions.

5.6. Pactes d'actionnaires ou conventions

La société VINCI n'a pas conclu de conventions ou de pactes dont la teneur est susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre. Les sociétés dont la société VINCI est actionnaire conjointement avec des tiers et dont la constitution a donné lieu à la conclusion de conventions sont peu nombreuses. En l'occurrence, il s'agit des sociétés Cofiroute, Consortium Stade de France, Doris Engineering ainsi que de sociétés constituées spécifiquement pour

les besoins de la conclusion et de la gestion de contrats de concessions d'infrastructures.

Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de direction visant généralement à améliorer les droits des actionnaires minoritaires par rapport aux droits découlant strictement de la loi.

5.7. Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée au premier marché de la bourse de Paris (SRD) et fait partie des indices CAC 40, Euronext 100, DJ Stoxx et Next Prime. Le cours de bourse et le volume des transactions réalisées sur

l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des 24 derniers mois (source : Euronext Paris) :

		Cours moyen ⁽¹⁾ (en euros)	Plus haut ⁽²⁾ (en euros)	Plus bas ⁽²⁾ (en euros)	Transactions (en nombre de titres)	Capitaux échangés (en millions d'euros)
2002	janvier	66,30	70,00	61,30	5 915 061	392,0
	février	70,94	72,45	68,50	5 535 371	392,5
	mars	72,02	74,90	69,55	9 890 565	714,2
	avril	72,24	74,80	70,40	14 723 892	1 065,6
	mai	70,16	72,75	66,20	12 740 721	894,5
	juin	68,36	71,20	65,05	14 290 362	973,8
	juillet	64,04	68,90	55,35	16 617 968	1 070,2
	août	60,20	63,90	55,75	8 731 194	525,2
	septembre	62,85	65,75	58,70	9 759 124	612,1
	octobre	59,12	62,65	55,75	12 432 658	734,9
	novembre	58,43	60,25	56,10	7 492 674	437,0
	décembre	54,87	58,60	52,20	9 572 736	524,4
2003	janvier	55,60	58,85	53,00	12 433 495	696,0
	février	56,58	58,90	53,30	10 460 185	584,2
	mars	53,73	57,40	50,75	11 731 855	630,1
	avril	56,83	59,60	52,20	13 064 842	743,0
	mai	57,73	60,20	56,50	8 221 410	475,2
	juin	59,65	62,55	57,45	12 387 023	740,7
	juillet	59,56	61,85	57,10	12 045 414	714,6
	août	59,22	61,00	58,30	7 241 852	429,4
	septembre	63,20	66,00	59,20	14 108 912	891,4
	octobre	62,42	64,35	60,60	9 425 747	588,4
	novembre	64,89	67,20	62,15	13 158 897	856,5
	décembre	66,38	68,40	64,15	10 409 204	689,2
2004	janvier	66,55	68,20	64,10	9 629 630	639,9
	février	70,74	73,80	67,45	10 510 959	744,3

(1) Moyenne des cours de clôture. (2) Cours en séance.

Voir également la partie « Bourse et actionnariat », pages 16-17.

5.8. Dividendes

Le montant du dividende par action versé au titre des cinq derniers exercices figure dans le tableau « Résultats financiers des cinq derniers exercices », page 186.

La société ne verse pas d'acompte sur son dividende.

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement.

6. Schémas d'intéressement du personnel, plans d'épargne

Le plan d'épargne Castor, mis en place le 1^{er} janvier 1995 et initialement ouvert aux salariés français, a été étendu, au travers d'opérations ponctuelles, en 2001 aux salariés des filiales allemandes et britanniques puis en 2002 à trois autres pays : le Maroc, les Pays-Bas et l'Autriche.

Créé afin de permettre aux salariés du Groupe, par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), de participer à la constitution d'un portefeuille collectif d'actions VINCI par souscription à des augmentations de capital réservées offrant une décote de 20 % sur le cours de référence de l'action, il propose en outre, depuis mai 2003, une alternative de placement via un nouveau fonds commun de placement investi en produits monétaires et obligataires. Ainsi en 2003, les salariés des filiales françaises du groupe VINCI ont pu épargner :

- dans le fonds Castor, produit investi en actions VINCI, leur permettant de bénéficier notamment d'un abondement de l'entreprise pouvant aller jusqu'à 1 900 € par an pour un versement de 7 000 € et d'un rabais de 20 % sur le prix des actions VINCI ;
- ou dans le fonds Castor Équilibre, investi en produits de taux (obligataires pour 2/3 au plus et monétaires pour 1/3 au moins de son actif net) dont 10 % maximum d'obligations cotées du groupe VINCI. Castor Équilibre constitue un investissement complémentaire à Castor, assorti des mêmes exonérations fiscales.

Ces fonds peuvent être alimentés par la participation, l'intéressement et les versements volontaires des salariés.

Fin 2001 et début 2002, les salariés français ont également pu participer à une opération baptisée Castor Avantage conçue pour permettre au plus grand nombre d'accéder à l'épargne salariale. Cette opération offrait un effet de levier multipliant par 10 l'apport personnel, un rendement minimum de 25 % sur 5 ans et 72 % de la plus-value réalisée sur l'ensemble des actions souscrites.

Au global, près de 40 000 salariés du groupe VINCI (soit environ 30 % des effectifs totaux) sont devenus actionnaires de VINCI par l'intermédiaire des fonds Castor (France et International) et Castor Avantage. Ils détiennent conjointement 9,2 % du capital au 31 décembre 2003 et constituent aujourd'hui les premiers actionnaires du Groupe.

En France, environ la moitié des salariés est adhérente au plan Castor. Le versement moyen des souscripteurs s'est élevé en 2003 à environ 2 500 € (hors abondement) ; le portefeuille moyen, quant à lui, se monte à plus de 9 000 € tous dispositifs d'épargne confondus. À l'international, les 70 filiales du Groupe ayant participé à l'opération ont permis de fédérer environ 3 400 salariés sur les cinq pays concernés en leur permettant de devenir actionnaires : plus d'un salarié sur cinq a ainsi épargné dans le dispositif proposé. Le portefeuille moyen s'élève à plus de 4 000 € à la fin 2003.

Plan d'épargne

Au 31/12/2003	Nombre d'actions	En % du capital
Castor France	3 903 176	4,7 %
Castor France - ex-plan GTM	904 300	1,1 %
Castor International 2002	120 406	0,1 %
Castor Allemagne 2001	54 420	0,1 %
Castor Grande-Bretagne 2001	32 993	0,0 %
Castor Avantage	2 672 359	3,2 %
Total	7 687 654	9,2 %

Les versements des salariés tous plans confondus se sont élevés à plus de 42 M€ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, contre 46 M€ en 2002 (hors opération ponctuelle Castor Avantage pour 6 M€). Depuis la mise en place du plan Castor en 1995, VINCI a versé à ses salariés un montant global d'abondement de 63 M€ (après déduc-

tion de la CSG et de la CRDS). À compter de janvier 2004, afin d'encourager davantage l'épargne la plus modeste, la première tranche d'abondement à 100 % a été portée de 200 € à 400 €. Pour un versement de 7 000 €, les salariés peuvent donc désormais bénéficier d'un abondement de 2 000 € (1 900 € en 2003).

Versements des salariés

en millions d'euros	1995-1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ⁽¹⁾	Total
Castor (France et International)	11,7	13,7	14,2	33,3	59,1	45,9	42,1	220,0
Castor Équilibre	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2
Castor Avantage	—	—	—	—	6,2	6,1	—	12,3
Total	11,7	13,7	14,2	33,3	65,3	52,0	42,3	232,5

Abondements nets

en millions d'euros	1995-1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Castor	2,0	1,2	1,4	9,7	15,2	13,9	12,3	55,7
Plan Vivendi Universal ⁽²⁾	1,4	1,8	1,7	—	—	—	—	4,9
Castor Avantage	—	—	—	—	1,3	1,2	—	2,5
Total	3,4	3,0	3,1	9,7	16,5	15,1	12,3	63,1

(1) Hors opérations d'arbitrage entre FCP.

(2) Les salariés de VINCI ne peuvent plus participer au plan d'épargne de Vivendi Universal depuis le mois de février 2000.

7. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions les plus significatifs exercés par les mandataires sociaux de VINCI au 31 décembre 2003, soit ceux des 15 administrateurs et des 2 directeurs généraux délégués non administrateurs.

Le mandat des administrateurs de VINCI est de six ans.

La durée du mandat actuel de président du conseil d'administration de M. Antoine Zacharias, président-directeur général, coïncide avec celle de son mandat d'administrateur, et son mandat actuel de directeur général prendra fin lors de la première réunion du conseil d'administration suivant celle de l'assemblée à l'issue de laquelle prendront fin ses

mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration. La durée des mandats actuels des trois directeurs généraux délégués, MM. Bernard Huvelin, administrateur-directeur général délégué, Xavier Huillard et Roger Martin, directeurs généraux délégués, coïncide avec celle du mandat de directeur général de M. Antoine Zacharias, président-directeur général.

Pour chaque administrateur, les dates de début du premier mandat et de fin du mandat en cours figurent en dessous de son nom, ainsi que le nombre d'actions qu'il détenait au 31 décembre 2003 (en italique) ; les mêmes données figurent en dessous du nom des deux directeurs généraux délégués non administrateurs.

ADMINISTRATEURS

<p>Antoine Zacharias 64 ans • 1990-2008 <i>44 995</i></p>	<p>Président-directeur général de VINCI <i>Mandats au sein du groupe VINCI</i> : président des conseils de surveillance de VINCI Concessions et de VINCI Deutschland GmbH ; vice-président du conseil de surveillance de VINCI Innovation ; administrateur de VINCI Energies, VINCI Park, VINCI plc et Cofiroute ; président de la Fondation d'Entreprise VINCI pour la Cité. <i>Mandats extérieurs au groupe VINCI</i> : administrateur de Martiniquaise des Eaux et membre des conseils de surveillance de la Compagnie Générale des Eaux, Prodith, Nexity Holding et Nexity.</p>
<p>Bernard Huvelin 67 ans • 1983-1988 et 1999-2005 <i>66 956</i></p>	<p>Directeur général délégué de VINCI <i>Mandats au sein du groupe VINCI</i> : président-directeur général de Consortium Stade de France ; administrateur et président de VINCI USA Holdings Inc. ; président du conseil de surveillance de VINCI Innovation ; vice-président du conseil de surveillance de VINCI Concessions ; gérant de VINCI Deutschland GmbH et de Semana ; administrateur de VINCI Park, VINCI Airports, VINCI Energies et VINCI Construction Grands Projets ; représentant permanent de VINCI au conseil d'administration de VINCI Construction, de Sogepar au conseil d'administration de Cofiroute et de Semana au conseil d'administration d'Eurovia ; membre du conseil de surveillance d'Eurovia GmbH ; membre du conseil de surveillance commun aux FCPE du groupe VINCI Castor et Castor Relais et membre du conseil de surveillance du FCPE Castor Avantage ; administrateur de la Fondation d'Entreprise VINCI pour la Cité. <i>Mandats extérieurs au groupe VINCI</i> : administrateur d'Electro Banque et de Soficot, M. Bernard Huvelin est par ailleurs président du syndicat professionnel Entreprises Générales de France-BTP (EGF-BTP).</p>
<p>Dominique Bazy 52 ans • 1996-2008 <i>600</i> Président du comité des comptes</p>	<p>Président-directeur général de UBS Holding France SA M. Dominique Bazy est également président du conseil d'administration de UBS Securities France SA et administrateur de GrandVision et d'Atos Origin.</p>
<p>François David 62 ans • 2003-2009 <i>250</i> Membre du comité des investissements</p>	<p>Président-directeur général de la Coface M. François David est également président-directeur général de Coface SCRL, président du conseil de surveillance d'AK Coface et administrateur de Rexel.</p>

ADMINISTRATEURS

<p>Quentin Davies *</p> <p>59 ans • 1999-2000 et 2003-2008</p> <p>255</p> <p>Membre du comité des comptes</p>	<p>Député à la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni</p> <p>M. Quentin Davies est également administrateur de Lloyds of London.</p>
<p>Guy Dejouany</p> <p>83 ans • 1988-2006</p> <p>59 351</p>	<p>Président d'honneur de Vivendi Universal</p> <p>M. Guy Dejouany est également membre des conseils de surveillance de Dalkia et de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone.</p>
<p>Alain Dinin</p> <p>52 ans • 1997-2008</p> <p>605</p>	<p>Président du directoire de Nexity Holding</p> <p>M. Alain Dinin est également président du directoire de Nexity ; président de Nexity España et de CGI George V ; représentant légal de CGI George V, co-gérant de Foncier Conseil ; administrateur de Nexity España ; représentant permanent de Nexity au conseil d'administration de Nexity International ; représentant permanent de Sari Investissement au conseil d'administration de Nexitis, de CGI George V aux conseils d'administration de Sari, d'Apollonia et de Développement Boulogne Seguin, et de SIG 30 Participations au conseil de surveillance de Geprim.</p> <p>M. Alain Dinin est par ailleurs administrateur de l'École supérieure de commerce de Lille.</p>
<p>Patrick Faure</p> <p>58 ans • 1993-2005</p> <p>1 000</p> <p>Membre du comité des rémunérations</p>	<p>Président-directeur général de Renault Sport et directeur général adjoint de Renault</p> <p>M. Patrick Faure est également président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd et administrateur d'AB Volvo, Ertico, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd et Cofiroute.</p>
<p>Dominique Ferrero</p> <p>57 ans • 2000-2006</p> <p>485</p> <p>Président du comité des investissements</p>	<p>Administrateur des Assurances Générales de France et d'Atos Origin</p>
<p>Serge Michel</p> <p>77 ans • 1984-1988 et 1990-2008</p> <p>400</p> <p>Président du comité des rémunérations</p>	<p>Président de Soficot</p> <p>M. Serge Michel est également président de CIAM et du Carré des Champs-Élysées ; président du conseil de surveillance de Segex ; administrateur de VINCI Construction, Eiffage, Veolia Environnement, DB Logistique, STBB, LCC, SARP Industries, Fomento de Construcciones y Contratas SA, FCC Construcción SA, Cementos Portland ; membre des conseils de surveillance de G+H Montage, de la Compagnie des Eaux de Paris et de Trouville Deauville et Normandie ; représentant permanent de la CEPH au conseil d'administration de Sedibex et représentant permanent d'Edrif au conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Eaux.</p>
<p>Alain Minc</p> <p>55 ans • 1984-1986 et 2000-2006</p> <p>250</p> <p>Membre du comité des rémunérations</p>	<p>Président-directeur général d'AM Conseil et président du conseil de surveillance du Monde</p> <p>M. Alain Minc est également président d'honneur et administrateur de la Société des lecteurs du <i>Monde</i>, administrateur de Valeo et de Fnac, membre du conseil de surveillance de Pinault Printemps Redoute et censeur d'Ingenico.</p>

* Ratification proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

ADMINISTRATEURS

Henri Saint Olive 60 ans • 2000-2006 8 824 Membre du comité des comptes	Président-directeur général de la Banque Saint Olive M. Henri Saint Olive est également président du conseil de surveillance de Saint Olive et C ^{ie} ; président du conseil d'administration d'Enyo et de CIARL ; gérant de CF Participations, LP Participation et de Segipa ; membre des conseils de surveillance de Prodieth et de MGA ; administrateur de Rue Impériale, de plusieurs sociétés d'assurances du groupe Monceau et administrateur du Centre Hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc et de l'Association de l'Hôpital Saint-Joseph.
Yves-Thibault de Silguy 55 ans • 2000-2006 250 Membre du comité des investissements	Délégué général de Suez et membre du comité exécutif et du comité de direction centrale de Suez M. Yves-Thibault de Silguy est également président-directeur général d'Aguas Argentinas ; président du conseil d'administration de Sino French Holdings ; administrateur de Degrémont, Ondeo, Suez Environnement et Suez-Tractebel ; membre des conseils de surveillance d'Elyo, Métropole Télévision-M6 et Sofisport ; président du conseil d'administration ou administrateur de filiales ou participations du groupe Suez en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et au Vanuatu. M. Yves-Thibault de Silguy exerce en outre la présidence du comité France-Algérie du Medef et la vice-présidence du comité France-Chine du Medef.
Willy Stricker 61 ans • 2000-2006 250 Membre du comité des investissements	Président-directeur général de CDC Ixis Private Equity M. Willy Stricker est également vice-président du conseil de surveillance de Club Méditerranée et administrateur de Canal +.
Denis Vernoux 57 ans • 2002-2008	Administrateur représentant les salariés actionnaires Ingénieur chez VINCI Construction Grands Projets, M. Denis Vernoux est également président du conseil de surveillance commun aux fonds communs de placement d'entreprise du groupe VINCI Castor et Castor Relais, et président du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise Castor Avantage.

Au cours de l'exercice 2003, deux administrateurs de VINCI ont donné leur démission :

- M. Philippe Brongniart, ancien administrateur et conseiller du président de Suez, avec effet au 1^{er} avril 2003 ;
- M. Henri Proglia, président-directeur général de Veolia Environnement, avec effet à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2003.

Pour remplacer M. Henri Proglia, le conseil d'administration, lors de sa réunion du même jour succédant à celle de l'assemblée, a coopté M. Quentin Davies, membre du Parlement britannique et ancien administrateur de VINCI, dans les fonctions antérieurement occupées par M. Henri Proglia, cooptation dont la ratification est proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

Il est rappelé que M. François David, président-directeur général de la Coface, a été nommé administrateur de VINCI par l'assemblée générale des actionnaires le 14 mai 2003.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS NON ADMINISTRATEURS

Xavier Huillard 49 ans • 2002-2008 20 063	Président-directeur général de VINCI Energies M. Xavier Huillard est également président du conseil de surveillance de VINCI Energies Netherlands ; administrateur de VINCI Construction, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Park, Soletanche, VINCI plc, VINCI Investments Ltd, VINCI Energies UK plc et GTIE Sweden AB ; membre du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland GmbH ; administrateur de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.
Roger Martin 60 ans • 2002-2008 365	Président-directeur général d'Eurovia M. Roger Martin est également président des conseils de surveillance de Financière Eurinter et d'Eurinter ; administrateur de VINCI Energies, VINCI Park, de la Fondation d'entreprise Eurovia et de Sade-CGTH ; représentant permanent de VINCI Construction au conseil d'administration de Cofiroute ; membre du conseil de surveillance de VINCI Innovation et président, gérant, administrateur, membre de conseils de surveillance de plusieurs filiales et participations d'Eurovia aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suisse, en Espagne et au Chili ; administrateur de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1. Nom et attestation du responsable du document de référence

« À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les pers-

pectives de VINCI ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

*Le président-directeur général,
Antoine Zacharias*

2. Noms et attestation des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

RSM Salustro Reydel

8, avenue Delcassé – 75008 Paris
(Bernard Cattenoz et Benoît Lebrun)
Début du premier mandat : 23 juin 1989.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Deloitte Touche Tohmatsu

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Thierry Benoit)
Début du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Commissaires suppléants

François Pavard

8, avenue Delcassé – 75008 Paris
Début du premier mandat : 16 juin 1995.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

BEAS SARL

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du président du conseil d'administration de VINCI. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre

connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et consolidés de VINCI pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003, arrêtés par le conseil d'administration de VINCI, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Concernant les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, notre rapport attire l'attention sur la note B de l'annexe qui expose deux changements de méthodes comptables relatifs à la présentation, d'une part, des amortissements de caducité des sociétés de concessions autoroutières et, d'autre part, des charges à répartir liées aux frais d'installation de chantier.

Concernant les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, notre rapport attire l'attention sur la note B.2 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable concernant la comptabilisation des engagements relatifs aux médailles du travail.

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nos rapports sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2003 comportent les justifications de nos appréciations.

Dans notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, nous avons porté à votre connaissance l'élément suivant :

- comme indiqué dans la note A.1 de l'annexe sur les comptes annuels, VINCI a apporté à VINCI Concessions en février 2003 ses participations dans les sociétés Cofiroute, VINCI Park, VINCI Infrastructures et VINCI Airports. La plus-value d'apport dégagée en 2003 sur cette opération, qui s'est élevée à 1 821,1 M€, a été comptabilisée en résultat exceptionnel par VINCI. Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes annuels, nous avons vérifié le caractère régulier du traitement comptable retenu par VINCI au titre de ces opérations d'apport ainsi que le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Dans notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, nous avons porté à votre connaissance les éléments suivants :

- comme mentionné dans la première partie de notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2003, la note B.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose un changement de méthode comptable concernant la comptabilisation des engagements relatifs aux médailles du travail. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite ;

- comme indiqué dans la note B.4 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur d'utilité des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen par la société lorsque des événements ou des circonstances sont susceptibles d'entraîner une perte de valeur. Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues par la société pour réaliser cet examen et vérifié les calculs effectués. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels et consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans nos rapports sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2003.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et sur les comptes présentés dans ce document de référence établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Neuilly et Paris, le 31 mars 2004

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

3. Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	Réseau Deloitte Touche Tohmatsu				Réseau Salustro Reydel			
	2003	%	2002	%	2003	%	2002	%
Audit								
Commissariat aux comptes	5 160	71 %	4 967	78 %	5 452	84 %	5 109	95 %
Missions accessoires	1 912	26 %	933	15 %	583	9 %	276	5 %
Sous-total audit	7 072	97 %	5 900	93 %	6 035	93 %	5 385	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	230	3 %	223	3 %	436	7 %	—	—
Autres	—	—	239	4 %	—	—	—	—
Sous-total autres prestations	230	3 %	462	7 %	436	7 %	—	—
Total	7 302	100 %	6 362	100 %	6 471	100 %	5 385	100 %

4. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur financier, membre du comité exécutif et secrétaire du conseil d'administration (+ 33 1 47 16 48 65).

Pierre Coppey, directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies et membre du comité exécutif (+ 33 1 47 16 35 41).

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Attestations des responsables	Pages 230 à 231
Attestation des responsables du document de référence	230
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	230-231
Politique d'information	231

Renseignements de caractère général

Pages 212 à 229

ÉMETTEUR	
Réglementation applicable (sociétés étrangères)	—
CAPITAL	
Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	—
Capital autorisé non émis	—
Capital potentiel	219
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	217
MARCHÉ DES TITRES	
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	224
Dividendes	224, 186

Capital et droits de vote

Pages 222-224

Répartition actuelle du capital et des droits de vote	222
Évolution de l'actionnariat	223
Pactes d'actionnaires	223

Activité du Groupe

6-11, 20-67, 112-120, 122-123, 126, 133, 143-149, 213-215

Organisation du Groupe (relations mère et filiales, informations sur les filiales)	6-7, 22-67, 112-118, 122-123, 143-148, 213
Chiffres clés du Groupe	6, 133
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	6, 112-118, 143-149
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	214-215
Politique d'investissements	126
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	119-120

Analyse des risques du Groupe	123-126, 166-170
FACTEURS DE RISQUES	122-124, 126, 166-170
Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	166-170
Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	123, 126
Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	124
ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	124-125

Patrimoine, situation financière et résultats	112-120, 132-187
Comptes consolidés et annexe	133-181
Engagements hors bilan	160-161, 170, 172-175
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	231
Information financière pro forma (s'il y a lieu)	133-136, 139, 143-144, 149
Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	—
Comptes sociaux et annexe	182-187
Comptes semestriels consolidés (s'il y a lieu)	—

Gouvernement d'entreprise	12-15, 128-129, 175-176, 220, 222, 226-229
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	12-15, 128, 226-229
Composition et fonctionnement des comités	13, 128-129
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	175-176, 220, 222
Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	222
Conventions réglementées	190-191

Évolution récente et perspectives	118-119
Évolution récente	118
Perspectives	118-119

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2004, conformément au règlement COB n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Photos : Arts Graphiques et Patrimoine – Maurice Ascani – Xavier Boymond – Vincent Carret – Claude Cieutat – CSECSEI Pal – Augusto Da Silva / Graphix Images – Nikos Daniilidis – Cyrille Dupont – Guy Durand – Michel Garnier – Harry Gruyaert / Magnum Photos – Axel Heise – Ikon Partnership – Stanislas Kalimerov – Anne Lepage – Michel Maïofiss – Guillaume Maucuit-Lecomte – Christian Milet – Stéphane Olivier – Véronique Paul / Graphix Images – T. Petit – Polymago – Laurent Rothan – Service photo Elysée – Pascal Sitler / Agence Réa – Studio Expressions – Francis Vigouroux – Laurent Zylberman / Graphix Images – Photothèques VINCI et filiales – DR

Conception et réalisation : Stratéus. **Photogravure :** Open Graphic. **Impression :** Serag

1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : + 33 1 47 16 35 00 - Fax : + 33 1 47 51 91 02 - Internet : <http://www.vinci.com>

